

AFRIQUE Au terme d'un débat public, jeudi 3 mai, le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé de trois mois le mandat d'une commission d'experts chargés d'enquêter

sur « l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo (RDC) ». ● DANS UN PREMIER rapport, publié le 16 avril, les experts avaient grave-

ment mis en cause plusieurs pays voisins du Congo, notamment l'Ouganda et le Rwanda, accusés de « pillage ». ● SAFIATOU BA-N'DAW, présidente de la commission d'enquête,

estime que « la responsabilité indirecte des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, est très importante ». ● L'URANIUM est la seule richesse

du sous-sol qui n'est curieusement pas mentionnée dans le volumineux rapport des Nations unies, alors qu'il se vend sur place, tout comme les déchets nucléaires des années 1960.

L'ONU prolonge le mandat d'une mission d'enquête sur le « pillage » du Congo

Un rapport remis au Conseil de sécurité a fait l'objet d'un débat public auquel ont participé quatre ministres des pays mis en cause : le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et le Zimbabwe. Mais le trafic d'uranium et de déchets nucléaires n'est curieusement pas mentionné dans le document

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Le rapport d'une commission d'enquête de l'ONU sur le « pillage » des richesses naturelles de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) continue de provoquer des réactions fortes. Etoffé et riche en données précises, le document a fait l'objet, jeudi 3 mai, d'un débat public au Conseil de sécurité, auquel ont participé quatre ministres des pays mis en cause, à savoir le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, du côté des pays « agresseurs » et, du côté des pays « invités » par le gouvernement de Kinshasa, le Zimbabwe.

Le rapport, publié le 16 avril, accuse de « hauts responsables militaires et politiques » de ces pays engagés dans la guerre au Congo de se livrer à « un pillage à grande échelle des ressources naturelles et à leur exploitation systématique ». Les plus sévèrement critiqués sont les présidents du Rwanda et de l'Ouganda, qui seraient « sur le point de devenir les parrains de l'exploitation illégale et du prolongement du conflit ».

La France, qui a piloté la mise en place de la commission d'enquête, dirigera aussi, du 15 au 25 mai, une mission du Conseil de sécurité dans la région dont le mandat est de finaliser les plans de retrait de toutes les forces belligères du territoire congolais,



ainsi que ceux pour le désarmement des forces dites « négatives » telles que les Interhamwes (extrémistes hutus).

La publication du rapport est une arme utile pour cette mission. « La France n'est pas dans une logique punitive, mais souhaite utiliser l'enquête pour inciter des pays mis en cause à corriger leur politique en RDC », a précisé au Monde l'ambassadeur Jean-David Levitte. Le

rapport, a-t-il ajouté, n'est qu'un élément d'une « stratégie globale » conçue par Paris pour la reconstruction économique de la RDC, une stratégie qui devrait faire l'objet de discussions entre les pays membres du Conseil lors d'un colloque, samedi 5 mai, en présence du secrétaire général Kofi Annan. Si nombre de pays se sont félicités du rôle actif de la France, d'autres l'accusent, en revanche,

d'avoir pris une position « partielle » en faveur de Kinshasa et contre le Rwanda et l'Ouganda. Sans nommer la France, l'ambassadeur britannique, par exemple, a estimé que le rapport était « biaisé ». Londres aurait souhaité que les enquêteurs se penchent davantage sur les activités illégales du Zimbabwe.

« PRÉCÉDENT DANGEREUX »

« Il est vrai que, dans certains pays anglophones en Afrique, la perception existe que le rapport est plutôt d'approche francophone », a déclaré au Monde l'ambassadeur britannique, Sir Jeremy Greenstock. « Cela dit, Paris et Londres ont le même but, le retour de la paix en RDC ». Sir Jeremy estime par ailleurs que des pays comme l'Ouganda, qui ont « pleinement coopéré avec la commission d'enquête, en souffrent, tandis que d'autres, comme le Zimbabwe, n'ont pas coopéré et s'en sortent mieux ».

Minimisant les divergences franco-britanniques, Jean-David Levitte a souligné que le Conseil de sécurité a prolongé, par consensus, le mandat de la commission pour une période de trois mois « justement pour donner l'occasion à ceux qui n'ont pas encore pleinement coopéré de le faire ». Ce n'est qu'à la fin de cette période que le Conseil entend examiner des « mesures » à prendre contre des

gouvernements fautifs. En attendant, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ont vivement dénoncé les conclusions du rapport qui, soutiennent-ils, « a très sérieusement empoisonné l'atmosphère dans la région ». Le ministre ougandais des affaires étrangères, Amama Mbabzi, a même accusé les rappor-

dit également choqué par la manière cavalière dont le rapport accuse des chefs d'État de la région, « un précédent dangereux ». Toutefois, personne n'a réfuté la principale conclusion des enquêteurs, pour lesquels le pillage non seulement alimente la guerre mais est devenu une motivation pour la prolon-

Au moins 2,5 millions de morts depuis 1998

Selon les résultats préliminaires d'une étude du Comité de secours international, une ONG américaine, au moins 2,5 millions de personnes sont mortes depuis août 1998 des conséquences de la guerre régionale en République démocratique du Congo (RDC). L'an passé, une enquête similaire de l'organisation d'aide aux réfugiés, basée à New York, avait estimé à 1,7 million le nombre des morts, pour la plupart victimes de la malnutrition et de maladies.

L'étude épidémiologique, dont les résultats définitifs seront publiés la semaine prochaine, a été réalisée au début de cette année dans cinq provinces de l'est de la RDC, occupées par l'Ouganda et le Rwanda. Nombre de Congolais s'y seraient réfugiés dans la forêt, où les organisations humanitaires ne peuvent leur apporter des secours en raison de l'insécurité. — (AFP.)

teurs d'avoir diffamé le président Yoweri Museveni « sans apporter la moindre preuve », et de le faire passer pour « un mafieux contrôlant un cartel criminel ». Il a exigé que les experts de l'ONU présentent des excuses à son gouvernement et annoncé la constitution d'une commission d'enquête nationale.

Le ministre rwandais à la présidence, Patrick Mazimhaka, s'est

gation du conflit en RDC. Parlant au nom du Zimbabwe qui, selon le rapport, traite la RDC comme une « colonie économique », le ministre zimbabwéen a rejeté les accusations d'enrichissement de l'entourage du président Mugabe « avec le mépris qu'elles méritent », tout en se félicitant des reproches adressés à Kampala et Kigali.

A. B. P.

TROIS QUESTIONS À...

SAFIATOU BA-N'DAW

1 Vous êtes présidente de la commission d'enquête sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC. Est-il vrai que la sécurité des auteurs de l'enquête et celle des témoins ayant coopéré avec votre commission sont en danger et qu'attendez-vous du Conseil de sécurité ?

C'est un fait que, pendant notre mission, nous avons reçu plusieurs menaces assez explicites de la part de certaines personnes mises en cause dans notre rapport. Il est aussi vrai que beaucoup de nos témoins ont dû fuir leur pays. Quant à ce que le Conseil de sécurité peut faire, cela dépend des ressources à sa disposition. Nous avons attiré son attention sur ce problème sérieux.

2 La grande majorité des pays saluent votre rapport et votre courage, mais certains vous reprochent d'avoir avancé des accusations accablantes contre les plus hauts responsables des pays belligères, notamment le Rwanda et l'Ouganda, sans en avoir les preuves irréfutables.

Je tiens tout d'abord à leur dire que nous avons pris nos responsabilités très au sérieux. On n'aurait jamais accusé certains dirigeants sans avoir les éléments nécessaires. En ce qui concerne les activités illégales des groupes rebelles par exemple, nos conclusions sont fondées sur des témoignages et des documents qui nous ont été fournis par des personnes directement impliquées dans la création des sociétés facilitant le trafic des ressources congolaises.

3 A la fin de votre rapport, vous présentez plusieurs recommandations, dont certaines fort controversées. Lesquelles vous semblent cruciales ?

Je pense que la responsabilité indirecte des institutions financières internationales, comme la Banque Mondiale, est très importante. Il n'y a pas de doute que leur aide économique revient, dans certains cas, à financer l'effort de guerre au Congo. Nous recommandons aussi que les forces rwandaises et ougandaises paient des réparations pour les biens qu'elles ont pillés au Congo. A mon sens, le plus important est notre recommandation concernant la création d'un mécanisme international permanent pour juger les criminels économiques.

Propos recueillis par
Afsané Bassir Pour

Kinshasa, marché clandestin de substances radioactives

L'URANIUM est la seule richesse du sous-sol qui n'est mentionnée nulle part dans le volumineux rapport d'enquête des Nations unies sur « l'exploitation illégale des ressources naturelles » du Congo, lequel traite en détail du trafic de diamants, d'or, de cuivre, de cobalt et même de niobium. C'est d'autant plus surprenant qu'il suffit de s'attarder près des ambassades étrangères, à Kinshasa, pour être abordé en vue de l'achat d'une gemme, d'une poudre précieuse ou d'un « casque » d'uranium.

Dans la capitale congolaise, depuis une dizaine d'années abandonnée au désordre et à la misère, tout se vend. Or l'uranium et, plus encore, les déchets nucléaires des années 1960, hautement radioactifs parce que mal retraités à l'époque, sont très demandés. A des points de vente connus en ville, ou dans les discrets bureaux de compagnies minières, ces substances dangereuses sont des marchandises courantes.

Des « échantillons » proviennent du Centre de recherches et d'expérimentation nucléaire de Kinshasa (Crenka), où les Etats-Unis avaient installé, sous le régime Mobutu, dès la fin des années 1960, deux réacteurs expérimentaux. L'un d'eux est arrêté et,

selon un ingénieur congolais, « fuit ». L'autre est toujours opérationnel. Cependant, déjà du temps du maréchal-président, Washington s'était proposé de démonter à ses frais ces installations. Mais le président Mobutu aurait fait monter les enchères, selon l'un de ses anciens conseillers.

Les Etats-Unis seraient revenus à la charge auprès de son successeur, Laurent-Désiré Kabila, arrivé au pouvoir – avec le soutien américain – en mai 1997. Or, refusant l'offre, le « tombeur de Mobutu » aurait, lui aussi, tenté de monnayer son accord. Selon une source dans son entourage, il aurait même fait évaluer la valeur marchande des aiguilles radioactives du Crenka sur le marché noir. En revanche, dès sa première venue à Washington, quinze jours seulement après l'assassinat de son père, le 16 janvier, son fils et successeur Joseph Kabila aurait accepté le principe d'un « nettoyage » du site dans les règles.

Le trafic d'uranium et, surtout, des déchets nucléaires occidentaux « entreposés » dans l'ex-Zaïre dans les années 1960 et 1970 constitue un danger infiniment plus grave. Dès la première vague de pillages déclenchée par les anciennes Forces armées zaïroises (FAZ), en 1991, la mine d'uranium de

Ntenke Fungerema, dans la province méridionale du Katanga, aurait fait l'objet de vols et de détournements. On se souvient que c'est de ce gisement congolais qu'a été extraite la matière fissile ayant permis la construction des bombes américaines larguées sur Hiroshima et Nagasaki. Fermée par la suite, la mine de Ntenke Fungerema a été longtemps gardée comme une « zone de sécurité absolue », strictement interdite d'accès. Mais le délitement du régime mobutiste, à partir de 1990, a eu raison de toutes les précautions prises, selon des diplomates occidentaux en poste à Kinshasa.

FOLLES RUMEURS

Il faut le croire, à en juger par les listes de matières radioactives proposées à la vente à Kinshasa, mais aussi de l'autre côté du fleuve Congo, à Brazzaville. Il ne s'agit pas seulement de minerai d'uranium à l'état naturel. Apparemment, des déchets nucléaires stockés dans le passé au Zaïre, souvent d'origine américaine, inondent également un marché clandestin qui, au grand dam des services secrets occidentaux, attire des acheteurs en provenance de tous les « Etats voyous » intéressés par la prolifération de matières enri-

chies ou propres à être retraitées. Un expatrié français, d'origine corse, aurait été repéré comme intermédiaire. Une source crédible affirme même que feu le président Laurent-Désiré Kabila aurait expédié, à bord de son avion personnel, « des fûts de déchets radioactifs à Djerba », en Tunisie, où des agents du colonel Kadhafi seraient venus les récupérer. En échange, le chef de l'Etat libyen aurait contribué au financement de l'effort de guerre du régime de Kinshasa.

Le caractère illicite et clandestin de ce « trafic de déchets » ne permet pas une évaluation des risques de santé qu'encourent ceux qui s'y adonnent, du « creuseur » au vendeur en passant par le transporteur. Les rumeurs les plus folles circulent à Kinshasa au sujet de « gens auparavant bien portants » qui auraient « subitement perdu leurs cheveux » ou seraient « frappés d'impuissance ». Aucune recherche sérieuse n'a été entreprise et, dans les hôpitaux délabrés d'une mégapole de 6 millions d'habitants, les médecins haussent les épaules. « Dans tout ce qu'on voit ici, du sida à la malnutrition, on ne l'aurait même pas remarqué », explique l'un d'eux.

S. Sm

D'un parking kinois à Paris, itinéraire d'un « casque » d'uranium « récupéré » par la DGSE

KINSHASA

de notre envoyé spécial

C'était il y a un an, précisément le 18 mai 2000. Ce jour-là, à Kinshasa, deux Français rencontrent,

RÉCIT

Six mois après, le PDG congolais pourvoyeur d'uranium est retrouvé assassiné de deux balles

dans son bureau, le PDG de la Société minière du Congo (Somico), Naluhwindja Mukuba Philémon. Puis, au terme d'un parcours complexe, préalablement étudié dans tous ses détails, les trois hommes se retrouvent dans le sous-sol d'un parking où a été amené un 4 x 4 Landcruiser chargé d'une cantine.

Les deux Français et le Congolais inspectent son contenu. Ils vérifient qu'elle abrite bien ce que l'on appelle un « casque » d'uranium, une sorte de fait-tout en plomb, à l'intérieur duquel peut être transporté l'élément radioactif. Sur le « casque » est vissé un panonceau argenté portant cette inscription :

« XR 238 U, 30/10/1968, OL AMT Corps Cincinnati, Ohio-USA ».

Les deux Français sont munis d'appareils photo. Après quelques prises de vue de l'objet de leur curiosité, auprès duquel ils placent un quotidien du jour pour dater l'image, ils repartent à l'hôtel. Quant au « casque » d'uranium, il quitte plus tard le Congo à bord d'un avion à destination de Paris. En France, il a été examiné par des experts qui auraient constaté qu'il ne contenait rien de très dangereux, ni de très précieux. Il s'agissait soit d'un déchet nucléaire à très faible radioactivité, soit d'une « imitation » destinée à soutirer une forte somme à un néophyte en la matière. dans la capitale congolaise, un « casque » se négocie autour de 700 000 francs.

« MISSION DÉLICATE »

L'expertise des spécialistes français n'est pas accessible au public. Car ceux-ci ont examiné l'objet rapporté en catimini du Congo-Kinshasa pour le compte de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), les services secrets français. C'est la DGSE qui a monté l'opération de récupération du

« casque » d'uranium, dès lors que Xavier Houzel lui a confirmé qu'il pouvait s'en procurer sans difficultés. Xavier Houzel est l'un des deux Français qui sont allés « au contact » pour établir la preuve de l'existence d'un trafic d'uranium à Kinshasa. L'autre est le journaliste-écrivain Pierre Péan, qui séjournerait alors dans la capitale congolaise dans le cadre de son enquête sur l'attentat contre le DC-10 d'UTA, abattu en septembre 1989 au-dessus du désert du Ténére. Fondé sur cette recherche, son dernier livre, *Manipulations africaines*, est paru au mois de février.

Qui est Xavier Houzel ? Comme d'autres journalistes d'investigation parisiens, Pierre Péan connaît de longue date ce négociant en pétrole, un intermédiaire bien informé, familier de l'Afrique et du monde arabe. « Je l'avais surtout fréquenté dans les années 1970, explique-t-il ; je ne l'avais pas revu depuis cinq ou six ans. Mais quand il m'a demandé, à Kinshasa, où je l'ai croisé dans le hall de l'hôtel, si je voulais bien l'accompagner dans une mission délicate, simplement pour être témoin « au cas où », j'ai accepté ». C'est ainsi que le journaliste a

assisté au transfert du « casque » d'uranium. Il a pris des photos mais sa pellicule, confiée à la DGSE, ne lui a jamais été restituée en France.

ÉPILOGUE SANGLANTE

Egalement contacté à Paris, Xavier Houzel, contrarié à l'idée de « retrouver [son] nom dans les journaux », s'en est tenu à des explications minimales. Tout en précisant qu'il ne fait « pas partie des services », il se prévaut de contacts au plus haut niveau, et depuis fort longtemps, dans le monde du renseignement français. Préoccupé par les risques sanitaires et sécuritaires d'une prolifération sauvage de substances radioactives, il affirme avoir prévenu « nos autorités », quand l'occasion s'est présentée à lui de récupérer un « casque » auprès du PDG de la Somico. Pour le reste, il fait « confiance à notre gouvernement et à nos services qui sont au courant ».

L'histoire a pourtant connu un épilogue sanglant en France. « Exfiltré » à Paris avec toute sa famille, sa femme et ses cinq enfants, Naluhwindja Philémon, le PDG congolais pourvoyeur du

« casque » d'uranium, a été longuement « débriefé », pendant l'été 2000, par la DGSE. Chef traditionnel – « mwami » – originaire du Sud-Kivu, une province orientale du Congo, il avait beaucoup à apprendre aux services français, pas seulement sur le trafic d'isotopes radioactifs à Kinshasa, mais aussi sur les miliciens autochtones – les « mai-mai » – qui s'y battent contre les soldats rwandais qui ont envahi leur pays, et sur feu le président congolais Laurent-Désiré Kabila qui finançait cette « résistance populaire » en passant, entre autres, par le PDG de la Somico.

Ensuite, la trace de cet homme, qui avait troqué un « casque » contre un visa et des billets d'avion, se perd. Jusqu'au soir du 28 décembre, lorsque son corps à moitié calciné est extrait par des policiers d'un véhicule en flammes dans la banlieue lyonnaise. Tout comme le conducteur de la voiture, Aimé Aténbina, un capitaine de l'ancienne garde présidentielle du maréchal Mobutu, le mwami trafiquant d'uranium a été exécuté de deux balles dans la nuque.

Stephen Smith

Des milliers de manifestants ont conspué le pouvoir et dénoncé la répression en Kabylie

La marche de protestation s'est déroulée sans incidents jeudi à Alger

Entre 10 000 et 30 000 personnes ont défilé, jeudi après-midi, dans les rues d'Alger, à l'appel du Front des forces socialistes (FFS) d'Hocine Aït

Ahmed. La marche s'est déroulée sans incidents. Selon les organisateurs, de nombreux cars transportant des manifestants ont été

empêchés d'arriver à Alger. La question identitaire ne figure pas en tête des revendications exprimées.

ALGER

correspondance

« Pouvoir assassin ! », « Bouteflika, Ouyahia, gouvernement terroriste ! », « généraux, dehors ! », « Bouteflika rentre chez toi ! ». Des milliers d'Algériens – plus de 30 000 selon les organisateurs, 10 000 selon la police – ont marché jeudi après-midi à Alger, entre la place du 1^{er}-Mai et celle des Martyrs, en criant ces slogans, répondant à l'appel du Front des forces socialistes (FFS). La capitale algérienne n'avait pas connu une manifestation d'une telle ampleur depuis 1998. Le FFS n'avait pas demandé d'autorisation pour cette marche – presque systématiquement refusée toutes ces dernières années –, mais les autorités avaient envoyé de nombreux signaux de feu vert implicite.

Les manifestants, en majorité des jeunes, mais également de nombreuses femmes, ont conspué le pouvoir et dénoncé la répression en Kabylie. Leur nombre aurait pu être plus élevé encore, affirment les dirigeants du FFS, si de très nombreux cars transportant des manifestants en provenance de Kabylie n'avaient pas été refoulés aux abords de la capitale, ou bien empêchés d'arriver à temps à Alger, en raison de contrôles tatillons. Il semble que

seuls les véhicules particuliers réussissaient à franchir les barrières.

Dans la capitale, le quadrillage policier était impressionnant et très « professionnel ». Les membres de la police anti-émeutes avaient pris position dans toutes

qu'une banderole invitait à rentrer chez lui, comme il avait menacé de le faire lors d'un discours, l'année dernière.

De leur côté, les membres du service d'ordre du FFS s'employaient à calmer les ardeurs de certains jeunes qui s'amusaient à

La déclaration de M. Védrine est « inacceptable »

La déclaration du ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, sur la situation en Kabylie est « inacceptable », a affirmé jeudi, à Alger, son homologue Abdelaziz Belkhadem. « Ces propos vont manifestement à la rencontre des pressions des partisans traditionnels de l'ingérence et de l'intervention étrangères dans les affaires intérieures de l'Algérie », a-t-il précisé. Pour le chef de la diplomatie algérienne, la situation qui prévaut dans son pays « touche d'abord et avant tout les Algériens auxquels il revient, et à eux seuls, de trouver une solution à leurs problèmes ».

M. Védrine avait affirmé mercredi, devant l'Assemblée nationale à Paris, que la France ne pouvait rester silencieuse face à « la violence de la répression » des manifestations en Kabylie. Le chef de la diplomatie avait appelé au « dialogue politique » dans ce pays. « La situation est de nouveau extrêmement grave en Kabylie : en Kabylie, une soixantaine de tués, très jeunes, s'ajoutant à la liste des violences et de cette guerre civile », avait souligné M. Védrine devant les députés.

les ruelles débouchant sur le parcours emprunté par les manifestants. A midi, la place du 1^{er}-Mai paraissait clairsemée. Le millier de personnes déjà présentes tentait de conjurer l'angoisse d'un échec en chantant des couplets hostiles au président Bouteflika

lancer des pétards au milieu de la foule. Aux abords de la fontaine, une femme s'égosillait : « Y'en a marre de ce gouvernement, ils veulent rendre fous tous nos enfants ! » Un peu en retrait, les infatigables mères de disparus, brandissant pancartes et photos

des leurs, devaient avec des journalistes. Une heure plus tard, une clameur de joie accueillait les renforts arrivant en rangs serrés en provenance de la rue Hassiba Ben Bouali et des ruelles adjacentes. La marche pouvait commencer. Elle a eu lieu sous les cris de « ulach smah » (pas de pardon) pour les responsables de la répression de ces derniers jours, ou bien de « tueurs, égorgeurs, et ils se disent nationalistes ! ». « Liberté, liberté ! », hurlaient les jeunes.

DÉMOCRATIE ET LIBERTÉ

Devant le siège de l'Assemblée nationale, les slogans se sont faits plus explicites encore pour rejeter la commission d'enquête mise en place par les députés. « Commission d'enquête internationale ! », « députés béni-oui-oui, dehors ! », pouvait-on entendre.

Alors que la revendication identitaire n'est toujours pas au centre des enjeux, le FFS prévoit que la stratégie du pouvoir va consister à souligner la particularité de la Kabylie, dans l'espoir de faire diversion. Il reste que les jeunes ont posé des problèmes de fond – démocratie et liberté – qui concernent l'Algérie tout entière, et pas seulement cette région.

► www.lemonde.fr/algerie

La Macédoine connaît un regain de violence

Embuscades de la guérilla et action de représailles ont provoqué la mort de onze personnes en une semaine, compromettant le dialogue politique

APRÈS un mois d'accalmie, la Macédoine connaît depuis plusieurs jours un brutal regain de violence qui fragilise un peu plus le difficile dialogue politique entre Albanais et Slaves de Macédoine.

Jeudi 3 mai, les forces macédoniennes ont ainsi lancé une offensive sur le village de Vaksince, dans les environs de Kumanovo (nord-est de Skopje) pour tenter de déloger des rebelles albanais de l'Armée de libération nationale (UCK) responsables, le matin même, de la mort de deux soldats macédoniens et de l'enlèvement d'un troisième au cours d'une embuscade.

Des tirs d'artillerie lourde se sont abattus sur Vaksince, une localité de 4 000 habitants, auxquels les rebelles ont riposté avec des obus de mortier. Les combats ont repris vendredi. L'armée n'a pas donné de détails sur l'opération, précisant seulement que deux hélicoptères de fabrication soviétique Mi-24 avaient été mobilisés. Peu avant cette offensive, les autorités avaient appelé les habitants de Vaksince et de onze villages environnants contrôlés par l'UCK à quitter leur domicile. Selon le ministère de l'intérieur, un petit nombre de civils avaient suivi cette recommandation. Le ministère a accusé les rebelles de « retenir contre leur gré » les villageois, les utilisant comme « boucliers humains ». Un dirigeant local de l'UCK, le commandant Hoxha, a dénoncé « les bombardements sans discernement ».

RISQUE D'EMBRASEMENT

Dans un communiqué diffusé au Kosovo par des médias albanais, un représentant politique de la guérilla, Ali Ahmeti, a appelé le président macédonien, Boris Trajkovski, au dialogue, jugeant « indispensable que l'UCK participe aux négociations » sur l'avenir du pays, sous peine d'être responsable du déclenchement d'une « guerre civile ». Skopje a toujours refusé de discuter avec ceux qu'elle qualifie de « terroristes ».

La reprise des combats risque de compromettre le dialogue politique engagé au début du mois d'avril entre les partis albanais et slaves de Macédoine. Un consensus minimal semblait se dessiner pour la formation d'une large coalition gouvernementale. En revanche, les autorités n'étaient toujours pas disposées à

céder sur les principales revendications albanaises, à savoir une réforme constitutionnelle et la reconnaissance de l'albanais comme deuxième langue officielle. Tout en condamnant le recours à la violence, les principales formations politiques albanaises avaient mis en garde le gouvernement sur la volatilité de la situation et le risque d'embrasement s'il restait sur ses positions. Le Parlement devait se réunir vendredi pour examiner la situation.

Avant l'attaque de jeudi, la violence avait fait un brusque retour samedi en Macédoine, lorsque huit soldats et policiers avaient été tués dans une embuscade de la guérilla près de Tetovo (nord-ouest). Signe de la dégradation des relations intercommunautaires, des actions de représailles visant la communauté albanaise avaient ensuite éclaté, mardi et mercredi, à Skopje et à Bitola, deuxième ville du pays d'où étaient originaires quatre des victimes. Des dizaines de personnes ont été blessées et un civil albanais a été tué. Bitola, ainsi que Kumanovo sont depuis soumises à un couvre-feu, tout comme Tetovo depuis mars.

L'UCK macédonienne s'est manifestée pour la première fois au début de l'année en affirmant défendre les droits de la minorité albanaise de Macédoine (entre 25 % et 30 % des deux millions d'habitants). Après deux mois de combats sporadiques, et une offensive militaire le 25 mars aux abords de Tetovo, le gouvernement avait annoncé avoir neutralisé la guérilla, et des dizaines de personnes soupçonnées d'en être membres ont été arrêtées. Les autorités avaient toutefois reconnu que ce retour au calme était « fragile ». Des regroupements de rebelles avaient ainsi été signalés dans les montagnes à la frontière avec le Kosovo et le sud de la Serbie.

Depuis le début de la crise, la communauté internationale a témoigné au pouvoir macédonien un soutien politique appuyé, tout en appelant à la retenue et au dialogue. Recevant mercredi à Washington le président macédonien, Boris Trajkovski, George W. Bush a ainsi « fait part de son désir de travailler avec le gouvernement macédonien pour (...) combattre l'extrémisme ». – (AFP, AP.)

► www.lemonde.fr/macedoine

La manne pétrolière cache de sombres réalités économiques et sociales

« SI L'ALGÉRIE ne met pas en œuvre les réformes économiques profondes contenues dans le programme du gouvernement, elle risque de tomber dans l'oubli. » Pire, « elle disparaîtra de la carte des intérêts internationaux ». En prononçant cette phrase, le 15 mars à Alger, le ministre algérien des finances, Abdelatif Benachou, a exactement décrit le risque qui menace l'économie du pays.

Celle-ci ne s'est pourtant pas aussi bien portée depuis longtemps. La période de croissance négative de la première moitié des années 1990 n'est qu'un lointain souvenir. De même que l'inflation à deux chiffres. Depuis 1995 – et à l'exception de l'année 1997 –, le produit intérieur brut a augmenté de façon continue. Il a atteint 3 % en 2000. Cette même année, l'Algérie a dégagé un excédent de ses paiements courants de plus de 6 milliards de dollars qui lui permet d'assurer le remboursement de sa dette extérieure de 25 milliards de dollars. Grâce à la hausse du prix du baril, les recettes d'exportation ont atteint 20 milliards de dollars, contre 12,5 milliards l'année précédente. En janvier, les réserves en devises ont augmenté de 400 millions en un mois, passant de 11,9 milliards de dollars fin décembre à 12,3 milliards.

UNE ÉCONOMIE ADMINISTRÉE

Cette « vitrine » ne doit pourtant pas dissimuler la réalité. Hors du secteur pétrolier, sur lequel repose l'essentiel de la richesse du pays, la situation économique et sociale est délabrée. La production industrielle régresse. Le secteur informel gagne du terrain. La corruption touche tous les secteurs d'activité et ne se limite pas aux dignitaires militaires ou aux cadres. Le revenu par habitant a été divisé par deux depuis 1990. Deux jeunes sur trois en âge de travailler sont au chômage et ils sont 250 000 de plus à arriver sur

le marché du travail chaque année.

Ce constat, les investisseurs l'ont fait. L'absence de réformes structurelles et l'instabilité politique ne les incitent pas à miser sur le pays. Or, l'Algérie a dramatiquement besoin d'investissements directs pour tourner la page de trente ans d'économie administrée et sortir du système de rente pétrolière.

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika, en avril 1999, les trois chefs de gouvernement qui se sont succédés n'ont pourtant cessé d'afficher une volonté réformatrice. Mais celle-ci ne s'est retrouvée que dans les secteurs des hydrocarbures et de l'agriculture. La volonté de donner à la Sonatrach les moyens de se confronter à la concurrence internationale a sans doute favorisé le consensus pour engager les réformes dans ce domaine, note Koceïla Maames, économiste au Crédit agricole. Dans le secteur agricole, les mesures de restitution des terres ont été perçues comme un geste d'apaisement et le programme de défrichage, engagé en 1999, aurait permis la création de près de 100 000 emplois en un an.

En revanche, la restructuration des entreprises publiques industrielles est restée lettre morte. Pléthoriques, peu concurrentielles et de plus en plus inadaptées à la demande, elles sont devenues le lieu de distribution d'avantages sociaux et de répartition de la rente pétrolière. Le spectre des licenciements massifs dans un pays en proie à d'importantes tensions sociales et politiques a fini par décourager toute velléité de réforme. Résultat : les privatisations n'ont concerné à ce jour que trois entreprises publiques et toute poursuite du programme se heurte à la puissante centrale syndicale UGTA. Quant au secteur bancaire, il croule sous les créances dou-

teuses consenties aux entreprises publiques.

La manne pétrolière ne risque-t-elle pas de refroidir la détermination du gouvernement ? Le cabinet d'Ali Benflis, nommé en août 2000, a certes confirmé son inflexion libérale. La nouvelle coalition a reconduit les trois ministres clés du gouvernement réputés réformateurs.

PROJETS DE RÉFORMES

Mais le peu de clarté de leur démarche hypothèque les projets de réformes. Et ce qui est interprété comme une mainmise sur les rouages de l'économie est vu d'un mauvais œil par les investisseurs : la modification, le 24 mars, de la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit, par exemple, a été dénoncée

par les partis d'opposition comme une tentative de contrôle de la banque d'Algérie par l'Etat.

S'exprimant à l'ouverture d'une journée d'études sur le développement, M. Benachou n'a pas caché la difficulté de la tâche, les réformes « remettant en cause des intérêts et certaines habitudes ». Elles seront pourtant difficiles à faire passer auprès de la population. Des partis d'opposition réclament de plus en plus bruyamment que la cagnotte de la manne pétrolière soit utilisée pour améliorer les conditions de vie des Algériens en luttant notamment contre la crise du logement et le chômage, qui touche plus de 30 % de la population active.

Babette Stern

Aux Etats-Unis, récits d'exécutions sur bandes magnétiques

NEW YORK

de notre correspondante

L'enregistrement n'est pas d'excellente qualité, mais le contraste entre la voix, faible et calme, du condamné à mort sanglé sur sa chaise électrique et celle du bourreau, pleine d'énergie et d'autorité, est saisissant. Pour les Américains qui ont pu l'entendre depuis mercredi soir 2 mai à la radio et à la télévision, ce témoignage exceptionnel, terriblement cru, sur 19 exécutions réalisées en Géorgie entre 1983 et 1998, éclaire la manière dont est menée à bien la peine capitale dans leur pays et apporte un nouvel élément à un débat de plus en plus intense sur le sujet.

Ces enregistrements ont été systématiquement réalisés par l'administration pénitentiaire de Géorgie lors de chaque exécution, jusqu'en 1998, pour se prémunir contre d'éventuelles poursuites judiciaires : un gardien de prison était chargé d'enregistrer sur bande magnétique la description précise, par le bourreau et ses collègues, du déroulement de l'exécution, au fur et à mesure qu'elle avait lieu ; c'est à ce titre que l'on y entend aussi les dernières déclarations du condamné à mort, juste avant l'envoi de la décharge mortelle. Versées dans le domaine public de l'Etat de Géorgie en 1990 en

vertu de la législation sur la liberté de l'information, ces cassettes ont récemment été requises par un avocat local, qui les a transmises au producteur d'une émission de radio, David Isay. D'abord diffusées mercredi soir sur une radio publique de New York, WNYC, des extraits en ont été repris, jeudi, et débattus dans d'autres médias américains, ainsi que sur Internet.

La séquence de l'exécution d'Ivon Ray Stanley le 12 juillet 1984, par exemple, a été intégralement diffusée. Onze minutes d'un récit méthodique, détaché, « comme un lancement à la NASA », relève David Isay, sur la mise à mort de cet homme de 28 ans qui avait tué un courtier en assurances en l'enterrant vivant après l'avoir volé et battu.

« IL A SURSAUTÉ VRAIMENT FORT... »

« Le condamné n'a opposé aucune résistance. Il a été attaché à la chaise. Il ne bouge pas, il est assis très passivement, il fixe les témoins. On essuie maintenant la transpiration du front du condamné, il est attaché et prêt pour l'exécution, à l'exception de la cagoule qu'on est en train de passer sur sa tête. » La voix de Willis Marable, directeur adjoint de la prison, se tait. On entend un « clic », qui correspond à l'envoi de la première décharge électrique. « Lorsque la

première décharge a atteint son corps, il s'est raidi et j'ai entendu un clac, comme si l'une des sangles avait sauté. Là il est assis, les poings serrés, sans autre mouvement. Il se détend lentement. La première phase de l'exécution est terminée... » Après que la mort est constatée, l'un des responsables demande « quel était ce clac ». « Je crois que c'était juste un arc électrique, répond Willis Marable. Il a sursauté vraiment fort et ça a provoqué un arc électrique. »

Les cassettes comportent aussi le récit de deux exécutions qui ont mal tourné, lorsque l'électrocution a dû être « réinitiée ». « J'ai l'impression qu'il respire toujours », relève un gardien après la décharge. Ce condamné-là sera déclaré mort vingt minutes plus tard. La Géorgie a adopté depuis la méthode de l'injection mortelle.

A moins de deux semaines de l'exécution de Timothy McVeigh, l'auteur de l'attentat d'Oklahoma City, qui sera transmise en circuit fermé de télévision aux familles des victimes, la diffusion de ces enregistrements a intensifié le débat sur la publicité à donner aux exécutions. Avec cet argument ultime : « Si l'on n'est pas capable de regarder nos exécutions, pourquoi les pratiquer ? »

Sylvie Kauffmann

Si vous ne savez pas encore dans quelle ville vous allez partir, vous savez déjà dans quel hôtel.

RÉSERVEZ VOTRE CHAMBRE EN TEMPS RÉEL.

Accorhotels.com

Réserver un hôtel n'aura jamais été aussi facile.

Sofitel - Novotel - Mercure - Suitehotel - Ibis - Etap Hotel - Formule 1 - Motel 6 - Red Roof

ACCOR

Les Etats-Unis perdent leur siège à la commission des droits de l'homme de l'ONU

La France a été plébiscitée par 52 voix sur 53 suffrages

Les Etats-Unis ont perdu, jeudi 3 mai, leur siège au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies, rejoignant ainsi l'Iran, l'Ara-

bie saoudite et l'Azerbaïdjan au nombre de pays exclus de cet organisme de 53 membres. Washington appartenait à cette organisation

depuis sa création en 1947. Cette exclusion constitue une surprise et est interprétée comme un grave revers pour la diplomatie américaine.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Les Américains ont subi un échec retentissant et inattendu lors d'un vote, jeudi 3 mai, à l'ONU, au cours duquel ils ont perdu leur siège à la commission des droits de l'homme. Washington occupait ce siège sans interruption depuis la création de cette instance en 1947. En revanche, ces mêmes élections ont apporté un succès à la France qui, avec 52 des 53 suffrages, a obtenu un score sans précédent dans l'histoire de cette organisation de 53 membres. Se félicitant du « nombre record » des voix acquises, l'ambassadeur français Jean-David Levitte l'a attribué à la « politique fondée sur le dialogue et le respect » pratiquée par la France.

Le revers américain a immédiatement fait réagir Cuba. Dans un communiqué, La Havane a attribué l'échec des Etats-Unis à leur

« arrogance ». « Quelque part c'est vrai », explique un diplomate. Les Etats-Unis estiment que le fait d'être la seule super-puissance leur suffit pour gagner des élections sans faire campagne ». En effet, les Américains se seraient uniquement contentés d'approcher la Suède pour qu'elle retire sa candidature et permettre ainsi à Washington de « gagner sans se battre ». Stockholm a refusé et a obtenu le siège (32 voix). L'Autriche, autre candidat du groupe occidental, a recueilli 41 suffrages. Les membres de la commission sont élus pour trois ans par rotation régionale. Les autres perdants de ce scrutin ont été l'Iran, l'Arabie saoudite, la Lettonie et l'Azerbaïdjan.

Malgré la satisfaction évidente que provoque la défaite américaine chez certains pays, cette exclusion n'est pas forcément une bonne chose, selon certains diplomates, car elle peut alimenter des

réactions négatives envers les Nations unies et affaiblir les travaux de la Commission. A Washington, les démocrates s'en sont pris à l'administration républicaine critiquant le « laisser faire » du gouvernement de George W. Bush en matière de relations internationales. Nita Lowey, démocrate de New York, a fait remarquer que le vote était un échec « fort embarrassant pour tous les Américains » tandis que, pour le républicain Henry Hyde, de l'Illinois, le vote de la Commission « n'est qu'emblématique de la désuétude de certaines organisations internationales ».

POLITIQUE UNILATÉRALE

Les raisons de ce revers sont multiples. Il y a tout d'abord le fait que l'administration républicaine n'a toujours pas d'ambassadeur à l'ONU. Ensuite, la politique américaine au Proche-Orient a pu aussi constituer « un facteur impor-

tant ». Enfin, les défenseurs des droits de l'homme attribuent ce mauvais résultat à la politique unilatérale de Washington sur des dossiers importants tels que le bouclier antimissile. On peut y ajouter l'opposition des Etats-Unis au Tribunal pénal international (TPI), au protocole de Kyoto sur le réchauffement de la planète, ou encore le refus de l'accès universel aux médicaments contre le sida. Pour Joanna Weschler, représentante de Human Rights Watch, « on a assisté à une montée en puissance du ressentiment à l'égard des Etats-Unis ». James Cunningham, chargé d'affaires américain, a néanmoins affirmé que cet échec surpris « n'affectera pas notre engagement sur la question des droits de l'homme, au sein des Nations unies comme à l'extérieur ».

Afsané Bassir Pour

Le président iranien Mohamad Khatami candidat à sa propre succession

L'ATTENTE aura duré près de dix mois : vendredi 4 mai, le président réformateur iranien Mohamad Khatami a officiellement postulé pour sa propre succession, confirmant ainsi une candidature annoncée en pointillé en juillet 2000, avant de sombrer dans l'incertitude, face à l'accumulation de coups bas portés à l'intéressé par ses adversaires conservateurs.

Pour l'heure, il ne s'agit que d'une « candidature à la candidature », puisque tout postulant doit passer par le filtre du tout-puissant Conseil des gardiens, chargé de valider ou de refuser les candidatures selon des critères d'« islamité » dont le flou laisse la porte grande ouverte à l'arbitraire. Mais, bien que ledit Conseil soit contrôlé par les adversaires du président sortant, il est peu vraisemblable que celui-ci soit recalé.

Il est vrai qu'en 1992, sa candidature avait été rejetée, mais les temps ont changé : de fait, M. Khatami a été admis à « l'examen de passage » de la présidentielle de 1997, et a même été triomphalement élu ; par ailleurs, si réformateur soit-il, il demeure un homme du sérail et le soutien dont il bénéficie au sein de la population permet au moins d'assurer la pérennité du système et d'en présenter une image fréquente ; enfin, son premier mandat a permis à ses adversaires de vérifier qu'il n'a pas les moyens de mettre en danger leurs pouvoirs ni leurs intérêts politiques et économiques. M. Khatami aurait d'ailleurs été déjà adoube par le Guide

de la République islamique, l'ayatollah Ali Khameneï.

Sa réélection est tenue pour acquise, tant il est vrai que tout candidat soutenu par ses adversaires sera considéré par les Iraniens comme un homme à abattre politiquement ; tant il est vrai aussi que le Conseil des gardiens se sera chargé d'éliminer en amont tout candidat à la candidature qui présenterait un profil politique un tant soit peu plus libéral et porteur d'idées à peine plus audacieuses.

« ÉCHEC TOTAL »

Pour certains, la récente rafle dont des membres et des sympathisants du Mouvement pour la libération de l'Iran (MLI) de l'ancien premier ministre Mehdi Bazargan ont été la cible (*Le Monde* du 11 avril), relèverait précisément de l'intimidation dont l'objectif est à la fois de dissuader toute velléité de candidature du côté de la mouvance MLI, et de signifier à M. Khatami les limites tolérables. La longue litanie des journalistes, penseurs, intellectuels, ministres et autres gens de plume et d'esprit de la mouvance présidentielle interpellés, arrêtés, traduits en justice, condamnés, voire privés de leurs droits civiques au cours des derniers mois, les coups d'arrêt infligés à des lois ou projets de lois adoptés par le Parlement, les fréquents abus de pouvoir de la justice et les interventions du Guide ont vidé de sa substance le projet de réforme dont M. Khatami était porteur.

« La réforme politique est un échec total ; les conservateurs ont repris le dessus » constate Farhad Khosrokhavar, directeur de recherches à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Toutefois, si l'échec politique est patent, la « percée décisive » est d'un autre ordre, et elle est irréversible, dit M. Khosrokhavar. C'est la libération des esprits. « La légitimité de la théocratie, qui se voulait absolue, a été brisée », diagnostique-t-il.

Désormais, conclut M. Khosrokhavar, le régime est « discrédité ». « Les réformateurs étaient sa dernière chance de perdurer. Elle a été perdue. A court terme, il pourra maîtriser la situation, mais une crise majeure menace à terme, qui mettra face à face le régime et la société. »

Bernard Hourcade et Nicolas Schwaller, deux autres spécialistes de l'Iran, disent à peu près la même chose lorsqu'ils écrivent (dans les *Cahiers de l'Orient* N° 60) que « l'avenir de l'Iran est peut-être moins lié à l'issue à court terme d'un conflit « classique » entre les factions (...) qu'à la nature des relations à moyen ou long terme entre les partisans de Mohamad Khatami et les jeunes générations (...) qui ont d'autres ambitions que l'on peut qualifier de post-khatamistes. Il n'y a pas deux, mais trois grandes forces en présence en Iran », ajoutent les deux spécialistes, qui parlent d'un « conflit de générations particulièrement radical et complexe. »

Mouna Naïm

Jean-François Colosimo, théologien à l'Institut Saint-Serge

« La Grèce attend du pape le rejet définitif de tout prosélytisme »

JEAN PAUL II a commencé, vendredi 4 mai à Athènes, son 93^e pèlerinage hors d'Italie qui le conduira également en Syrie et à Malte. Le pape, qui fêtera ses quatre-vingt-un ans le 18 mai, se rend pour la première fois en Grèce. Le théologien Jean-François Colosimo explique, dans un entretien au *Monde*, pourquoi l'Eglise orthodoxe grecque n'a accepté qu'à contrecœur la venue de Jean Paul II.

« Comment expliquez-vous les réactions réservées, voire hostiles, de l'Eglise orthodoxe à la visite du pape en Grèce ? »

« Parce que l'objectif de cette visite semble brouillé aux orthodoxes. S'agit-il d'une visite « pastorale » ? Mais où sont les fidèles du pape, dans ce pays qui ne compte même pas 50 000 catholiques ? S'agit-il d'un simple pèlerinage sur les pas de l'apôtre Paul, comme on le dit à Rome ? Mais où est la discrétion propre à ce type de démarche ? L'ambiguïté des voyages du pape irrite les orthodoxes. Quand il n'est pas invité comme chef religieux, il se fait inviter comme chef d'Etat. C'est ce qui s'est passé hier en Géorgie, ce qui se passe aujourd'hui en Grèce et se passera demain en Ukraine. L'Etat grec donne des gages de sa volonté d'intégration européenne, mais l'Eglise refuse une Europe qui nierait sa spécificité orthodoxe. »

« La violence des réactions à la suppression de la mention « orthodoxe » sur la carte d'identité des citoyens grecs n'a-t-elle pas choqué tous les pays de l'Union européenne ? »

« Les Grecs ont le sentiment d'être isolés, mal compris en Euro-



JEAN-FRANÇOIS COLOSIMO

pe. Ils sont l'un des peuples qui ont le plus souffert au XX^e siècle. Qu'on se souvienne de la « grande catastrophe » des années 1922-1923, quand les populations grecques ont été déplacées d'Asie mineure, puis de l'embarquement des guerres balkaniques, de celles du Proche-Orient, l'affirmation des nationalismes qui ont vidé ces régions de toute présence hellénique. Qu'on pense à l'affaire de Chypre, à la suprématie de la Turquie dans la stratégie américaine, à l'apparition de la République de Macédoine, à l'émergence d'une grande Albanie...

» Autrement dit, les Grecs se retrouvent limités à l'espace de la petite Hellade qui, pour eux, n'est pas le centre du monde. Leur histoire, qui compte deux millénaires et demi, c'est celle de l'hellénisme et, pour eux, des villes comme Constantinople ou Alexandrie sont, autant qu'Athènes, des « métropoles ». L'hellénisme dépasse l'ethnisme grec. Il y a un hellénisme juif qui a donné la Bible des Septante, un hellénisme chrétien puisque le grec est la langue des Evangiles. La Grèce se veut l'héritière des sept premiers conciles œcuméniques et des princi-

paux Pères de l'Eglise. Elle a donc du mal à se reconnaître dans l'histoire chrétienne vue d'Occident.

« Comment l'Eglise orthodoxe peut-elle prêter main-forte à un nationalisme qui, même légitimé par l'histoire et les souffrances subies, paraît peu compatible avec l'intégration à l'Union européenne ? »

« Les Grecs ne pourraient jamais oublier que c'est l'Eglise orthodoxe qui a préservé la continuité de leur culture et de leur langue, garanti leur liberté pendant près de quatre siècles d'occupation ottomane, enseigné la nation, propagé les idées d'émancipation, pris la tête, au XIX^e siècle, du combat pour l'indépendance. Cette Eglise a payé le prix fort de ces luttes, a eu ses martyrs. Ses moines, ses prêtres mariés, aujourd'hui encore, sont très proches de la population. »

» Comment, dans ces conditions, ne serait-elle pas populaire ? Comment s'étonner qu'elle ait fait descendre dans la rue, pour défendre ces racines, 500 000 personnes à Athènes (2,5 millions à l'échelle de la France) ? Non pas, comme on l'a dit, pour un combat archaïque et par refus de l'Europe. Ce que refuse le primat de Grèce, Mgr Christodoulos, c'est une Europe technocratique qui nierait les identités, une Europe qui ne serait pas fidèle à son héritage biblique, à la défense de valeurs communes et d'une convivialité hors de laquelle on tomberait dans la barbarie. En France, l'homme qui dit non à la mondialisation est forcément un paysan : c'est José Bové. En Grèce, c'est forcément un prêtre, un évêque. Mgr Christodoulos, c'est le José Bové de la Grèce.

« N'y a-t-il pas un contentieux avec Rome qui tient à la nature même du ministère du pape ? »

« C'est un contentieux marqué par les souvenirs de l'« uniatisme », c'est-à-dire des tentatives menées par Rome, pendant au moins quatre siècles, pour conquérir des positions et convertir des populations dans des terres orthodoxes. La mémoire orthodoxe est celle d'une prédation spirituelle. La confiance dans le pape est donc très ébranlée. Ce qui empêche catholiques et orthodoxes de se réconcilier, c'est bien la figure de la papauté, celle du « pasteur » à prétention universelle. Le christianisme ne peut pas se réduire à une morale, ni à un système juridique. Sa figure éminente en est le pécheur. Malgré les qualités évidentes de Jean Paul II, elle n'est pas la figure du pape infaillible. »

» Ce n'est donc pas seulement l'exercice de la « primauté » de l'évêque de Rome qu'il faudrait revoir comme Jean Paul II le suggérait lui-même dans son encyclique œcuménique de 1995 *Ut unum sint*, mais c'est le sens que les uns et les autres, catholiques et orthodoxes, veulent donner au christianisme. C'est en Grèce et en Russie que le pape a le moins de raisons de s'imposer parce que le christianisme qui est là-bas est à la fois le plus proche et le plus divergent de celui qu'il représente. Aussi les orthodoxes ne demandent-ils pas à Jean Paul II de faire repentance, mais ils souhaitent un geste clair, en particulier le rejet définitif de toute forme d'uniatisme et de prosélytisme. »

Propos recueillis par Henri Tincq

Trois Afghanes voilées témoignent au Parlement européen

BRUXELLES. Trois Afghanes sorties clandestinement de Kaboul avec l'aide du magazine *Elle* sont venues témoigner de leur vie quotidienne au Parlement européen, jeudi 3 mai, à l'invitation de sa présidente, Nicole Fontaine. Devant la commission des affaires étrangères et celle des droits de la femme réunies conjointement, elles se sont exprimées sous leur tchadri, pour des raisons de sécurité. Elles ont expliqué que les femmes afghanes « attendent beaucoup de l'Europe, surtout depuis la visite du commandant Massoud » et demandé qu'on les aide « avant qu'il soit trop tard, et que les femmes aient disparu, comme les bouddhas de Bamijan ».

Certains eurodéputés comme Maj Britt Theorin (PSE) ayant évoqué un « apartheid fondé sur le sexe », Daniel Cohn-Bendit (Verts) a suggéré « que l'Europe ait le courage de demander un embargo total sur l'Afghanistan et les pays qui lui livrent des armes, le Pakistan et l'Arabie saoudite ». Lors d'une conférence de presse, M^{me} Fontaine a souhaité une « pression internationale accrue » sur ces pays. – (Corresp.)

Au Monténégro, l'idée d'un référendum sur l'indépendance est relancée

PODGORICA. Le Parti démocratique des socialistes (DPS) du président monténégrin, Milo Djukanovic, a accepté, jeudi 3 mai, les demandes des radicaux indépendantistes de l'Alliance libérale (LSCG) pour leur participation au sein d'un gouvernement de coalition dans lequel ils réclament plusieurs postes clés (intérieur, justice). Un accord formel entre les deux partis devrait suivre.

En échange de leur participation à un gouvernement de coalition, les Libéraux, favorables à une rupture entre le Monténégro et la Serbie, réclament l'organisation d'un référendum sur l'indépendance. Pour la première fois depuis les élections législatives du 22 avril, assurant une courte majorité au camp indépendantiste, Milo Djukanovic s'est de nouveau déclaré en faveur d'une telle consultation qui, selon lui, pourrait avoir lieu d'ici à neuf mois. – (AFP, AP.)

Pour Bachar El Assad, « le racisme des Israéliens a surpassé le nazisme »

MADRID. Le président syrien, Bachar El Assad a affirmé, jeudi 3 mai à Madrid, que « le racisme des Israéliens a surpassé le nazisme ». « Un ministre israélien a dit que la solution pour la Palestine était de la vider des Palestiniens pour préserver la pureté de la race juive », a-t-il dit, sans identifier nominalement ledit ministre. « La même personne a demandé que les Arabes de nationalité israélienne soient signalés au moyen d'une étiquette jaune (...) et l'extermination des Arabes, je vous laisse juger si cela n'est pas du nazisme », a ajouté M. El Assad lors d'une conférence de presse avec le chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar. M. El Assad a choisi l'Espagne pour son premier voyage en Europe, le prétexte étant l'inauguration, près de Cordoue, de l'exposition consacrée à « La splendeur des Omeyyades ». Madrid, qui présidera en 2002 l'Union européenne, souhaite contribuer à la relance du processus de paix israélo-arabe. – (Corresp.)

Washington veut continuer d'isoler l'Iran et l'Irak

WASHINGTON. Le secrétaire d'Etat Colin Powell a déclaré jeudi 3 mai que les Etats-Unis voulaient continuer d'isoler les « régimes dangereux » d'Iran et d'Irak. « Ces deux régimes (...) doivent être contenus, ils ne sont pas en phase avec la manière dont le monde évolue », a déclaré le chef de la diplomatie américaine devant une sous-commission du Sénat. M. Powell a affirmé que Washington était « prêt à reprendre contact avec l'Iran quand il montrera que cela a du sens ». En attendant, les Etats-Unis vont maintenir l'embargo commercial et les sanctions contre les investissements dans le secteur pétrolier et gazier en Iran.

A propos de l'Irak, il s'est notamment déclaré confiant dans la révision de l'embargo imposé par l'ONU, prônée par Washington, pour les recenser davantage sur l'interdiction d'acquiescer des biens à usage militaire et épargner les produits à usage civil. « Je pense que nous allons enregistrer des progrès, début juin », lors de la révision du régime des sanctions internationales par les Nations unies, a-t-il déclaré, en ajoutant que « les idées américaines s'enracinent ». – (AFP.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : le nombre des licenciements annoncés par les entreprises américaines a atteint un record en avril avec 165 564 suppressions de postes, le chiffre le plus élevé depuis l'existence de la statistique en 1993 et le quadruple de ce qu'il était un an plus tôt, a annoncé, jeudi 3 mai, la société de travail temporaire Challenger, Gray & Thomas. – (Reuters.)**

■ **JAPON : un homme, muni d'un faux passeport et ayant admis être le fils aîné** du dirigeant nord-coréen Kim Jong-Il, a été autorisé, vendredi 4 mai, à quitter le Japon à destination de la Chine. Il avait été interpellé lors de son arrivée à l'aéroport de Narita, mardi, en possession d'un passeport falsifié de la République dominicaine. Voyageant avec deux femmes et un enfant, il avait indiqué vouloir se rendre à Disneyland, dans la banlieue de Tokyo, puis avait reconnu être le fils du dirigeant nord-coréen. – (AFP, Kyodo.)

■ **ITALIE : trois femmes et cinq hommes, soupçonnés de préparer un attentat**, ont été arrêtés par les carabinieri, jeudi 3 mai, à Rome, à Milan et en Calabre. Cette opération entre dans le cadre d'une enquête ouverte après le meurtre par balles en pleine rue, en mai 1999, d'un conseiller de Massimo D'Alema, alors président du Conseil. – (Corresp.)

Le secrétaire américain au Trésor met le FMI sous surveillance

WASHINGTON. Le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill, a souligné, jeudi 4 mai, qu'il entendait faire preuve de prudence dans l'allocation d'aides financières aux économies en difficultés, comme l'Argentine ou la Turquie, en se présentant comme « le gardien des deniers publics américains ». Le secrétaire au Trésor, qui s'exprimait devant une commission de la Chambre des représentants, a indiqué vouloir s'assurer d'un « usage sage » des deniers publics. « Je ne veux pas apparaître comme celui qui donne de l'argent à des pays qui ont d'importants problèmes financiers en raison de l'incapacité des responsables politiques » à prendre les difficiles décisions qui s'imposent, a-t-il souligné, en critiquant une nouvelle fois les plans d'aide décidés sous l'administration Clinton pour assurer le sauvetage de la Russie en 1998 et du Mexique en 1995.

La communauté financière internationale a décidé d'allouer une aide financière supplémentaire de 10 milliards de dollars pour aider la Turquie à sortir de la crise et travaille sur un plan de soutien à l'Argentine.



Irrésistible !

Statut prioritaire sur 15 compagnies aériennes.

Goûtez aux délices des vols internationaux sur le réseau Star Alliance™, un bel assortiment des meilleures compagnies aériennes du monde. Les plaisirs de votre statut prioritaire sur une des compagnies du réseau Star Alliance se savourent sur les 15 autres. www.staralliance.com

STAR ALLIANCE
Le monde a son réseau aérien.®



GAUCHE Après le contrecoup des élections municipales, Lionel Jospin tente de reconstruire sa majorité. Surpris par l'« ingratitude » de ses partenaires de la majorité plurielle,

le premier ministre a reçu chacun des dirigeants de ces partis en tête à tête. ● LE PREMIER MINISTRE reçoit également pour des entretiens officiels à Matignon les dirigeants des

organisations syndicales. ● A PLUSIEURS reprises déjà, M. Jospin avait menacé ses alliés indisciplinés d'abandonner la gauche plurielle à ses divisions. ● LES DIRIGEANTS du

PS, du PCF, du PRG, du MDC et des Verts se sont mis au travail pour préparer les élections législatives de juin 2002, notamment la répartition des circonscriptions. ● LES REPRÉ-

SENTANTS des salariés victimes des plans de licenciement (LU, Marks & Spencer, etc.) tentent de créer une coordination. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

Lionel Jospin fait le compte de ses forces avant 2002

Depuis quelques jours, le premier ministre reçoit en tête à tête les responsables des partis de la majorité et ceux des syndicats. Il cherche à placer ses partenaires face à leurs responsabilités dans la perspective des élections présidentielle et législatives

IL REPREISE, il raccommode. Au temps de l'amertume et de l'aigreur, manifestes dans les jours qui ont suivi les élections municipales, a succédé pour Lionel Jospin, celui du ravaudage. Entre les deux, il s'est passé quelque chose d'essentiel. Mardi 24 avril, l'Assemblée a adopté définitivement le projet de loi inversant le calendrier électoral de 2002. Cette fois, c'est fait : l'élection présidentielle précédera les élections législatives. Pour M. Jospin, un temps nouveau s'est ouvert.

Les travaux de couture pouvaient donc commencer. Ils se sont d'abord imposés pour la majorité plurielle, secouée par les résultats du scrutin des 11 et 18 mars. Même le premier ministre, qui connaît pourtant bien ces lendemains de défaite avec son cortège de « sauve-qui-peut » et de « c'est-la-faute-aux-autres », s'est dit étonné devant ses proches de la grande vulnérabilité de ses partenaires Verts et communistes. Dans un registre qui ne lui est pas familier, M. Jospin leur a d'ailleurs publiquement demandé un peu de « gratitude ». Puis il leur a rouvert son agenda. Où en sommes-nous ? Qu'est-ce qu'il nous reste en commun ? Qu'est-ce qui nous sépare ? Que voulez-vous ? Autant de questions qui figurent en filigrane des entretiens en tête-à-tête que le premier ministre a depuis quelques jours avec chaque dirigeant des partis qui composent la majorité plurielle, Jean-Pierre Chevènement pour le MDC, Robert Hue pour le PCF, Jean-Michel Baylet pour le PRG et Dominique Voynet pour les Verts.

A chacun, il répète le même mes-



sage : à vous de prendre vos responsabilités ; si la gauche perd, le PS lui, restera la force centrale de l'opposition. En revanche, tous les autres – Verts, communistes et radicaux de gauche – peuvent se poser la question de leur survie électorale. Devant ses ministres, M. Jospin a également lancé quelques mises en garde. « Nous ne devons pas nous créer des difficultés à nous-mêmes », avait-il prévenu lors de la réunion du jeudi 26 avril, en évoquant les déclarations multiples des dirigeants de la gauche sur les plans de licenciement. Et à l'intention toute particulière de l'allié communiste, inquiet des menaces que font peser

sur lui les succès électoraux de l'extrême gauche, il avait ajouté : « Il ne faut pas courir derrière des forces minoritaires. On risque de s'y perdre. C'est sur une vision globale que l'on sera jugé. »

CHASSÉ-CROISÉ AVEC M. CHIRAC

A côté de cette reconstruction politique, c'est aussi à la reconstruction sociale que M. Jospin s'est attelée depuis quelques semaines. Un à un, il a reçu en tête-à-tête les dirigeants de la CGT, de FO et de la CFDT. « Il s'agit d'un échange d'analyses, d'un éclairage mutuel », indique-t-on à Matignon. M. Jospin prend des notes, qu'il transmet

ensuite à ses conseillers. Les rendez-vous officiels avec les délégations syndicales viendront plus tard. Mercredi, en réponse à une question à l'Assemblée, il a d'ailleurs annoncé qu'il avait « l'intention de prendre, avec l'accord [des organisations syndicales], des initiatives en ce qui concerne le dialogue nécessaire avec les syndicats car ce n'est pas simplement le législateur qui peut régler les problèmes sociaux dans les entreprises ».

Le troisième terrain est... chiracien. On a assisté ces derniers jours à un étrange chassé-croisé entre les deux hommes. Au moment où le président de la République reçoit des maires des communes inondées et fait la leçon au gouvernement sur sa gestion des inondations de la Somme, où il s'empare bruyamment du thème de la défense de l'environnement à l'occasion d'un déplacement à Orléans (lire page 7), M. Jospin lui, vient chasser sur les terres présidentielles.

On l'a entendu évoquer le « devoir de mémoire et de lucidité » face à la guerre d'Algérie et annoncer, jeudi 26 avril, l'édification d'un mémorial en hommage aux soldats morts en Algérie, quai Branly à Paris. On l'a vu le même jour affronter au Palais des congrès à Paris le public hostile de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), quelques heures après que M. Chirac y eut été applaudi. Le défi, manifestement, lui a plu. Accueilli sous les sifflets d'une profession ulcérée par l'entrée en application des 35 heu-

res, il n'a rien ménagé de son énergie et de son savoir-faire politique pour leur arracher à son tour des applaudissements.

A peine cette rencontre était-elle achevée qu'un autre rendez-vous l'attendait avec une délégation de la FNSEA. Entre M. Jospin et Luc Guyau, les rapports s'étaient sérieusement envenimés depuis la visite désastreuse du Salon de l'agriculture. L'épisode avait donné lieu, le lendemain, à une explication téléphonique sévère entre les deux hommes.

me ce fut souvent le cas pendant la campagne municipale.

Minutieusement, M. Jospin tente donc de reconstruire et de dégager sa route présidentielle, encombrée par les dégâts de la mini-tempête des municipales. Une étape nécessaire avant d'en ouvrir une autre, à la mi-juin. Un an après Jacques Chirac, le premier ministre prononcera enfin un discours dans lequel il livrera sa vision de l'Europe. Lorsqu'on s'étonnait, l'an passé, de son silence sur ce sujet, à quelques

Réquisitoire de Claude Allègre contre Lionel Jospin

Un an après son départ du gouvernement, Claude Allègre signe, dans *Libération* du 4 mai, un point de vue intitulé « Changer de politique, changer la politique ». « Nos dirigeants, écrit l'ancien ministre de l'éducation, n'ont pas d'idées, pas de projets et un sens trop aigu du compromis qui tangente souvent l'absence de courage. » Ce réquisitoire vise le gouvernement Jospin dont nombre de citoyens se seraient « éloignés », selon M. Allègre, « parce qu'ils ont assisté au retour des vieilles habitudes de la politique politicienne ». « On ne peut mener une politique progressiste avec les recettes économiques des conservateurs », ajoute-t-il, critiquant « la politique dite de baisse d'impôts » qui conduit à « réduire le rôle de l'Etat » ainsi que « l'extraordinaire carence de notre politique européenne ». « La France a besoin d'un horizon, d'un projet, d'une vision qui, depuis de nombreuses années, lui manquent », affirme l'ancien conseiller de Lionel Jospin, avant de conclure : « L'avenir de la France passe aujourd'hui plus par les idées que par les hommes. »

Jeudi, les déclarations plutôt conciliantes de la délégation de la FNSEA sur le parvis de Matignon ont donc été appréciées. Le premier ministre, qui devrait se montrer sous peu en province, afin d'effacer l'effet redoutable laissé par les images de la Somme, a aussi besoin de s'assurer que des manifestations agricoles ne l'y attendront pas, com-

jours de la présidence française de l'Union européenne, il avait observé que la discussion sur « l'avenir de l'Europe relève du libre débat démocratique et est à traiter comme tel ». L'heure de ces « débats », affirmait-il, n'était pas encore venue. Elle arrive.

Pascal Robert-Diard

L'« air de Cintegabelle » berce les humeurs de la gauche plurielle

ÉLECTION présidentielle, élections législatives : les parlementaires ont ratifié l'opération « inversion du calendrier » ; le premier ministre est convaincu que le Conseil constitutionnel n'y fera pas

ANALYSE

A chaque faux pas de sa majorité, le premier ministre agite cette tentation

obstacle ; il a estimé le moment propice pour préparer ces échéances avec « sa » majorité. Combien de candidats à gauche pour le premier scrutin ? Quels appels entre les deux tours ? Quelle campagne et quel « projet », ensuite, avec des communistes qui partiront seuls au combat dans toutes les circonscriptions ?

En répondant à son invitation, Robert Hue, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Michel Baylet et Dominique Voynet connaissaient l'humeur du « patron ». Le numéro un communiste savait que le premier ministre n'avait pas du tout apprécié son « Lionel, enlève tes boules Quies ! », beaucoup trop familier et personnalisé à son goût ; le président du MDC, qu'il avait encore moins aimé l'entendre dire que « la gauche plurielle a vécu ». Tous savent surtout que, lorsque M. Jospin entonne l'« air de Cintegabelle », c'est à eux qu'il s'adresse.

C'est ainsi que les communistes nomment – depuis une rencontre au PS, au lendemain du second tour des élections législatives de 1997 – la tentation de M. Jospin, pour mieux se faire désirer, d'expliquer qu'il « ne sait pas encore ce [qu'il va] faire », qu'il se verrait aussi assez bien « en Haute-Garonne ». C'est la chanson qu'il chante pour leur expliquer que, s'il n'est pas leur « chef d'équipe », s'ils ne s'engagent pas à être solidaires, il peut faire autre chose, lui, l'ex-professeur de l'IUT de Sceaux. En somme, que sa vie est soit dans la majorité plurielle, soit carrément ailleurs.

L'air a des variantes mais, chaque fois que M. Jospin entonne le refrain, c'est que la gauche plurielle a le trébuché. En janvier 1998, lors d'un déjeuner avec les chefs de la majorité parlementaire, il s'emporte devant Alain Bocquet, qui a jugé « irresponsable » d'envoyer les forces de l'ordre évacuer les Assedic : « J'ai soixante ans, je n'ai pas de plan de carrière. Je peux aussi aller au cinéma ou au musée avec ma femme. » En novembre 1999, quand il apprend que le groupe communiste ne va pas voter le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, il téléphone à M. Hue : « Si vous vous abstenez, il n'y a plus de gouvernement ce soir. C'est simple, je vais rive droite donner ma démission. » Avec chacun d'entre eux, avant le vote du budget 2000 : « Vous votez contre, je passe la Seine. »

Pour la première fois, en ce printemps 2001, M. Jospin a fredonné son thème musical en public. « Je peux être candidat. Mais je n'en est pas besoin comme homme, comme responsable politique », a-t-il rappelé aux quotidiens régionaux, puis sur France 2, le 17 avril. « Je peux très bien ne pas être candidat », si « cela n'est pas souhaité par tous ceux qui m'entourent » et ne « fait pas sens ». Aucun de ses alliés n'envisage sérieusement une sécession avant les échéances électorales, mais tous, victoire ou – surtout – défaite, s'interrogent sur la pérennité de cette construction politique après 2002. « La majorité plurielle, si elle restait ensemble... », a glissé incidemment M. Jospin lui-même, à la télévision.

Le 30 avril, alors qu'il interrogeait M. Chevènement sur son intention d'être candidat à l'élection présidentielle, ce dernier lui a répondu : « Je ne sais pas. » « Moi non plus », a lâché le premier ministre. Comme pour montrer que, s'il retournait au théâtre, au cinéma ou à Cintegabelle, ses alliés, premiers responsables, ne seraient pas forcément les premiers prévenus.

Ariane Chemin

Les partis de la majorité à l'épreuve des législatives

L'ADVERSAIRE commun, c'est la droite et, face aux plans sociaux, c'est le patronat. Soucieux de voir la majorité plurielle retrouver sa « cohérence » autour d'un bilan commun et de la préparation des élections législatives de 2002, François Hollande a de nouveau martelé ce principe le 2 mai devant le bureau national du Parti socialiste. Lionel Jospin en a fait autant devant chacun des chefs de parti de la gauche qu'il a reçus depuis le début de la semaine. Pour le premier secrétaire du PS, après comme avant le choc des élections municipales, la stratégie de la gauche plurielle est la seule possible. « Il faut qu'on prenne conscience que ce qui a fait notre force c'est notre unité », souligne-t-il, en plaidant auprès de ses partenaires pour que le souci de chacun d'assumer son « identité », légitime avant une compétition électorale, ne se fasse pas au détriment de l'ensemble de la gauche.

Pour autant, Laurent Fabius et ses amis commencent à faire entendre leur différence, en ne se montrant pas les plus zélés partisans d'une stratégie de gauche plurielle consistant à céder des circonscriptions gagnables aux Verts en 2002. Le PS doit désigner ses candidats au plus tard pour la mi-novembre, avec déjà une première obligation de réserver 40 % des circonscriptions à des femmes. Le PCF a déjà fait savoir qu'il aurait ses propres candidats partout et ne demanderait aucune faveur. Et certains chevronnés sont décidés à concurrencer systématiquement les Verts soutenus par le PS... A la commission électorale du PS,

qui a démarré ses travaux fin avril, les fabiusiens expliquent que, « si les Verts ne veulent pas d'accord ce n'est pas la peine de les forcer ». Ou encore que si la gauche gagne l'élection présidentielle toutes les forces de la majorité profiteront de la dynamique ainsi créée... aux législatives. Bref, ils craignent de faire les frais des « cadeaux » qui risquent d'être faits aux Verts.

LE VISAGE FERMÉ DE ROBERT HUE

Outre M. Hollande, qui bénéficie d'un tête-à-tête hebdomadaire avec le premier ministre, M. Jospin a reçu cette semaine les dirigeants du Mouvement des citoyens (MDC), du Parti communiste et du Parti radical de gauche (PRG). « On ne fera pas l'économie d'un débat rude. Lionel Jospin, qui incarnait l'équilibre, l'incarne de moins en moins », assure Jean-Pierre Chevènement qui a jeté aux orties le concept de gauche plurielle (lire ci-contre). « J'ai demandé à Jospin qu'il agisse et qu'il propose, de manière à ce que l'on sache bien ce qu'il veut faire », explique le président du MDC qui n'a d'autre choix que de se présenter à la présidentielle s'il estime que ses idées ne sont pas prises en compte. Or son parti reste confidentiel et sa représentation parlementaire future dépend d'accords avec le PS.

Le premier ministre a beaucoup insisté sur la nécessité de ne pas laisser gagner Jacques Chirac, souligne M. Chevènement. Un appel à la raison qui, semble-t-il, a laissé froid ses alliés communistes. Alors qu'un nombre croissant de communistes se demandent si leur

secrétaire national est leur meilleur candidat à la présidentielle, Robert Hue est sorti de son entretien le visage fermé. Preuve que l'heure est vraiment grave : *L'Humanité* a banalisé cette rencontre.

Pour Dominique Voynet, qui était reçue vendredi 4 mai, il faudra se donner les moyens de « dépasser les accords bilatéraux de 1997 ». Ce type d'alliance donne un pouvoir absolu au PS et a démontré ses limites, estime en substance la ministre de l'environnement. « Depuis quatre ans, la discussion se limite à Jospin et à ses ministres. Il serait temps que les partis travaillent ensemble à un projet », estime celle qui doit reprendre, en principe le 23 juin, le secrétariat national des Verts. « Prendre ses responsabilités, cela ne veut pas dire silence dans les rangs », juge la chef de file des Verts. Pour les législatives, l'aile « Vert écolo » veut présenter des candidats partout, faute d'obtenir satisfaction sur la proportionnelle. « Si l'on doit arriver à cela, c'est que l'on n'aura pas réussi à boucler un accord, c'est pourtant la priorité », s'agace le secrétaire national Jean-Luc Bennaïm.

Quant à Jean-Michel Baylet, il morigène le MDC, le PCF et les Verts qui « exigent des choses déraisonnables du gouvernement avec leur tir croisé sur les plans de licenciements ». « Il faut savoir si l'on veut battre la droite ou faire exploser la gauche », conclut le président du PRG. En premier de la classe.

Béatrice Gurrey et Michel Noblecourt

Les salariés victimes de plans sociaux veulent se fédérer pour passer à l'offensive

PRESQU'UN petit événement mondain. Le tout Paris syndicaliste militant et gauchiste d'obédiences les plus diverses s'était en effet donné rendez-vous, jeudi 3 mai, en fin d'après-midi, pour la réunion organisée par les LU-Danone de Ris-Orangis avec des salariés de Marks et Spencer et d'AOM-Air Liberté-Air Littoral.

Trois cents personnes tassées, prenant des notes dans une salle Jean-Jaurès, à la Bourse du travail, trop petite : des délégués d'entreprise CGT, d'autres de FO, des responsables de la FSU, du Groupe des Dix, de la CNT, d'AC ! (Agir ensemble contre le chômage), d'ATTAC, mais aussi des dirigeants de la Ligue communiste révolutionnaire, de Lutte ouvrière, des militants du Parti des travailleurs et d'organisations trotskystes plus confidentielles, des auto-

gestionnaires, des libertaires, Sylvie Jan, membre du collège exécutif du PCF, Hélène Flautre des Verts et un représentant du secteur entreprise du PS venu en observateur. L'enjeu : l'organisation, le 9 juin, d'une manifestation nationale à Paris « contre les licenciements », fédérant les salariés des entreprises concernées par des plans sociaux.

« Nous ne pouvons nous contenter de résister entreprise par entreprise, d'être cantonnés à des luttes défensives », explique, en guise d'introduction Farid Djittli (CGT) de Lu-Ris, à la tribune. « C'est ensemble que l'on pourra s'en sortir », souligne Brigitte Moutoussamy du SYCOPA (ex-CFDT) Marks et Spencer. « Il n'y a pas de bons et de mauvais licenciés, les bons étant dans les entreprises qui font des bénéfices, les mauvais dans celles qui affichent des déficits. Nous,

si on en est là, c'est de la faute des actionnaires, pas des salariés », indique Paul Fourier (CGT) de l'intersyndicale AOM-Air Littoral. Un barbu jovial de la CFDT Motorola Toulouse juge une manifestation nationale « nécessaire ». « Nous, on nous a passés en chômage technique, on est inquiet de ce qu'il va advenir. »

L'idée d'un droit de veto des salariés sur les plans sociaux est alors retenue. La question de la journée nationale d'action organisée par la CGT, mardi 22 mai, date de l'examen à l'Assemblée du projet de loi sur la modernisation sociale, vient ensuite sur le tapis. Françoise Wagner, responsable confédérale CGT, explique cette initiative « était importante pour peser sur les dispositions sur les licenciements proposées par le gouvernement qui restent insuffisantes », précisant que la CGT ne « s'interdit

pas, en cas de succès du 22 mai, d'envisager autre chose le 9 juin ».

Plusieurs intervenants déclarent que les deux initiatives ne sont pas forcément contradictoires. Pour la confédération CGT, à nouveau, Jacques Dellalée exprime de fortes réserves sur une coordination entre entreprises à plans sociaux. Dans l'entourage de Bernard Thibault, on dit craindre une mainmise des organisations d'extrême gauche, en pointant leur soutien à la mise en place d'une telle structure. Au bout de quatre heures de discussions, les participants se quittent sur un calendrier chargé : le 17 mai à Londres avec les Marks et Spencer, le 19 avec les Moulinex, le 22 avec la CGT et le 9 juin à Paris pour un défilé commun.

Caroline Monnot

M. Chirac estime que l'écologie sera « au cœur de la campagne » en 2002

Le chef de l'Etat croit les électeurs Verts partagés entre la droite et la gauche

Lors de son déplacement à Orléans, jeudi 3 mai, le président de la République a exposé sa conception d'« une écologie humaniste ». Pour Jacques Chirac, les critiques

actuelles des Verts à l'égard de la majorité et les résultats des municipales témoignent qu'une partie des électeurs Verts peut se détourner de la gauche.

ORLÉANS

de notre envoyée spéciale

L'écologie est devenue un sujet en or pour le président de la République. Un sujet qui figure au premier rang des préoccupations des Français et qui, pourtant, a des conséquences internationales. Un sujet qui, selon Jacques Chirac, « doit être traité au niveau des chefs d'Etat » et dont il se dit « certain » qu'il sera « au cœur de la campagne présidentielle ». Le président ne pouvait donc que s'y intéresser. Plus que cela, même : il en a fait, jeudi 3 mai, à Orléans, le sujet d'un de ses discours que son équipe qualifie, en toute modestie, de « fondateur » (lire ci-dessous).

Comme M. Chirac sait que son parcours politique passé n'a que très rarement montré que la protection de la nature était une de ses priorités, il présente volontiers les choses, en privé, avec ce brin d'autodérision cynique dont il s'est fait un style : « Sans être un militant, je n'ai tout de même pas découvert le sujet ces deux derniers jours ! » Son équipe distribue d'ailleurs à la presse la liste des

interventions que le président a pu faire, depuis 1996, sur le sujet dans les sommets internationaux ou lors de déplacements en province : il y en a eu vingt-cinq. De la lutte contre l'effet de serre à la réforme des institutions européennes chargées de la sécurité maritime, des OGM à la bioéthique ou aux catastrophes climatiques, notamment.

PETIT MATELAS DE VOIX

Plus prosaïquement, M. Chirac reconnaît que les résultats des municipales l'ont aussi convaincu d'une chose : « Les voix "vertes" se sont à peu près partagées entre la droite et la gauche » et si « les Verts se sont ancrés à gauche dans leur expression partisane, les électeurs, eux, sont beaucoup moins attachés à une famille politique ». Bref, un candidat de droite tenant un discours écologiste peut parfaitement rallier à lui ce petit matelas de voix. D'ailleurs, sourit le président, qui observe les critiques de Dominique Voynet sur le fonctionnement de son propre gouvernement, « il semble que pour la gauche, les Verts ne soient pas toujours un cadeau ».

Le chef de l'Etat se défend, pourtant, d'en faire un objet de récupération politique. Il peut même prendre la défense de Lionel Jospin, accueilli par des habitants exaspérés dans la Somme : « Tout de même, il a fait le geste normal que doit faire un premier ministre et tout cela passe par pertes et profits parce qu'il y a eu deux ou trois cris. Pour ma part, je n'ai pas voulu y aller après lui, car ce n'est pas un terrain de compétition convenable. »

Sur le fond, il a pourtant construit son discours d'Orléans comme un vaste discours-programme, qui marche clairement sur les plates-bandes d'une gauche plurielle qui croyait être la seule à se préoccuper d'écologie et brasse habilement tous les sujets environnementaux du temps sans en trancher aucun. A l'heure où socialistes et Verts se déchirent sur l'« écotaxe », le chef de l'Etat approuve l'idée d'une fiscalité écologique mais juge hors de propos l'impôt sur les activités polluantes défendu par M^{me} Voynet. En privé, il fait preuve tout à la fois de hauteur de vue et de capacité très calculée à naviguer entre les écueils. Il se félicite ainsi que l'élargissement de l'Europe oblige les pays candidats (essentiellement d'Europe de l'Est), dont les problèmes de pollution sont parfois considérables, à

se mettre aux normes européennes. « Nous allons ainsi créer un bloc de 500 millions de personnes plus respectueuses de l'environnement », assure M. Chirac. Mais il « refuse de porter un jugement » sur les chasseurs qui, en France depuis plusieurs années, transgressent les directives européennes sur la chasse aux oiseaux migrateurs. Les Etats-Unis refusent-ils de ratifier les accords de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre ? « La position de Bush est moins caricaturale qu'on ne le dit, il va évoluer dans le bon sens », dit M. Chirac, qui craint pourtant que « l'on passe Kyoto par pertes et profits et que l'on reparte à zéro ».

Le chef de l'Etat montre pourtant l'essentiel : il entend désormais incarner aux yeux des Français l'« écologie humaniste ». Au niveau international comme dans la vie quotidienne. Car « je ne sais pas si vous êtes comme moi », dit-il, « mais je suis toujours surpris de voir le nombre de gens qui n'éteignent pas la lumière en sortant ».

Raphaëlle Bacqué

Les Verts brocardent la « conversion » du président

Les cinq candidats des Verts qui tenaient leur premier meeting à Lyon, jeudi 3 mai, dans le cadre de leurs primaires pour l'élection présidentielle, ont brocardé la « conversion » de Jacques Chirac à l'écologie. « C'est pathétique pour quelqu'un qui a envoyé l'armée à Creys-Malville et a favorisé l'agriculture productiviste de dire à quel point il s'est trompé », a souligné le député européen Alain Lipietz. Noël Mamère, député de la Gironde, a dénoncé un « monde à l'envers : un ministre de gauche [Laurent Fabius] qui donne un coup de poignard définitif à une taxe écologique et un président de la République qui découvre soudain les vertus de l'écologie ». Les Verts ont également fait leur mea culpa. « La posture de Chirac, a ajouté le maire de Bègles, cela veut dire que nous n'avons pas été assez forts sur notre pôle d'excellence », alors qu'Yves Frémion, lui aussi candidat à la candidature, estimait que « plus l'écologie a du succès moins nos partenaires veulent aller sur notre terrain ».

« Une charte de l'environnement adossée à la Constitution »

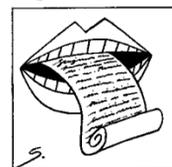
VOICI les principaux extraits du discours prononcé par Jacques Chirac jeudi 3 mai, à Orléans :

Longtemps affaire de spécialistes, la protection de l'environnement est devenue un impératif éminemment politique qui concerne la cité planétaire tout entière. Il s'agit de faire prévaloir une certaine conception de l'homme par rapport à la nature. Il s'agit de rappeler ses droits et aussi ses responsabilités. Il s'agit de définir une éthique collective pour la prise de décision, dans le respect des droits des générations futures.

Faire le choix de l'écologie humaniste, c'est faire le choix d'une démarche qui met l'homme au centre de tout projet (...). Nous devons nous appuyer sur les progrès de la science et de la technologie pour construire de nouveaux modes de production et de consommation (...). Au nom de cet idéal, l'écologie, le droit à un environnement protégé et préservé doivent être considérés à l'égal des libertés publiques. Il revient à l'Etat d'en affirmer le principe et d'en assurer la garantie. Je souhaite que cet engagement public et solennel soit inscrit par le Parlement dans une charte de l'environnement adossée à la Constitution. Elle consacrerait cinq principes :

D'abord le principe de responsabilité. (...) Le prix des biens doit prendre sans eux et encore moins (...). Le principe de précaution (...), puis le principe d'intégration (...). Le moment est venu de lancer un « audit vert » des administrations et des politiques qu'elles conduisent. (...) Notre fiscalité doit faire toute sa place à l'écologie. Il ne s'agit pas de créer plus d'impôts. Bien au contraire, nous devons les réduire. Mais nous pouvons et nous devons davantage intégrer l'écologie, et en particulier les atteintes à l'environnement, dans la conception même de notre fiscalité. (...) Principe de prévention ensuite et principe de participation. (...)

Les pollutions agricoles seront réduites avec les agriculteurs, sûrement pas sans eux et encore moins contre eux. (...) Mais c'est surtout sur la place de l'énergie nucléaire que, parfois, nos compatriotes s'interrogent. Ce débat ne doit pas être occulté. Il doit être abordé sereinement, sans dogmatisme mais en reconnaissant aussi ce que nous devons à l'énergie nucléaire. Elle participe aux efforts de la France pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre et contribue grandement à sa moindre dépendance énergétique. L'énergie nucléaire est nécessaire, (...) il convient de maintenir au plus haut l'exigence de sécurité, de poursuivre l'effort de recherche, de parvenir, et c'est l'essentiel, à une plus grande transparence.



VERBATIM

Affaire Aussaresses : Lionel Jospin laisse la justice décider d'éventuelles poursuites

Après la confession du général revendiquant l'usage de la torture en Algérie, le premier ministre a fait part de sa « totale condamnation morale ». Le ministre de la défense étudie la possibilité de sanctions disciplinaires

LIONEL JOSPIN a attendu et il a bougé. L'émotion suscitée par les nouvelles confessions du général Aussaresses, qui revendique l'utilisation de la torture pendant la guerre d'Algérie (Le Monde du 3 mai), l'a contraint à sortir de son silence. L'occasion lui en a été donnée par la conférence de presse organisée à Matignon, jeudi 3 mai dans l'après-midi, avec son homologue marocain Abderrahmane Youssoufi. Le matin, avec son directeur de cabinet, Olivier Schrameck, il avait pesé chaque mot de la réponse qu'il envisageait de faire. Se déclarant « profondément choqué » par des déclarations « faites avec un cynisme révoltant », il a rappelé qu'« à l'égard de la guerre d'Algérie » il avait « toujours souhaité observer un double impératif de vérité et de mémoire ».

A propos des questions qui se posent sur les suites judiciaires susceptibles d'être données aux déclarations du général, M. Jospin a observé : « Je ne peux me prononcer dans l'exercice de mes responsabilités, car c'est à la justice elle-même de le faire. En revanche, ce que je peux et veux dire, c'est que les faits qui viennent d'être reconnus et presque revendiqués

constituent des exactions terribles qui appellent de ma part, comme premier ministre de la République, une totale condamnation morale. »

Jeudi, le ministre de la défense, Alain Richard, a rappelé qu'« il y a eu également à la même époque tous ceux, militaires et civils, qui ont refusé l'inacceptable ». Son cabinet examine l'hypothèse d'une sanction disciplinaire. Officier général en deuxième section, le général Aussaresses aurait dû soumettre son livre à une autorisation préalable, ce qu'il n'a pas fait. Il est passible d'un placement à la retraite d'office.

Les aveux du général ont également suscité une réaction très violente d'André Rousselet, ancien chef de cabinet de François Mitterrand lorsque celui-ci était garde des sceaux dans le gouvernement de Guy Mollet, et exécuteur testamentaire de l'ancien président de la République. Dans son livre, le général Aussaresses affirme : « François Mitterrand (...) avait de fait un émissaire auprès de Massu en la personne du juge Jean Bérard, qui nous couvrait et qui avait une exacte connaissance de ce qui se passait la nuit. »

« Comment ne pas déplorer à l'occa-

sion de révélations honteuses d'un vieillard sur la torture en Algérie dans les années 1957 que soit mis en cause avec une telle légèreté le garde des sceaux de l'époque ? », s'indigne M. Rousselet. « François Mitterrand (...) a été tenu plusieurs fois informé de ce qui transpirait de faits analogues à ceux rapportés par Aussaresses, poursuit-il. Il n'a cessé de protester avec force contre ces actes auprès de Guy Mollet et de Bourges-Monoury, ministre de la défense, par des notes ou des lettres » dont M. Rousselet indique détenir « les doubles ».

La ministre de la justice, Marylise Lebranchu, a estimé qu'il « appartient aux autorités judiciaires compétentes de décider » d'éventuelles poursuites à l'encontre du général Aussaresses. « Ce sera a priori difficile eu égard aux règles de prescription », a-t-elle ajouté.

Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a appelé, sur Europe 1 « à arrêter de revisiter l'histoire ». Selon M. Debré, il faut « éviter de juger les uns et les autres ». « Ce n'est pas un crime contre l'humanité, c'est une guerre et cette guerre a abouti à des actes ignobles, atroces, qu'il faut condamner moralement. »



En amont, on vient d'ouvrir accidentellement les vannes du barrage.

Comment prévenir tous vos gardes champêtres immédiatement ?

Aucune des solutions de télécommunication auxquelles vous pensez spontanément ne permet de communiquer une information instantanément, simultanément, sûrement. Sauf le service Expresso de e*Message. La fonction d'Expresso est, précisément de vous garantir des liaisons 100% professionnelles, point-à-multipoint et, qui peut le plus peut le moins, point-à-point. Des médecins, des avocats, des patrons de petites entreprises comme certains services publics, utilisent Expresso. Pour être contactés d'urgence. Pour gérer leurs rendez-vous ou leur agenda avec le service télésecrétariat. Pour transférer tous leurs appels vers une opératrice. Pour consulter leurs messages en toute discrétion... Il y a sûrement une solution Expresso qui optimisera votre efficacité professionnelle. À quand Expresso déclaré d'utilité professionnelle ?

08 36 60 30 30 www.emessage.fr

117* (appel)



Expresso *
un service de
e*message

COMMUNIQUER. INSTANTANÉMENT, SIMULTANÉMENT, PROFESSIONNELLEMENT.

Sept syndicats de salariés et de médecins proposent une réforme de l'assurance-maladie

Ils se prononcent pour la suppression du secteur à honoraires libres et une revalorisation des actes

Quatre syndicats (CGT, FO, CFTC, CGC) et trois organisations de médecins (CSMF, FMF, SML) ont présenté, vendredi 4 mai, des propositions élaborées après neuf mois de discussions. La CFDT, qui préside la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), semble de plus en plus isolée. La CNAM doit présenter son projet, le 9 mai, au gouvernement. Les professions libérales de santé maintiennent leur manifestation nationale du 12 juin.

CETTE PHOTO de famille-là est plutôt rare. Côte à côte, Bernard Thibault (CGT), Marc Blondel (FO), Alain Deleu (CFTC), Jean-Luc Cazettes (CGC) et les présidents de trois syndicats de médecins, CSMF, SML et FMF, ont présenté, vendredi 4 mai, leurs propositions communes pour réformer l'assurance-maladie. Le « G7 » ainsi né est désormais officiel : c'est en effet sous ce label que les protagonistes ont décrit, au terme de neuf mois de réunions et conciliabules, leur projet consensuel. Seuls, MG France (généralistes) et, surtout, la CFDT, qui apparaît singulièrement isolée, ont refusé de participer à ces travaux.

Tout s'est en effet passé en dehors de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), présidée par la centrale de Nicole Notat. Lancée au mois de juillet, par Claude Maffioli, le président de la CSMF, cette « *refondation partenariale* » s'est achevée le week-end du 19 au 21 avril dans un hôtel d'Evron (Mayenne). « *La démarche est née de la volonté de réagir face au double échec du système de maîtrise comptable des dépenses de santé et de la politique conventionnelle menée par la CNAM* », écrivent les signataires de l'accord. Cinq ans après les ordonnances Juppé, celui-ci met fin au principe d'« opposabilité », c'est-à-dire au système de sanctions imaginées jusqu'ici. Le « G7 » prend les devants dans un contexte mouvant : confronté au

dépassement de l'enveloppe de dépenses de santé, le gouvernement prépare le prochain budget de la Sécurité sociale ; les quatre « sages » nommés par Elisabeth Guigou continuent leurs auditions ; la CNAM doit présenter, le 9 mai, son propre plan. Quant au Medef, il n'a toujours pas ouvert le chantier de l'assurance-maladie.

La réforme proposée pour une « *maîtrise médicalisée et concertée* » des dépenses constitue une première étape, préviennent ses auteurs. Elle se concentre sur l'organisation des soins de la médecine libérale mais fait l'impasse, pour le moment, sur les médicaments et l'hospitalisation privée. Le « G7 » suggère en premier lieu de remplacer l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie, voté chaque année par le Parlement, par un objectif pluriannuel « *non opposable* », mais ajusté tous les ans en fonction des résultats obtenus et des besoins sanitaires de la population évalués à partir des régions. Ils réclament aussi le rétablissement d'une convention unique (pour les généralistes et les spécialistes) sur la base d'un accord majoritaire, entre la CNAM et les professionnels de santé.

L'implantation des médecins serait contrôlée en fonction de leur discipline et de la démographie médicale. Ainsi, à l'exception des jeunes praticiens en cours de formation, tous les autres ne pourraient s'installer dans la région de leur choix « *que s'ils reprennent un*

cabinet médical ». Une meilleure répartition aboutirait, selon les signataires, à « *diminuer les dépenses induites par les éventuelles surdensités médicales. Lorsqu'on ferme un cabinet, les patients s'orientent vers les médecins restants mais une partie des actes et des prescriptions disparaît (...)* : on peut les estimer entre 10 et 20 % ». Des prêts d'installation à taux zéro, des primes de

Les signataires mettent en cause la maîtrise comptable des dépenses de santé et la politique conventionnelle de la CNAM

reconversion et de cessation d'activité seraient relancées, dans le cadre d'un dispositif expérimenté dans trois régions : PACA, Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais.

Surtout, le « secteur 2 », c'est-à-dire à honoraires libres, serait progressivement supprimé ce que Daniel Prada (CGT) qualifie de « *mini-révolution* ». En échange, la mesure s'accompagnerait d'une meilleure prise en charge pour l'assuré social (90 % contre

70 % actuellement) et d'une revalorisation de la consultation, portée, pour un généraliste, à près de 200 francs (au lieu de 115 francs). « *L'acte médical doit être rémunéré à sa juste valeur* », justifient les signataires. Au système très critiqué du médecin-référent – abonnement d'un patient chez un généraliste consulté en priorité mis en place par la CNAM – les « membres du G7 » substituent un « *médecin coordinateur* » chargé de tenir le dossier médical du patient. Ce dernier serait contraint de présenter systématiquement un « *document de liaison* » (carte informatique de son dossier). Enfin, la formation continue des praticiens, obligatoire, serait renforcée. En cas de mauvaise volonté, les signataires prévoient une mise en garde pouvant aboutir à un déconventionnement partiel.

Tout ce dispositif « *a un coût d'investissement indispensable* ». Evalué à 15 ou 20 milliards de francs, il pourrait être absorbé aisément : le « G7 » réclame au gouvernement, « *dans les plus brefs délais* », la compensation intégrale à la « *Sécu* » de toutes les exonérations de charges décidées en faveur de l'emploi. Le financement des 35 heures se trouve donc, une nouvelle fois, au centre d'une discussion récurrente... En attendant, l'appel à une manifestation nationale des professions libérales de santé, le 12 juin, est maintenu.

Isabelle Mandraud

Les dossiers en souffrance s'accumulent à la caisse primaire de Paris

LES ÉPIDÉMIES de grippe n'expliquent pas tout. Malgré le renfort de dizaines d'emplois-jeunes, les files d'attente n'ont pas diminué aux guichets des cinquante centres de la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Paris, pas plus que les piles volumineuses de dossiers en instance de traitement. Selon la direction de la première caisse d'assurance-maladie en France, il restait 920 000 dossiers en souffrance à la date du 2 mai, un record depuis la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU), le 1^{er} janvier 2000, qui avait entraîné l'engorgement durable des centres de paiement. « *On traverse une mauvaise passe qui dure depuis dix-huit mois* », reconnaît Wilfred Smadja, directeur général adjoint, qui évalue à un mois le délai de remboursement des indemnités journalières ou des frais médicaux engagés par les 1,5 million d'assurés sociaux de la capitale.

A la tête du syndicat CFDT de la caisse parisienne, Yvette Pinoteau chiffre à plus de 1,2 million le nombre total de dossiers en souffrance, « *car les statistiques de la direction ne prennent*

pas en compte, notamment, les réclamations que les agents n'ont pas le temps de traiter ». Parmi les dossiers en attente, 87 000 concernent l'aide médicale accordée aux plus défavorisés. Quant aux nouveaux demandeurs de la CMU, ils doivent souvent patienter plusieurs semaines avant d'obtenir un rendez-vous pour l'ouverture de leurs droits, ajoute la syndicaliste. Résultat : les 4 300 agents de la caisse sont débordés et se trouvent chaque jour confrontés au mécontentement des assurés sociaux, qui, par centaines, attendent de longues heures pour avoir des nouvelles de leur dossier, « *car plus un centre de paiement ne peut être joint au téléphone à Paris* », soupire M^{me} Pinoteau.

RECRUTEMENT EN PANNE

La mise en place des nouveaux logiciels de traitement des dossiers, réalisée avec succès dans les petites caisses de province, « *a nécessité un peu de souffrance à Paris* », concède M. Smadja. La CFDT évoque, de son côté, le manque de personnel, la caisse ayant dû faire

face au départ de « *cinq cent vingt-neuf personnes, tous motifs confondus, démissions, préretraites...* », entre la fin 1999 et la fin 2000.

Ainsi, les cinquante emplois-jeunes recrutés pour l'application de la CMU n'ont pas suffi, malgré leur « *productivité 2,5 fois supérieure à celle de la moyenne des techniciens habituels* », précise M. Smadja. Les vingt personnes embauchées en contrat à durée indéterminée et les cent autres recrutées pour des contrats de quatre mois n'ont pas davantage permis d'endiguer le flot mensuel des 1,3 million de nouveaux dossiers. Quant à l'objectif affiché de remplacer trois départs à la retraite par une embauche, il n'a pas été rempli : « *La direction n'arrive pas à recruter* », constate M^{me} Pinoteau, qui évoque le salaire minimum et les conditions de travail « *épouvantables* » pour expliquer la rotation importante qui touche les salariés de la caisse. « *Les nouveaux restent huit ou dix jours, et ils partent* », déplore-t-elle.

Alexandre Garcia

Les assureurs perdent le monopole sur les accidents du travail des agriculteurs

Une proposition de loi vise à créer une nouvelle branche de la Sécurité sociale

LA CRISE agricole sur toutes les lèvres, les députés ont adopté en première lecture, jeudi 3 mai, la proposition de loi de Jacques Rebillard (PRG, Saône-et-Loire) visant à créer une nouvelle bran-

che de la Sécurité sociale pour les exploitants agricoles victimes d'un accident du travail. La réforme devrait mettre fin au monopole exercé depuis 1966 par les assureurs privés, et notamment à la toute-puissance de Groupama, qui détenait plus de 60 % du marché. Le gouvernement, qui avait demandé un rapport à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en 1998, souligne que plus de 20 % des agriculteurs ne sont pas couverts.

Les prestations versées étant très nettement inférieures par rapport aux primes levées, bon nombre d'exploitants préfèrent, en effet, se tourner vers l'assurance-maladie plutôt que de déclarer des accidents du travail. Le projet examiné prévoit que la couverture de ces accidents ferait l'objet d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale confiée à la Mutualité sociale agricole (MSA). Les agriculteurs seraient libres de choisir entre leur assureur ou la MSA, mais les cotisations et les prestations seraient fixées par les pouvoirs publics. Après une concertation avec les professionnels et les syndicats, un barème national devrait être adopté et des indemnités journalières, aujourd'hui inexistantes, seraient créées.

L'opposition RPR-DL-UDF s'est vivement opposée à ce projet. Présenté dans la loi de financement

de la Sécurité sociale pour 2001, il avait été rejeté par le Conseil constitutionnel. Il a été repris par M. Rebillard, et le gouvernement a déclaré l'urgence sur ce texte après l'avoir amendé. « *C'est un détournement patent (...)* qui revient à utiliser les niches parlementaires pour examiner un projet de loi inspiré du gouvernement, voire rédigé par lui », s'est insurgé Charles-Amédée de Courson (UDF, Marne), le principal orateur de l'opposition, surnommé avec agacement « *Monsieur Je-sais-tout* » par le ministre de l'agriculture, Jean Glavany.

LES VOIX D'UN « LOBBY »

Tout en reconnaissant les « *graves insuffisances du dispositif actuel* », la droite a fustigé la « *nationalisation* » de l'assurance-accident du travail. Tout comme François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle), ancien patron de la FNSEA, et François Goulard (DL, Morbihan), M. de Courson a reproché au nouveau système d'exclure les retraités, « *qui donnent depuis toujours un coup de main à l'occasion des semis, des moissons et des vendanges* ». Enfin, d'après ses « *calculs* », les cotisations augmenteraient de 30 %.

« *Vous êtes les porte-parole d'un certain lobby* », a répliqué M. Glavany. M. Rebillard a précisé que le nouveau régime prévoit des indem-

nités journalières de 115 puis 150 francs, une rente allant jusqu'à 70 000 francs, au lieu de 24 000 francs aujourd'hui (en cas d'invalidité totale) et une rente décès. Il en coûterait « *une cotisation de 1 730 francs en moyenne par exploitation, alors qu'aujourd'hui, pour les mêmes prestations, l'exploitation devrait payer 2 350 francs* », a-t-il expliqué. Après son examen par le Sénat, cette réforme devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2002.

I. M.

Le Conseil d'Etat accorde de nouveaux droits aux contribuables

Les demandes de sursis seraient facilitées

LE CONSEIL D'ETAT a fait avancer les droits des contribuables dans deux arrêts rendus mercredi 25 avril. Dans le premier, il conforte le droit qu'ils ont de demander à surseoir au paiement d'impôts quand ils en contestent le bien-fondé. Selon le livre des procédures fiscales, un contribuable ne peut être privé de ce droit « *que s'il n'a pas constitué les garanties propres à assurer le recouvrement de la créance du Trésor* » ou si ce dernier considère comme insuffisantes les garanties offertes. En cas de refus de l'administration de prononcer le sursis, il peut porter le litige devant le juge du référé fiscal, qui doit alors statuer dans un délai d'un mois. Sa saisine n'est cependant recevable que si une somme égale au dixième des impôts contestés est placée sur un compte d'attente. Aussi, avant même que le juge statue, le Trésor peut prendre des mesures conservatoires allant jusqu'à la saisie.

La haute juridiction administrative a voulu rétablir l'équilibre entre les deux parties dans un tel contentieux. Dans son arrêt, le Conseil d'Etat a jugé, en se fondant sur la combinaison des lois applicables, que le juge des référés devait prendre en compte les sommes déjà prélevées par le fisc pour apprécier les garanties constituées par le contribuable. Dans la réalité, en effet, il arrive souvent que le fisc prenne les mesures d'exécution avant même que le contribuable ait formulé sa demande de sursis de paiement. Tel était le cas dans l'une des deux affaires qui lui étaient soumises : la société Parifival avait, de ce fait, été placée dans l'impossibilité de faire valoir ses droits – faute de pouvoir réunir les garanties financières exigées par la loi.

Le second arrêt est également

important. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des procédures d'urgence devant les juridictions administratives, le 1^{er} janvier, le contribuable dispose d'une seconde voie de contestation, plus rapide et qui ne suppose pas de créer des garanties : le référé-suspension. Le Conseil d'Etat a jugé que, comme pour toute autre décision de l'administration, le contribuable peut demander au juge des référés la suspension d'une mise en recouvrement fiscale, pourvu qu'il le saisisse parallèlement d'une demande de décharge de l'imposition en cours. La suspension peut alors lui être accordée sous deux conditions : l'existence d'un doute sérieux sur la régularité et le bien-fondé de l'imposition d'une part, une urgence justifiant la suspension d'autre part.

LA NOTION D'URGENCE ÉTENDUE

L'intérêt de cet arrêt réside essentiellement dans la définition que le Conseil d'Etat donne de l'urgence. Jusqu'à présent, le contribuable devait démontrer le risque de « *conséquences difficilement réparables* » ; avec la nouvelle procédure, il lui suffit de justifier qu'une mesure, même conservatoire, peut « *entraîner pour lui, à brève échéance, des conséquences graves* ». Reste, cependant, à créer un doute sérieux devant le juge fiscal sur la régularité et le bien-fondé de l'impôt – cette démonstration n'étant pas nécessaire pour le sursis de paiement, qui est un droit. Cet arrêt de principe ouvre néanmoins de nouvelles perspectives aux contribuables, et notamment aux PME les plus fragiles qui se trouvent dans l'impossibilité de constituer les garanties nécessaires pour faire valoir leur droit.

Lætitia Van Eeckhout

Bercy réfléchit à des mesures de simplifications fiscales

IL N'Y A PLUS d'argent dans les caisses de l'Etat. Alors, plutôt que d'envisager de nouvelles baisses d'impôts pour 2002, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, va mettre l'accent sur les simplifications. Pour l'instant, le cabinet ministériel n'a pas commencé à étudier les mesures fiscales du budget 2002. En revanche, dans les services de l'administration, au comité de législation fiscale notamment, on travaille en amont.

Dans ce cadre, on réfléchit au remplacement du timbre de la vignette pour les véhicules professionnels – elle a été supprimée pour les particuliers cette année – par une simple attestation de l'administration, que l'on pourra glisser dans la boîte à gants. Pour Bercy, cela représenterait une certaine simplification dans la gestion des imprimés. Pour les conducteurs concernés, cela n'aurait que des conséquences pratiques et ne changerait rien financièrement.

2,4 millions de ménages touchés par le chômage en mars 2000

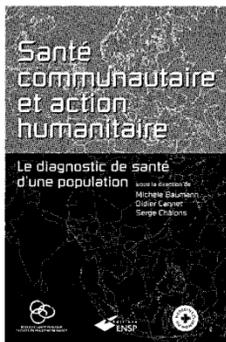
UNE ÉTUDE de l'Insee, diffusée jeudi 3 mai, indique qu'environ 2,4 millions de ménages étaient touchés par le chômage en mars 2000, soit 14,7 % des ménages comprenant un actif, ce qui représente une proportion supérieure au taux de chômage individuel de l'époque (10 %). Sur ces 2,4 millions de ménages, une large majorité ne compte qu'un seul demandeur d'emploi, mais un peu plus de 210 000 ménages ont au moins deux de leurs membres au chômage et, dans la moitié de ces cas, il s'agit d'un jeune et d'un adulte. Les familles monoparentales sont les plus touchées par le chômage (16 %), suivies des personnes seules (11,6 %) et des couples dont un seul membre est actif (8,5 %). Le chômage de longue durée reste élevé puisqu'en mars 2000 44 % des ménages concernés sont dans cette situation depuis un an ou plus.

DÉPÊCHES

■ ANPE : plus de 30 % des agents de l'ANPE ont suivi un mouvement de grève, jeudi 3 mai, pour défendre des acquis et la création d'emplois dans le cadre de la réduction du temps de travail (RTT). Les syndicats dénoncent une « *situation de blocage* » avec la direction. A Paris, une cinquantaine d'agents ont occupé pacifiquement la Cour des comptes durant une demi-heure pour l'« *informer des conditions de travail que subit le personnel* ».

■ SONDAGE : les cotes de confiance de Jacques Chirac et de Lionel Jospin sont en baisse, selon la dernière enquête de la Sofres, réalisée du 24 au 26 avril auprès d'un échantillon de 1 000 personnes et publiée par *Le Figaro-Magazine* (daté 5 mai). Le chef de l'Etat recueille 46 % de bonnes opinions (– 5 points) contre 51 % de mauvaises. Le premier ministre bénéficie de la confiance de 53 % des personnes interrogées (– 4 points) contre 44 % d'opinions négatives.

■ CORSE : le secrétaire général du RPR, Serge Lepeltier, a déclaré, jeudi 3 mai, que les « *positions* » de son mouvement, au sujet du projet de loi sur la Corse, « *évoluent* ». « *L'accord, tel qu'il était proposé à l'origine, n'était pas acceptable mais aujourd'hui il ne comporte peut-être plus les réticences que nous avions* », a indiqué M. Lepeltier. Le projet de loi sera examiné par l'Assemblée nationale à partir du 15 mai.



Un guide méthodologique réalisé par Médecins du monde et l'École de santé publique de la Faculté de médecine de Nancy.

Disponible en librairie ou auprès des Éditions ENSP



École nationale de la santé publique
CS 74312 - 35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84
editions@ensp.fr - http://editions.ensp.fr

L'ENCAISSEUR DU FRAC®

REND VISITE À VOS DÉBITEURS

39, Rue La Fayette - 75009 PARIS
Tél 0153209353 - Fax 0153209350
www.lencaisseurdufrac.com

Bienvenue dans la vie.com : afin que tout le monde ait accès à internet, France Télécom ouvre partout en France des espaces multimedias. France Télécom a déjà ouvert dans de nombreuses villes en France des espaces comme le "Mulot Futé" à Paris. Bien entendu, d'autres suivront.

www.francetelecom.com

 **france telecom**
bienvenue dans la vie.com

combiner tchatte et "chat"

Photo : J.M. - Combiner discussions et forums de discussions sur internet



SÉCURITÉ Sous l'impulsion du ministère de l'intérieur, la deuxième phase de la généralisation de la police de proximité à l'ensemble du territoire entre en application. Cette opération

devrait concerner, à la fin de l'année, 975 communes et 22 millions d'habitants. ● L'OBJECTIF prioritaire du gouvernement est, par des efforts de communication interne, de convaincre les

policiers concernés du bien-fondé de cette réforme et de renforcer leur cohésion. ● DANS LE QUARTIER dit « sensible » des Hauts-de-Rouen, la police de proximité cherche au quoti-

dien à lutter contre le sentiment d'insécurité. « Des policiers plus présents, c'est une bonne chose », se félicite une commerçante, tandis qu'un jeune fanfarone : « Ils servent à rien et ils

ont peur. » ● LES OFFICIERS des divisions de la police judiciaire parisienne (DPJ) voient d'un mauvais œil leurs collègues de la police urbaine de proximité (PUP) empiéter sur leur terrain.

Dans les quartiers sensibles, la police de proximité à l'épreuve du terrain

Mesure phare du gouvernement pour lutter contre la délinquance, la police de proximité entre dans sa deuxième phase de déploiement. Dans la cité des Hauts-de-Rouen, où elle est en place depuis octobre 2000, cette nouvelle unité est confrontée au manque de moyens et à l'hostilité des jeunes

ROUEN

de notre envoyé spécial
Rue César-Franck, dans le quartier de la Grand-Mare. Le véhicule de la police passe au ralenti devant

REPORTAGE

Les « proximiens » patrouillent dans le quartier sous l'œil goguenard des jeunes

un groupe d'immeubles HLM décrépis. « C'est là que ça chauffe en ce moment », commente René Gendre, gardien de la paix en poste depuis vingt-deux ans dans le secteur des Hauts-de-Rouen, l'un des quartiers réputés sensibles de Rouen (Seine-Maritime). Trois jeunes sortent de l'un des immeubles, casquettes sur la tête et écharpes relevées jusqu'au nez. Ils passent au large, en pressant le pas. « Ceux-là, on les connaît bien. Ce ne sont pas de grands bandits, mais ils pourrissent la vie de la population, et la nôtre aussi », déplore le gardien de la paix, cheveux grisonnants et lunettes posées sur le front.

Depuis plusieurs mois, les « proximiens » essaient de mettre la main sur une dizaine d'adolescents qui dégradent les halls d'immeuble et font les quatre cents coups dans le quartier. Déjà interpellé à deux reprises, le petit groupe continue à sévir, explique René, en pestant contre la

lourdeur des procédures et les remises en liberté. « On n'arrive pas à les prendre. Ils jouent à cache-cache avec nous. Ils font un peu de provocation et s'arrêtent juste à la limite, pour qu'on ne puisse pas les embarquer, s'agace le policier. Au quotidien, ça finit par prendre la tête ; parfois, on a envie de les bousculer. »

Parfaitement connu des jeunes du quartier, le parcours de la patrouille s'effectue sous le regard goguenard ou indifférent des groupes présents au pied des immeubles en cette fin d'après-midi de vacances scolaires. « Ça nous arrive de nous faire caillasser et insulter, mais ils savent qu'on les connaît et qu'on peut les retrouver. C'est aussi ça l'avantage de la police de proximité », explique Laurence Jeanne-Dit-Fouque, affectée aux Hauts-de-Rouen depuis cinq ans. Au volant de l'unique véhicule dont disposent les policiers du secteur, un break « fatigué », la gardienne de la paix déplore l'insuffisance des moyens matériels et des effectifs. « On a le sentiment qu'on nous demande de faire de la police de proximité sans nous en donner les moyens », assène la policière.

« DU BLEU DANS LA RUE »

Sur vingt-deux policiers affectés au poste des Hauts-de-Rouen, onze sont des adjoints de sécurité (ADS), emplois-jeunes aux pouvoirs très limités. Assis à l'arrière du véhicule de patrouille, Cédric,

âgé de vingt-quatre ans, ADS depuis presque deux ans, s'avoue désabusé : « On ne sert pas à grand-chose, on fait de la présence, c'est tout. Ça fait du bleu dans la rue. » Censés être davantage présents sur le terrain grâce à des patrouilles effectuées à pied, les « proximiens » doivent aussi recueillir les plaintes et suivre les procédures. « Actuellement, il y a seulement six titulaires qui font vraiment de la police de proximité en tournant à pied dans le secteur, et, en réalité, chaque titulaire ne le fait que deux jours par semaine, constate René Gendre. Tout le monde est conscient que c'est largement insuffisant par rapport à la superficie et à la population du quartier. »

Véritable ville dans la ville, les Hauts-de-Rouen comptent près de 18 000 habitants, enclavés sur un plateau au nord de l'agglomération et partagés entre des zones semi-pavillonnaires comme les Sapins et la Grand-Mare et de grands ensembles HLM, minés par la pauvreté et le chômage, comme le quartier Châtelet-Lombardie. C'est là qu'ont eu lieu, en 1994, des émeutes qui ont définitivement donné aux Hauts-de-Rouen son image de zone sensible. Depuis, le quartier a fait l'objet de nombreux projets de réhabilitation et il figure dans le grand projet de ville (GPV) de l'agglomération rouennaise, d'un montant de 400 millions de francs. Les Hauts-de-

Rouen demeurent néanmoins une zone de relégation, associée aux phénomènes de violence urbaine et de délinquance.

LOGIQUE DE RECONQUÊTE

C'est dans ce contexte que la police de proximité a été mise en place, dans le quartier, en octobre 2000, à la suite d'un contrat local de sécurité (CLS). L'objectif, selon la hiérarchie locale, consiste à lutter contre le sentiment d'insécurité, dans une logique de reconquête du terrain en matière de délinquance. « La police de proximité, ça ne veut pas dire se faire cracher dessus sans rien dire. S'il y a un délit, on réprime : on n'est ni éducateurs ni assistantes sociales », martèle le capitaine Fabrice Klammers, chef du poste de police des Hauts-de-Rouen. Selon lui, le dispositif commence à faire sentir ses premiers effets positifs, sous la forme d'une stabilisation, voire d'une baisse de la délinquance.

Habitants, commerçants et gardiens d'immeuble expriment des avis plus nuancés sur l'apport de la police de proximité dans la vie du quartier. « Les policiers, on les voit tourner, mais ils ne montent jamais dans les cages d'escalier. C'est là que ça se passe, les problèmes », lâche un concierge de la rue Henri-Dunant, dans le quartier du Châtelet. « Régulièrement, il y a des jeunes qui squattent. Ils mettent la musique à fond, fument du shit et

boivent de la bière. C'est une minorité, mais les locataires ne peuvent pas dormir et ils n'osent pas sortir », se plaint le gardien.

Dans les boutiques du centre commercial, cibles privilégiées des cambriolages et des agressions, le constat est souvent sévère. « Je vois plus les policiers qu'avant, mais pas au moment où on a besoin d'eux », estime Pierrette Soumbou, responsable d'un restaurant associatif et victime d'une agression, en novembre 2000, à la sortie de l'établissement. « Il était à peine 19 heures ; il n'y avait aucun policier dans la rue et le poste était fermé », se souvient M^{me} Soumbou. Installée dans le quartier depuis presque vingt ans, la mère de famille estime que la situation s'est néanmoins améliorée. « L'insécurité a un peu diminué, il y a moins de voitures cabossées sur le parking du centre commercial, souligne M^{me} Soumbou. Pour moi, des policiers plus présents, c'est une bonne chose. Mais il faudrait que cela soit ressenti comme un bienfait par l'ensemble de la population. Les jeunes, eux, voient la police comme une force d'oppression, cela risque d'exacerber les tensions. »

Souvent désignés comme les principaux auteurs de troubles, les jeunes du quartier considèrent les policiers qui patrouillent à pied dans le quartier avec une indifférence teintée d'ironie. « Je passe à côté, je les calcule même pas. Ils servent à

rien et ils ont peur. Ils sont toujours trois ou quatre, et quand ils se font insulter ou caillasser, ils continuent leur chemin », fanfarone Bouba, dix-neuf ans, qui habite le quartier du Châtelet. « Des policiers soi-disant plus proches, c'est pas possible ici. C'est une petite guerre entre nous, on sait qu'ils nous aiment pas, et nous, on les aime pas non plus », affirme le jeune homme, encore lycéen. « De toute façon, ces policiers, ils servent à tout balancer. On va discuter avec eux, et puis, quand on va faire une connerie, ils vont tout savoir sur nous », affirme Mourad, vingt et un ans.

DIALOGUE NON RENOUÉ

Pour Farid Djoubri, ancienne figure des jeunes du quartier devenu éducateur professionnel chargé d'un projet d'insertion, « la police de proximité est proche physiquement, mais elle ne renoue pas le dialogue avec les jeunes et elle ne renouvelle pas l'image qu'ils ont de la police ». Selon lui, elle ne constitue qu'une réponse sécuritaire à un malaise aux causes avant tout sociales et économiques : « Mettre plus de policiers, c'est traiter le problème en surface. Si vous donnez un boulot à ces jeunes, ils ne sont plus dans la rue pour balancer des cailloux sur les policiers ou pour gêner la petite vieille qui va acheter son pain. »

Frédéric Chambon

La suite du déploiement comporte des ajustements pour les cités

LA DEUXIÈME PHASE de généralisation de la police de proximité à l'ensemble du territoire entre peu à peu en application. Cette réforme prévue de longue date marque, pour le ministère de l'intérieur, un retour à une gestion plus ordinaire de la sécurité, après que celle-ci eut été placée au cœur de la campagne des élections municipales et eut provoqué un débat parlementaire houleux sur le projet de loi gouvernemental sur la sécurité au quotidien. Loin des roulements de tambour médiatiques des assises natio-

nales de la police de proximité, qui avaient marqué, le 30 mars 2000, le lancement du projet, la Place Beauvau a choisi, cette fois, de privilégier la communication interne. Treize réunions régionales, dont trois ont déjà été tenues à Lyon (Rhône), Toulouse (Haute-Garonne) et Rennes (Ille-et-Vilaine), sont prévues d'ici à la fin du mois de juin pour mobiliser les policiers concernés par l'opération. Celle-ci touche 621 communes, 80 départements et 11,5 millions d'habitants. A la fin de l'année, à l'issue de la

mise en œuvre progressive de cette deuxième vague, ce sont au total 975 communes, 90 départements et 22 millions d'habitants qui seront passés sous le régime de la police de proximité.

L'objectif prioritaire est aujourd'hui de convaincre les policiers concernés par le nouveau mouvement de bien-fondé de la réforme et de renforcer leur cohésion, tant la réussite de la police de proximité est liée, aux yeux du ministère de l'intérieur, à l'engagement des fonctionnaires. Dans ce but, l'administration a confié à un cabinet de consultants l'organisation de réunions locales, qui s'ajoutent aux rassemblements régionaux. Sous forme de tables rondes d'une journée, elles visent à mieux expliquer les objectifs poursuivis par la proximité.

Comme lors de la première phase, environ 10 000 personnes (6 000 gardiens de la paix et 4 000 à 4 500 adjoints de sécurité) seront associées à cette nouvelle étape. Enfin, en septembre, des assises nationales destinées aux commissaires de police et chefs de service seront consacrées au « nouveau management dans le cadre de la police de proximité ».

EFFORT DE COMMUNICATION

A côté de cet effort de communication, le ministère de l'intérieur s'est engagé à fournir des moyens supplémentaires. Cette question, qui se cristallise sur les effectifs, est la principale critique adressée par les syndicats de police à une réforme dont le principe est plutôt accepté. 500 agents administratifs seront recrutés pour remplacer les gardiens de la paix réaffectés à des tâches de police. 619 bureaux de police ou points de contact vont au total être créés dans les zones les plus sensibles, dans l'espoir de rapprocher les fonctionnaires de la population. Après le vote du projet de loi sur la sécurité au quotidien, les pouvoirs des adjoints de sécurité (ADS) – les emplois-jeunes de la police nationale, dont le rôle est considéré comme prioritaire dans les dispositifs de proximité – seront renforcés. Une dotation supplémentaire de 6 millions de francs sera affectée à l'achat de matériel.

Au vu des résultats de la première phase de généralisation, évalués par des rapports de l'inspection générale de la police nationale

(IGPN), des ajustements ont été décidés. Ils concernent prioritairement les quartiers les plus difficiles et sont détaillés dans une note adressée le 21 février aux préfets par la direction générale de la police nationale (DGPN).

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Prenant acte de la difficulté à exercer dans ces quartiers – blessures physiques, brûlures, caillassage des policiers –, la DGPN autorise le recours à des équipements de sécurité. Les policiers de proximité pourront être dotés de protections : casques à visière, chasubles ignifugées, extincteurs. Après formation, et sous réserve d'entraînement régulier, des tomfats – bâtons de défense – pourront leur être attribués, ainsi que des flashballs, à utiliser dans le cadre de la légitime défense.

La note tire également la leçon des expériences menées dans les quartiers en difficulté dans la première phase. Elle préconise à la fois de mobiliser un nombre suffisant de policiers, sous peine d'inefficacité, de répartir les gardiens de la paix dans tout le quartier, plutôt que de les concentrer en un seul point, de ne pas abandonner les lieux à la fin de la journée, en maintenant la présence de policiers pendant la nuit.

Les autres mesures avancées par la DGPN reprennent des recommandations déjà exprimées à plusieurs reprises par Daniel Vaillant et Lionel Jospin, lors du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier, et dans le cadre des « opérations ciblées » mises en place pour lutter contre l'économie souterraine en pleine expansion dans les cités sensibles (Le Monde du 27 avril). Elles visent à renforcer la coopération entre les différents services de police – renseignements généraux, police judiciaire, police aux frontières, compagnies républicaines de sécurité (CRS) –, notamment pour la lutte contre les trafics et usages de stupéfiants. Place Beauvau, le lancement de cette deuxième étape de la police de proximité, qui sera suivie d'une dernière vague au début de l'année prochaine, est plus que jamais présentée comme la dernière chance de la police nationale. En cas d'échec, insiste-t-on, la voie serait ouverte aux polices municipales.

Pascal Ceaux

A Paris, la concurrence crée un malaise au sein de la police judiciaire

AU SIÈGE de la troisième division de police judiciaire, avenue du Maine, à Paris, l'ascenseur est devenu le symbole du malaise. Depuis plusieurs mois, il est en panne. Et les réparations se font toujours attendre. Les récriminations des policiers n'y ont rien fait, tout comme les inscriptions vengeresses apposées sur les portes de l'engin déficient. « Lorsqu'une personne vient ici en voiture, elle se gare au cinquième sous-sol ; et pour atteindre nos bureaux, elle doit monter à pied au septième étage », raconte le capitaine Alain Delhoume, délégué local du Syndicat national des officiers de police (SNOP). Et s'il n'y avait que l'ascenseur...

Selon M. Delhoume, ses collègues se demandent aujourd'hui « à quoi [ils] servent ». Diminution des effectifs, baisse du niveau des affaires traitées, les policiers des trois divisions de police judiciaire (DPJ) parisienne se présentent comme les principales victimes de la police de proximité. Mise en place dès avril 1999, cette dernière est accusée d'empiéter sur leur terrain sans en avoir forcément les compétences. Les policiers de proximité s'occupent, depuis l'entrée en application de la réforme, des petites affaires judiciaires, qui n'engagent pas d'enquêtes approfondies. « Ils n'ont pas l'habitude des enquêtes de police judiciaire, leurs procédures sont remplies d'erreurs », affirme le commandant Yannick Chantal, du groupe criminel, délégué de Synergie officiers. Le résultat est qu'on nous demande souvent de rattraper leurs erreurs. »

Spécialisés dans la lutte contre la moyenne délinquance, les officiers des DPJ ont le sentiment que leur travail est dévalorisé. « Récemment, raconte le capitaine Delhoume, nous avons travaillé sur le cas d'une mineure qui avait été violée par son père. Devant un fonctionnaire des affaires sociales qui la recevait quelques semaines plus tard, la mère de la victime a indiqué qu'il y avait des cartons dans la cave, et peut-être des cadavres dedans. Il nous a été demandé d'aller vérifier l'existence éventuelle de ces cadavres ! »

Les craintes des officiers ont été renforcées par les intentions prêtées à la police urbaine de proximi-

té (PUP) d'obtenir le rattachement des DPJ à leur direction, en dépit de la spécificité de leur travail. « La PUP est efficace pour accueillir le public ou pour traiter les affaires de flagrants délits, reprend le commandant Chantal. Elle n'est pas capable de remonter les filières, d'identifier les auteurs de délits ou de crimes plus complexes. En 2000, nous avons traité d'environ 80 affaires de viols ; la moitié venait des policiers de la PUP. Elles ne tenaient pas la route. »

« Ils n'ont pas l'habitude des enquêtes de police judiciaire », se plaint un commandant

Cette effervescence policière a gagné, selon les syndicats, les rangs de toutes les divisions, qui rassemblent au total environ 200 policiers. « Il est évident que les enquêteurs ne veulent pas être rattachés à la police de proximité, raconte un responsable de la 2^e DPJ. Il faut s'en tenir aux protocoles d'accord qui organisent le partage du travail entre la PUP et nous. Ici, nous avons des arrondissements sensibles – les 18^e, 19^e et 20^e – et, sur le premier trimestre de l'année, nous avons fait 30 % d'affaires en plus que l'année dernière. »

Pour tenter de rassurer les officiers des DPJ, la préfecture de police s'est engagée à ne pas toucher aux structures de la police judiciaire parisienne. La direction de la PJ s'interroge cependant sur les manières d'améliorer l'efficacité des services dans la lutte contre la délinquance. Le commissaire divisionnaire François Jaspard, responsable des DPJ, a demandé à ses subordonnés de lui proposer des projets de restructuration des effectifs. « Il s'agit d'optimiser nos efforts pour assurer une meilleure réponse aux attentes de la population en matière de répression de la délinquance », assure-t-il.

P. Ce.

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

JEAN-PIERRE
CHEVÈNEMENT

avec
PATRICK COHEN - RTL
PATRICK JARREAU - LE MONDE
PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE
18H30

SUR

RTL & LCI

Être dans les airs comme
un poisson dans l'eau.



Pour nous, s'envoler représente aussi la perfection et la passion. C'est pourquoi chez Lufthansa, nous vous proposons avec nos partenaires membres de Star Alliance plus de 815 destinations à travers le monde, et vous offrons les meilleurs standards en matière de service et de technologie, au sol comme dans les airs. Ainsi, vous atteignez votre destination aussi ponctuellement, confortablement et agréablement que possible. Avec Lufthansa, vous allez vous sentir dans les airs comme un poisson dans l'eau. Informations et réservations auprès de votre agence de voyages ou au 0 820 020 030 (N° Indigo) ou www.lufthansa.fr

There's no better way to fly.*



Lufthansa

*Il n'y a pas plus belle façon de s'envoler.

MEMBRE DU RESEAU STAR ALLIANCE



Le tribunal administratif de Paris examine l'utilisation thérapeutique du cannabis

Le Mouvement de légalisation contrôlée demande à importer ce stupéfiant pour soulager des malades

Le tribunal administratif de Paris a examiné, jeudi 3 mai, les requêtes présentées par le Mouvement de légalisation contrôlée (MLC), ainsi que

par cinq malades visant à autoriser l'utilisation thérapeutique du cannabis. Le commissaire du gouvernement a proposé le rejet de ces deman-

des qui s'appuient sur une convention de l'ONU de 1961, estimant ce texte inapplicable en l'occurrence. La décision sera rendue le 29 mai.

DES PERSONNES atteintes de maladies incurables pourront-elles prendre, en toute légalité du cannabis pour soulager leurs souffrances ou retrouver l'appétit ? C'est la question posée au tribunal administratif de Paris, qui examinait, jeudi 3 mai, cinq requêtes, quatre présentées par des malades et une cinquième par le Mouvement de légalisation contrôlée (MLC), présidé par l'avocat Francis Caballero. Une décision favorable du tribunal administratif constituerait une première en France. D'emblée, l'avocat du MLC, M^{re} Bruno Illouz, a souligné que le tribunal n'avait pas à se prononcer sur une éventuelle légalisation du cannabis, ni à enlever à cette substance son statut de stupéfiant, mais qu'il s'agissait de tenir compte de l'état de la science et des publications de plus en plus nombreuses reconnaissant son intérêt thérapeutique.

Le MLC avait adressé par lettre recommandée avec accusé de réception datée du 9 janvier 1998 une lettre sollicitant du ministre de la santé, Bernard Kouchner, une demande d'autorisation d'importation de 10 kilogrammes de cannabis en provenance de Suisse

à des fins thérapeutiques. La demande était formulée « dans l'intérêt d'une dizaine de personnes, adhérentes du MLC, qui utilisent déjà le cannabis dans leur vie quotidienne pour soulager des maladies et affections diverses : épilepsie, séropositivité, glaucome, alcoolisme, acouphènes ».

Cette démarche se situait dans le cadre de l'article 31 de la Convention unique sur les stupéfiants de l'ONU de 1961, qui autorise leur importation et leur exportation à des fins médicales et scientifiques, a expliqué M^{re} Illouz. Le MLC, avec le concours de plusieurs médecins spécialisés, entendait assurer le « suivi socio-thérapeutique de l'expérience de distribution contrôlée d'herbe de cannabis à des fins médicales ». Cette lettre n'a pas reçu de réponse, pas plus que celles envoyées parallèlement à titre individuel par onze adhérents du MLC, ce qui a fait naître, quatre mois plus tard, selon le droit administratif, une décision implicite de rejet du ministre, ainsi que du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps). C'est cette décision qu'ont atta-

quée, le 9 juillet 1998, MM. Olivier Pikety, Jean-Claude Maffait – tous deux décédés depuis –, Gilles Coia, Didier Robert, ainsi que le MLC.

Trois points sont au cœur des débats : la compétence du ministre de la santé pour le classement de la plante cannabis ; la latitude pour la France d'accorder une autorisation d'importation de cannabis au regard de la Convention de l'ONU sur les stupéfiants dont elle est signataire ; enfin, le refus opposé à la demande d'importation à des fins thérapeutiques.

CLASSER LA PLANTE

Selon M^{re} Illouz, à la différence des médicaments, aucun texte dans le Code de la santé publique ne désigne le ministre de la santé pour classer une plante parmi les stupéfiants. Le commissaire du gouvernement, Alain Guedj, a estimé « vain » le débat sur ce point, précisant que les articles cités du code de la santé publique, notamment l'article R. 5181 « visent aussi le cannabis ». M. Guedj a de même affirmé que l'« erreur manifeste d'appréciation que constituerait le fait de classer le cannabis parmi les stupéfiants dépourvus

d'action thérapeutique n'était établie par aucune pièce du dossier » et que ce classement était, en revanche « établi par une convention internationale ».

Réaffirmant que la France était tenue de respecter la Convention unique de 1961, le commissaire du gouvernement a considéré que la demande du MLC n'entraînait pas dans les cas de dérogation prévus par ce document. Ce texte prévoit que les parties signataires peuvent lever l'interdiction pour les « quantités qui pourront être nécessaires exclusivement pour la recherche médicale et scientifique, y compris les essais cliniques avec lesdits stupéfiants, qui devront avoir lieu sous la surveillance et le contrôle direct de ladite partie ou être subordonnés à cette surveillance et à ce contrôle. » Pour Alain Guedj, le MLC n'a pas qualité pour organiser ce type d'essai – un point de vue que contestait le conseil de l'association. Le commissaire du gouvernement a proposé au tribunal de rejeter les requêtes du MLC et de ses adhérents. La décision a été mise en délibéré au 29 mai.

Paul Benkimoun

Le Sénat adopte la proposition de loi anti-sectes

SANS SURPRISE, la proposition de loi « tendant à renforcer la prévention et la répression à l'encontre des groupements sectaires, portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales » a été adoptée par le Sénat, jeudi 3 mai. Le texte, présenté par le sénateur des Yvelines Nicolas About (apparenté RI), était examiné en deuxième lecture, après son adoption par l'Assemblée nationale le 22 juin 2000 (Le Monde du 4 mai). La garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a fait savoir, au cours du débat général, que le gouvernement était favorable, « sous quelques réserves », à cette « importante proposition de loi ». Pour la ministre, les modifications apportées au texte au cours de la navette, et surtout le remplacement du délit de manipulation mentale par une extension du délit d'abus de faiblesse, permettent « de lutter contre les dérives sectaires sans porter atteinte à la liberté de conscience ».

« PROTÉGER LES PLUS FAIBLES »

Rapporteur de la proposition de loi, le sénateur About a affirmé que son texte ne portait pas « atteinte à la liberté de croyance et d'association ». Le sénateur (PS) du Val-de-Marne Serge Lagache a apporté le soutien du groupe socialiste. En revanche, Daniel Hoefel (Bas-Rhin), représentant le groupe Union centriste, a fait part de ses « scrupules » : « Qu'est-ce qu'une secte ? La notion dangereuse de manipulation mentale a été heureusement abandonnée,

mais ne va-t-elle pas resurgir autrement ? A quoi bon rajouter des dispositions législatives et réglementaires à celles qui existent déjà ? »

Mais les critiques les plus virulentes sont venues du sénateur (RPR) de Paris, Michel Caldaguès. A propos du phénomène sectaire, « on n'est pas loin des procès en sorcellerie du Moyen Age ! », s'est-il exclamé. « J'ai relevé dans le compte-rendu des débats de l'Assemblée nationale qu'une collègue s'est émue de la présence d'une représentante de certaine "Eglise" [Danièle Gounod, de la Scientologie] dans la tribune du public. Voilà qui rappelle une époque où l'on s'indignait de voir la présence de certaines catégories de personnes dans les lieux publics... J'ai connu le temps où notre pays a été privé de liberté et j'en ai gardé le sentiment qu'il ne faut pas mettre certains textes entre toutes les mains. » Le sénateur de Paris, qui a voté contre la proposition de loi, a affirmé qu'il représentait « une vingtaine de sénateurs » partageant son avis. « Nous faisons un texte pour protéger les plus faibles d'entre nous, c'est-à-dire nos enfants », lui a rétorqué le sénateur About, qui a dédié sa proposition de loi à toutes les « victimes » des sectes.

M. Caldaguès a fait état de « pressions » exercées sur les assistants parlementaires, les enjoignant de ne pas « entrer en discussion » avec les représentants des sectes. D'autres sénateurs ont affirmé, en sens inverse, avoir été l'objet d'un « intense lobbying de la part des sectes » :

« Nous avons tous reçu une série de mails de protestation », a constaté le sénateur Lagache, qui s'est déclaré « choqué » de l'intervention de cinquante parlementaires du Conseil de l'Europe et de celle du sous-secrétaire d'Etat américain aux droits de l'homme, demandant au Sénat de différer l'adoption de la proposition de loi. « Les pressions dont nous avons fait l'objet depuis des mois me convainquent que nous avons raison de voter ce texte », a tranché pour sa part Christian Bonnet, sénateur (RI) du Morbihan.

« RÉGULATION SOCIALE ET ÉTHIQUE »

Dans le détail de la proposition de loi, le principal débat a porté sur la faculté accordée aux maires d'interdire l'installation de sectes dans un périmètre de 200 mètres autour des « établissements sensibles » (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...). Nicolas About souhaitait la suppression de cette disposition, estimant que le maire « n'avait pas les moyens d'exercer cette interdiction ». Le groupe communiste voulait que ce pouvoir soit accordé au préfet, « mieux informé ». Les sénateurs ont finalement suivi le rapporteur, contre l'avis du gouvernement.

Marylise Lebranchu s'est félicitée de l'adoption de ce texte « de régulation sociale et éthique ». La proposition de loi devrait passer en seconde lecture devant l'Assemblée nationale à la fin du mois de mai.

Xavier Ternisien

Une femme soupçonnée d'avoir transporté des fonds pour le RPF mise en examen

LES JUGES Philippe Courroye, Isabelle Prévost-Desprez et Michèle Vaubailon, chargés des deux informations judiciaires sur le financement du Rassemblement pour la France (RPF) ouvertes, en marge de l'affaire Falcone, le 19 avril, par le parquet de Paris, ont mis en examen, lundi 30 avril, Natalia Kotliarov, pour « infraction à la législation sur le financement politique ». D'origine russe, M^{me} Kotliarov est soupçonnée d'avoir convoyé des fonds destinés au financement illégitime du parti présidé par Charles Pasqua.

Lors de son audition par les policiers, le 10 avril, une ancienne collaboratrice de Bernard Guillet – conseiller diplomatique de Charles Pasqua –, Sabine de la Laurencie, avait décrit des remises d'espèces provenant de l'étranger au profit du RPF. Elle avait notamment indiqué qu'une certaine « Natacha »,

membre de l'association France-Sibérie-Russie, présidée par M. Guillet – mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » le 12 avril –, s'était « rendue au Luxembourg dans la première quinzaine de février 2001 » afin de recueillir des fonds auprès d'un homme d'affaires irakien, Nasir Abid. « Natacha s'est vu infliger cette mission parce que M. Alain Robert, proche de M. Pasqua, l'a présentée comme personne de confiance », avait indiqué M^{me} de la Laurencie.

Lors de son interrogatoire, M^{me} Kotliarov a reconnu avoir rendu visite à M. Abid à cette date, mais a contesté avoir rapporté des espèces. Elle se serait déplacée pour obtenir des renseignements en vue de l'ouverture de comptes bancaires. Interrogée sur un bordereau des douanes, découvert à son domicile, indiquant qu'elle avait été trouvée à l'aéroport de Roissy, en 1997, en possession de 122 000 dollars, elle a indiqué qu'il s'agissait d'une somme émanant du conglomérat russe Gazprom. Cette société l'aurait mandatée afin d'effectuer à Paris des achats destinés à des cadeaux d'entreprise. Sollicitée par Le Monde, M^{me} Kotliarov a indiqué n'être « pour rien dans cette affaire » et ne pas comprendre « pourquoi on tente de l'impliquer ».

Par ailleurs, dans le volet principal de l'affaire Falcone, les juges ont fait part de leur impatience au procureur de la République à Paris, Jean-

Pierre Dintilhac. Dans un courrier du 23 avril, les magistrats s'étonnent de n'avoir reçu toujours aucune réponse de l'Etat d'Israël concernant l'exécution du mandat d'arrêt visant l'un des acteurs principaux de l'« Angolagate », l'homme d'affaires d'origine russe Arcadi Gaydamak, et demandant au parquet de les aider à « résoudre les obstacles éventuels à l'exécution de ce mandat ».

PROVOCATIONS DE M. GAYDAMAK

Visé par un mandat d'arrêt international depuis le 6 décembre 2000, M. Gaydamak se trouve depuis cette date en Israël, où il a trouvé refuge. Dans un premier temps, il s'agissait pour lui d'effectuer sa « période de réserve » dans l'armée israélienne – M. Gaydamak est citoyen israélien, même s'il possède également des passeports français, angolais et canadien (Le Monde du 9 décembre). Cette période, d'une durée de trois mois, a pris fin le 1^{er} mars. Officiellement en fuite depuis cette date, M. Gaydamak n'en est pas moins médiatiquement très présent. L'homme d'affaires, qui conteste la validité des poursuites engagées à son encontre par la justice française, a accordé ces dernières semaines de nombreux entretiens à différents médias.

Ces déclarations, dont plusieurs étaient télévisées, semblent avoir été vécues comme autant de provocations par les magistrats instructeurs, comme ils le soulignent dans leur courrier au procureur,

qu'ils concluent en signalant que M. Gaydamak est « parfaitement localisable et localisé ». Les juges paraissent estimer que, à défaut d'extrader M. Gaydamak, la justice israélienne aurait dû, à tout le moins, l'interroger sur les faits qui lui sont reprochés, ce qui n'a pas été le cas. Le 5 mars, les magistrats avaient lancé un nouveau mandat d'arrêt détaillant plus largement les charges pesant sur l'homme d'affaires, notamment poursuivi pour « blanchiment, blanchiment aggravé, abus de biens sociaux, abus de confiance, fraude fiscale, commerce d'armes illicite ».

Chargé de la diffusion des mandats d'arrêt internationaux, le parquet de Paris a indiqué au Monde que « plusieurs contacts » avaient eu lieu récemment avec l'ambassade d'Israël sur le sujet. A la suite de ces entretiens, le ministère de la justice de l'Etat hébreu a adressé au parquet et aux juges, mercredi 2 mai, une série d'observations. Il est notamment indiqué que les faits de « trafic d'armes » ne sont pas poursuivis en Israël et que le délit de « blanchiment » n'existait pas au moment des faits visés par l'enquête. Les autorités judiciaires israéliennes affirment également que les mandats d'arrêt délivrés par les juges comportent des imprécisions qu'elles souhaitent voir lever.

Fabrice Lhomme

► www.lemonde.fr/angolagate

Un ancien nationaliste corse mis en examen dans une affaire de détournement de fonds

Alain Orsoni aurait profité d'une faillite frauduleuse

L'ANCIEN dirigeant nationaliste Alain Orsoni a été mis en examen, jeudi 3 mai, pour « recel de banque-route frauduleuse », par le juge d'instruction d'Ajaccio Jean-Michel Gentil, dans l'affaire de la faillite du groupe Société des automobiles Casanova (SDAC), dirigée par Gilbert Casanova, alors président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Corse-du-Sud. Ancien leader du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), interlocuteur du gouvernement Rocard lors de la préparation du statut Joxe pour la Corse, M. Orsoni, retiré dans les affaires entre la Corse, l'Espagne et l'Amérique du Sud, avait jusqu'à ces dernières semaines échappé aux foudres de la justice. Condamné, le 2 mai, par la cour d'appel de Paris à un an d'emprisonnement avec sursis pour organisation frauduleuse d'insolvabilité, il est, cette fois-ci, soupçonné d'avoir reçu indûment des fonds de la SDAC.

Il a, par ailleurs, été interrogé sur la perception d'un prêt accordé par la CCI. Cette affaire lève le voile sur le financement des organisations nationalistes et de leurs responsables, ainsi que sur l'usage singulier des fonds dont disposait M. Casanova. M. Orsoni a été placé sous contrôle judiciaire. Il doit s'acquitter d'une caution de 100 000 francs.

Au cours de son enquête, ouverte en avril 1999, sur la déconfiture suspecte de la concession automobile de M. Casanova, pilier du MPA et relais occasionnel, à la tête de la CCI, entre le gouvernement Juppé et la mouvance nationaliste, la justice a mis en lumière, au sein de la SDAC, près de 32 millions de

francs de détournements depuis 1989. De somptueuses dépenses d'ordre personnel, la rénovation d'un bateau de plaisance, la pension alimentaire de l'ex-concubine de M. Casanova, les frais de mariage de son fils auraient largement amputé la trésorerie de la société.

Les policiers ont également découvert deux chèques, émis par la SDAC, datés de 1994 et 1996, au nom d'Alain Orsoni, dont le montant total de 80 000 francs a été versé sur le compte personnel de ce dernier. La justice paraît estimer que ce financement était contraire aux intérêts de l'entreprise et aurait aggravé sa situation comptable. M. Orsoni, devant le magistrat, a indiqué, selon son avocat, M^{re} Antoine Sollacaro, qu'il n'avait jamais su que cet argent provenait des comptes de la SDAC. « Il conteste les faits qui lui sont reprochés, nous a assuré son avocat. Il avait simplement demandé une aide à un ami dans une période agitée au cours de laquelle le MPA était impliqué dans une guerre contre d'autres mouvements nationalistes. » Dans les mêmes conditions, pour des motifs similaires et au cours de la même période, M. Orsoni a perçu un prêt, à 1 %, de 50 000 francs de la chambre de commerce et d'industrie. En théorie, ces conditions financières sont réservées aux seuls salariés de la CCI ou aux entreprises adhérentes, ce que M. Orsoni n'a pas nié, tout en précisant qu'il avait remboursé les sommes reçues.

Jacques Follorou

► www.lemonde.fr/corse

Le CSE rejette le projet de Jack Lang sur les langues régionales

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE), consultatif, a rejeté, jeudi 3 mai, les textes favorisant le développement des langues régionales au sein du service public, présentés par Jack Lang le 25 avril (Le Monde du 27 avril). Le projet d'arrêt instituant un enseignement bilingue a obtenu 25 voix contre (syndicats UNSA, FO, Snalc et fédération de parents FCPE), 14 pour (CFDT et FSU) et 5 abstentions. Un amendement déposé par la FSU rend expérimentale la pratique de l'immersion (rejetée par 32 voix), qui organise la totalité de l'enseignement et de la vie scolaire en langue régionale. Le projet de décret créant les conseils académiques des langues régionales, organismes paritaires chargés d'accompagner le plan de développement ministériel, a aussi été rejeté (22 contre, 18 pour, 5 abstentions). Le CSE, où siègent les « partenaires » du système éducatif – parents, enseignants, élèves –, n'émet qu'un avis sur les réformes ministérielles.

Trois appels contre l'ordonnance du juge Halphen visant M. Chirac

L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT de l'office HLM de Paris, François Ciolina, a interjeté appel, vendredi 4 mai, de l'ordonnance d'« incompétence » rendue le 25 avril par le juge Eric Halphen sur les faits reprochés à Jacques Chirac (Le Monde du 27 avril). Recueillies le 3 avril, les déclarations de M. Ciolina, mis en examen pour « trafic d'influence », fondent les « indices » relevés par le juge contre le chef de l'Etat. Les hommes d'affaires Georges Philippe et Henri Montaldo, également poursuivis, ont eux aussi relevé appel de l'ordonnance, qui a, de fait, interrompu l'enquête sur le « volet » visant M. Chirac. L'avocat de M. Ciolina, Jean-Marc Férida, a expliqué son initiative par « l'atteinte portée au principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant la loi et aux droits de la défense ». Il estime en effet « indissociables du reste du dossier » les investigations visant « celui qui est désigné comme l'inspirateur et le bénéficiaire d'un trafic d'influence » et estime nécessaire de « faire dire le droit par la Cour de cassation » sur la question de la responsabilité pénale du président de la République.

DÉPÊCHES

■ **POLICE : la petite délinquance a légèrement reculé, en 2000, dans 18 arrondissements de Paris**, contre 11 en 1999 et 4 en 1998, a indiqué, jeudi 3 mai, la préfecture de police. Elle avait indiqué en janvier que la hausse globale de la délinquance était de 1,73 % en 2000 par rapport à 1999. La plus forte hausse de l'ensemble des crimes et délits se situe dans le 5^e arrondissement (+ 11,16 %), suivi du 19^e (+ 9,21 %).

■ **ÉCOUTES : Pierre-Yves Gilleron, ex-policier membre de la cellule de l'Elysée, invoque la prescription** dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée. « La Cour de cassation, a expliqué son avocat, M^{re} Olivier Metzner, a clairement indiqué que le délai de prescription du délit d'atteinte à la vie privée courait à partir du moment de sa révélation. Or certains plaignants ont affirmé, dès le début des années 80, qu'ils étaient écoutés ». Il a saisi la chambre de l'instruction.

■ **Cinq jeunes gens ont été condamnés, jeudi 3 mai, par la cour d'assises des mineurs des Yvelines**, à cinq ans de prison dont deux avec sursis pour viols collectifs sur une adolescente de quinze ans à Trappes (Yvelines). Le procès des sept accusés, qui résidaient dans la même cité que la victime et n'avaient aucun antécédent judiciaire, s'était tenu à huis clos.

■ **FAMILLE : l'Union nationale des associations familiales (Unaf)**, qui regroupe la majeure partie des associations familiales françaises, a estimé, le 3 mai, qu'ouvrir l'adoption aux couples homosexuels serait « une erreur à ne pas commettre ». L'Unaf réagissait à la pétition de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens, qui dénonce les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans l'accès à l'adoption (Le Monde du 3 mai).

ARTELANO
Mobilier contemporain
VENTE AU DEBALLAGE
FINS DE SERIE - 2^{ème} CHOIX
vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 Mai ainsi que le vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 Mai.
de 10 h à 17 h sans interruption
 Autorisation préfectorale n° 2001/767
ENTREPOT ARTELANO
4, rue de Kéfir Z.I. Senia
94310 ORLY ☎ 01.46.87.86.20

En France, le prix de l'eau varie de 1 à 4

Pour la première fois, une étude conjointe du ministère de l'agriculture et de l'Institut français de l'environnement a été menée sur 5 000 communes, dont toutes les villes de plus de 10 000 habitants. Elle confirme de très fortes disparités d'un département ou d'une région à l'autre

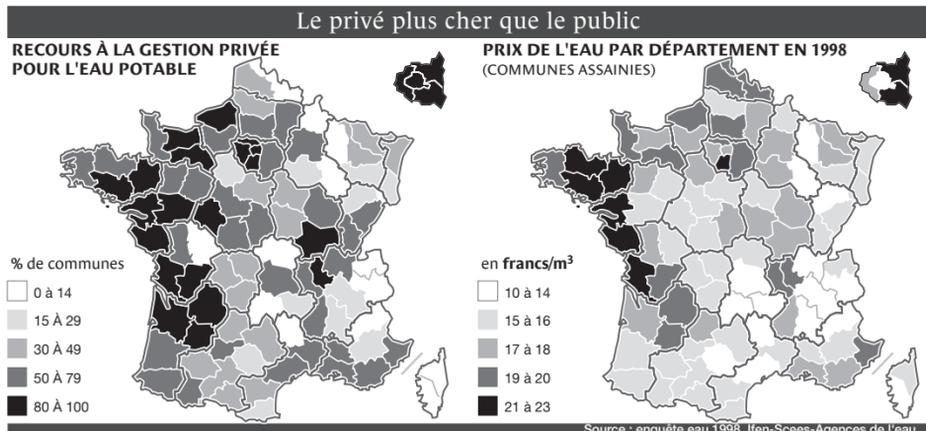
TOUS les Français ne paient pas le même prix pour un mètre cube d'eau, loin de là. Une étude statistique menée conjointement par l'Institut français de l'environnement (IFEN) et le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'agriculture, rendue publique vendredi 4 mai, le confirme : même en écartant les 5 % de communes les plus chères et les moins chères, le prix varie de 5,20 à 20,70 francs le mètre cube ! Il dépend de la taille de la commune, de son degré d'équipement, du mode de distribution et d'assainissement, de la dispersion de l'habitat, de la difficulté d'accès à la ressource naturelle et de sa qualité.

L'enquête a été réalisée auprès de 5 000 communes, de décembre 1999 à avril 2000, sur les chiffres de 1998, en partenariat avec les agences de l'eau et grâce au réseau d'enquêteurs du ministère de l'agriculture. « Jamais un échantillon aussi important n'a été étudié », affirme Bernard Nanot, directeur du service statistique de l'Ifen. Il comprend 68 % de la population avec, notamment, toutes les villes de plus de 10 000 habitants.

COÛT DE L'ASSAINISSEMENT

L'objectif était de compiler des données éparpillées pour mettre en relation prix et services offerts. « Nous observons des corrélations pas encore des liens de cause à effet », précise M. Nanot.

Premier enseignement, « pour minorer sa facture d'eau, mieux



vaut choisir son lieu de résidence », souligne la publication du Scees, Agreste Primeur. Le prix varie fortement d'un département ou d'une région à l'autre. Dans les communes rurales de Haute-Normandie, les habitants paient plus de 23 francs le mètre cube, les Bretons environ 21 francs, tandis qu'en Auvergne le mètre cube est à 11 francs. La carte des prix par département, dans toutes les communes dotées d'un réseau d'assainissement (tout-à-l'égout), recoupe cette géographie : la ressource polluée, notamment dans l'Ouest, requiert plus de traitements que l'eau claire des montagnes du Massif central.

La taille des communes importe également. Quand elles sont petites (moins de 2000 habitants),

l'eau est moins chère. Non pas parce que la gestion des élus ruraux est meilleure que celle des citadins, mais parce que de nombreuses communes ne disposent pas de réseau d'assainissement. Le traitement des eaux usées est alors individuel (fosses septiques). Un quart des ruraux les utilisent. Or, dans une facture classique, le coût de l'assainissement est aussi élevé que celui de la fourniture d'eau potable. Une facture peu élevée n'est donc pas forcément synonyme de bonne gestion : « si on envoie toutes les eaux usées à la rivière, la facture est forcément faible... », précise M. Nanot.

Le mode d'organisation joue aussi un grand rôle. Une gestion intercommunale, est, paradoxalement, plus onéreuse qu'une ges-

tion communale (13 francs le mètre cube contre 16,70 francs). L'intercommunalité est pourtant fréquente. « La sécurité de l'alimentation face à une ressource rare, difficile à mobiliser ou de mauvaise qualité pousse les municipalités à regrouper leurs moyens pour obtenir une distribution de qualité. Les plus petites communes opèrent plus facilement ce choix », note l'étude de l'IFEN. La difficulté d'accès à la ressource peut en partie expliquer le renchérissement de la facture. Cependant, l'IFEN note que les économies d'échelle attendues de l'intercommunalité ne sont pas flagrantes. Trois communes sur dix choisissent d'organiser elles-mêmes la desserte en eau. Ce sont surtout des grandes villes. La gestion communale concerne

plus de la moitié de la population.

Le choix d'une gestion publique ou privée entre également en compte. Selon l'étude, l'écart de prix entre l'affermage (gestion privée) et la régie directe est de 27 % pour l'eau potable, 20 % pour l'assainissement. Si la gestion privée domine le secteur de l'eau potable, la gestion publique est plus importante dans l'assainissement. Le recours au privé est important dans les groupements intercommunaux de l'Ouest, sur les côtes touristiques et dans les zones très peuplées, où les contraintes sont nombreuses. Ce qui pousse sans doute les élus à se débarrasser d'une gestion épineuse, en la confiant à des entreprises privées.

Celles-ci affirment répercuter sur les factures des contraintes et des investissements exceptionnels. Cependant, la Lyonnaise des eaux a fait condamner l'Etat, mercredi 2 mai (Le Monde du 4 mai) par le tribunal administratif de Rennes, dans l'affaire de Guingamp. L'entreprise, attaquée par des Guingampais, et condamnée pour distribution d'eau polluée, a donc refusé d'assumer cette responsabilité.

Les grands groupes, au demeurant, se disent un peu las : « depuis plusieurs années, les études sur le prix de l'eau ne cessent de se multiplier. En revanche, il n'y a pas de synthèse nationale sur la qualité de l'eau potable en France depuis 1995. Le sujet est pourtant aussi important que le prix. Cela confirmerait alors que les entreprises privées ont de meilleurs résultats en termes

de qualité de l'eau que les régies », affirme Jean-Luc Tronchart, directeur de la clientèle à la Lyonnaise (Ondéo). « Pourquoi ne prend-on pas en compte la logique de performance ? », s'interroge de son côté La Générale (Vivendi Water).

TARIFS EN RECUL

Au-delà, les deux groupes se disent surpris par la différence des résultats entre l'étude de l'IFEN et d'autres études publiques, comme celle de la Direction générale de la consommation et de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), qui ne porte, malgré tout, que sur 800 communes. Ainsi, pour la différence de coût régie municipale-délégation au privé, un rapport de la DGCCRF évoquait une différence de 13 % seulement, en forte baisse par rapport à 1992. Cette absence de cohérence, d'après Vivendi Water et Ondéo, peut être liée à plusieurs biais qui fausseraient l'analyse. Les deux groupes rappellent notamment qu'ils sont soumis à des charges et taxes (cotisations chômage, taxe professionnelle...), dont sont exonérées les villes. Enfin l'un comme l'autre soulignent que les études internationales, en particulier celles de l'OCDE, montrent que les prix pratiqués en France sont dans la moyenne des pays industrialisés, avec même un recul des tarifs français par rapport aux autres pays.

Gaëlle Dupont et Martine Orange

Les discussions

continuent sur le projet de contrat type

L'Association des maires de France (AMF) tient toujours à ce que son projet de contrat type de gestion déléguée des services d'eau, très critiqué par de nombreux experts, voie le jour (Le Monde du 7 avril). Officiellement, le texte devrait être rendu public « prochainement ».

Le 25 avril, Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR) du Pas-de-Calais et président de l'AMF, a rencontré Josy Moinet, président de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), fédération qui est très réservée sur le projet de contrat. Les deux hommes ont reparlé du dossier. Ils ont décidé que le contrat, publié sous le sceau de l'AMF, ne pourrait pas s'imposer aux collectivités locales. Les deux présidents ont également cosigné une correspondance pour rappeler aux élus les principes fondateurs et les modalités d'intervention de Service public 2000. Société d'expertise commune à l'AMF et à la FNCCR, chargée d'aider les élus dans leurs négociations avec les groupes privés, celle-ci a été prise dans la tourmente des discussions autour des contrats d'eau.

La longue chaîne de production

On distingue quatre activités :

la production d'eau potable, sa distribution, la collecte des eaux usées et leur épuration en station avant rejet dans le milieu naturel. Chacune peut avoir une organisation différente.

- **La gestion de l'eau :** elle est de compétence communale. La collectivité peut l'exercer elle-même, ou à travers un syndicat intercommunal, ou encore la concéder à un exploitant privé. Dans un contrat d'affermage, l'entreprise exploite, entretient et surveille le renouvellement des installations. La collectivité décide et finance les investissements. Dans une concession, l'entreprise exploite et entretient les installations, prévoit leur renouvellement et le finance. Ce dernier type de contrats

a pratiquement disparu au profit de l'affermage.

- **Les volumes d'eau facturés :** en France, ils atteignaient en 1998 4 200 millions de mètres cubes, dont 575 millions pour les gros consommateurs (industriels, commerçants...). La consommation moyenne par petit consommateur est d'un peu plus de 60 m³.
- **Eaux usées :** 21 500 communes (59 %) disposent d'un réseau de collecte, soit 55,9 millions d'habitants (93 % de la population). 17 700 communes sont raccordées à une station d'épuration, soit 53,4 millions d'habitants (89 % de la population). Il y a en France 15 435 stations d'épuration. L'ensemble des boues d'épuration qui doivent alors être éliminées sont évaluées par l'enquête à près d'1 million de tonnes.

Une convention collective peut-elle limiter la concurrence ?

UNE CONVENTION collective des salariés peut-elle être un moyen de limiter la concurrence ? La Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR) s'est posée, en juillet 2000, cette très sérieuse question, qu'elle a décidé de soumettre au Conseil de la concurrence. L'affaire remonte en 1998. A l'époque, la Générale et la Lyonnaise des eaux décident de promouvoir une convention collective, qui deviendra par la suite commune à tous les salariés des entreprises, grandes ou petites, travaillant dans les services concédés de l'eau.

Cette convention doit servir, selon ses promoteurs, à harmoniser des régimes très disparates et permettre une reprise des personnels dans les meilleures condi-

tions, en cas de changement d'exploitant.

L'extension de cette convention collective ne va-t-elle pas aboutir à une limitation de concurrence, s'émeut alors la FNCCR. La gestion du personnel est en effet très compliquée : les sociétés concessionnaires font travailler le personnel sur différents sites et imputent les charges, selon des règles souvent peu claires. Lors d'une remise en concurrence ou d'une perte de contrat, le gestionnaire ne pourrait-il pas être tenté de transférer des salariés qui ne relèvent pas de ce service, sans donner une vision réelle de l'économie du contrat ? Ce poste est fondamental, il représente en effet environ 50 % des charges d'exploitation d'un service délégué.

Dans son avis, rendu le 4 décembre 2000, le Conseil de la concurrence relève que « l'extension [de la convention] (...) à tous les cas de reprise de contrats d'exploitation est de nature à aggraver les distorsions de concurrence entre les concessionnaires sortants et les soumissionnaires ». En obligeant les candidats à reprendre tous les salariés qu'il souhaite, le gestionnaire « peut dissuader les concurrents de présenter leur candidature ».

Le Conseil souligne qu'il serait au moins souhaitable « que l'avis d'appel d'offres soit accompagné d'un descriptif des emplois et des postes de travail ainsi que du montant des salaires et des charges qui devront faire l'objet du transfert ».

M. O.

Rentrée scolaire avec les moyens du bord pour les inondés de la Somme

ABBEVILLE

de notre envoyé spécial

Juchés sur les épaules des militaires d'une unité du train de Toul (Meurthe-et-Moselle), les enfants

REPORTAGE

Au Rouvroy, l'école primaire fait l'effet d'un navire en perdition

du Rouvroy, un des quartiers les plus inondés d'Abbeville, ont repris le chemin de l'école jeudi 3 mai. Sortant un par un de chez eux, les écoliers ont été hissés dans des camions militaires, puis ils ont été transportés dans deux établissements scolaires de la ville, les écoles Jean-Zay et de Menche-court, où on a les pieds au sec.

En équilibre sur le bout de la planche posée sur des parpaings au-dessus de l'eau, devant la façade de sa maison, Laura, huit ans, élève de CE 2, s'inquiète avec sa mère. Elle a loupé le camion de ramassage parce qu'elle a mis trop longtemps à se laver. Le véhicule refait son apparition, et Laura s'assied toute fière à côté du chauffeur. « A ce soir, mon ange ! », lui crie la mère. Un passant apostrophe avec humour un retraité qui, de son premier étage, regarde la scène : « Toi, un peu d'école, ça te ferait pas de mal ! »

Deux maisons plus loin, la tête d'un assureur émerge d'un rez-de-chaussée inondé. Revêtu d'une

combinaison en caoutchouc, d'où sort sa cravate, il tente une estimation des dégâts. La pression de l'eau a brisé le vitrage de la porte d'entrée, et le flot s'écoule par-derrière dans le jardin.

La chaussée goudronnée du Rouvroy ressemble à un lit de rivière, avec des gravats et des algues vertes au fond de l'eau. « Au début, l'eau qui coulait était claire, maintenant elle est jaune », constate un riverain. « Les fosses septiques et les égouts ont débordé. Les germes sont dilués, mais il faut respecter les règles d'hygiène, se laver les mains », recommande-t-on à la cellule de crise de la sous-préfecture. A l'entrée du quartier, Jean, chômeur, bloque les touristes qui viennent ouvrir de gros yeux sur le malheur des autres : « Quand il faut nettoyer, on ne verra plus personne ! », assure-t-il.

VIVES CRITIQUES CONTRE L'ÉTAT

Il y a peu de chances pour que les 55 élèves de la maternelle et les 110 du primaire du Rouvroy retrouvent leurs deux écoles dans un avenir proche. Elles baignent dans l'eau. La maternelle est la moins touchée. Un pigeon, dans une volière montée par les enfants, garde les lieux. Mais l'école primaire, plus à l'écart dans l'ancien marais recouvert par l'eau, fait l'effet d'un navire en perdition. Le bâtiment semble s'enfoncer par l'arrière. A l'entrée, il y a 80 centimètres d'eau, dans les classes du fond, près de 1,20 mètre. L'école a été construite en 1978.

« En terrain tourbeux », reconnaissent les autorités. Au tableau il reste les traces de l'ultime classe. Les élèves étudiaient la bataille de Crécy (1346) et la défaite du roi de France vaincu par le roi d'Angleterre : le maître a écrit à la craie : « Samedi 7 avril, inondation. » Une eau souillée stagne. Le matériel a été déménagé dans les nouveaux locaux attribués aux élèves

chard, la directrice de l'école du Rouvroy, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans le quartier. « On ne sait pas comment ils vont réagir. Ils sentent que cet événement de leur vie qu'ils vont conserver les met en jeu, mais aussi leur famille, leur quartier, toute leur sphère sociale », analyse Monique Dubois, psychologue scolaire.

M. Hart répète qu'il veut faire la

Des records de pluviosité en avril

Avec 26 jours de pluie sur 30, la pluviosité a battu des records dans le nord de la France, en avril. Selon les relevés météorologiques communiqués jeudi 3 mai, il a plu en Ile-de-France 21 à 24 jours, 26 jours à Reims, 24 à Dijon. Durant le mois, Paris a reçu 30 % de pluie de plus que la normale, Besançon 50 % de plus, et Abbeville, avec 129 mm d'eau, 2,7 fois la normale. Selon Jérôme Lecou, prévisionniste à Météo France, « il ne faut pas croire pour autant que le climat est devenu fou », cette situation restant « particulière à la France et au Benelux ». Ces pays ont pâti d'une situation de blocage entre une masse d'air froid, située en altitude au-dessus de l'Espagne, et les fronts dépressionnaires plus chauds qui l'entouraient. « En Grande-Bretagne, en Scandinavie, en Russie, l'hiver a été très rigoureux tandis que la France n'a pas connu d'hiver », poursuit l'expert. Pour lui comme pour les climatologues, il faut se garder de voir dans ces trombes d'eau les premiers effets du réchauffement planétaire. ► www.lemonde.fr/climat

afin de reconstituer leur cadre scolaire.

A l'école Jean-Zay, la hiérarchie académique et le maire d'Abbeville, Joël Hart (RPR), accueillent les petits sinistrés. « Je suis là, je les rassure. Les petits pleurent un peu. Mais ils vont retrouver leurs copains, cela va aider à dédramatiser ces événements. On a reçu tellement d'aide ! », déclare Annie Gui-

lumières sur la cause des inondations. L'Etat va créer une mission d'investigation. Le maire a décidé d'organiser son propre « audit » à Abbeville. « Trois ingénieurs vont venir de Hollande dès lundi », annonce-t-il. « La direction départementale de l'équipement ? Je ne l'ai presque jamais vue depuis le début de la crise », lance-t-il. Jacques Aubry, inspecteur d'acadé-

mie, qui représente l'Etat, rétorque : « Il y a plus de deux cents personnes des services de l'Etat sur le front des inondations. »

Les critiques sont toujours vives contre l'Etat dans la vallée de la Somme. Les inondés sont bien souvent des chasseurs, familiers de la baie. Au point que, durant la dernière semaine d'avril, le préfet, Daniel Cadoux, a regretté qu'« on ne se soit pas serré davantage les coudes ». Il a ajouté : « Dans leur ensemble, les élus ont été admirables, et je comprends leurs critiques. Mas ils sont en train aussi de se tirer une balle dans le pied : il ne faut pas oublier que la maîtrise du sol est de leur compétence. » La visite des élus - tous de droite - à l'Elysée le 27 avril, dont ne faisait pas partie, notamment, Guy Dovernge, le maire socialiste d'une des communes les plus sinistrées, Mareuil-Caubert, n'a pas contribué à faire baisser la tension politique. Dans ce village aussi, les enfants ont été accueillis dans un autre groupe scolaire et une salle polyvalente : leur école est noyée.

Le sous-préfet d'Abbeville, Jean Guillaume, soupire : « Il y a 150 000 habitants dans la région, cela fait 150 000 solutions pour sortir de la crise... La maison et la famille, les marais où on pêche et on chasse, ont une énorme importance dans la vie des gens de la Somme. »

Cette eau, qui génère d'ordinaire du plaisir, et qui a pris aujourd'hui les Picards en otage.

Régis Guyotat

SOMMIERS - MATELAS
CANAPES - SALONS - CLIC-CLAC
Moins cher chez un détaillant grossiste, recommandé par tous les guides et médaillé d'or de la distribution "Label NF"

INCONTOURNABLE MOBECO
Détaillant grossiste vend aux particuliers sur 5.500 m² d'exposition toutes les grandes marques aux meilleurs prix :

- ♦ Sommier - Matelas toutes dimensions fixes ou relevables : TRECA - EPEDA - SWISSFLEX - SIMONS - BULTEX - DUNLOPILLO - PIRELLI - etc...
- ♦ Salons - Canapés - Clic-Clac fixes ou convertibles : SUFREN - DUVIVIER - STEINER - COULON - etc...

Pour commander et connaître les prix appeler le 01 42 08 71 00 - 7j/7
Livraison gratuite dans toute la France

MOBECO
♦ 50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
M^o Place d'Italie
♦ 247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
M^o Télégraphe
01.42.08.71.00 - 7j/7

Quand les socialistes voulaient rompre avec le capitalisme

MAI 1981

2 IL ETAIT UNE FOIS LA GAUCHE

EN ce temps-là, la politique avait une autre allure. Les Français votaient massivement aux élections présidentielles et municipales, bien sûr, mais aussi aux législatives et même aux cantonales. Il ne passait pratiquement pas un an sans scrutin. En 1968, les électeurs avaient mis fin à la « chienlit » de mai en donnant la majorité absolue, à l'Assemblée nationale, au parti gaulliste. L'année suivante, ils avaient signifié à Charles de Gaulle, lors du référendum sur la décentralisation, que son temps était terminé ; puis ils avaient élu dans la foulée, pour lui succéder, son ancien premier ministre, Georges Pompidou.

Cantonales en 1970, municipales en 1971, nouveau référendum en 1972 – une tentative manquée de Pompidou pour casser l'union de la gauche sur l'Europe –, législatives en 1973, avant l'apogée de la participation électorale : la présidentielle de 1974, provoquée par la mort du chef de l'Etat et qui se joue à 200 000 voix en faveur de Valéry Giscard d'Estaing contre François Mitterrand. Un an de répit en 1975, puis les cantonales de 1976, mauvaises pour la majorité ; les municipales de 1977, triomphales pour l'opposition ; les législatives de 1978, où le Parti communiste sauve la droite ; les européennes de 1979, où Jacques Chirac la fracture.

La télévision – publique – avait ses grandes émissions politiques, toujours regardées, toujours contestées. Le secteur public de l'audiovisuel était perçu comme un instrument du pouvoir. L'information libre était revendiquée par les radios périphériques et par les journaux. L'information était un enjeu politique quotidien. Lire tel journal, écouter telle radio était presque un engagement. Tout le monde regardait la télévision, pour s'en féliciter ou s'en irriter. Un changement de présentateur au 20 heures était presque plus important qu'un remaniement gouvernemental.

Les partis étaient pris au sérieux. Il semblait même n'exister rien de plus sérieux qu'un congrès socialiste ou communiste, des assises gaullistes, voire un comité directeur du Parti radical. Les motions, contributions, résolutions et rapports votés en ces circonstances étaient décryptés passionnément par les commentateurs ; les listes des bureaux politiques ou exécutifs, des comités centraux, des secrétariats nationaux étaient longuement disséquées. Quelques journaux, dont *Le Monde*, s'honoraient de faire aussi une place aux « minorités » : l'extrême gauche qui n'oubliait pas 68, l'extrême droite groupusculaire mais toujours inquiétante.

Le financement des partis n'était pas un sujet d'actualité, même si des interrogations surgissaient toujours sur les liens commerciaux du PCF avec Moscou ou sur le gaullisme immobilier. Le journaliste de télévision André Campana était bien seul lorsqu'il publiait, en 1976, aux éditions Arthaud, une enquête sur le financement des partis politiques, intitulée *L'Argent secret*. Le combat politique était considéré comme trop noble pour que l'on s'intéresse à ses arrières-cuisines.

Depuis 1958 et 1962, c'est-à-dire la double fondation de la V^e République – la Constitution d'abord, puis l'élection du président de la République au suffrage universel –, la vie politique était déterminée par la « bipolarisation ». Le second tour de l'élection présidentielle traçait la frontière entre les deux camps, ceux qui avaient soutenu ou rallié le vainqueur formant la majorité et le gouvernement.

En ce temps-là, les partis politiques étaient pris au sérieux. Leur financement n'était pas soupçonné de façon systématique. Les militants y croyaient. En ce temps-là, le Parti socialiste comprit qu'il n'avait pas d'avenir sans les communistes. Ce fut le temps du Programme commun

François Mitterrand à un meeting pour l'union de la gauche en décembre 1972.

En 1969 et en 1974, le curseur avait bougé au centre, c'est-à-dire que la droite avait progressivement absorbé les centristes. Aux élections législatives, le scrutin majoritaire reproduisait la bipolarisation circonscrite par circonscrition. Avec Pompidou, puis Giscard, l'opposition se réduisait donc à la gauche, socialistes, communistes et une partie des radicaux ; la majorité réunissait les gaullistes, les giscardiens, les démocrates-chrétiens et les autres radicaux. Cette coupure institutionnelle recouvrait une représentation historique, l'opposition immémoriale entre l'ordre et le mouvement, les conservateurs et les progressistes, les possédants et les prolétaires, le capitalisme et le socialisme.

Les termes de cet antagonisme ne se sont pas installés d'un coup. A la fin des années 1960, après dix ans de règne du général de Gaulle, la question posée était celle d'une évolution, sinon du régime, du moins de sa politique. La gauche, en morceaux, n'était pas en état d'y répondre. Le champ était libre pour ce que Jacques Chaban-Delmas, premier ministre choisi par Pompidou, a appelé la « Nouvelle Société ».

PARMI les conseillers de Chaban, à Matignon, il y a Jacques Delors, ancien syndicaliste CFDT, qui fabrique la politique contractuelle entre le patronat, les syndicats et l'Etat, promoteur des réformes telles que la mensualisation des salaires, met en place la première loi sur la formation permanente. Olivier Guichard continue, à l'éducation nationale, la réforme universitaire forgée par son prédécesseur, Edgar Faure. La télévision publique connaît une période libérale avec l'équipe de Pierre Desgraupes sur la seconde chaîne.

L'élection présidentielle de juin 1969 a donné au candidat communiste, Jacques Duclos, un score – 21,52 % des voix – qui ne l'a mis qu'à 2 points du centriste Alain Poher, appuyé en sous-main par une partie des socialistes. Le communiste a écrasé le candidat socialiste officiel, Gaston Defferre, qui n'a obtenu qu'à peine plus de 5 % des voix et qui a appelé à voter pour Poher au second tour, alors que le PCF, refusant de choisir entre « bonnet blanc et blanc bonnet », a préconisé l'abstention. Pompidou l'a emporté avec plus de 57 % des voix.

Les socialistes en ont tiré la

leçon : il n'y a de perspective pour eux que dans un accord avec le Parti communiste. C'est ainsi que François Mitterrand, qui avait été le candidat « unique » de la gauche contre de Gaulle et contre le centriste Jean Lecanuet en 1965, revient sur le devant de la scène pour prendre, en juin 1971, la direction du nouveau Parti socialiste. L'année suivante, le PS publie son programme, intitulé *Changer la vie*, puis signe avec le PCF le *Programme commun de gouvernement*, bientôt approuvé par la minorité des radicaux, qui ont formé le Mouvement des radicaux de gauche.

« Réforme ou révolution ? », s'interroge Mitterrand, le 11 juin 1971, devant les socialistes réunis à Epinay. « J'ai envie de dire (...) oui, révolution », risque-t-il, en ajoutant que « la lutte de chaque jour pour la réforme catégorique des structures peut être de nature révolutionnaire ». Mais cela pourrait ne pas suffire à des congressistes qui veulent « tourner la page » du socialisme de gestion. Alors le président de la

veau PS. Autrement dit, il s'agit d'épouser le PCF pour lui enlever une partie de sa dot. Le réservoir électoral étant là, il n'y a pas à tergiverser : il faut parler rouge.

La rhétorique révolutionnaire était loin d'être étrangère, de toute manière, à l'ancienne SFIO, qui, si centriste et même droitiste qu'elle ait été dans sa pratique des années 1940 et 1950, n'avait jamais cessé de se référer à la révolution, à l'appropriation collective des moyens de production et même à la dictature du prolétariat. La culture historique de la gauche ouvrière française est révolutionnaire, sinon marxiste. En outre, la concurrence, puis la domination du PCF avaient dissuadé la SFIO d'imiter son parti-frère allemand, le SPD, qui avait abandonné le marxisme lors de son congrès de Bad Godesberg, en 1959.

La conversion au socialisme est plus surprenante, en revanche, de la part de François Mitterrand et de ses partisans de la Convention des institutions républicaines, troupe

qui lui permettrait de retrouver le chemin des ministères, dont il est exclu depuis 1947. Il rappelle inlassablement le souvenir du Front populaire de 1936, lorsqu'il avait soutenu, sans y participer, un gouvernement socialiste et radical, et celui de la Libération, qui l'avait associé aux socialistes et aux démocrates-chrétiens à la tête de l'Etat.

CETTE fois, il n'est plus question pour lui de soutien sans participation, ni de tripartisme, mais d'un « gouvernement démocratique d'union populaire », comme l'explique son programme *Changer de cap*, publié en 1971. « Conduire notre pays au socialisme, tel est le but du Parti communiste français », écrit dans la préface Georges Marchais, qui a succédé à Waldek Rochet, malade, en 1969. Cependant, derrière la radicalité des formules, destinée à faire entendre que le « socialisme » n'est possible qu'aux conditions définies par le PCF, celui-ci propose, sous le nom de « démocratie avancée », un programme modéré, selon ses propres critères.

Après tout, les nationalisations, qui en sont la clé, ne sont pas une nouveauté depuis 1936, avec la gauche, et 1945, avec de Gaulle. Aucun des gouvernements de droite qui se sont succédé depuis n'a remis en question l'existence d'un vaste secteur public de l'énergie, des transports, de l'industrie automobile, de la banque, des assurances. Pour le reste, les communistes proposent des réformes dont ils pensent qu'elles n'ont aucune raison d'effrayer un électoralat « patriote » – celui que de Gaulle leur a enlevé en 1958 –, voire la gauche chrétienne, vis-à-vis de laquelle ils pratiquent depuis longtemps la politique dite de la « main tendue ». Leur principal souci est de combattre la surenchère « gauchiste » des dissidences issues de leurs rangs et qui, trotskistes, maoïstes ou autogestionnaires, se réclament toutes de la révolution, de la nationalisation de l'industrie et de la finance, du contrôle ouvrier sur tous les organes de pouvoir.

Or, la révolte étudiante et la grève ouvrière de mai 1968 ont donné une nouvelle jeunesse au rêve révolutionnaire. La première, surtout, a ajouté à la dimension politique et économique du projet révolutionnaire une composante, non pas inédite au sein de la gauche d'inspiration libertaire ou même marxiste, mais étrangère à l'orthodoxie communiste : celle d'une libération

Il s'agit d'épouser le PCF pour lui enlever une partie de sa dot. Le réservoir électoral étant là, il n'y a pas à tergiverser : il faut parler rouge

Convention des institutions républicaines ne mégote pas. « *Violente ou pacifique, énonce-t-il, la révolution, c'est d'abord une rupture. Celui qui n'accepte pas la rupture – la méthode, cela passe ensuite –, celui qui ne consent pas à la rupture avec l'ordre établi – politique, cela va de soi, c'est secondaire –, avec la société capitaliste, celui-là, je le dis, il ne peut pas être adhérent du Parti socialiste !* » Et dans sa préface au programme *Changer la vie*, il écrira, quelques mois plus tard : « [Les socialistes] considèrent qu'à notre époque, il est vain de vouloir libérer l'homme si l'on ne brise pas d'abord les structures économiques qui ont fait du grand capital le maître absolu de notre société. »

En juillet 1972, le congrès de l'Internationale socialiste, réuni à Vienne, s'efface de cette alliance des socialistes français avec l'ennemi communiste. François Mitterrand donne une des clés de sa stratégie : il s'agit pour lui, explique-t-il, de démontrer que sur cinq millions de Français qui votent communiste, un million peut voter pour le nou-

composite venue du Parti radical, des petites formations centristes de la IV^e République, de l'opposition au gaullisme dans presque toutes ses variétés. Pour ceux-là, il s'agit bien d'un choix d'opportunité – tactique ou stratégique, Mitterrand fait des gammes sur cette alternative, à Epinay, pour de pas la trancher –, destiné à réunir une majorité de voix face aux gaullistes et à leurs alliés.

Ce rassemblement est impossible sans le Parti communiste, dont l'audience n'a cessé de décliner depuis l'après-guerre, où il avait frôlé 30 % des voix, mais qui demeure, un peu au-dessus de 20 %, la principale force d'opposition. Le PCF pèse ainsi sur toute la gauche politique et syndicale. Depuis le début des années 1960, sous la direction de Maurice Thorez, puis, après sa mort, celle de Waldek Rochet, il cherche à sortir de son isolement et à trouver des alliés prêts à adopter avec lui non seulement un accord électoral, que le scrutin majoritaire impose, mais un programme de gouvernement

Chronologie

- **1^{er} juin 1969** : au premier tour de l'élection présidentielle, la gauche réunit 31 % des voix, dont 21,52 % pour le communiste Jacques Duclos, 5,07 % pour le socialiste Gaston Defferre, 3,66 % pour l'autogestionnaire Michel Rocard, 1,06 % pour le trotskiste Alain Krivine.
- **11 juin 1971** : en congrès à Epinay-sur-Seine, les différents courants socialistes – à l'exception du PSU de Rocard – font leur unité autour de Mitterrand.
- **26 juin 1972** : le PCF, le PS et les radicaux de gauche concluent un accord sur un programme commun de gouvernement.
- **19 mai 1974** : au second tour de la présidentielle, auquel ont participé plus de 87 % des électeurs inscrits, Giscard d'Estaing l'emporte avec 50,80 % des voix sur Mitterrand.
- **12 et 19 mars 1978** : la gauche échoue aux élections législatives après que le PS a refusé, en septembre 1977, l'« actualisation » du programme commun demandée par le PCF.
- **26 avril 1981** : Mitterrand (25,84 %) devance de 10 points le candidat communiste Marchais (15,34 %) au premier tour de l'élection présidentielle.





Les partenaires du programme commun : de gauche à droite, Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français, François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste, et Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche.

générale des mœurs, de la sexualité, des relations entre les individus, du rapport au travail, de l'accès au savoir, de l'éducation, de la création artistique.

La prospérité des « trente glorieuses » a redonné vie à une revendication hédoniste, qui a toujours existé dans le mouvement ouvrier depuis le XIX^e siècle, mais que le marxisme-léninisme a occultée et que le stalinisme a sévèrement réprimée comme une déviation « petite-bourgeoise ». Or, le PCF a adopté de longue date ce moralisme, qui l'a amené à faire taire ou à exclure de ses rangs ceux qui voyaient dans le socialisme une entreprise d'émancipation non seulement collective, mais aussi individuelle, et qui tentaient d'y intégrer, notamment, les enseignements de la psychanalyse. Le communisme proclame l'égalité entre les femmes et les hommes, mais il conserve une vision traditionnelle du rôle des femmes et des rapports entre les sexes. En outre, tout en continuant d'attirer à lui des scientifiques et des artistes, il ne renonce qu'à moitié à la doctrine jdanovienne, qui subordonne la science et l'art aux « intérêts de la classe ouvrière » et les soumet, de fait, à la censure du parti.

L'ALLIANCE avec les communistes place les socialistes dans une situation ambiguë. D'un côté, ils épousent la dialectique par laquelle le PCF tente de montrer qu'il change sans cesser d'être fidèle à ses buts premiers. S'étant contraints eux-mêmes à pourfendre l'anticommunisme, ils se montrent indulgents pour les faiblesses de leur allié vis-à-vis de la politique soviétique, pour son acceptation de la « normalisation » imposée par Moscou en Tchécoslovaquie. Ils l'accompagnent dans sa dénonciation de la traduction en français de l'œuvre de Soljenitsyne comme une « opération » dirigée contre la gauche tout entière, ce qui provoque de vifs débats dans la gauche intellectuelle.

D'un autre côté, ils cherchent aussi à tirer profit de l'hostilité que rencontre le PCF dans la partie de l'opinion qui veut le « changement », mais qui refuse de porter les communistes au pouvoir. Puisque le Parti communiste se présente comme le seul détenteur ou garant d'un véritable programme de transformation politique, économique et sociale, le PS adresse des signaux aux autres courants de la gauche « révolutionnaire », particulièrement à celui qui se réclame de l'autogestion et qui réunit, entre

autres, des mouvements issus du syndicalisme chrétien. A leur intention, il adopte des « thèses pour l'autogestion », qui sont une critique du dirigisme communiste et visent en fait à doubler le PCF sur sa gauche. Le PS adopte ainsi, sous la pression notamment du courant qu'anime M. Chevènement – le Ceres (Centre d'étude, de recherche et d'éducation socialistes) –, un langage qui rivalise de radicalité avec celui des communistes et qui vise à séduire, aussi, les déçus de l'extrême gauche.

Cependant, la volonté de changement, sinon de rupture, n'est pas le monopole de la gauche. La faible participation au référendum

d'avril 1972, qui n'empêche pas le PS et le PCF de signer un programme commun malgré leur désaccord sur l'Europe, amène Georges Pompidou à considérer que la politique de Jacques Chaban-Delmas ne permet pas de combattre efficacement l'union de la gauche. Il adopte, avec Pierre Messmer, une posture offensive, conservatrice, clairement dirigée contre les idées et les propositions de la gauche, qui est facilement battue aux élections législatives de mars 1973. Mais le chef de l'Etat, malade, meurt en avril 1974.

Désigné cette fois comme candidat « commun » – et non plus « unique », comme en 1965 – du PS, du PCF et des radicaux de gauche à

l'élection présidentielle, François Mitterrand affronte, en se fondant sur le programme commun et en mobilisant ainsi, massivement, le militantisme communiste, une droite qui a conscience de devoir proposer, elle aussi, une forme de rupture par rapport à la période antérieure. Valéry Giscard d'Estaing se montre le plus convaincant, avec son slogan du « changement dans la continuité ». Son programme de modernisation séduit jusqu'aux franges de la gauche, et, après sa victoire, *Le Nouvel Observateur* s'interroge : « Faut-il faire confiance à Giscard ? »

Abaissement de l'âge de la majorité, libéralisation du divorce, légalisation de l'avortement sont quel-

ques-unes des grandes réformes que le nouveau président impose à une majorité conservatrice, avec parfois l'appoint des députés de gauche. Cependant, il a commis l'erreur de ne pas dissoudre l'Assemblée nationale, comme le lui recommandait son premier ministre, Jacques Chirac ; les progrès de la gauche aux élections cantonales de mars 1976 vont inciter les gaullistes, principal groupe de la majorité parlementaire, à combattre le modernisme giscardien.

A gauche, l'échec de François Mitterrand est compensé par la progression du Parti socialiste, démontrée lors d'une série d'élections législatives partielles dès l'automne

1974. Les communistes comprennent alors que l'union ne leur profite pas, mais renforce leur allié et fonctionne donc à leur détriment. L'union, selon la formule d'un de leurs dirigeants, Etienne Fajon, devient alors pour eux « un combat ». Alors que ce que l'on appellera la « deuxième gauche », réunie autour de Michel Rocard et des dirigeants de la CFDT, rejoint le PS en 1976, le PCF commence à dénoncer le « virage à droite » des socialistes. Modérément, dans un premier temps, parce qu'il veut d'abord engranger les bénéfices de l'accord aux élections municipales de mars 1977. Celles-ci passées, Georges Marchais ne retient plus ses coups contre le PS, jusqu'à la rupture de septembre 1977, qui fait perdre à la gauche les élections législatives de l'année suivante.

Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat (1981-1986)

« La gauche s'est rendue sans avoir combattu »

« Vous avez été, dans les années 1970, l'un des plus ardents promoteurs de la « rupture » que devait permettre l'arrivée au pouvoir de la gauche. Avec quoi s'agissait-il de rompre ?

– Il faut se souvenir que le Parti socialiste d'Epinay avait été recréé, en 1971, pour tourner définitivement la page d'une SFIO enlisée, depuis plus d'une génération, dans les combinaisons et dans la gestion. Une génération a passé. On peut dire que le Parti socialiste est redevenu un parti de système, de gestion, dont l'horizon est surtout constitué par la prochaine échéance électorale. 1981 a donc permis l'alternance, a permis d'inscrire la gauche dans la durée, comme disait François Mitterrand, mais au détriment d'une véritable alternative.

« La gauche française s'est inscrite, très vite, dans une stratégie de composition avec le conservatisme libéral, qui venait de triompher en Grande-Bretagne avec M^{me} Thatcher et aux Etats-Unis avec M. Reagan. Pour bien comprendre l'alternance de 1981, il faut l'inscrire entre la victoire de l'ultralibéralisme dans les pays anglosaxons, qui s'est rapidement propagée au continent – je vous rappelle que Helmut Kohl accède à la chancellerie en 1982 – et puis l'échec de la Perestroïka, en Union soviétique, en 1989-1991, ouvrant sur un monde durablement déséquilibré qui borne, depuis lors, l'horizon de la gauche française.

– La gauche qui arrive au pouvoir en 1981 ne se présente pas comme une simple force d'alternance. Elle entend « rompre ». Avec quoi ?

– C'est moi qui ai donné son titre au premier programme socialiste, une réminiscence de Rimbaud : *Changer la vie*. Il faut bien le dire, pour citer un autre poète, René Char, « le dur désir de durer » a occulté le rêve de Rimbaud. La gauche a choisi de durer au pouvoir. Elle a accepté, d'emblée, beaucoup de compromis.

– Au prix d'une véritable alternative, dites-vous. En quoi celle-ci consistait-elle, ou aurait-elle dû consister ?

– Dès le départ, le problème, en termes politiques, s'est posé de savoir s'il fallait réaliser une

importante dévaluation. J'ai écrit à Mitterrand le 15 juin 1981 pour lui dire que de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, au début de leur septennat, s'étaient tous donné de l'air, en décidant une dévaluation compétitive. Au fond, toute la problématique de la gauche au pouvoir, de 1981 à 1983, tourne autour de la question : faut-il ou non rester dans le Système monétaire européen, le SME. Giscard l'avait imposé en 1978 et, à l'époque, le comité directeur du Parti socialiste l'avait condamné comme un carcan destiné à brider les velléités d'indépendance de la France.

« La question s'est posée à nouveau en mars 1983. François Mitterrand avait alors décidé, sur le conseil de Jean Riboud, de quitter le SME. Il ne l'a pas fait parce qu'il a été soumis à d'autres forces, d'autres pressions. Il est bien clair qu'en restant prisonnier des contraintes du SME et de la politique qui en a résulté, qu'on a appelée la politique du « franc fort », les marges de manœuvre de la gauche française en Europe allaient se trouver tout à fait réduites.

« Au-delà de l'aspect économique des choses, on peut dire que la gauche française, au prétexte de l'Europe, s'est rendue sans avoir combattu. On ne se souvient pas que François Mitterrand ou aucun de ses gouvernements ait jamais pris à témoin l'opinion publique française ou européenne de ce qu'une autre Europe que l'Europe libérale eût été possible et eût mérité le combat. Je n'irai pas jusqu'à dire que les premières mesures de 1981-1982 intégraient le tournant libéral de 1983, mais, à coup sûr, elles le préparaient.

– Faut-il comprendre que le « projet » du PS, dont vous aviez été le rédacteur en 1980, était un projet de socialisation de l'économie française ?

– Non ! Dès le mois de septembre 1981, la presse de l'époque en fait foi, je déclare : « Le socialisme n'est pas à l'ordre du jour. » Au congrès de Valence, je m'exprime d'une manière qui pourrait me faire passer, rétrospectivement, pour un modéré. C'est que, en réalité, j'envisageais une conversion républicaine de la gauche. Quand on accède aux responsabilités du pays, on voit les choses autrement que quand on est dans l'oppo-

sition. Or, la gauche n'a pas vraiment modifié sa culture d'opposition en venant au pouvoir. Elle a fait sa conversion libérale, mais pas sa conversion républicaine. Elle a manqué d'exigence en matière industrielle, par exemple, mais plus généralement en n'assumant pas l'Etat républicain comme outil d'une ambition sociale maintenue.

– D'une manière ou d'une autre, la gauche, arrivée au pouvoir, devait rompre avec la « rupture »...

– Elle devait rester fidèle à cet axiome de la fin des années 1970 : « Ni périr, ni trahir. » Cela supposait la priorité donnée à l'emploi dans la réalité comme sur nos affiches, une politique industrielle cohérente, l'orientation des financements vers l'industrie, l'action forcément longue pour constituer des filières productives cohérentes. Cela supposait le combat ! Et, sur le plan international, sans doute moins de concessions à l'ordre dominant.

« Les choses auraient-elles été différentes par la suite ? J'ai tendance à penser que oui. Peut-être que la gauche aurait duré moins longtemps au pouvoir, peut-être qu'il n'y aurait pas eu de second septennat. Mais, franchement, ce second septennat était-il bien utile ?

– Cela veut-il dire que la politique qu'il aurait fallu mener, selon vous, aurait conduit la gauche à l'échec ?

– La gauche aurait perdu de toute façon les élections de 1986, mais elle n'aurait pas été démoralisée. Les effets de cette démoralisation se font sentir jusqu'à aujourd'hui. Si la gauche avait combattu, elle aurait suscité des énergies nouvelles en France, en Europe, dans le monde. Un grand intellectuel brésilien, Emir Sader, nous a dit, à Porto Alegre, en janvier de cette année, combien l'idée qu'il n'y avait pas d'autre politique possible, énoncée en France en 1983, avait été démoralisante pour la gauche du tiers-monde. L'histoire n'aurait peut-être pas été substantiellement changée ; mais ce qu'on peut regretter, ce n'est pas que la gauche ait perdu – toute défaite est révoquée –, c'est qu'elle n'ait pas combattu et qu'elle ait ainsi perdu le fil et le sens de son histoire. »

Patrick Jarreau

A suivre

Plus de décorations pour Aussaresses et ses pareils

par Michel Tubiana

Pour la deuxième fois, le général Aussaresses revendique à haute voix ses crimes : tortures et assassinats ont été, en Algérie, le lot quasi quotidien de ce que ce militaire reconnaît avoir été un escadron de la mort. Depuis plusieurs années, la France se livre à un effort de mémoire. Cela ne va pas sans difficultés ni déchirements mais le président de la République a lui-même souligné que notre pays ne pouvait vivre en harmonie avec lui-même si son passé, en ce qu'il a de grand mais aussi avec tous ses errements, n'est pas pleinement connu et assumé.

Ce devoir de mémoire est encore plus impérieux lorsqu'il concerne également des peuples avec lesquels nous partageons une histoire commune. Durant huit ans s'est déroulée en Algérie une guerre coloniale où la torture est devenue une pratique généralisée au même titre que les disparitions ou les exécutions sommaires. Sans jamais renvoyer dos à dos dominants et dominés, l'Etat colonisateur et les peuples colonisés, nous devons exprimer notre condamnation sans réserve de ce mal absolu qui a touché toutes les parties au conflit.

Daniel Mayer, alors président de la Ligue, n'a eu de cesse de dénoncer, aux côtés d'autres, ces actes qui, quarante ans après, suscitent à nouveau l'émotion au fur et à mesure que se révèle leur étendue. Nous ne pouvons en rester là et encore moins nous en tenir à une vérité très partielle. Les témoignages recueillis, leur confrontation avec les archives qui doivent être ouvertes sans restriction pour

cette période, doivent permettre aux historiens, comme à toute personne concernée, d'établir l'entière vérité. A partir d'elle se pose la question de l'impunité, qui n'est pas dissociable de celle de la justice qui doit être rendue aux victimes.

Les responsabilités encourues ne sauraient se limiter à celles des

Le chef de l'Etat, parce qu'il représente la France, a le pouvoir de dire, sans plus attendre, que ces actes sont intolérables et d'accomplir les gestes nécessaires pour marquer notre refus commun de l'insupportable. De dire que ce qui s'est passé hier constitue une atteinte à l'honneur de l'armée française et de notre pays. Pour

Le chef de l'Etat, parce qu'il représente la France, a le pouvoir de dire que ce qui s'est passé hier constitue une atteinte à l'honneur de l'armée française et de notre pays

militaires ou des membres des forces de l'ordre. Elles englobent aussi un pouvoir civil qui, à supposer qu'il n'ait pas donné de directives précises, a couvert et, de fait, encouragé de telles pratiques. Elles touchent de la même manière des formations politiques qui existent encore aujourd'hui ou sont les héritières de certaines de celles de l'époque.

Cette impunité, judiciaire et politique, n'est pas acceptable. Certes les recours judiciaires sont aléatoires : la jurisprudence de la Cour de cassation concernant les crimes contre l'humanité et d'autres considérations juridiques peuvent y faire, aujourd'hui, obstacle. Rien ne s'oppose, en revanche, à ce que, dès aujourd'hui, les responsabilités politiques soient établies et reconnues.

marquer dès aujourd'hui que le temps n'est pas signe d'impunité, il peut saisir le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qu'il préside, d'une procédure de retrait des décorations accordées au général Aussaresses. Une procédure qui pourrait être étendue à tous autres – civils ou militaires – que l'enquête pourrait révéler.

Pour symbolique qu'elle soit, cette démarche montrera que la France n'entend pas éluder les responsabilités de ceux des siens qui se sont livrés à de tels actes, les ont ordonnés ou les ont cautionnés. Se taire et ne rien faire serait incompréhensible et injustifiable.

Michel Tubiana est président de la Ligue des droits de l'homme.

Les fantômes du trotskisme

par François Morvan

ARLETTE LAGUILLER l'a reconnu dans son interview à *France-Soir* du 27 avril : c'est la politique du gouvernement qui fait perdre des voix à la gauche et non l'existence de l'extrême-gauche elle-même. Comment pourrait-il d'ailleurs en aller autrement ? Arlette Laguiller a accepté depuis vingt-cinq ans un rôle de composition électoral : l'honnête et courageuse travailleuse, sincère, droite, fidèle, qui ne change pas d'idée (étrange vertu dans un monde qui a tant changé !), inflexible dénonciatrice du pouvoir des patrons et de l'Etat.

Ce cliché publicitaire, tout droit sorti de l'imagerie d'Epinal du Parti communiste des années 1950, entièrement adapté aux mécanismes de la démocratie d'opinion à l'américaine, dissimule une triste réalité.

pour leurs frais. Arlette Laguiller annonce ainsi à chaque campagne qu'elle va créer un nouveau « parti des travailleurs ». Elle s'adresse en particulier aux membres du Parti communiste qui n'en peuvent plus de voir ce qu'il y a eu de meilleur dans l'espoir communiste dilapidé dans une sorte de néo-christianisme social, avalant une à une les couleurs du libéralisme.

Mais ce nouveau parti ne verra pas le jour : ce serait le risque pour les clandestins d'un trotskisme fantôme de se confronter à la réalité, et ce serait renoncer à la mythologie de la prise du Palais d'hiver. Arlette fait des voix, soulève des espoirs, puis rentre chez elle et ne propose à celles et ceux qu'elle a séduits qu'un long travail initiatique pour devenir un jour, peut-être, membre du « vrai » parti qu'el-

trotskisme a vu ses rêves s'évaporer en 1991. Qu'en reste-t-il ? Une dénonciation de la globalisation capitaliste qu'on peut partager, mais qui organise son impuissance.

La lutte contre la mondialisation se résume pour la LCR à des « mouvements sociaux » de protestation, nationaux et internationaux, certes utiles, mais qui n'ont en eux-mêmes aucune légitimité démocratique vis-à-vis du plus grand nombre. Au nom d'une dogmatique antiétatique et antinationale, la LCR manifeste à chaque fois qu'elle en a l'occasion son refus de peser réellement sur sa famille, la gauche, pour qu'elle agisse ici et maintenant, c'est-à-dire dans le cadre d'une nation qui a depuis deux siècles symbolisé, quels que soient ses avatars et ses dérives, une démocratie « forte ».

Car c'est bien cela que la lutte contre l'abaissement de l'humanité au rang de marchandise exige : non pas seulement le droit de voter tous les cinq ans, mais l'exercice de la souveraineté populaire à tous les échelons de la société pour affirmer que c'est la communauté des citoyens qui doit faire les choix essentiels et non la société de marché.

Pour la LCR, la citoyenneté est mondiale, et non nationale : jolie formule, en pratique sans contenu, et qui flirte constamment avec la vision libérale d'individus en apparence libres et tout-puissants, en réalité manipulés par les forces du capitalisme.

Au bout du chemin, tout en se voulant « 100 % à gauche », le post-trotskisme résigné de la LCR rejoint Lutte ouvrière et sa société semi-secrète pour annoncer à l'avance que leur choix est fait : l'abstention au second tour de la présidentielle de 2002, quelle que soit sa configuration.

Cette abstention proclamée d'avance devant les enjeux de pouvoir, c'est délibérément la politique du pire stérilisant le mécontentement populaire. Les électrices et électeurs qui leur feraient confiance vont-ils se retrouver dans ce faux radicalisme ?

François Morvan est ancien dirigeant de la LCR et animateur de la revue « Utopie critique ».

Crimes de la guerre d'Algérie : divulguer pour ne pas répéter

Suite de la première page

« Le dossier photographique établi par la police judiciaire (...) est tellement horrible que j'ai préféré ne pas en ramener une copie tant je craignais que ces documents ne s'égarassent. Ils égalent parfois les monstruosité commises par les fellaghas. (...) Je n'ai pas vu le pire : trois des morts sur vingt et un n'ont pas pu être photographiés tellement leur visage était martyrisé. »

Ces deux documents figurent dans les archives du gouvernement général de l'Algérie. Leur découverte récente me fut infiniment pénible. En 1956, comme nombre de Français, je ne pouvais pas supporter l'idée que l'armée française puisse avoir, en Algérie ou ailleurs, un comportement criminel. De telles certitudes peuvent sembler aberrantes aujourd'hui, mais j'appartiens à une génération grandie dans le culte de la patrie et de l'armée, toutes deux symboles de la République, de la Liberté et de l'Égalité. Je n'en éprouve que plus d'estime à l'égard de tous ceux qui, pour des raisons humanistes et chrétiennes, ont su condamner, sur-le-champ, de tels actes déshonorants.

Cela étant, ces textes, comme les souvenirs du général Aussaresses, rappellent à l'historien que son métier consiste tout autant à poser des questions qu'à parvenir à des certitudes.

Pour avoir lu l'essentiel des témoignages publiés, pour avoir consulté les cartons d'archives qui en traitent, et que j'étais parfois la première à dépouiller, je sais qu'il est exclu de pouvoir chiffrer les exactions commises en Algérie, d'indiquer même un ordre de grandeur, d'évaluer le pourcentage de militaires impliqués dans ces comportements. A l'interrogation fondamentale – quelle est l'importance de ces exactions ? –, il est impossible d'apporter une réponse précise.

Ainsi, pour les années 1955-1956, il existe bien, au service historique de l'armée de terre, un document ronéoté de vingt-huit pages agrafées sous une couverture de chemise rouge, qui porte une étiquette imprimée, en majuscules : « Relevé des exactions portées à la connaissance du commandement et des sanctions prononcées sur le plan pénal ou disciplinaire ». Deux cent soixante-quatorze affaires sont « traitées », mais, selon la même source, sept cent quatre plaintes pour exactions diverses ont été déposées. Un autre carton contient des liasses ronéotypées intitulées « Etat des punitions infligées pour actes de violence durant les opérations de pacification et nuisibles au bon renom de l'armée ». Là on « apprend » que cent quarante plaintes – et non plus sept cent quatre – ont été portées... On constate que souvent des faits différents figurent dans ces dossiers, que des exactions certaines, par exemple la ratonnade de Bône en août 1956, ne sont pas mentionnées. Une conclusion s'impose : ces chiffres, que le commandement en Algérie destine à l'autorité politique, n'ont aucune valeur.

Qu'en de telles matières les « statistiques » soigneusement établies ne correspondent pas à la réalité n'est pas nouveau. Durant plusieurs décennies, nous « savions » que, pendant la première guerre mondiale, l'armée avait procédé à plus de mille exécutions, principalement lors des mutineries de 1917. Or, il y a quelques années, s'interrogeant sur ce drame, le général Bach, alors chef du Service historique de l'armée de terre, fit consulter par une équipe de chercheurs les archives des conseils de guerre. Le résultat incontestable de l'enquête fut : deux mille condamnés à mort, cinq cent cinquante exécutions réelles, la majeure partie ayant eu lieu, contrairement aux idées reçues, en 1914 et 1915, vingt-sept ayant été effectuées en liaison avec les mutineries de 1917.

Alors, pour connaître la réalité des crimes français en Algérie, faut-il lancer une étude analogue ? Il n'est pas sûr qu'elle permette d'approcher plus la vérité des chiffres. Si les exécutions de la Grande guerre, prononcées à la suite du jugement d'un tribunal militaire, sont systématiquement

inscrites dans les archives de la justice militaire, il n'en est pas de même des forfaits, dont nul ne revendique la paternité. Et rien ne prouve qu'ils soient jamais mentionnés dans aucun document. La tuerie de Bône de l'été 1956 n'est pas relatée par le journal de marche de l'unité, dont les permissionnaires se sont alors tristement illustrés.

Les journaux de marche ne risquent pas de nous éclairer sur les mentalités des militaires, qui ont commis ces exactions. Ils agissent par sadisme, par bêtise et par racisme, les trois étant liés souvent (« les Arabes ne comprennent que la manière forte »...), dans l'indignation des atrocités de leurs adversaires, parfois aussi parce qu'ils ont peur et qu'ils ont perdu tout contrôle. Mais comment d'anciens résistants, qui avaient lutté, au péril de leur vie, contre la barbarie nazie ont-ils pu utiliser des méthodes dignes de la Gestapo ou des SS ? Dévoisement intellectuel, sentiment très répandu dans l'armée depuis la guerre d'Indochine d'être devenu un corps à part dans la nation, le seul détenteur des valeurs sur lesquelles elle s'est fondée, y compris l'héritage de 1789, conviction que tout est bon pour combattre l'ennemi, identifié au péril mortel contre notre civilisation et contre la liberté : tous ces mobiles existent, sans qu'il soit possible d'évaluer la part de l'un ou de l'autre.

L'horreur ressentie à la lecture de certains textes ou des souvenirs du général Aussaresses ne doit pas conduire – et c'est un danger qu'il faut combattre – à une généralisation hâtive qui ferait de l'armée française en Algérie une troupe de tortionnaires. Si de très nombreux Français, appelés du contingent ou militaires de carrière, ont été à jamais marqués par les crimes dont ils furent témoins en Algérie, soit qu'ils y aient participé, soit qu'ils s'y soient opposés au mépris de la sacro-sainte discipline militaire, en nombre sans doute équivalent d'autres anciens combattants d'Algérie n'ont

des actes inhumains. Ils n'ont pas la volonté de tuer tous les musulmans ; bien au contraire, certains, qui recourent à la torture ou à la destruction de douars peuplés de femmes et d'enfants, se transforment, avec le même zèle, en instituteurs... Si les Algériens musulmans acceptent la « loi française », leur vie, en principe, n'est pas menacée. Ces officiers, ces soldats n'obéissent pas à une volonté cohérente de l'Etat.

Les actes barbares, inhérents, semble-t-il, à toute guerre, apparaissent particulièrement pervers dans un Etat de droit qui les condamne publiquement, mais en réalité les tolère. Ils le sont bien plus que dans un régime totalitaire, où les droits de l'homme sont officiellement niés. Ces actes sont criminels, ils ne sont pas justifiables. Dans la mesure où ils ne résultent pas d'une volonté de l'Etat, ils sont le fait des Français, non de la France. En revanche, l'impunité accordée à leurs auteurs vient d'une décision, ou d'une absence de décision, du pouvoir ; elle implique donc la responsabilité de l'Etat, et a fortiori de la France.

Durant toute la guerre d'Algérie, les gouvernements successifs sont parfaitement au courant des méthodes utilisées au nom de la « pacification ». Quelques-uns les jugent nécessaires, la plupart les déplorent, tous ferment les yeux. Certes les condamnations officielles des « bavures », qu'elles émanent des autorités civiles ou militaires, sont nombreuses, des sanctions sont parfois prises, elles ne sont jamais rendues publiques. Parce que les gouvernants ont ordonné aux militaires de « tout » faire pour rétablir l'ordre, ils se sentent plus ou moins liés et dans l'incapacité de désavouer ceux auxquels ils ont donné carte blanche.

Dès lors qu'une autorité, politique ou militaire, ne dénonce pas certains actes déviants, elle en devient complice. Et le crime contre la France commis par les gouvernements de 1954 à 1962 réside avant tout dans la non-dénonciation des exactions de militaires égarés ou dévoyés. Ce crime, commis contre la France, est aussi celui de la France puisqu'il est le fait des autorités démocratiques qui parlent en son nom. Et pourtant les avertissements, venant de fonctionnaires civils ou militaires, connus ou inconnus,

Un nouvel acte de repentance me paraîtrait malvenu, car il ferait fi de tous ceux qui, en Algérie, ont su rester fidèles à la France des droits de l'homme. La justice doit-elle se saisir de ces crimes que leurs auteurs revendiquent ? Je n'en sais rien

jamais assisté à de tels faits. Là encore, il est impossible d'évaluer combien, sur les centaines de milliers d'hommes sous l'uniforme en Algérie, furent complices, combien n'eurent pas à en connaître, combien les ont combattus, tel ce soldat du contingent, qui, un soir de Noël 1958, sur un piton de Kabylie, à la vue de prisonniers martyrisés, s'écria : « Non, ce n'est pas ça, la France ! »

Car les archives nous l'apprennent – en cela, leur lecture est réconfortante – à tous les rangs de l'administration française en Algérie, des civils et des militaires, connus et inconnus, furent nombreux à dénoncer les procédés employés dans le maintien de l'ordre, à soutenir que de telles méthodes indignes de la France étaient le plus sûr moyen de créer l'irréparable entre l'Algérie et la France. Leurs écrits démontrent qu'il est aberrant d'assimiler l'armée française en Algérie, comme certains le soutiennent, aux SS, et la IV^e République à un régime totalitaire. On ne peut imaginer dans l'Allemagne de Hitler qu'un fonctionnaire, à moins qu'il ne soit suicidaire, réclame à sa hiérarchie des sanctions contre un SS ou un agent de la Gestapo. Les SS mettent en œuvre une doctrine d'extermination, adoptée par l'Etat national-socialiste. Ce faisant, ils commettent des crimes contre l'humanité, dont la caractéristique, selon la définition admirable donnée par André Frossard, est de condamner à mort, en fonction de sa naissance, un être humain, coupable simplement d'exister. Rien d'analogue chez les militaires français qui commettent, en Algérie,

n'avaient pas manqué. Un seul exemple : l'administrateur chargé du rapport sur le « rétablissement de l'ordre » à Bône en août 1956, s'insurge contre « le mur du silence » érigé par les autorités militaires, avec la complaisance des autorités civiles : « Quelques exemples bien choisis et rigoureusement sanctionnés feraient certainement beaucoup plus pour le prestige de l'armée et la discipline de ses éléments que le rideau pudique qu'elle referme sur les excès de certains de ses membres. Et ils feraient, en outre, un effet psychologique certain sur les populations : j'ai été surpris de constater qu'aucun des musulmans que j'ai interrogés n'escomptait qu'il y aurait une sanction contre les coupables. Cette habitude du déni de justice n'est-elle pas en rapport avec la désaffection de ces populations à l'égard de la légalité républicaine ? »

Plus de quarante années ont passé. Comment la France doit-elle agir avec ce passé, qui, après l'Occupation, a tendance à s'imposer à nous ? Un nouvel acte de repentance me paraîtrait mal venu, car il ferait fi de tous ceux qui, en Algérie, ont su rester fidèles à la France des droits de l'homme. La justice doit-elle se saisir de ces crimes que leurs auteurs revendiquent ? Je n'en sais rien. Mais je suis convaincue que la divulgation de ces procédés inqualifiables, si pénible soit-elle, est utile, ne serait-ce que pour en empêcher la répétition, pour rappeler aux gouvernants et aux gouvernés qu'il n'est pas possible, dans un pays civilisé, de tolérer certaines pratiques.

Georgette Elgey

Tout en se voulant « 100 % à gauche », le post-trotskisme résigné de la LCR rejoint Lutte ouvrière et sa société semi-secrète pour annoncer à l'avance que leur choix est fait : l'abstention au second tour de la présidentielle de 2002

Lutte ouvrière n'est pas un parti politique démocratique. C'est une mouvance de sympathisants organisés par le véritable parti qui lui-même n'apparaît jamais au grand jour, ne possède aucun siège public, dont les débats internes restent confidentiels.

Ce mode d'organisation a sa logique : Lutte ouvrière résume son programme politique à la répétition de... la Révolution d'octobre 1917 et des soviets, et bâtit à cette fin une organisation semi-clandestine préparant indéfiniment le grand soir. Effrayant ? Non, comique, mais surtout révoltant. Car l'électrice et l'électeur séduits par la dénonciation des abandons – hélas bien réels – de la gauche dominante, qui espéraient voir dans les campagnes d'Arlette Laguiller un moyen de transformer la gauche et de la faire agir autrement, en seront

le dirige confidentiellement. Elle n'a, au-delà des mots, rien d'autre à offrir que le renforcement de sa petite entreprise.

Le cas sado-masochiste de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) est à coup sûr plus tourmenté. Ici, rien de clandestin, un débat pluraliste interne et public, un brasage d'idées qui peut être sympathique, et beaucoup de riches individualités. Mais le projet politique est tout aussi évanescent. La pensée politique de cette formation s'est écroulée avec la disparition de l'URSS, dont elle n'a compris ni les racines ni les conséquences.

Bâti pendant un demi-siècle sur l'idée que la fin du régime stalinien signifierait le retour sur le devant de la scène des communistes qui ont toujours combattu au prix de leur vie la dictature des camps et les trahisons des révolutions, le

L'incroyable affaire Sofri

LE VATICAN a mis plus de trois siècles et demi pour rendre justice à Galilée, et davantage encore pour réhabiliter Jean Hus. Il faut espérer que l'Etat italien sera plus rapide en ce qui concerne Adriano Sofri et n'attendra pas la mort en prison de l'ancien dirigeant de l'organisation d'extrême gauche Lotta continua, condamné à vingt-deux ans de détention sur le seul témoignage, à la fois douteux et plein de contradictions, d'un « repenté ». L'affaire Sofri, qui dure maintenant depuis treize ans, est étonnante à plus d'un titre. Comment le même système judiciaire qui a permis, grâce à l'opération « Mains propres », un assainissement sans précédent du monde politique italien, a-t-il pu aboutir également à une telle condamnation ? Comment se fait-il que le sort d'Adriano Sofri n'ait pratiquement pas été évoqué au cours de la campagne électorale qui s'achève et ne soit nullement un enjeu, ni à droite ni à gauche, du scrutin du 13 mai ?

Le silence de la droite s'explique facilement. Elle tient enfin, avec Sofri, le coupable idéal, celui qui permet d'affirmer que tous les malheurs de l'Italie, pendant les années 1970, sont imputables à l'extrême gauche et à ces « mauvais maîtres », ces intellectuels gauchistes qui sont allés dévoyer les ouvriers des usines et ont sapé toutes les bases de l'autorité traditionnelle. Le maintien de Sofri en prison constitue une sorte de preuve que le terrorisme d'extrême gauche a précédé celui d'extrême droite et permet de faire l'impasse, une fois de plus, sur le rôle des organisations néofascistes et des services secrets dans les attentats de ces années-là. Cette vision des choses arrange évidemment Silvio Berlusconi, et surtout certains de ses alliés de la Maison des libertés.

La discrétion de la gauche est plus embarrassée. Il y a probablement, chez quelques anciens militants communistes, une sorte de revanche posthume sur une organisation disparue (Lotta continua s'est autodissoute en 1976) qui les avait jadis bousculés sur leur gauche, et sur un homme qui avait incarné avec brio cette contestation. « L'absence de l'affaire Sofri dans la campagne électorale n'est pas un bon signe pour l'Italie », constate l'écrivain Antonio Tabucchi. Le colloque qui s'est tenu les 28 et 29 avril au château de Voltaire, à Ferney, près de Genève, était destiné à rompre ce silence. Rappelons les faits. Le 17 mai 1972, le commissaire Calabresi est tué à Milan, devant son domicile, de deux coups de feu tirés à bout portant. Ce policier faisait l'objet d'une violente campagne hostile dans les colonnes du journal de Lotta continua, depuis la mort, le 15 décembre 1969, du cheminot anarchiste Pino Pinelli. Ce dernier était passé par la fenêtre du bureau du commissaire, au quatrième étage de la préfecture de police de Milan, où il était interrogé sur l'attentat qui avait fait seize morts, trois jours plus tôt à la Banque de l'agriculture de Milan. Lotta continua affirme que Pinelli a été défenestré par les policiers et que des services de l'Etat sont, en réalité, les véritables auteurs du massacre du 12 décembre, dans le cadre d'une « stratégie de la tension » visant à provoquer un putsch de droite. Ces événements se produisent en effet au plus fort des luttes ouvrières de l'« automne chaud », marqué par toute une série d'attentats et de manifestations de rue violentes.

Au fil des années, plusieurs personnes sont inculpées pour l'assassinat du commissaire Calabresi dans les milieux d'extrême droite et d'extrême gauche, puis relâchées, faute de preuves. Seize ans après les faits, le 28 juillet 1988, Adriano Sofri, Giorgio Pietrostefani et Ovidio Bompresini sont arrêtés chez eux à l'aube. Les deux premiers sont accusés d'avoir donné l'ordre, au nom de Lotta continua, de tuer le commissaire, et le troisième d'avoir tiré les coups de feu. Tout repose sur la confession d'un curieux personnage, ancien ouvrier, auteur de plusieurs vols à main armée, devenu vendeur de crêpes, Leonardo Marino. Celui-ci affirme avoir conduit la voiture ayant servi au crime. Pris d'un remords de

conscience, après avoir consulté son curé et le maire communiste de son village, il serait allé « spontanément » dans la caserne de carabinieri la plus proche de chez lui pour faire ses aveux.

TRÈS GRAVES IRRÉGULARITÉS

Commence alors un étrange parcours judiciaire. Le 2 mai 1990, le tribunal de Milan condamne Sofri, Pietrostefani et Bompresini à vingt-deux ans de prison et Marino à onze ans. Le verdict est confirmé en appel, puis annulé en octobre 1991 par la Cour de cassation. Un acquittement est prononcé en décembre 1992, et une nouvelle condamnation infligée en 1994. Celle-ci est à son tour annulée, et un nouveau procès s'ouvre à Venise en octobre 1999. Sofri, Pietrostefani et Bompresini sont derechef condamnés à vingt-deux ans de prison, tandis que leur délateur « repenté » bénéficie de la prescription. En octobre 2000, la Cour de cassation rejette le dernier pourvoi. Adriano Sofri est de nouveau incarcéré à la prison de Pise. Pietrostefani a décidé cette fois de ne pas retourner en prison, et demeure à Paris où il vit depuis des années. Bompresini, qui souffre de graves problèmes de santé, est aux arrêts à son domicile.

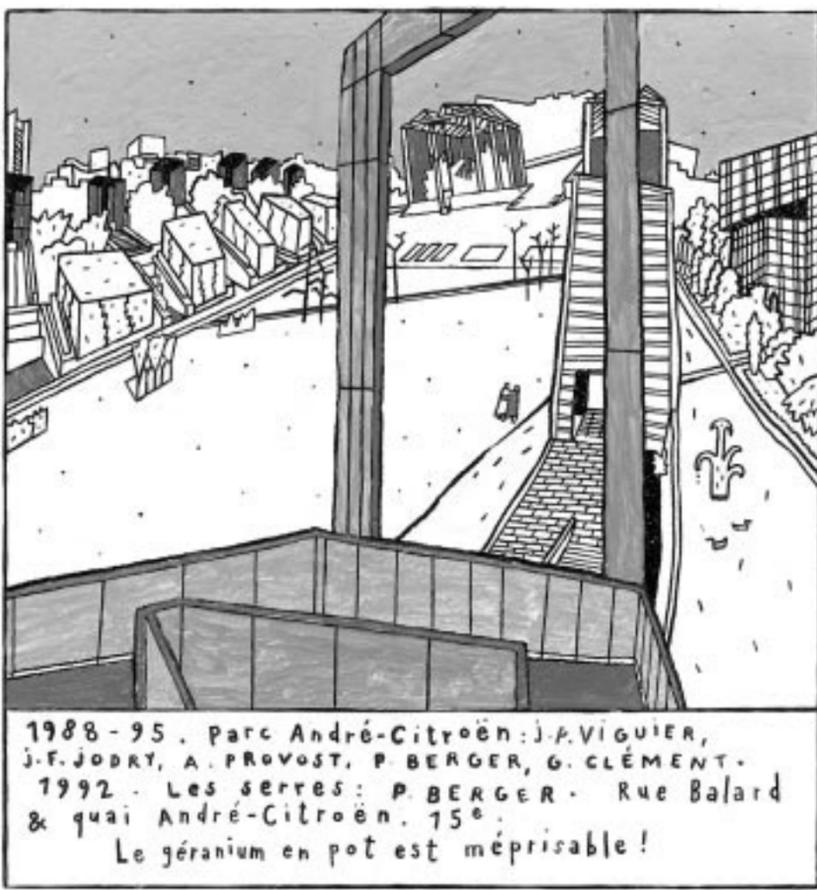
L'historien Carlo Ginzburg a relevé dans son livre *Le Juge et l'Historien* (Verdier) les très graves irrégularités de ces procès successifs. Tout d'abord, il est vite apparu que le « repenté » Leonardo Marino avait menti. Il a eu, pendant dix-sept soirées consécutives, de très longs entretiens, nocturnes et secrets, avec les carabinieri, dont il ne reste aucune trace écrite, avant la date officielle de sa confession « spontanée ». Il s'est trompé sur la couleur de la voiture qu'il était censé conduire, et sur le trajet qu'il aurait accompli après la mort du commissaire. Un témoin, qui se trouvait

immédiatement derrière la voiture des assassins, a vu une femme blonde au volant, ce qui ne cadre guère avec les fortes moustaches que portait Marino à l'époque. Enfin, celui-ci a donné quatre versions successives et contradictoires de l'entretien au cours duquel Sofri lui aurait donné l'ordre de participer à l'attentat. Tout cela aurait dû suffire, s'il s'était agi d'une affaire ordinaire, à faire acquiescer Sofri et ses deux compagnons au bénéfice du doute. Mais il ne s'agit précisément pas d'une affaire ordinaire. Ce n'est pas un hasard si deux des meilleurs défenseurs de Sofri devant l'opinion italienne, Umberto Eco et Carlo Ginzburg, sont des spécialistes du Moyen Age et de la sorcellerie. Carlo Ginzburg a noté de troublantes ressemblances entre les procès intentés à Sofri et ceux de l'Inquisition contre les hérétiques et les sorciers. Puisqu'il était le dirigeant le plus connu de Lotta continua, et qu'il avait lancé une campagne de haine contre le commissaire Calabresi, il ne pouvait qu'être l'auteur intellectuel de cet assassinat. Dès lors, les faits matériels qui vont à l'encontre de cette thèse sont rejetés, le témoignage du « repenté » devient le seul récit valable, auquel la réalité doit, de gré ou de force, se plier.

C'est à Ferney, en 1763, que Voltaire prenait la défense, devant l'Europe tout entière, de Jean Calas, un notable protestant exécuté à Toulouse, l'année précédente, au terme d'un procès inique. La figure du capitaine Dreyfus a également été évoquée à plusieurs reprises par les participants au colloque de Ferney. Ceux-ci ont lancé un appel en faveur de Sofri au président de la République italienne ainsi qu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

Dominique Dhombres

Le piéton contemporain par Lionel Koechlin



« Loft Story », un jeu dangereux

L'ÉMISSION « Loft Story » diffusée par M6 ne susciterait pas autant de commentaires, autant de passions, si elle ne donnait l'impression de franchir une limite dans le renoncement à certaines valeurs traditionnellement associées à l'idée de culture. On objectera, avec raison, que la « télévision-poubelle » ne date pas d'aujourd'hui. On dira aussi qu'il ne faut pas négliger la part du jeu dans ces transgressions et qu'à les prendre trop au sérieux on se méprend sur leur signification réelle.

On ajoutera qu'il n'est jamais mauvais de remettre en cause les dogmes établis, au risque de choquer les « bien-pensants ». Il n'empêche : sauf à se contenter de considérer « Loft Story » comme un révélateur de l'état de la société en refusant de porter un jugement, l'une des questions qu'elle pose est de savoir s'il est légitime de fixer des bornes à des émissions de cette nature et lesquelles.

Pourquoi le spectacle de « Loft Story » serait-il plus révoltant qu'un autre ? Parce que, disent ses détracteurs, il fait d'un petit groupe de jeunes gens des cobayes au service d'une expérience qui n'a pas d'autre but que de distraire. « Ce ne sont plus des personnes, mais des rats dans une cage », déclare dans *Libération* du 3 mai le psychiatre Serge Héféz, qui ajoute : « Celui qui est observé est déshumanisé, instrumentalisé. » Ce n'est pas parce que les

participants sont consentants qu'ils échappent à cette déshumanisation. Et ce n'est pas parce que les téléspectateurs regardent l'émission comme ils regarderaient n'importe quelle sitcom que l'instrumentalisation des « acteurs » s'atténue.

LE VOYEURISME DU PUBLIC

De ce point de vue, on pourrait comparer les questions posées par « Loft Story » à celles que soulève le développement de publicités érotiques qui jouent, comme l'émission de M6, sur le voyeurisme du public et qui, comme elle, misent sur une dimension ludique pour faire passer leur message. Certes, il n'y a pas plus de raison de condamner le voyeurisme que de s'indigner de la part de jeu dont celui-ci s'entoure. Dans le cas de la publicité, le jeu prend la forme du clin d'œil et du second degré. Dans le cas de « Loft Story », il se présente explicitement comme tel afin de créer avec ceux qui le regardent une complicité amusée. Mais, dans les deux cas, il risque de masquer ce qui pourrait être perçu comme une exploitation de la personne humaine.

La difficulté est de définir la limite au-delà de laquelle l'humour des publicitaires bascule dans le sexisme ou celui des producteurs de « Loft Story » dans la perversité. Les associations féministes qui luttent contre les excès de la publicité connaissent la complexité du problè-

me. Elles savent que leurs critiques sont souvent tournées en dérision. Elles n'ignorent pas que les publicitaires ont l'art de mettre les rieurs de leur côté en les accusant, elles, de prendre leurs messages à la lettre au lieu de les recevoir au second degré. Pourtant, elles n'ont pas tort d'attirer l'attention sur les risques de dérive, qui surviennent quand les images publicitaires reproduisent les vieux schémas de la domination de l'homme sur la femme.

Ce risque de dérive est présent dans la façon dont les onze candidats de « Loft Story » sont invités à jouer un moment de leur vie sous le regard de millions de téléspectateurs et d'internautes. Est effacée la frontière entre vie publique et vie privée, qui est l'un des fondements du respect humain. Est oubliée la nécessaire part d'intimité que refuse, par définition, ce *remake* français du Big Brother d'Orwell. Bien sûr, ces jeunes gens n'oublient pas qu'ils sont filmés en permanence et jouent leurs scènes plus qu'ils ne les vivent. Bien sûr, la situation qui leur est faite est artificielle et ne ressemble guère à la « vraie vie » qu'ils mènent au dehors. Bien sûr, leurs personnages ressemblent beaucoup à des stéréotypes issus d'un habile casting.

Mais il n'est pas si facile de séparer la réalité de la fiction. M6 joue de cette ambiguïté en présentant « Loft Story » comme « une fiction réelle ». Il est vrai que toute expres-

sion artistique – qu'elle prenne la forme d'un livre, d'une pièce de théâtre, d'un film, d'un téléfilm, voire d'une sitcom – repose sur une dialectique entre fiction et réalité. Non seulement pour le lecteur ou le spectateur, qui est invité à lire le monde à travers l'œuvre, mais pour les écrivains ou les acteurs eux-mêmes qui nourrissent leur texte ou leur rôle de leurs propres émotions, puisées dans leur propre vie.

La différence avec les participants de « Loft Story », c'est que les artistes qui engagent leurs sentiments intimes dans leur travail sont, en principe, capables de maîtriser ce jeu dangereux. Il n'est pas certain que les jeunes gens rassemblés par M6 y soient préparés.

Thomas Ferenczi

► www.lemonde.fr/lofstory

PRÉCISION

RAËL

Les adeptes de Raël ne « doivent » pas verser 11 % de leurs revenus à la secte, nous précise Benoît Aymonier, président de l'association française, « chacun [des] membres choisissant, s'il le souhaite, de verser une cotisation qu'il fixe lui-même, librement, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué sur le montant de celle-ci » (*Le Monde* du 12 avril).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

M. Chirac et l'écologie

JACQUES CHIRAC s'intéresse-t-il à l'écologie ou aux électeurs écologistes ? Sa conversion aux thèmes de l'environnement manifestée par son discours d'Orléans, jeudi 3 mai, à un an de l'élection présidentielle, est si spectaculaire que la question ne peut manquer d'être posée. Le président de la République peut, comme d'autres, vivre une prise de conscience tardive, accélérée par ce qui ressemble fort aux premières manifestations du réchauffement climatique. Mais cette prise de conscience s'opère dans un contexte de crise de la majorité plurielle : elle apparaît donc aussi comme une opération de récupération politique d'un thème devenu central dans les préoccupations des électeurs. La suite dira si elle est habile.

Jacques Chirac est bien placé pour observer les difficultés de Lionel Jospin et du PS à s'approprier un domaine qui ne fait pas partie de leur tradition politique. Il a remarqué, comme tout le monde, les malades de Dominique Voynet et des Verts, qui semblent souvent plus motivés par les préoccupations d'appareil ou par les sujets de mobilisation classiques de l'extrême gauche (licenciements, sans-papiers...) : les cafouillages de Dominique Voynet au moment du naufrage de l'*Erika*, le silence des Verts face aux inondations sans précédent de la vallée de la Somme, le pont bien montré. Cet éloignement des Verts vis-à-vis de leurs « fondamentaux » est probablement mal perçu par une partie de l'électorat sensibilisé à l'écologie qui a, par exemple,

mal reporté ses voix sur les candidats de gauche au second tour des municipales. Le contexte est donc favorable pour tenter d'entraîner la droite sur ce terrain.

Le seul problème est que celle-ci est sans doute, spontanément, encore moins écologiste que la gauche. Jacques Chirac lui-même ne craint pas de défendre le principe « pollueurs-payeurs », tout en soutenant une agriculture qui, aujourd'hui, pollue beaucoup plus qu'elle ne paye... Les tentatives de « verdissement » du premier ministre et de sa majorité plurielle, comme celles du président de la République, doivent être mises en regard avec la réalité du terrain. Si Lionel Jospin a incontestablement opéré plusieurs gestes significatifs, les condamnations de la France par Bruxelles pour non-respect des directives de l'environnement, tout comme le jugement récent du tribunal administratif de Rennes, qui a estimé que l'Etat était responsable de la pollution de l'eau en Bretagne, montrent le chemin qui reste à parcourir.

M. Chirac est dans la position la plus facile, celle du magistère de la parole, qui n'est pas confronté à l'action. Les électeurs se laisseront-ils convaincre ? S'il réussissait à se faire réélire après avoir notamment enfourché ce nouveau cheval de bataille, oublierait-il ses engagements une fois élu, comme il l'avait fait en 1995 avec la « fracture sociale » ? Si tel était le cas, il serait responsable d'une nouvelle déception et d'une désaffection supplémentaire vis-à-vis du politique.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Secrétaire général du directoire : Alain Fontenot
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette ; adjoint : François Lichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale : Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef : Alain Deboue (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Serge Marti (Le Monde Economie)
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vermet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un pont-route sur la Seine, à Tancarville

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, au début du mois d'avril, et le Conseil de la République, le 2 mai, ont adopté sans débat le projet de loi portant ratification de la convention passée entre l'Etat et la chambre de commerce du Havre, en vue de la concession à cette dernière de la construction et de l'exploitation d'un pont sur la Seine, à Tancarville. Ainsi peut être entrepris dès maintenant un ouvrage qui a suscité dans le nord-ouest de la France de longues controverses et des polémiques passionnées.

Le nouveau pont sera le plus grand ouvrage d'art d'Europe continentale. Un droit de péage y sera perçu : l'exploitation des ponts de Plougastel et de la Rance a prouvé que ce système était rentable. A l'expiration de la concession, le pont, libre de toute charges financières, fera retour à l'Etat. L'ouvrage d'art, tel qu'il a été

conçu par les architectes, aura une longueur de 1 410 mètres et une largeur de 12 mètres. Quatre pylônes – deux sur chaque rive – s'élèveront jusqu'à 118 mètres et soutiendront le tablier à 47 mètres au-dessus du fleuve, grâce à 2 600 mètres de câbles, qui pèseront en tout 4 200 tonnes.

La charge utile attendra deux mille quatre cents voitures de tourisme ou encore trois cents camions de 12 tonnes. Des terrassements importants permettant de relier le pont-route aux différentes voies de communication des deux rives sont déjà terminés. On espère au Havre que la construction ne durera pas plus de cinq ans. La dépense totale ne peut être chiffrée en francs 1951. On l'avait évaluée à 5 038 millions en 1948.

Marcel Leteurte
(5 mai 1951.)

Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

FUSIONS La cour d'appel de Paris a annulé, jeudi 3 mai, la décision du Conseil des marchés financiers (CMF) déclarant recevable l'offre publique d'échange (OPE) de Schnei-

der sur le groupe Legrand. ● **LES MOTIVATIONS** de la cour concernent la manière dont le CMF a exercé son contrôle sur cette opération. ● **SUR LA FORME**, le dossier examiné par le

CMF lors de sa délibération a été jugé incomplet. Sur le fond, l'évaluation d'un type de titres particuliers, les actions à dividende prioritaire (ADP) est contestée. ● **CETTE DÉCI-**

SION satisfait Colette Neuville, présidente de l'association des actionnaires minoritaires à l'origine de la plainte. ● **HISTORIQUEMENT**, cet arrêt constitue un tournant car il

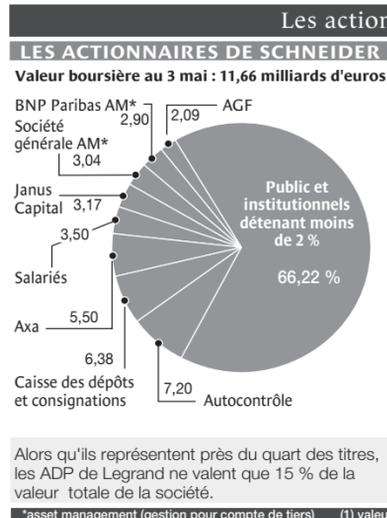
n'existe que deux précédents, moins spectaculaires, d'annulation. ● **LE RAPPROCHEMENT** de Schneider et de Legrand, annoncé en janvier, pourrait être compromis.

La justice conforte les actionnaires minoritaires dans leurs droits

La cour d'appel de Paris a annulé, jeudi 3 mai, la décision du Conseil des marchés financiers autorisant l'offre publique d'échange de Schneider Electric sur la société Legrand. Cet arrêt, qui crée la surprise, constitue un camouflet pour les autorités de contrôle de la Bourse

PEU D'OBSERVATEURS auraient parié que la cour d'appel de Paris bloquerait la création du numéro un mondial des équipements électriques de basse tension et des automatismes industriels que se proposaient de créer les deux leaders français, Schneider et Legrand. Pourtant, jeudi 3 mai en début d'après-midi, le verdict ne faisait aucun doute : la cour annulait la recevabilité de l'offre publique d'échange de Schneider Electric sur le groupe de Limoges, désavouant le Conseil des marchés financiers (CMF) et invalidant du même coup le visa donné par la Commission des opérations de Bourse (COB). « L'expérience montre qu'un minoritaire peut avoir beaucoup de monde contre soi et gagner devant la cour d'appel de Paris. C'est tout à l'honneur de notre justice », se réjouissait Alain Géniteau, avocat de l'Association des actionnaires minoritaires (ADAM), à l'origine de la plainte. « Cela fait d'autant plus mal quand on n'a pas l'habitude de perdre », soupire de son côté Jean-Pierre Martel, avocat du CMF. Vendredi matin, le CMF estimait qu'il lui reviendrait « de procéder à un nouvel examen de la recevabilité du projet d'offre publique en cause – éventuellement modifié ».

La cause paraissait pourtant entendue. Mardi 3 avril, M^e Géniteau avait plaidé, un peu seul, la cause des porteurs d'actions à dividende prioritaire (ADP) Legrand, contestant les parités d'échange retenues dans l'offre de rachat de Schneider. Il avait invoqué une série de vices de forme et de fond, prononçant même le mot de « spo-



liation » à propos du sort réservé aux porteurs d'ADP. A l'occasion de la fusion, les propriétaires de ces actions sans droit de vote, mais dotées statutairement d'un dividende supérieur de 60 % à celui des actions ordinaires, devaient accepter une décote de plus de 40 % de leurs titres. Cette faible valorisation se justifiait, selon Schneider et Legrand, par la plus faible valorisation des ADP sur le marché. Schneider avait offert sept de ses actions pour deux Legrand ordinaires, et deux actions Schneider pour une action à dividende prioritaire Legrand.

La présidente de la cour, Françoise Kamara, avait remercié Alain Géniteau, dans un large sourire

amusé, d'avoir « soulevé ces nombreux moyens » juridiques. Mais Jean-Michel Darrois, avocat de Schneider, sonnait violemment la charge contre les minoritaires, et leur « harcèlement judiciaire qui va de pair avec le harcèlement médiatique », moquant au passage « les spéculateurs qui se présentent sous les traits de la veuve de Carpentras », et qui voudraient empêcher la constitution d'un champion national de l'équipement électrique. Dénonçant « l'autisme » des minoritaires et leur penchant pour le « soupçon », il avait rappelé que le recours émanait d'actionnaires représentant 3 % du capital, alors que 23,8 % de celui-ci est constitué d'ADP. M^e Darrois avait aussi pro-

testé contre un avis « injurieux et mensonger » publié par le fonds américain First Eagle, propriétaire de 4,46 % du capital à travers des ADP, et réclamant une prime pour ses porteurs et non une décote.

En droit, la cause était entendue, semblait également estimer M^e Darrois, pour qui la cour d'appel ne pouvait se prononcer sur le fond du sujet. Daniel Martin, avocat de Legrand, insistait sur les profits réalisés par les porteurs d'ADP, peu fondés, selon lui, à se plaindre. Florence Roussel, représentant la COB, réfutait d'une voix posée les arguments des minoritaires. M^e Martel résumait son propos : tout ou presque dans les arguments des minoritaires avait déjà

été plaidé, sans succès pour eux. En conclusion, l'avocat général, Hugues Woïrhaye, abondait dans le sens de la défense, demandant de débouter les plaignants. La décision était renvoyée au 3 mai.

Assez pâle, M^e Géniteau rangea ses dossiers, pendant que Colette

La cour relève l'insuffisance des documents présentés

Neuville, la présidente de l'ADAM, tentait de garder un semblant de contenance. Après ces cinq interventions défavorables, les minoritaires restaient groggy.

Pour justifier sa décision, l'arrêt de la cour d'appel relève l'insuffisance des documents présentés au CMF lors de la délibération : une note principale et deux notes complémentaires, toutes les trois du même auteur, avec en annexe les lettres des porteurs d'ADP. S'y ajoutait une télécopie, envoyée par une des banques d'affaires dans le courant de la délibération du CMF, sur l'attitude de Schneider en cas de dépôt d'une offre concurrente. L'arrêt de la cour d'appel de Paris signale que la lettre de dépôt de projet d'offre n'a pas été versée au dossier, pas plus que le projet de note d'information soumis à la COB, et qu'il n'en n'est pas question dans le dossier. Résultat : « (...) la cour n'est pas en mesure de

vérifier que le Conseil a exercé le contrôle prévu ».

Autre pierre dans le jardin du CMF : la cour lui reproche de ne pas s'être demandé pourquoi les ADP avaient été évaluées par Schneider sans tenir compte du bénéfice consolidé de Legrand, un critère retenu pour les actions ordinaires. Selon la cour, le CMF ne dit pas « en quoi il est justifié de recourir à des critères partiellement différents (...) ni en quoi la parité d'échange (...), seule discutée, est acceptable au regard des caractéristiques de la société visée, et spécialement des caractéristiques des actions Legrand à dividende prioritaire, lesquelles, bien qu'invoquées par les détenteurs d'ADP ayant écrit au Conseil, ne font l'objet d'aucune analyse... ».

La lecture de l'arrêt n'est pas la même chez les uns et chez les autres. M^e Martel « ne comprend pas que la cour renforce ses exigences de motivation des décisions par le CMF, alors qu'un équilibre avait été trouvé, compte tenu de la rapidité des opérations. Le CMF a seulement cinq jours pour délibérer ». Alain Géniteau a, lui, l'impression d'avoir été entendu. « Il y a dans la formulation de l'arrêt des éléments qui touchent au fond, même si les raisons de forme suffisent à casser la décision du CMF. » Par cet arrêt, la justice renforce son contrôle sur les autorités de marché et leur impose de tenir compte de plusieurs critères pour évaluer les offres publiques, et d'expliquer clairement leur décision.

A. de T.

TROIS QUESTIONS À... COLETTE NEUVILLE

1 Vous êtes présidente de l'Association des actionnaires minoritaires (ADAM), qui a lancé la procédure auprès de la cour d'appel de Paris. L'annulation de la décision du Conseil des marchés financiers (CMF) autorisant la fusion Schneider-Legrand marque-t-elle un tournant dans la reconnaissance du droit des minoritaires ?

C'est une satisfaction très importante après tant de fois où nous sommes ressortis frustrés de la cour d'appel. Cela a été le cas notamment lors de la fusion Havas-Générale des eaux, dans le dossier Immo-bail, ou lors du retrait obligatoire de la Société des eaux du bassin de Vichy. Je commençais vraiment à perdre confiance dans la justice. Beaucoup d'investisseurs étrangers partageaient ce scepticisme. C'est pourquoi d'ailleurs ils évitent généralement de participer aux procédures. C'est la crédibilité de la place de Paris qui est en cause : dans la compétition entre les places financières, la sécurité juridique occupe une place importante.

2 Que va changer cet arrêt ?

La justice nous a enfin entendus, ce qui va peut-être mettre un terme à un dysfonctionnement du système. En effet, les dossiers sur lesquels se prononce le CMF étaient devenus de plus en plus inconsistants au fil du temps. La cour d'appel a voulu dire : « Attention, le CMF doit se prononcer sur des dos-

siers complets. » Surtout, la cour d'appel a estimé que le CMF devait motiver mieux et davantage ses décisions. En l'occurrence, il aurait dû expliquer pourquoi des critères d'évaluation différents ont été retenus pour les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire (ADP) Legrand. La cour a également souligné que le CMF aurait dû prendre en compte les caractéristiques spéciales des ADP. Il ne faut pas oublier que leur prix d'émission était supérieur au cours des actions ordinaires, et qu'elles sont assorties d'un privilège exceptionnel : 60 % de dividende supplémentaire par rapport aux actions ordinaires.

3 On vous reproche d'avoir défendu des spéculateurs qui auraient acheté leurs titres très récemment.

La plupart de mes mandants étaient porteurs de longue date. Ils ont été rejoints ensuite par des arbitragistes, qui ont pris la place des actionnaires qui n'ont pas voulu prendre le risque d'attendre. Au total, c'est près de 40 % des porteurs qui étaient décidés à ne pas apporter leurs titres à l'offre. Beaucoup souhaitaient, et souhaitent encore, je crois, participer aux assemblées générales de Legrand et proposer la conversion des ADP en actions ordinaires. Mais d'autres solutions sont certainement possibles pour parvenir à réaliser la fusion avec Schneider, dont personne ne conteste l'intérêt.

Propos recueillis par
Adrien de Tricornot

Des précédents très peu nombreux

LA DÉCISION de la cour d'appel de Paris donnant raison à des actionnaires minoritaires face au Conseil des marchés financiers (CMF) constitue une première. Sur environ cent offres d'achat, d'échange ou de retrait déposées depuis la création du CMF, il y a quatre ans, une trentaine de recours ont été déposés devant la justice, contestant la décision du Conseil des marchés financiers.

Onze d'entre eux se sont éteints d'eux-mêmes, suite aux désistements des plaignants. Les autres proviennent le plus souvent d'actionnaires minoritaires, mais parfois des cibles, des initiateurs. Dix-sept recours n'ont pas abouti. La moitié émanait d'actionnaires majoritaires et l'autre moitié de minoritaires.

Seulement deux recours ont été tranchés, avant l'affaire Schneider-Legrand, en faveur des minoritaires. Le CMF a alors été recalé pour des questions de forme :

● **Hachette-Filipacchi.** Le CMF a été désavoué dans l'affaire opposant l'actionnaire Alain Géniteau, administrateur judiciaire à Brest, à

Hachette-Filipacchi, en 1997. M. Géniteau, qui a été aussi l'avocat de l'ADAM dans l'affaire Schneider-Legrand, détient une ou deux actions dans la quasi-totalité des entreprises françaises cotées, à travers sa société civile baptisée Lambda. Le CMF avait informé publiquement les actionnaires qu'en cas d'approbation de l'opération d'apport d'actifs au groupe Hachette-Filipacchi, il y aurait une dérogation à l'obligation de lancement d'une offre publique. La cour d'appel avait décidé d'annuler cette décision, considérant que le CMF avait annoncé cette dérogation par un communiqué avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui devait alors se prononcer sur la décision (à la majorité des deux tiers). La cour avait estimé que la décision du CMF devait attendre que l'assemblée générale des actionnaires ait eu lieu.

● **Fermière de Cannes.** La cour d'appel de Paris a également annulé l'autorisation alors donnée par le Conseil des Bourses de valeur (CBV), prédécesseur du CMF, en 1997, au rachat d'une partie (30 %) du capital de la Société

fermière du casino municipal de Cannes, société qui gère des casinos et grands hôtels. Des actionnaires minoritaires avaient décidé de porter l'affaire en justice, après avoir découvert que la transaction était réalisée à un prix près de trois fois supérieur à celui du marché. La cour d'appel n'avait pas donné raison aux actionnaires minoritaires sur le prix, mais sur une question de forme, considérant que le CBV, contrairement à ses statuts qui exigeaient alors une décision collégiale, avec la présence des membres du conseil de l'autorité de marché, ne s'était pas réuni. Certains membres étaient censés avoir donné leur avis par télécopie.

Par ailleurs, lors de l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le CMF a la possibilité de relever de lui-même le prix des offres, selon « une approche multicritère ». C'est ce qui s'est passé à quatorze reprises, dans le cas d'offres publiques de retrait suivies d'un retrait obligatoire (OPRO).

Pascale Santi

La création du numéro un mondial de l'équipement électrique est compromise

Schneider et Legrand ont le choix entre déposer une nouvelle offre et renoncer

UN SILENCE de plomb s'est abattu sur Schneider Electric et Legrand. Sonnés par l'arrêt de la cour d'appel, auquel ils ne s'attendaient pas, les deux groupes se sont claquemurés, se contentant d'un communiqué laconique : « Schneider Electric et Legrand prennent acte de la décision de la cour d'appel. Les deux sociétés examineront les différentes possibilités créées par cette décision. » En annulant l'autorisation du Conseil des marchés financiers (CMF), la cour d'appel a donné un coup d'arrêt à la fusion des deux groupes. Si certains pensent qu'un simple réexamen du dossier par le CMF peut relancer la procédure, la grande majorité des observateurs estime que tout l'édifice du rapprochement entre les deux groupes est mis à bas.

Schneider et Legrand sont désormais placés face à une alternative simple : déposer une nouvelle offre, ou renoncer. Sur le plan industriel, l'un comme l'autre ont envie de continuer. Le rapprochement des deux groupes pour construire le numéro un mondial des

équipements électriques moyenne et basse tension et des automatismes industriels avait été très applaudi, lors de son annonce, en janvier. Leur mariage leur permettait de surmonter leur handicap de taille et de puissance financière sur un marché dominé par des géants comme l'américain General Electric, le franco-britannique Alstom ou l'helvético-suédois ABB.

Sur le plan financier, l'affaire est plus compliquée. Lors de la négociation, Schneider avait consenti beaucoup d'efforts pour convaincre les familles Verspieren et Decoster, fondatrices de Legrand, d'accepter le mariage. Le groupe de Limoges avait été valorisé à plus de 8,5 milliards d'euros. Les familles étaient appelées à devenir le premier actionnaire du nouvel ensemble. Les marchés financiers avaient jugé l'offre très chère.

Reprendre aujourd'hui les parités d'échange des actions ordinaires de sept titres Schneider pour deux actions Legrand, pour les proposer aux détenteurs d'actions à dividende prioritaire (ADP), sem-

ble être la solution la plus évidente, mais pas forcément la plus simple à mettre en œuvre. Au-delà d'un problème de droit sur la différence de statut et de traitement entre les actions et les ADP, se posent des questions épineuses de valorisation et d'équilibre des actionnaires.

UNE ENQUÊTE LONGUE

Les parités d'échange ne sont peut-être plus d'actualité. Depuis janvier, les conditions ont changé. L'environnement économique est beaucoup moins porteur. Les marchés des équipements électriques, après ceux des biens intermédiaires, commencent à ressentir les effets du ralentissement américain et de la baisse des investissements. De leur côté, les marchés financiers deviennent aussi plus réticents aux opérations en papier. Enfin, en soumettant la fusion Schneider-Legrand à une enquête longue de quatre mois, la Commission européenne a déjà averti que le dossier était complexe. Tous s'attendent à ce que, début août, lorsqu'elle rendra son avis, la Commission demande des cessions.

Ces désinvestissements éventuels doivent désormais être pris en compte dans les calculs d'échange.

Les actionnaires de Legrand seraient-ils prêts à accepter une valorisation qui leur soit moins favorable ? A l'inverse, si les parités étaient maintenues en l'état et l'offre étendue aux porteurs d'ADP, les actionnaires de Schneider, notamment les grands comme Axa et Paribas, accepteraient-ils de se laisser diluer encore ? L'échange des ADP sur la même base que les actions ordinaires reviendrait à créer 9,5 millions d'actions en plus, soit 11 % de titres supplémentaires par rapport au schéma initial.

Pour résoudre cette équation à quarante inconnues, les directions de Schneider et Legrand n'ont que quelques jours. A ce stade, personne n'exclut que leur grand projet de fusion ne capote. A l'ouverture de la séance boursière, vendredi 4 mai, le titre Schneider perdait 3,38 %, à 71,4 euros, et celui de Legrand 3,55 %, à 231 euros.

Martine Orange

On vous alerte, mais c'est vous qui décidez.

Tous les outils à portée de main pour atteindre vos objectifs

investir.fr

Existe aussi en journal

Les pilotes de la Lufthansa font grève pour obtenir 30 % d'augmentation de salaire

Ce mouvement est sans précédent dans une compagnie aérienne allemande

Privatisée en 1998, la Lufthansa connaît la première grève de son histoire. Le syndicat catégoriel des pilotes revendique des augmentations

de salaire de 30 % alors que la direction propose des hausses comprises entre 10 % et 16 %. Les vols au départ de l'Allemagne ont été annulés,

vendredi 4 mai dans la matinée. Si le trafic devait reprendre dans l'après-midi, la grève pourrait être reconduite chaque jeudi.

FRANCFORT

de notre correspondant

Grande première pour la Lufthansa : les pilotes de la compagnie aérienne allemande ont lancé jeudi à minuit un mouvement de grève « illimité », pour appuyer leurs revendications salariales. Le syndicat catégoriel, Vereinigung Cockpit (VC), réclame des augmentations records, de l'ordre de 30 % en moyenne, alors que la direction de la Lufthansa propose, pour le moment, entre 10 % et 16 %, dont une partie liée aux performances du groupe. Le conflit couvait depuis quelques semaines, les négociations ayant été rompues début avril. Fin mars, une grève d'avertissement de deux heures et demie avait fortement perturbé le trafic aérien.

Cette fois, les pilotes ont décidé, à une écrasante majorité à l'issue d'un référendum (96 %), de durcir leur mouvement : si le préavis est « illimité », la grève devait dans un premier temps durer douze heures, de jeudi minuit à vendredi midi, sur tous les vols au départ de l'Allemagne. Faute de nouvelles négociations, le syndicat Vereinigung Cockpit menace, en outre, de bloquer le trafic tous les jeudis pendant 24 heures lors des quatre prochaines semaines. « Après avoir accepté de nous serrer la ceinture depuis le début des années 1990, lorsque la compagnie était dans une mauvaise passe, il nous faut désormais combler le fossé salarial qui

nous sépare de nos concurrents », explique le syndicaliste Bernd Kolender. En 2000, le sujet avait déjà été mis sur la table, syndicats et direction décidant alors de mener une étude comparative sur les salaires dans le secteur aérien. Selon les représentants des salariés, ce sondage « démontre clairement que les pilotes allemands sont en queue de peloton ». Du côté de la compagnie, les revendications sont jugées « irréalistes ».

UNE MUTATION SANS PRÉCÉDENT

La tensions sont d'autant plus vives que la Lufthansa, après la grave crise financière qui l'avait secouée au début de la décennie 1990, a accumulé les bonnes performances, et a conforté sa place parmi les grandes compagnies

mondiales. Privatisée en totalité depuis 1998 - lorsque l'Etat allemand a cédé en Bourse les quelque 37 % du capital qu'il détenait encore -, l'entreprise a connu une mutation sans précédent. Restructurations, déploiement international, création du réseau mondial Star Alliance, la Lufthansa a su tirer son épingle du jeu de la libéralisation du trafic aérien survenue en 1997, passant le seuil des 47 millions de passagers transportés.

Pendant l'année 2000, le groupe a même connu une année faste, avec un bénéfice opérationnel supérieur à un milliard d'euro, soit 44 % de hausse, et un chiffre d'affaires en progression de plus de 18 %, à 15,2 milliards d'euros. « Il est temps désormais d'associer

les pilotes à cette bonne santé », dit M. Kolender. La direction se refuse pour le moment à revoir son offre à la hausse, mais se dit prête à négocier. Une rencontre est prévue mercredi 9 mai. La direction se veut prudente, après avoir annoncé la semaine dernière une dégradation très sensible de son activité. Ralentissement aux Etats-Unis, hausse du carburant, investissements dans le commerce électronique, le bénéfice opérationnel a chuté de 95 % au premier trimestre. Jürgen Weber, qui a pour l'instant conduit la mutation du groupe, estime ne pas avoir de marge de manœuvre importante.

Le conflit risque-t-il de durer ? Quoi qu'il en soit, le bras de fer actuel risque de ne pas être très populaire. Vendredi, plusieurs dizaines d'avions sont restés cloués au sol dans plusieurs aéroports allemands. Le quotidien Bild, qui appartient au groupe conservateur Springer, s'indigne ces derniers jours des « revendications salariales absurdes » des 4 200 pilotes concernés : « Pourquoi doivent-ils gagner autant ? », se demande le journal populaire, lu par plus d'once millions de lecteurs. Le salaire brut d'un copilote débutant est en principe fixé à 106 000 deutschemarks (54 000 euros), celui d'un capitaine en fin de carrière atteint les 325 000 deutschemarks (166 000 euros).

Philippe Ricard

C & N se rebaptise Thomas Cook

Le deuxième voyageur européen C & N, filiale de la Lufthansa, va changer de nom, après avoir choisi d'adopter le logo de Thomas Cook, le groupe britannique dont il a pris le contrôle l'an dernier. La décision, qui fait figure d'exception dans le monde des affaires, a été prise, jeudi 3 mai, après de longues réflexions entre la direction et les actionnaires de l'entreprise - C & N est une filiale de la Lufthansa et du groupe de distribution Karstadt. « Avec la prise de contrôle de Thomas Cook, nous disposons d'une des marques les plus connues dans le secteur touristique mondial. Nous voulons utiliser cet avantage », note Stefan Pichler, le président du directoire de C & N.

Né fin 1997 de la fusion de Condor et de Neckermann, C & N n'était pas parvenu à imposer son label. Son principal concurrent, l'allemand Preussag, a pour le moment choisi de conserver son nom historique, pourtant très associé à son métier d'origine, la sidérurgie.

Le constructeur de poids lourds Volvo envisage des réductions d'effectifs

Les sites de Renault VI, en meilleure santé financière que sa maison mère suédoise, seraient préservés

RENAULT VI vit dans l'expectative. Depuis que le fabricant français de camions est passé sous le giron du suédois Volvo, les 15 000 salariés du groupe restent dans l'attente des premières décisions, qui doivent découler de la fusion, effective depuis le 1^{er} janvier. Les nouvelles venues cette semaine de Göteborg, siège de Volvo, n'ont pas vraiment de quoi rassurer.

Le constructeur suédois a publié des résultats catastrophiques au premier trimestre, accusant une perte de 88 millions d'euros, contre un bénéfice de 139 millions lors de la

première période de la fusion, effective depuis le 1^{er} janvier. Les nouvelles venues cette semaine de Göteborg, siège de Volvo, n'ont pas vraiment de quoi rassurer. Le constructeur suédois a publié des résultats catastrophiques au premier trimestre, accusant une perte de 88 millions d'euros, contre un bénéfice de 139 millions lors de la

Au contraire, Volvo, mieux implanté dans les pays d'Europe du Nord, est plus affecté par le ralentissement, à l'image de ses concurrents Scania et Man. Dans ce contexte difficile, le français s'est même payé le luxe d'afficher une meilleure rentabilité que son propriétaire suédois, qui a vu sa marge opérationnelle s'effondrer à 0,5 %, contre 4,3 % au premier trimestre 2000. « Des primes à la rentabilité ont été mises en place, et désormais il faut remplir des objectifs », constate Jean-François Blaize, délégué central SUD. On commence à être sous l'influence de la culture anglo-saxonne. »

REORGANISER LE GROUPE

Le nouveau patron de Renault VI, Philippe Mellier, s'attache à faire retrouver la confiance à une entreprise qui a longtemps vécu dans l'ombre de l'activité automobile. « Soyons fiers de nos produits et cessons d'être surpris de nos succès », martèle-t-il en interne. Par ailleurs, les vieux démons qui ont fait rater la fusion entre les deux groupes au début des années 1990 sont bel et bien enterrés. « Les Suédois commencent à comprendre que notre créativité est une vraie force », souligne-t-on chez Renault VI. Ils nous apportent beaucoup pour l'organisation, mais sur le plan de la productivité, nous n'avons pas à rougir. Au départ, les anciens étaient sceptiques sur la fusion, mais ils ont été rassurés : pratiquement tous les dirigeants suédois ont changé par rapport à 1993. »

Les grandes manœuvres restent cependant à venir. Leif Johansson a lancé un programme de restructurations de 4 milliards de couronnes (425 millions d'euros) sur trois ans destinées à réorganiser le groupe. Un tiers de cette somme a d'ores et déjà été provisionné au

premier trimestre. Chez Renault VI, on redoute particulièrement les décisions sur l'évolution de la gamme de moteurs. Le but serait de passer de quinze à six modèles, qui pourraient être en totalité développés par Volvo. Le site de Blainville (Calvados) est également sur la sellette. Cette usine assemble la gamme intermédiaire de Renault VI et fabrique l'ensemble des cabines du groupe. « Tous les investissements

industriels dans Blainville sont gelés. Il n'est pas exclu que les Suédois veuillent regrouper le montage de la gamme intermédiaire dans leur usine belge », s'inquiète Jean-François Blaize, délégué central SUD. « Il faut comprendre les gens, conclut un cadre, ils ont connu dix-huit plans sociaux en dix-huit ans, ça a de quoi rendre parano. »

Stéphane Lauer

L'italien Iveco reprend les bus français

Ils avaient fini par faire partie du paysage urbain. Les bus frappés du losange de Renault vont devenir une espèce en voie de disparition. Le constructeur français a décidé, jeudi 3 mai, de céder son activité « car et bus » à l'italien Iveco, filiale de Fiat spécialisée dans les poids lourds. Les deux groupes avaient créé en 1998 Irisbus, une filiale paritaire. Mais Renault, en décidant de vendre ses véhicules utilitaires à Volvo, en mai 2000, a été contraint par la Commission européenne de se désengager d'Irisbus pour éviter une position dominante sur le marché des bus.

Iveco va déboursier 175 millions d'euros (1,14 milliard de francs) pour racheter sa part à Renault, alors qu'Irisbus est valorisé à environ 300 millions d'euros. Iveco conservera l'usage de la marque Renault pendant quatre ans, qui devrait être ensuite remplacée par Irisbus. Irisbus détient 27 % des cinq plus importants marchés européens et près de 70 % en France.

période correspondante de 2000. « Notre adaptation à l'aggravation de la conjoncture est maintenant prioritaire. Nous ne prévoyons aucune amélioration en Amérique du Nord et la baisse des commandes en Europe donne à penser que des mesures supplémentaires seront nécessaires », a indiqué le PDG du groupe, Leif Johansson, n'excluant pas des réductions de personnel. Ces mesures concerneraient 1 500 postes, en plus des 1 400 suppressions d'em-

L'intersyndicale AOM-Air Liberté-Air Littoral rejette le plan Rochet

L'INTERSYNDICALE des compagnies AOM, Air Liberté et Air Littoral a exigé, jeudi 3 mai, l'abandon du plan de restructuration du PDG de l'ensemble aérien, Marc Rochet, qui « ne repose sur rien économiquement ». Ce plan doit être annoncé dans les prochains jours. Parallèlement, les syndicats ont une nouvelle fois réclamé la tenue d'une table ronde, « avec tous les acteurs concernés », et notamment les pouvoirs publics, afin d'élaborer « une véritable politique du transport aérien français ».

De son côté, le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) souhaite « accélérer la carrière des pilotes, notamment leur passage des filiales d'Air France vers la compagnie elle-même, et favoriser le recrutement des pilotes d'AOM, Air Liberté et Air Littoral qui se retrouveraient au chômage sur les postes laissés vacants dans les filiales ».

Le Club Méditerranée rachète Gymnase Club

LE SPÉCIALISTE du loisir et du village de vacances a signé, jeudi 3 mai, un projet d'accord avec le groupe immobilier Nexity en vue du rachat du numéro un français des salles de remise en forme Gymnase Club. Le montant de l'opération est de 41,16 millions d'euros et englobe l'intégralité du groupe Gymnase Club, soit 38 clubs exploités en propre, les 147 clubs franchisés et les 15 clubs en entreprises. Cette acquisition, que le Club Méditerranée espère effective « très prochainement », sera payée en cash et « s'inscrit parfaitement dans la stratégie de transformation du Club Méditerranée, qui doit permettre de déployer de nouvelles activités autour de sa marque et de la notion de club afin de devenir rapidement un acteur mondial dans le domaine du loisir et de la détente ».

Pour sa part, Nexity estime, à travers cette cession, clarifier son périmètre et confirmer sa volonté de se recentrer sur les métiers de l'immobilier.

Halifax et Bank of Scotland annoncent leur fusion

LES DEUX BANQUES britanniques Halifax et Bank of Scotland (BoS) ont annoncé, vendredi 4 mai, leur fusion « à égalité ». Ils créent ainsi un groupe dont la capitalisation boursière atteint 28 milliards de livres, soit le cinquième établissement financier en Grande-Bretagne. Le directeur général de BoS, Peter Burt, cinquante-six ans, sera vice-président exécutif de la nouvelle entité, baptisée HBOS, tandis que James Crosby, quarante-cinq ans, le directeur de Halifax, en sera le directeur général.

Les deux établissements tablent sur des synergies de 620 millions de livres par an d'ici trois ans et ils ont prévu la suppression de 2 000 emplois sur les trois prochaines années. Les deux banques emploient en totalité environ 57 000 personnes.

RFF a creusé son déficit en 2000 à 1,7 milliard d'euros

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF), l'établissement public qui gère les infrastructures ferroviaires en France, a creusé sa perte nette à 1,702 milliard d'euros (11,15 milliards de francs) en 2000, contre 1,58 milliard d'euros en 1999, en raison de la dégradation de son résultat financier, liée à l'évolution défavorable des marchés. Le résultat financier est déterminant dans les comptes de RFF du fait de son endettement colossal, hérité en grande partie de la SNCF lors de la réforme de 1997 qui a scindé en deux le système ferroviaire français. Ses charges financières ont augmenté de 25 % en 2000, à 2,37 milliards d'euros.



TAITTINGER

9, Place Saint-Nicaise - REIMS - France

Résultat Net consolidé Part du Groupe **+27,8%**

DIVIDENDE proposé par action **+25%**

EXERCICE 2000
CROISSANCE IMPORTANTE
DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration de TAITTINGER S.A. réuni le 3 Mai 2001 sous la présidence de M. Claude TAITTINGER, a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 tels qu'ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2001 en la Demeure des Comtes de Champagne à REIMS.

Ces comptes se présentent de la façon suivante :

COMPTES SOCIAUX			
(en millions d'euros)	2000	1999	variation
Chiffre d'affaires	77,6	96,7	-19,8%
Résultat courant avant impôt	21,8	30,1	-27,6%
Résultat net	17,0	18,9	-10,0%
Résultat net ajusté	14,6	17,3	-15,6%

Ces résultats sont la conséquence logique du recul des ventes de champagne après les activités exceptionnelles de l'exercice 1999 dues à la célébration de l'arrivée du nouveau millénaire.

COMPTES CONSOLIDÉS			
(en millions d'euros)	2000	1999	variation
Chiffre d'affaires	816,0	788,0	+3,6%
Résultat courant avant impôt	112,5	102,3	+10,0%
Résultat net consolidé	82,3	55,1	+49,4%
Dont part du Groupe	35,9	28,1	+27,8%

La progression très sensible des résultats de la Société du Louvre-Groupe du Louvre, dont nous détenons plus de 38% du capital, a influencé de façon positive les comptes consolidés de l'exercice 2000. La cession par cette filiale du solde de la participation détenue dans la Banque du Louvre a dégagé une plus-value nette d'impôt de 21,2 millions d'euros soit, en part du Groupe, un résultat net de 8,3 millions d'euros.

PROJET DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 juin 2001 de porter le dividende par action à 11,6242 € net hors crédit d'impôt ou 76,25 F, contre 61,00 F pour l'exercice 1999, soit une progression de 25 %.

PERSPECTIVES

Les perspectives « Champagne et Vins » nous permettent d'envisager une situation relativement stable par rapport à l'exercice 2000. Les perspectives hôtelières (hôtellerie économique et hôtellerie de prestige) demeurent bonnes. Il en est de même en ce qui concerne les activités de luxe : Baccarat et Parfums Annick Goutal. Ces prévisions sont formulées sous réserve d'une stabilité de la conjoncture économique et financière mondiale.

Dix ans après son lancement, Arte se positionne pour un nouveau départ

Peu assujettie aux critères de l'Audimat, la chaîne franco-allemande a, malgré des structures et des jeux politiques complexes, réussi à imposer une légitimité culturelle et européenne. Pour éviter la ghettoïsation, elle doit fédérer les centres d'intérêt des téléspectateurs situés des deux côtés du Rhin

POUR SES DIX ANS, Arte s'offre un nouveau siège et un nouveau départ. C'est ainsi que les responsables de la chaîne culturelle franco-allemande se sont exprimés, jeudi 3 mai, lors de la pose de la première pierre du futur immeuble d'Arte, à Strasbourg. Dans un paysage audiovisuel de plus en plus concurrentiel, ils ont souligné la nécessité d'une nouvelle impulsion pour cette chaîne.

Rares étaient ceux qui, en 1990, pariaient sur l'avenir de cette entreprise, née de la volonté politique de François Mitterrand et du chancelier Helmut Kohl. Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, indique aujourd'hui qu'elle occupe une « position singulière dans le paysage audiovisuel européen ». Avec une part d'audience de 3,3 % en France et d'un peu moins de 1 % en Allemagne, et un budget total de 2,038 milliards de francs (311 millions d'euros), Arte est loin des critères des télévisions publiques et privées. Mais sa liberté par rapport à l'Audimat, sa créativité et sa tentative de faire voisiner deux cultures lui confèrent une sorte de légitimité.

Depuis 1991, Arte a vécu au rythme des soubresauts audiovisuels des deux pays. L'architecture tricéphale de cette entreprise composée de deux pôles, l'un français (Arte France), l'autre allemand (Arte Deutschland), qui sont caractérisés par le Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) installé à Strasbourg, n'est pas synonyme de souplesse dans la gestion quotidienne.

En France, La Sept-Arte, devenue Arte France, a été successivement mariée puis dé mariée à La Cinquième, puis elle a failli être intégrée à la holding France Télévi-

sion. Au fur et à mesure de ces atterrissements politiques, elle a dû adapter ses structures de management. En Allemagne, le choix de Jobst Plog pour la présidence d'Arte, au printemps 1998, avait donné lieu à une passe d'armes entre les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates.

« AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES »

« Quant au GEIE, son fonctionnement ressemble à un jeu de go subtil où se mêlent rapports de force, amitiés et réseaux. Et il est très difficile de comprendre comment les décisions y sont prises », note un journaliste qui a longtemps travaillé à Strasbourg.

« Quelques ajustements de structures seront sans doute nécessaires »,

TROIS QUESTIONS À...

JOBST PLOG

1 En tant que président d'Arte GEIE, comment jugez-vous la différence des audiences entre la France et l'Allemagne ?

Quand Arte a commencé à diffuser en Allemagne, elle était une chaîne du câble parmi trente-quatre autres, dont deux à teneur culturelle. Aujourd'hui, les résultats sont stables : un peu moins de 1 %. Pour mon mandat de président d'Arte, je me suis fixé comme objectif d'atteindre 1 point d'audience. En France, les chiffres sont meilleurs mais l'avenir proche – avec l'équipement des foyers par le câble, le satellite et, surtout, le numérique hertzien – m'incite à la prudence. La rude concurrence qui s'annonce risque de faire baisser l'audience française.

2 Comment conciliez-vous la présidence d'Arte et celle d'intendant de la chaîne allemande NDR ?

Ma situation dans le monde audiovisuel public allemand est une chance pour Arte, puisque j'ai une crédibilité pour la défendre. Ainsi, j'ai réussi à convaincre les intendants de la ZDF et ceux de toutes les chaînes du groupe ARD de diffuser des spots de publicité pour Arte, gratuitement et à des heures de grande écoute !

lance Jobst Plog, président d'Arte GEIE, qui souhaiterait que la centrale de Strasbourg gagne en pouvoir sur les deux pôles nationaux. Condition de la cohérence de la ligne éditoriale, ce renforcement des pouvoirs de la « centrale » en serait aussi un pour Arte Deutschland par rapport à l'ARD et la ZDF, les deux chaînes publiques allemandes, qui se disputent souvent avec Arte la première diffusion de certaines émissions. Comme par exemple la série préparée sur la famille des écrivains allemands Thoma et Heinrich Mann, dont Arte réclame la première diffusion.

« Certes, la structure est un peu complexe. Mais l'essentiel, c'est la bataille des contenus », répond Jérôme Clément, président d'Arte Fran-

ce et vice-président d'Arte GEIE. En France, l'arrivée du numérique hertzien, qui permettra à Arte d'émettre vingt-quatre heures sur vingt-quatre, va aussi confronter la chaîne culturelle à une concurrence plus importante. « Ce qui sera important, c'est la marque Arte, qui devra être très forte, très identifiée », prévoit Victor Rocaries, directeur des unités de programmes.

Cette évolution suppose un travail de reconstitution de sa grille des programmes. Outre les différences culturelles entre les téléspectateurs français et allemands, il faut aussi prendre en considération leurs modes de vie différents. Ces difficultés sont notamment apparues à propos des émissions d'information, difficiles à élaborer comp-

te tenu de la différence entre les « prime time » français et allemand. En 1998, les dirigeants d'Arte ont remplacé le 8 1/2 par « Arte Info », de 19 heures 50 à 20 h 15 ; aujourd'hui, ils réfléchissent à une nouvelle formule et à une nouvelle présentation, avec par exemple un journaliste dans chaque langue.

L'autre grande question est celle des centres d'intérêt des téléspectateurs. La grande enquête sur le Crédit lyonnais n'avait pas enthousiasmé les Allemands, et la retransmission de Médée de Sénèque les aurait probablement rebutés s'il ne s'était agi d'une création du Festival d'Avignon avec la comédienne Isabelle Huppert. A l'inverse, la diffusion du Faust de Goethe n'a pas emporté l'adhésion des Français.

L'ÉLITISME, UN DÉBAT

Ce débat en recoupe un autre, celui de l'élitisme de la chaîne. Il est permanent depuis dix ans. Les dirigeants d'Arte savent bien qu'en faisant de la chaîne une sorte de ghetto réservé aux intellectuels des deux pays ils risqueraient de la condamner. Ce souci de l'audience et la recherche du point commun entre les sensibilités française et allemande ne doivent pas enrayer ce qui a fait l'originalité de la chaîne, c'est-à-dire la liberté offerte aux créateurs des deux pays. Ses documentaires, ses fictions, ses soirées thématiques ont permis l'émergence de ce que Jérôme Clément appelle une « génération Arte ».

En réponse à ces questions, la chaîne travaille notamment sur le développement de programmes de type magazine, dans lesquels seraient associés sur un même sujet des producteurs des deux pays et qui pourraient traiter des sujets européens. La construction européenne est consubstantielle à

la fondation d'Arte, qui a vocation à être une chaîne culturelle européenne. Dans cet objectif, des accords ont déjà été signés avec les télévisions publiques belge, suisse, espagnole, polonaise, autrichienne

Un nouveau siège en 2003

Arte compte 350 collaborateurs à Strasbourg, actuellement dispersés sur six sites ; dans deux ans, ils devraient pouvoir s'installer dans leur nouveau siège, sur les bords de l'Ill, à 200 mètres du Parlement européen et pas loin de France 3 Alsace. Ce bâtiment de quatre étages a été imaginé par l'architecte allemand Hans Struhk. Ses 15.000 mètres carrés comprendront notamment deux studios et une régie de diffusion. Le coût est estimé à 140 millions de francs (21,34 millions d'euros) et le financement sera assuré à parité par Arte France et Arte Deutschland, avec des avances remboursables à taux zéro consenties par les collectivités locales alsaciennes.

Étudié depuis 1993, ce projet avait pris du retard en raison des désaccords sur le choix de l'architecte. Ainsi le Britannique Ian Richtie, désigné en 1998 par un jury de douze personnes, n'avait, en fin de compte, pas été retenu par les responsables de la chaîne franco-allemande.

et finlandaise notamment. Seules la BBC britannique et la RAI italienne n'ont pour l'instant pas cédé aux charmes culturels d'Arte.

F. Ch.

Lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre

Au nom des très nombreuses mutuelles de notre pays qui ont signé une déclaration commune pour manifester leur opposition au projet de nouveau Code de la Mutualité et au recours aux ordonnances privant la représentation nationale d'un débat authentique sur un sujet qui concerne trente-deux millions de personnes de notre pays, nous vous adressons cette lettre ouverte.

Nous manifestons notre total rejet de ce projet de transposition des directives européennes d'assurance qui ne vise qu'à aligner le mouvement mutualiste sur les compagnies d'assurances privées, en appliquant les mœurs, les règles financières et administratives de sociétés d'assurances privées qui ne visent qu'à faire du profit. Les mutuelles n'ont pas été créées, notamment par les salariés, pour alimenter la spéculation et rapporter des dividendes à des actionnaires.

Nous récusons ce projet de nouveau Code de la Mutualité, approuvé par votre conseil des ministres qui détruit l'œuvre de solidarité ouvrière construite par nos aînés au profit d'un mercantilisme spéculatif.

Nous sommes résolument opposés à tous ceux qui, au plus haut niveau des Fédérations nationales mutualistes sans aucune consultation de la base mutualiste, ont demandé l'intégration de nos mutuelles dans le champ commercial des directives européennes d'assurance. Nous ne nous considérons nullement représentés par ceux qui ont tourné le dos à la défense du mouvement mutualiste et de ses valeurs fondamentales.

Nous demandons aux députés et aux sénateurs qui débattront de la ratification des ordonnances de refuser ce nouveau Code de la Mutualité et pour le moins que soit distingué législativement dans des Livres différents les mutuelles qui veulent proposer leurs produits dans l'Union européenne et celles qui veulent rester dans le champ national en refusant de se transformer en assurances privées, afin de préserver une véritable mutualité basée sur la solidarité.

En regrettant votre refus de nous recevoir (demande faite par lettre officielle le 2 février 2001 et renouvelée le 4 avril 2001), nous vous renouvelons notre profond attachement à la défense de nos mutuelles.

Paris, le 1^{er} mai 2001

Au nom des mutuelles qui rejettent ce projet de Code : Christian Eyschen, Président de la MGEC – Maurice Geyler, Président de la Mutuelle Matra-Hachette – François Moscati, Président de la Mutuelle des Municipaux de Marseille – Claude Peyre, Président de la MPOSS Midi-Pyrénées

Pour toute correspondance : MGEC – 51, rue Duhesme – 75018 Paris
Tél. : 01 42 51 75 71 – Fax : 01 42 51 89 76 – E-mail : mgec@wanadoo.fr

Elargir l'audience outre-Rhin, sans perdre le public intellectuel

FRANCFORT

de notre correspondant

« Les Allemands qui chantent les louanges d'Arte sont sans doute plus nombreux que ceux qui la regardent. » Ce commentaire d'un ancien dirigeant de la chaîne, Dietrich Schwarzkopf, résume à merveille sa position dans le paysage audiovisuel allemand : dix ans après sa naissance, Arte reste réservée à un petit cercle d'initiés, parfois amoureux de la France et, plus encore, très amateurs de culture. « Surtout au début, la chaîne n'a pas du tout été perçue de la même façon des deux côtés de la frontière », souligne une experte des relations franco-allemandes, qui se souvient que « cette idée mitterrandienne a d'abord été considérée avec scepticisme dans un pays où l'on se méfie des initiatives de l'Etat dans le domaine audiovisuel. Il a fallu du temps avant de convaincre les partenaires allemands. Cela rappelait presque de mauvais souvenirs ».

De Berlin à Munich, en passant par Hambourg, Bonn et Cologne, on a parfois reproché à la chaîne ses origines politiques et son esprit « trop français ». Il faut dire qu'ARD et ZDF, les deux chaînes publiques associées à l'aventure, ont d'abord eu du mal à jouer le jeu imaginé par François Mitterrand et Helmut Kohl pour renforcer les liens entre leurs deux pays. Ce n'est pas la vision culturelle de l'ex-chancelier qui restera dans l'Histoire, et ses initiatives dans l'audiovisuel se sont réduites à peu de chose car les médias audiovisuels publics relèvent d'une compétence régionale. « Pour beaucoup de professionnels, une coopération avec des Anglais aurait été plus logique, c'est presque un miracle qu'Arte fonctionne », estime même un de ses dirigeants.

Côté allemand, ARD et ZDF ont fait des progrès, prenant de plus en plus à cœur leur rôle de fournisseur officiel d'Arte côté allemand, au grand dam des producteurs privés qui ne ratent pas une occasion de critiquer leur monopole.

Néanmoins, Arte est très loin en Allemagne de réaliser les scores d'audience enregistrés en France. Entre 19 heures et 23 heures, la chaîne revendique 0,6 % de part de marché, contre 3,3 % en France. A terme, elle espère atteindre 1 %,

contre 4 % à 5 % dans l'Hexagone. Elle compterait environ 6 millions de téléspectateurs réguliers en Allemagne, moitié moins qu'en France. Cette relative modestie de l'audience s'explique par son mode de diffusion : absente du réseau hertzien, Arte est visible par les trois quarts des foyers, essentiellement via le câble, où règne une impitoyable concurrence. Arte côtoie une trentaine de chaînes, publiques ou privées, généralistes ou thématiques, allemandes ou étrangères, alors qu'en France elle figure parmi les six chaînes hertziennes en clair.

« ON APPRÉCIE LA LENTEUR »

En outre, ses émissions ne sont pas visibles avant 19 heures, car la chaîne partage sa fréquence avec un programme pour les enfants – le Kinderkanal. Et une autre chaîne culturelle associant les pays de langue allemande, 3Sat, est installée sur son créneau. Les spécialistes estiment que les deux fleurons culturels peuvent espérer au mieux un total de 2 % de parts de marché.

« Le problème d'Arte est d'être classée dans la catégorie des médias "très sérieux", comme les pages culturelles et intellectuelles de la Frankfurter Allgemeine Zeitung : c'est bien, mais c'est aussi une sorte de ghetto qui fait peur à un public un peu plus large, qui est pourtant en mesure de regarder les films et les documentaires offerts par la chaîne », constate une professionnelle. L'Allemand Jobst Plog, qui a remplacé Jérôme Clément à la présidence du GEIE (groupement européen d'intérêt

économique) Arte en 1999, a en tête de faire évoluer ce positionnement trop élitiste. « Nous devons nous rendre plus sympathiques, plus accessibles aux yeux du grand public, démontrer que nos spécificités, bien réelles, ne sont pas un obstacle », indique M. Plog, par ailleurs directeur général d'une des composantes du réseau ARD, la Norddeutscher Rundfunk (NDR), à Hambourg.

A toute chose malheur est bon : si elle doit se démenager pour toucher le grand public, Arte a pu séduire les milieux intellectuels surtout grâce à la qualité de ses programmes, dans un univers dominé par la course à l'Audimat. « L'attrait des intellectuels est esthétique, on apprécie la lenteur d'Arte, sa vision historique », dit un téléspectateur fidèle. La chaîne ne constitue pas vraiment un enjeu politique : lorsque Pierre Boulez, Pierre Bourdieu, Erik Orsenna, Pierre Soulages et quelques figures historiques de la chaîne étaient montés au créneau en janvier 2000 pour protester contre les projets du gouvernement français de placer Arte sous la tutelle de la holding France Télévision, aucune personnalité n'avait bougé en Allemagne. Le monde intellectuel, réparti entre les grandes villes du pays, est plus difficile à mobiliser et moins en pointe médiatiquement qu'à Paris. Même s'il a appris, au fil des années, à zapper, pour apprécier le charme discret d'Arte.

Philippe Ricard

TF1 satisfaite des aménagements dans le numérique hertzien

LE PDG de TF1, Patrick Le Lay, a jugé « fondamental » l'assouplissement des contraintes capitalistiques imposées aux groupes privés dans la télévision numérique hertzienne. Auditionné, jeudi 3 mai, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de TF1, il a indiqué que si l'abandon de la règle des 49 % était « acté par la loi, nous déposerons certainement, en dehors de TF1, quatre demandes supplémentaires, voire cinq ou six ». A propos de la « télé-réalité », il a estimé que l'on « ne peut pas aller contre la réaction du public ». Sa chaîne, qui programmera cet été Les Aventuriers de Ko Lanta, avait refusé une émission similaire à « Loft Story » de M6, pour ne pas devenir le « fer de lance de cette évolution de la société ».

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **CADBURY SCHWEPPEES** : le groupe agroalimentaire britannique a annoncé, jeudi 3 mai, que ses négociations en cours pour le rachat d'Orangina au français Pernod-Ricard « progressaient favorablement ». Lors de l'assemblée générale des actionnaires, John Sunderland, directeur général de Cadbury, s'est déclaré « raisonnablement confiant dans le fait que nous pourrions conclure un accord dans un avenir proche ».

● **CS ELECTRONICS** : la société CS Electronics (147 salariés) a été placée mercredi 2 mai en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Honfleur (Calvados) pour six mois (Le Monde du 28 avril). L'entreprise est victime du dépôt de bilan de CS Télécom, également filiale de la Compagnie des signaux.

● **EDF/TOTALFINAELF** : l'électricien et le pétrolier français, en association avec l'américain Texaco, ont annoncé jeudi la signature d'un accord pour la construction d'une unité de cogénération de vapeur et d'électricité dans la raffinerie TotalFinaElf de Gonfreville-l'Orcher, près du Havre (Seine-Maritime). L'investissement est évalué à 1,5 milliard de francs (230 millions d'euros).

SERVICES

● **SUEZ** : le groupe multiservices veut revoir les conditions de sa participation dans Europatweb, le fonds d'investissement Internet de Groupe Arnault, la holding familiale du PDG de LVMH Bernard Arnault, a indiqué vendredi Gérard Mestrallet, président de Suez. « Comme nous n'allons pas dans l'UMTS, nous faisons évoluer, d'un commun accord, les conditions d'entrée de Suez dans Europatweb », indique M. Mestrallet dans un entretien avec le quotidien économique La Tribune.

● **CHRISTIE'S** : François Pinault dément les informations parues dans la presse anglo-saxonne (Le Monde du 4 mai), selon lesquelles il aurait l'intention de céder la maison de vente aux enchères Christie's.

● **KUONI** : la direction du voyageur suisse Kuoni va déposer une plainte au pénal à l'encontre de Daniel Affolter, président de son conseil d'administration et du conseil de la Fondation Kuoni et Hugentobler - principal actionnaire du voyageur -- pour gestion déloyale, a annoncé jeudi soir un communiqué la direction de Kuoni.

FINANCES

● **ULSTER BANK** : la Commission européenne a décidé de clore deux procédures d'infraction qu'elle avait ouverte à l'encontre de la Ulster Bank et de la Bayerische Landesbank Girozentrale après qu'elles eurent modifié leurs tarifs de frais de changes entre monnaies de la zone euro. Les deux banques figureraient parmi les établissements de sept pays contre lesquels la Commission avait engagé une procédure pour entente en vue de maintenir des commissions sur les opérations de changes.

RÉSULTATS

● **CAP GEMINI ERNST AND YOUNG** : le groupe de conseil et audit a annoncé jeudi un chiffre d'affaires de 2,214 milliards d'euros pour le premier trimestre 2001, plus du double de celui publié par Cap Gemini seul au premier trimestre 2000, et en hausse de 7,6 % à taux de change et périmètre constant.

● **BOUYGUES OFFSHORE** : le groupe parapétrolier français a annoncé vendredi une hausse de 7 % de son chiffre d'affaires au premier trimestre 2001, à 248,8 millions d'euros, contre 232,7 millions d'euros sur les trois premiers mois de 2000.

● **UFIP** : le raffinage-distribution français a dégagé en 2000 un résultat après impôts de 6,7 milliards de francs contre 0,7 milliard de francs en 1999, avec un recul de la consommation et une envolée des marges de raffinage, a indiqué jeudi le président de l'Union française des industries pétrolières, Philippe Trépart.

● **UFFB** : l'Union financière de France Banque, banque spécialisée dans le conseil en création et gestion de patrimoine, a annoncé vendredi un recul de 16,2 % de son produit net bancaire au premier trimestre 2001, à 45,5 millions d'euros, contre 54,3 millions un an plus tôt.

VALEUR DU JOUR

Orange entre au CAC 40

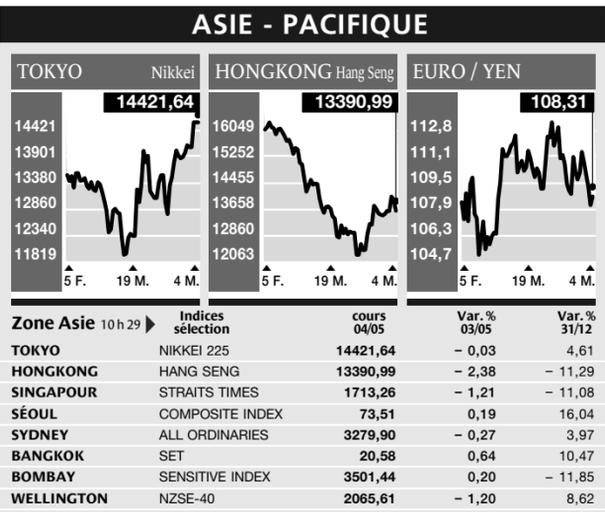
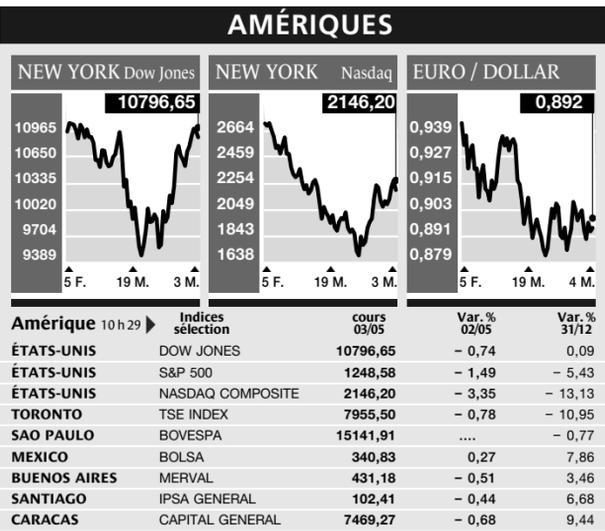
ORANGE fait son entrée au CAC 40, l'indice vedette de la Bourse de Paris vendredi 4 mai. Filiale britannique de téléphonie mobile de France Télécom, elle remplace Equant, une société qui entrera, elle aussi, fin juin dans la sphère de l'opérateur historique. Orange revendique 33 millions d'abonnés, principalement en France et en Grande-Bretagne. Jeudi, l'action Orange a perdu 2,61 %, cotant 11,2 euros en fin de séance, dans un marché orienté à la baisse. Depuis son début sur le marché parisien le 12 février, le péripète boursier de cette filiale n'a pas été de tout repos. Après une mise en Bourse mouvementée, pénalisée par le manque d'appétit des investisseurs pour les valeurs technologiques, le titre est resté plusieurs semaines sous son cours d'introduction. Toutefois, depuis l'annonce, le 4 avril, de sa prochaine arrivée dans le CAC 40, cette valeur a retrouvé des couleurs. Elle a gagné depuis près de 17 %.

La publication, jeudi 3 mai, des chiffres d'affaires du premier trimestre 2001 de France Télécom et d'Orange a mis en lumière le poids de cette filiale dans les résultats de la maison-mère. La progression de 36,5 % affichée par l'opérateur historique doit beaucoup à l'intégration des sociétés acquises en 2000, et en particulier à celle d'Orange. Les activités internationales de France Télécom représentent désormais 33,5 % de son chiffre d'affaires total, qui s'est élevé sur cette période au



niveau record de 10 milliards d'euros. Cette évolution du périmètre de l'entreprise et le dynamisme de l'activité mobile ont contribué à contrebalancer la baisse des activités de téléphonie fixe en France. Sur ce segment, le recul du chiffre d'affaires atteint 7,3 %. « Ce recul s'explique par la baisse des tarifs. Mais nous pensons que cette guerre des prix s'est un peu calmée », a précisé Jean-Louis Vinciguerra, directeur financier de France Télécom. Il espère que la perte de parts de marché sur la téléphonie longue distance et internationale sera moindre à l'avenir, et il a confirmé la prévision d'une hausse du chiffre d'affaires de France Télécom de 20 % sur l'année. Malgré tout, le titre de l'opérateur historique a clôturé jeudi en baisse de 5,57 %, à 74,65 euros.

Laurence Girard



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris était en hausse de 0,11 %, vendredi 4 mai en milieu de journée, l'indice CAC 40 s'établissant à 5 463,29 points. La place se reprenait légèrement, tirée par ses valeurs vedettes, après un net recul, jeudi, qui avait entraîné l'indice CAC 40 à moins de 5 500 points en fin de séance. L'indice des valeurs vedettes de la place parisienne avait alors terminé sur une perte de 2,08 %, à 5 457,07 points.

FRANCFORT

ENTRÉE dans une phase de consolidation, la Bourse de Francfort était aussi en légère hausse vendredi 4 mai, à la mi-séance. Composé des trente premières valeurs allemandes, l'indice Dax gagnait 0,23 % à 6 103,40 points. Mais le marché, pénalisé ces derniers jours par la mauvaise tenue des valeurs technologiques, restait suspendu à la publication dans l'après-midi des chiffres de l'emploi au mois d'avril aux Etats-Unis.

LONDRES

LA BOURSE de Londres était en progression, vendredi 4 mai en milieu de journée. L'indice Footsie des cent principales valeurs de la place britannique s'appréciait de 53,2 points à 5 819,00 points, enregistrant un gain de 0,92 %.

TOKYO

LES MARCHÉS japonais étaient fermés, vendredi, en raison d'un jour férié.

NEW YORK

LES ACTIONS américaines ont terminé la séance en net recul, jeudi 3 mai, guidées par la prudence des investisseurs à la veille de la publication des chiffres de l'emploi en avril aux Etats-Unis. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq, qui a terminé à 2 146,20 points, a abandonné 74,40 points, soit 3,35 %. Le Dow Jones, l'indice phare de Wall Street, s'est replié de 80,03 points, soit une baisse de 0,74 %, pour finir à 10 796,65 points. Enfin, l'indice Standard & Poor's 500, qui rassemble un éventail plus large de sociétés, s'est inscrit à 1 248,58 points, en repli de 18,85 points, soit une perte de 1,49 %.

TAUX

LE MARCHÉ obligataire européen progressait dans les premières transactions, vendredi 4 mai, dans le sillage des emprunts d'Etat américains. Évoluant mécaniquement à l'inverse de son cours, le taux de l'emprunt du Trésor français à dix ans reculait à 5,13 %.

MONNAIES

L'EURO était stable face au dollar, vendredi, dans un marché très calme en raison de la fermeture des marchés japonais pour cause de jour férié. L'euro s'échangeait à 0,8909 dollar. De son côté, le yen gagnait du terrain face au billet vert. Le dollar se négociait à 121,06 yens.

ÉCONOMIE

L'OCDE reste confiante pour la France

FACE à l'onde de choc provoquée par l'affaiblissement de l'économie américaine, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) brosse, dans ses dernières prévisions publiées jeudi 3 mai, un tableau moins optimiste qu'à l'automne de la situation française, mais son bilan reste favorable. La croissance devrait atteindre 2,6 % en 2001 et 2,7 % en 2002 (contre respectivement 2,9 % et 2,5 % prévus auparavant). Ces prévisions sont globalement conformes aux attentes du Fonds monétaire international (2,6 % en 2001, autant en 2002), mais inférieures à ce qu'escompte le gouvernement français (2,9 % en 2001, 3 % en 2002).

Cette croissance serait due à la « fermeté de la demande intérieure » ; il y a dans l'Hexagone un « optimisme persistant de la part des consommateurs », note l'organisation, qui précise que la consommation va bénéficier d'une « progression robuste » des revenus. Un constat en contradiction avec le dernier baromètre du moral des ménages publié par l'Insee (Le Monde du 4 mai). L'autre pilier de la demande intérieure, l'investissement des entreprises, devrait aussi rester solide, estime l'OCDE, car les patrons doivent augmenter des capacités de production souvent saturées et intégrer les nouvelles technologies. L'organisation avertit cependant qu'il ne faudrait pas que l'horizon international s'assombrisse davantage ou que la demande de produits technologiques vienne à faiblir.

■ **Le ralentissement dans l'industrie en France est confirmé** par l'enquête trimestrielle publiée jeudi par l'Insee. Les industriels interrogés pour cette enquête, qui porte sur une période allant de la mi-janvier à la mi-avril, indiquent que la demande (en provenance de l'étranger, mais aussi globale) continue de se replier. Ils prévoient qu'elle devrait continuer à diminuer au deuxième trimestre.

■ **FMI : le Fonds monétaire international (FMI)** a demandé jeudi 3 mai au Togo de maintenir ses efforts pour remplir ses obligations à l'égard du service de la dette et de commencer à rembourser les arriérés dus aux créanciers multilatéraux pour rapidement mettre un terme au recours à l'aide extérieure.

■ **ASEAN : les dix ministres de l'économie des pays de l'Organisation économique asiatique, réu-**

nis du 2 au 7 mai à Siem Reap au Cambodge, sont tombés d'accord, jeudi, pour mettre l'accent sur l'extension rapide leur zone de libre échange aux pays voisins du nord et du sud, afin de tenter de limiter tout effet du ralentissement économique mondial provoqué par les Etats-Unis.

■ **ÉTATS-UNIS : le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill**, a souligné, jeudi, qu'il entendait faire preuve de prudence dans l'allocation d'aides financières aux économies en difficulté, comme l'Argentine ou la Turquie, en se présentant comme « le gardien des deniers publics américains ».

■ **Le secrétaire américain à l'énergie, Spencer Abraham**, a indiqué jeudi au Congrès que le prix de l'essence pourrait atteindre des records cet été aux Etats-Unis, en raison des capacités limitées de raffinage. Le prix moyen de l'essence monte graduellement aux Etats-Unis depuis quelques semaines.

■ **MEXIQUE : la dette publique mexicaine** dépasse 625 milliards de dollars (702 milliards d'euros), ce qui représente 123,4 % du produit intérieur brut (PIB), selon une étude du groupe bancaire Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA).

■ **ZONE EURO : le taux de chômage a atteint en mars 8,4 %** de la population active, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), contre 8,5 % en février, a annoncé jeudi l'office européen de statistiques Eurostat. L'indice de confiance économique dans la zone euro a continué de baisser en avril, à 102,1 points (contre 102,3 points en mars), a annoncé mardi la Commission européenne.

■ **ALLEMAGNE : le chiffre d'affaires du commerce de détail allemand** a augmenté de 0,9 % en valeur nominale et reculé de 2 % en valeur réelle en mars par rapport à mars 2000, selon des chiffres provisoires diffusés vendredi par l'Office des statistiques. Par rapport à février, le recul est de 2 % en mars, en données corrigées des variations saisonnières et nominales. Le commerce de gros a, lui, augmenté de 0,9 % en valeur nominale et reculé de 2 % en valeur réelle en mars par rapport à mars 2000 et à février 2001.

■ **ESPAGNE : le nombre de demandeurs d'emplois a diminué** de 43 366 en avril, s'établissant à 1 535 090, ce qui ramène le taux de chômage à 9,08 % de la population active contre 9,33 % en mars, a indiqué vendredi le ministère du Travail.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre

Taux	Taux	Taux	
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEM.....	1,95583	DEUTSCHEM.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	6,16267
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre

03/05	Cours	03/05
COURONNE DANOISE.....	7,4646	
COUR. NORVÉGIENNE.....	8,0990	
COUR. SUÉDOISE.....	9,1180	
COUR. SLOVÈNE.....	34,6350	
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,7078	
DOLLAR CANADIEN.....	1,3656	
DOLLAR HONGKONG.....	6,9436	
DOLLAR NÉO-ZÉLANDE.....	2,1117	
FORINT HONGROIS.....	267,3000	
LEU ROUMAIN.....	25182	
ZLOTY POLONAIS.....	3,5243	

Cours de change croisés

04/05 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,82345	0,89210	0,13595	1,43370	0,57820
YEN.....	121,44000	108,31500	16,50500	174,07000	70,20500
EURO.....	1,12095	0,92323	0,15245	1,60690	0,64815
FRANC.....	7,35545	6,05655	6,55957	10,54340	4,25295
LIVRE.....	0,69750	0,57450	0,62230	0,09485	0,40330
FRANC SUISSE.....	1,72950	1,42445	1,54275	0,23520	2,47970

Taux d'intérêt (%)

Taux 03/05

Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	
FRANCE.....	4,83	4,72	5,15	5,65
ALLEMAGNE.....	4,79	4,80	4,99	5,54
GDE-BRETAG.....	5,75	5,25	5,04	4,85
ITALIE.....	4,79	4,78	5,38	5,97
JAPON.....	0,06	0,02	1,34	2,33
ÉTATS-UNIS.....	4,47	3,86	5,22	5,65
SUISSE.....	2,85	3,04	3,45	4,18
PAYS-BAS.....	4,74	4,78	5,16	5,60

Matif

Cours 12 h 30

Volume 04/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5		
DÉCEMBRE 2001	38203,00	88,58
Janvier 2001	NC	NC

Pétrole

En dollars

Cours 03/05	Var. % 02/05	
BRENT (LONDRES).....	28,07
WTI (NEW YORK).....	0,29	+ 0,72
LIGHT SWEET CRUDE.....	28,72	- 0,10

Or

En euros

Cours 03/05	Var. % 02/05	
OR FIN KILO BARRE.....	9550
OR FIN LINGOT.....	9570	-1,14
ONCE D'OR (LO).....	265,40
PIÈCE FRANCE 20 F.....	54,50	+ 0,18
PIÈCE SUISSE 20 F.....	54,30	- 0,18
PIÈCE UNION LAT. 20.....	54,50	+ 0,18
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	190	+ 5,56
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	360,25	+ 2,93
PIÈCE 50 PESOS MEX.....	359	+ 1,99

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».

VALEURS EUROPÉENNES

L'action Allianz a baissé de 0,63 %, jeudi 3 mai, après que l'assureur allemand eut indiqué qu'il lancerait le 31 mai son offre sur Dresdner Bank, la troisième banque privée d'outre-Rhin. Allianz a précisé que la procédure avait été approuvée par l'organisme allemand de régulation des OPA. Lors de l'annonce de ce projet, début avril, l'assureur avait indiqué qu'il paierait environ 25 milliards d'euros pour s'emparer de la banque.

Le titre Vodafone, à 189,25 livres, a perdu 9,75 pence après l'augmentation de capital du groupe, qui avait annoncé jeudi matin la levée de 3,5 milliards de livres, par le biais d'une émission d'actions destinée à financer l'achat des participations de British Telecom dans Japan Telecom et Airtel.

Table of stock prices for Automobile sector including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, Fiat, etc.

Table of stock prices for Banques sector including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, Allied Irish, Alpha Bank, etc.

Table of stock prices for Produits de base sector including Aceralia, Acerinox, Aluminium Grec, Anglo American, etc.

Table of stock prices for Consommation cyclique sector including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air France, etc.

Table of stock prices for Services financiers sector including BG Group, BP, Cepsa, Coflexip, etc.

Table of stock prices for Pharmacie sector including Actelion, Altana, AstraZeneca, Aventis, etc.

Table of stock prices for Biens d'équipement sector including Abb, Adecco, Aeroporti di Ro, Aggreko, etc.

Table of stock prices for Conglomérats sector including Di'eteren SA, Gbel, Gevaert, Incheape, etc.

Table of stock prices for Télécommunications sector including Atlantic Teleco, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

Table of stock prices for Construction sector including Acciona, Aggrecoat Ind, Akroy Sa, Amax, etc.

Table of stock prices for Services financiers sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

Table of stock prices for Consommation cyclique sector including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air France, etc.

Table of stock prices for Services financiers sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

Table of stock prices for Consommation cyclique sector including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air France, etc.

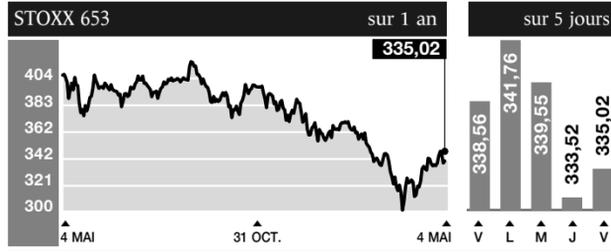


Table of stock prices for Alimentation et Boisson sector including Ricemont Units, Roy-Philips Ele, Ryanair Hldgs, etc.

Table of stock prices for Pharmacie sector including Actelion, Altana, AstraZeneca, Aventis, etc.

Table of stock prices for Biens d'équipement sector including Abb, Adecco, Aeroporti di Ro, Aggreko, etc.



Table of stock prices for Énergie sector including Bg Group, BP, Cepsa, Coflexip, etc.

Table of stock prices for Services financiers sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

Table of stock prices for Consommation cyclique sector including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air France, etc.

Table of stock prices for Services financiers sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.



Table of stock prices for Assurance sector including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

Table of stock prices for Assurance sector including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

Table of stock prices for Assurance sector including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

Table of stock prices for Médias sector including Bsky B Group, Canal Plus, Capital Radio, etc.

Table of stock prices for Services collectifs sector including Acea, Aem, Anglian Water, etc.

Table of stock prices for Biens de consommation sector including Ahold, Almadis, Amadeus Global, etc.

Table of stock prices for Services collectifs sector including Acea, Aem, Anglian Water, etc.

Table of stock prices for Commerce distribution sector including Alliance Uniche, Ava Allg Handg, Boots Co Plc, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for Amsterdam market including Airspan NV, Anprovan, C/Act, etc.

Table of stock prices for Bruxelles market including Arthur, Envipco Hld Ct, Fardis B, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

VALEURS FRANCE

Le titre TFI a démarré en forte baisse dès l'ouverture de la Bourse de Paris, vendredi 4 mai, avec un repli de 4,55 %, à 43,05 euros.

L'action Renault était en recul à l'ouverture du marché parisien avec un repli de 0,43 %, à 57,45 euros.

Le titre Pernod Ricard affichait un léger repli de 0,58 %, à 76,75 euros dès l'ouverture des échanges.

L'action AGF affichait une hausse dès l'ouverture de la Bourse de Paris, vendredi, avec un gain de 1,21 %, à 66,8 euros.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, Renault, Pernod Ricard, and AGF.

Table of international stock prices for companies like Euro Disney, Alcatel, and various European firms.

Table of international stock prices for companies like ADECO, American Exp., and various global firms.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 4 MAI Cours à 12 h 30. Dernier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of market data for France, including indices and company prices.

Table of market data for various international companies and sectors.

Table of market data for various international companies and sectors.

Table of market data for various international companies and sectors.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 4 MAI. Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of market data for the 'Nouveau Marché' section.

Table of market data for various international companies.

Table of market data for various international companies.

Table of market data for various international companies.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 3 mai

Table of SICAV and FCP data, including AGIPI and BNP Paribas funds.

Table of SICAV and FCP data, including Euroco and various investment funds.

Table of SICAV and FCP data, including various investment funds and strategies.

Table of SICAV and FCP data, including various investment funds and strategies.

SCIENCES La soutenance d'une thèse de sociologie par l'astrologue Elizabeth Teissier, le 7 avril à la Sorbonne, est à l'origine d'une vive polémique. ● DES ASTRONOMES et

des astrophysiciens ont les premiers mis en garde contre l'utilisation que pourrait faire M^{me} Teissier de son titre pour réclamer la réhabilitation de l'astrologie à l'université, combat

qu'elle mène depuis des années. ● CES RATIONALISTES ont été rejoints par des sociologues, qui estiment que l'initiative de Michel Maffesoli, qui a accepté de diriger cette

thèse, est propre à discréditer leur discipline. ● LES RARES études sur le sujet concluent à l'absence de valeur scientifique de l'astrologie. ● LA CROYANCE des Français

dans l'astrologie est relativement stable depuis une vingtaine d'années : entre un quart et un tiers des personnes accordent crédit aux thèmes astraux et aux horoscopes.

La thèse d'Elizabeth Teissier ravive la fracture au sein de la sociologie

La soutenance par la célèbre astrologue d'une thèse de sociologie en Sorbonne a suscité un tollé. Certains sociologues y voient le symptôme d'un dévoiement de leur discipline et ouvrent un front commun avec les rationalistes, adversaires traditionnels de l'astrologie

ÉLIZABETH TEISSIER est à nouveau celle par qui le scandale arrive. L'astrologue de *Télé 7 jours*, conseillère astrale de François Mitterrand et d'autres grands de ce monde, ancien mannequin et actrice, vient de soutenir à la Sorbonne une thèse de sociologie consacrée à la « situation épistémologique de l'astrologie à travers l'ambivalence fascination/rejet dans les sociétés postmodernes » (*Le Monde* du 10 avril). Ces quelque 900 pages ont aussitôt suscité une vive polémique. Les rationalistes, « attardés » selon M^{me} Teissier, mettent en garde contre son projet constant de réhabiliter l'astrologie à la Sorbonne, tandis que certains sociologues dénoncent un dévoiement de leur discipline.

Le sociologue Christian Baudelot (Ecole normale supérieure), récuse ce « plaidoyer vibrant pour l'astrologie ». Le chercheur précise qu'il est parfaitement légitime de faire une thèse de sociologie portant sur l'astrologie, « y compris écrite par une astrologue ». Il lui semble tout aussi légitime qu'une astrologue fasse, par ailleurs, l'apologie de l'astrologie. Mais, en l'espèce, « c'est un scandale monumental que de laisser entendre qu'il s'agit de sociologie », s'insurge-t-il.

Comment dans ce cas Elizabeth Teissier a-t-elle pu défendre avec succès sa thèse, face à un jury composé de sociologues ? L'impétrante a suivi un cursus qui n'a rien d'inhabituel. Née en 1938, titulaire d'un diplôme d'études supérieures en littérature obtenu à la Sorbonne,



avant la réforme des études supérieures, elle a pu s'inscrire directement en DEA de sociologie, en 1992, auprès du Centre d'études sur l'actuel et le quotidien (CEAQ), dirigé par le sociologue Michel Maffesoli, qui acceptera son projet de thèse. Comme le rappelle Odile Piriou (Laboratoire de sociologie du changement des institutions), un tel parcours est

banal : un tiers des thésards en sociologie ont auparavant exercé une autre profession, et parmi eux 42 % choisissent un thème « directement rattaché à leur activité » (*Le Monde* du 2 mai).

« UNE DAME DE CARACTÈRE »

La soutenance elle-même est intervenue au terme du processus classique : la thèse a d'abord fait

l'objet de deux rapports préalables, établis par Patrick Tacussel et Patrick Watier – dont les thèses d'Etat furent dirigées par Michel Maffesoli. Le vice-président de l'université a ensuite donné son feu vert. Les membres du jury, sollicités par le directeur de thèse, ne remettent en principe pas en cause l'attribution du titre, mais jouent sur la mention – en l'occurrence,

« très honorable », sans félicitations.

Michel Maffesoli, que beaucoup de ses collègues considèrent comme un franc-tireur et un stakhanoviste – il a dirigé quarante-neuf thèses entre 1989 et 1995 – a-t-il dérapé en acceptant de diriger Elizabeth Teissier, qui, ayant l'oreille de François Mitterrand depuis 1989, bénéficiait des plus hautes recommandations ? « Continuellement, j'ai essayé de la cadrer, d'orienter sa thèse vers des investigations sur la pratique de l'astrologie et non pas sur sa scientificité », explique-t-il. C'est une dame de caractère et je n'y suis pas toujours arrivé. Peu importait, car je savais que, une fois qu'elle avait produit le minimum requis pour une thèse, les 400 bonnes pages, les écarts et manques ne seraient pas graves : comme elle ne devait pas postuler pour un poste ni même « monnayer [sa thèse] dans un emploi », je pouvais tolérer des écarts. »

Il est cependant douteux qu'un chercheur qui se qualifie volontiers de « renifleur du social » n'ait pas anticipé l'impact médiatique de la thèse de M^{me} Teissier. A-t-il voulu, à cette occasion, s'imposer comme chef de file de la sociologie « compréhensive » qu'il préconise ? Cette approche, qui considère que l'implication personnelle du sociologue n'est pas un obstacle à une analyse pertinente, s'oppose, depuis l'origine de la sociologie, à un courant qui, pour faire vite, a pour ambition d'étudier les faits sociaux comme des objets.

Ces dernières années, la sociologie du quotidien a le vent en poupe, mais est devenue le théâtre d'une vive concurrence entre les deux approches, note Bernard Valade, professeur de sociologie à Paris-V. S'il juge « malencontreux » que la sociologie s'« enrichisse » d'une thèse qui, selon lui, « comporte des développements tout à fait superflus qui s'attachent à fonder l'astrologie comme une science », il n'exclut pas que la réaction de défiance vis-à-vis de Michel Maffesoli soit aussi soutenue par des querelles de personnes : « Les mètres carrés et les crédits sont chichement distribués... »

Michel Maffesoli n'a pas que des ennemis. Le philosophe Jean Baudrillard propose de renvoyer ses « détracteurs étranges », tenants de la rationalité scientifique, « à leur phantasme intégriste et disciplinaire, et rejeter sans appel leur prétention à s'ériger en tribunal des mœurs intellectuelles. »

UNE LETTRE À JACK LANG

En face, on assiste à la formation d'un front commun inédit : les rationalistes de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS), pas toujours tendres envers les sciences humaines – notamment la psychanalyse – se sont rapprochés de sociologues pour faire une lecture critique de la thèse. L'astrophysicien Jean-Claude Pecker, professeur au Collège de France et président de l'AFIS, indique que quatre Prix Nobel, Claude Cohen-Tannoudji, Jean-Marie Lehn, Jean Dausset et Pierre-Gilles de Gennes, doivent adresser des lettres de protestation à Jack Lang, ministre de l'éducation nationale.

Le physicien Jean Bricmont, futur président de l'AFIS, voit, lui, dans l'« affaire Teissier » un pendant de l'« affaire Sokal », lancée par son collègue américain Alan Sokal, qui avait réussi en 1996 à publier dans la revue américaine *Social Text* un texte parodiant le jargon des sciences sociales. « Sauf qu'ici il ne s'agit pas d'un canular », indique-t-il, condamnant « la tendance au relativisme des sciences sociales, qui se focalisent constamment sur les rapports de forces sociaux en ignorant les bases de la démarche empirique en science ».

Quant à Elizabeth Teissier, elle « bouillonne » de ne pouvoir prendre part aux débats tant que son titre de docteur n'est pas dûment validé. Mais elle a sans conteste atteint son but : faire parler de l'astrologie.

H. M.

H. M.

Les rares expériences statistiques contredisent les conclusions de l'astrologue

EN ANNEXE de sa thèse, Elizabeth Teissier énumère « quelques preuves irréfutables en faveur de l'influence planétaire » qu'elle porte « au crédit de l'astrologie ». Elle cite l'influence de la Lune sur les huîtres, sur la « folie cyclique », le cycle menstruel ou le sexe des enfants, celle de Saturne sur le sulfate de plomb, ainsi que des études statistiques donnant « des résultats tout à fait probants, une fois éliminés les astrologues incompetents ». Elizabeth Teissier cite à douze reprises les travaux du statisticien Michel Gauquelin, lequel aurait montré une influence astrale sur le choix des professions. Elle regrette que Michel Gauquelin, sceptique à l'origine, ait cherché à échapper, « par une interprétation dissidente, à sa récupération par l'astrologie ».

Les rationalistes de l'Association française pour l'information scientifique (AFIS) ont une interprétation différente des travaux du statisticien. Ils rappellent, dans leur revue *Science et pseudo-sciences*, qui commente la soutenance de la thèse de l'astrologue, que l'« effet Mars », testé sur un échantillon de 1 000 sportifs, selon un protocole accepté

par Michel Gauquelin et publié dans *Science & Vie*, n'a pas permis de mettre en évidence une quelconque « influence des astres ». Elizabeth Teissier n'y fait pas référence. Au reste, les rationalistes peuvent avancer autant d'études statistiques donnant des résultats défavorables à l'astrologie – notamment celle conduite par Michel Gauquelin lui-même et montrant que 94 % des individus peuvent se reconnaître dans l'interprétation d'un même horoscope dressé par ordinateur, en l'occurrence celui... du docteur Petiot, criminel en série guillotiné en 1946 pour vingt-sept assassinats.

Comme le notent les astronomes François Biraud et Philippe Zarka, de l'observatoire de Paris-Meudon, qui ont rédigé une sorte de vade-mecum à l'attention de leurs collègues qui souhaiteraient disposer d'arguments solides contre l'astrologie, peu d'études statistiques respectent à la lettre les critères d'une évaluation scientifique indiscutable, à savoir « définir rigoureusement le protocole expérimental avant l'expérience et s'y tenir, vérifier le caractère significatif des résultats obtenus, s'engager à publier tous les résultats obtenus, clairement et sous contrôle ».

La seule étude répondant, à leur sens, à tous ces critères date de 1985. Publiée par la revue *Nature*, elle a été réalisée par Shawn Carlson, un physicien de l'université de Californie à Berkeley, qui voulait tester l'hypothèse astrologique selon laquelle la position des astres au moment de la naissance permet de déterminer les traits généraux de la personnalité (*Le Monde* du 19 février 1986).

LES ASTRES ONT RAISON PAR HASARD

L'originalité de l'étude réside dans le fait que Shawn Carlson en avait conçu le protocole en accord avec une organisation d'astrologues, le National Council for Geocosmic Research (NCGR). Dans la première partie de l'expérience, les sujets devaient discerner parmi trois interprétations de thèmes astraux, dont le leur, celui qui leur correspondait, et faire de même parmi trois profils psychologiques dressés à partir du California Personality Inventory (CPI), un test de personnalité. Dans les deux cas, ils ont trouvé la bonne réponse une fois sur trois, soit le résultat d'un simple tirage au hasard. Elizabeth Teissier juge ce résultat « un peu léger et pas très convaincant ».

De fait, Shawn Carlson note que cela ne remet pas en cause l'astrologie, mais la capacité des sujets à reconnaître leur propre personnalité.

En revanche, la seconde partie de l'expérience est plus cruelle : elle consiste à demander à des astrologues, auxquels on fournit la carte du ciel d'un sujet, d'identifier, parmi trois portraits dressés par le CPI, celui qui correspond au profil psychologique dicté par les astres. Les astrologues assureraient pouvoir trouver la bonne réponse dans au moins 50 % des cas. Ils n'y parvinrent qu'une fois sur trois, comme prévu par le pur hasard. « L'expérience réfute clairement l'hypothèse astrologique », conclut Shawn Carlson. Mais Elizabeth Teissier balaie ce verdict : « Pour juger d'une science multimillénaire, il fallait une référence d'airain, absolue », que n'est pas, selon elle, le CPI, pourtant accepté par la NCGR, une association astrologique qui, concède-t-elle, est « mondialement connue et respectée ».

H. M.

H. M.

TROIS QUESTIONS À...

MARIANNE DOURY

1 Linguiste au CNRS, vous avez étudié l'argumentation sur les parasciences, à travers notamment des débats télévisés au début des années 1990. Qu'est-ce qui caractérise ces échanges entre les tenants des pseudosciences et les rationalistes ?

Ces débats sont marqués par une asymétrie fondamentale qui joue en faveur des parasciences, grâce à des mécanismes argumentatifs récurrents. Le premier s'appuie sur une asymétrie des compétences : les parascientifiques en sauront forcément plus que les rationalistes sur leur discipline, et peuvent les disqualifier comme non compétents. D'autant que toutes les parasciences ne revendiquent pas le statut de science. L'autre asymétrie porte sur les arguments : prouver que quelque chose n'existe pas est beaucoup plus difficile, et moins spectaculaire, que de prétendre que ça existe. Soit les rationalistes s'en tiennent au discours pamphlétaire, à des accusations très générales, invoquant les mânes de Descartes. Soit ils entrent dans les détails, au ris-

que de s'y perdre, car une argumentation valide n'est pas forcément efficace. En face, on recourt à l'appel à Galilée : les parascientifiques se présentent en situation de martyrs face au dogme, face à l'inquisition scientifique. C'est une stratégie que l'on retrouve dans l'astrologie, la parapsychologie, ou encore lors de l'affaire de la mémoire de l'œuf.

2 Votre livre sur ce thème s'intitule *Le Débat immobile* (éditions Kimé, 1997) comme si les positions des protagonistes étaient figées à jamais...

Lorsqu'on lit *De la divination* de Cicéron, on retrouve mot pour mot certains des arguments utilisés aujourd'hui. Le débat est structuré autour de quelques lignes de force quasi immuables, même si, à ses franges, des considérations religieuses ou historiques modulent les positions au fil du temps. La seule chose qui ait évolué récemment, c'est la prise de conscience par les rationalistes des difficultés qu'ils ont à contrer les parasciences. Ils commencent à identifier les grosses bourdes à éviter pour ne pas avoir le dessous d'emblée lors de confrontations publiques, en particulier télévisées.

3 La thèse de sociologie soutenue par Elizabeth Teissier ne va-t-elle pas leur compliquer encore la tâche ?

Cette thèse va à coup sûr servir la stratégie de recherche d'alliés. Dans le débat sur l'astrologie, le fait que certains membres de la communauté universitaire soient favorables à l'astrologie permet aux défenseurs de l'astrologie de contrer le discours des rationalistes, qui suggèrent que la communauté scientifique fait bloc de manière unanime face à ce qu'ils considèrent comme des manifestations d'obscurantisme. Il est évident qu'Elizabeth Teissier pouvait plus facilement trouver un titre universitaire, symbole de l'appartenance à une communauté, du côté de la sociologie plutôt que de celui des sciences dures. Les arguments déployés par les astronomes pour dénoncer cette thèse de sociologie s'en trouvent affaiblis, puisqu'ils ne sont pas sociologues. Quel que soit le bien-fondé de leurs critiques, leurs efforts pour la décrypter seront sans effet dans le débat social sur l'astrologie.

Propos recueillis par Hervé Morin

La croyance des Français dans les parasciences est stable

ÉLIZABETH TEISSIER croit discerner dans notre société postmoderne « un intérêt croissant pour les astres » – une conviction qui s'appuie sur sa pratique mais aussi sur l'affirmation que nous serions dans une « période de transition entre l'ère des Poissons et l'ère du Verseau ». Il ne semble pourtant pas, au regard des études d'opinion – dont Elizabeth Teissier teste la fiabilité – que l'astrologie ait fait une réelle percée récente dans la population française.

Daniel Boy, directeur de recherches au Centre d'études de la vie politique française, souligne ainsi la relative stabilité des croyances aux parasciences depuis 1982, date à laquelle la Sofres a commencé à prendre ce paramètre en considération. Les cinq enquêtes réalisées depuis lors – dont la dernière, conduite auprès de 1 000 personnes de plus de dix-huit ans, date de novembre 2000 –, montrent qu'environ un tiers de la population croit à l'explication des caractères par les signes astrologiques, tandis qu'un quart donne crédit aux prédictions fournies par les horoscopes. Les Français croient plus

volontiers aux guérisons par imposition des mains (50 % environ) et à la transmission de pensée (entre 40 et 55 %).

LES FEMMES MOINS SCEPTIQUES

Un des paradoxes mis en évidence par ces sondages est que l'intérêt pour la science est corrélé positivement au degré de croyance aux parasciences. « Contrairement à ce que laisserait présager une vision positiviste des choses, l'amour de la science ne détourne pas des « fausses sciences », écrit Daniel Boy. De même, la frange de la population ayant un degré de connaissances scientifiques « très faible » est en moyenne moins « crédule » que celle ayant un niveau de connaissance « très bon ». Les sondages révèlent aussi que les parasciences ne se sont pas développées « en réaction ou contre l'institution scientifique ».

L'analyse par structure sociodémographique montre que les croyances aux parasciences sont plus ancrées chez les femmes – c'est aussi le cas pour l'astrologie, où on note des écarts dépassant 10 % avec les hommes. Les moins

de quarante-neuf ans croient également plus souvent aux parasciences, tout comme les couches moyennes. C'est particulièrement le cas chez les employés, où les femmes sont surreprésentées, et les inactifs. La dernière enquête confirme aussi que les croyances sont moins présentes chez ceux qui n'ont pas dépassé l'enseignement primaire et, « à l'autre extrême, parmi les niveaux d'études supérieures scientifiques ». Autre constante, une pratique religieuse régulière semble prémunir relativement contre ce type de croyances, « tout comme un ancrage dans l'irréligiosité ».

Le point commun entre les femmes, les jeunes, les classes moyennes et les non-pratiquants ? « Peut-être la difficulté à maîtriser son avenir », avance le chercheur. A l'inverse, la sortie de la crise économique et la remontée de l'optimisme qui l'accompagne semblent provoquer, dans le dernier sondage, un léger fléchissement des croyances. « Mais l'hypothèse reste à vérifier », prévient Daniel Boy.

H. M.

Seule une victoire en finale de Coupe de la Ligue pourrait sauver la saison de Monaco

S'il gagne, le champion de France en titre renouerait avec les compétitions européennes

La Coupe de la Ligue, dont la finale l'opposera à Lyon, samedi 5 mai, au Stade de France, constitue pour Monaco le dernier espoir de sauver sa

saison. Le champion de France 1999-2000 n'est plus en mesure de défendre son titre et a été prématurément éliminé de la Ligue des champions.

Une nouvelle déconvenue pourrait être fatale à Henri Biancheri, le directeur technique général du club, et à Claude Puel, l'entraîneur.

MONACO

de notre envoyé spécial

La rédemption passe par le Stade de France. La finale de la Coupe de la Ligue, que les footballeurs de l'Association sportive de Monaco (ASM) s'apprêtent à jouer, samedi 5 mai, face à Lyon, pourrait leur permettre de partiellement sauver une saison ratée. « C'est notre bouée de sauvetage, ça ne vaut pas une Coupe de France, mais une victoire pourrait en partie faire avaler la pilule après une saison bien terne. » Henri Biancheri, le directeur technique général du club, veut croire au salut de son équipe, mais reste acerbé : « Si on gagne, il ne faudra pas se gargariser, ce ne sera qu'un moindre mal. »

Claude Puel, l'entraîneur de l'ASM, champion de France il y a un an, ne dit pas autre chose : « La Coupe de la Ligue est la seule chose qui nous reste. » « Face à Lyon, qui nous a battu deux fois en championnat, on se présente comme outsider, précise-t-il, mais on vendra chèrement notre peau. » L'homme parle d'une voix posée, certes, mais peut s'irriter. « Regarder en arrière, c'est justement notre erreur depuis le début de saison, il faut arrêter avec ça, lance-t-il, mâchoires serrées. Une âme, voilà ce qui nous a manqué cette saison. »

Le credo de Claude Puel tient du dogme. Pour le premier entraîneur de cette semaine décisive, le technicien semble bien décidé justement à insuffler un petit supplément d'âme à ses joueurs. Au programme, un match sur un demi-terrain où se mêlent le staff et les joueurs, devant une dizaine de fidèles – « plus qu'à l'accou-

tumée », assure un de ces rares habitués.

Le plus volontaire est incontestablement Claude Puel. L'entraîneur tacle, multiplie les courses et peste au moindre contrôle raté. L'ancien milieu défensif, joueur exemplaire, encadre ses hommes avec zèle. Les deux Italiens Marco Simone et Christian Panucci, le capitaine Matin Djeto et le gardien de but Stéphane Porato n'ont pas assisté à la démonstration, sans doute excusés.

Dans l'atmosphère feutrée et confinée de la Principauté, on s'interroge. Esprit es-tu là ? Une voix n'a pas tardé à se faire entendre : « On n'est pas professionnel à Monaco parce qu'il y fait beau, qu'il

me du championnat de France à vingt points du leader nantais, éliminée de la Ligue des champions dès le premier tour, se verrait offrir un billet pour la Coupe de l'UEFA en cas de victoire samedi. Une sorte d'épreuve de rattrapage. « C'est une compétition au rabais et la télévision ne la diffuse qu'à partir des quarts de finale », peste Henri Biancheri.

DES DÉPARTS MAL COMPENSÉS

Il cherche encore des explications à la déchéance du club et analyse : « On ne perd pas impunément Fabien Barthez, David Trezeguet, Sabri Lamouchi et Willy Sagnol. » Quatre talents, quatre personnalités qui font défaut. « Les nouveaux

Les Lyonnais à la poursuite d'un trophée

Vingt-huit ans que l'Olympique lyonnais attend cela. Les Rhodaniens n'ont pas gagné de trophée depuis 1973, date de leur victoire en Coupe de France. Le rendez-vous du Stade de France devant 35 000 Lyonnais leur offre l'occasion de combler ce vide. Le club présidé par Jean-Michel Aulas, devenu une des formations majeures du pays avec l'entrée dans le capital en 1999 du groupe Pathé (actionnaire à 34 %) et de Patrick Bonnell, patron d'Infogrames (6 % à titre personnel), ne peut plus se contenter des places d'honneur. « Le président a bâti cette équipe sur du long terme pour gagner quelque chose », explique le défenseur Jérémie Bréchet. Troisième du championnat 1999-2000, deuxième, aujourd'hui, à deux journées de la fin de la compétition, les « gones » disputent samedi 5 mai leur deuxième finale de Coupe de la Ligue. En 1996, les Lyonnais s'étaient inclinés au Parc des Princes face à Metz aux tirs au but. « Cette fois c'est au Stade de France, c'est différent », assure Jean-Michel Aulas.

« y a la mer et qu'on a un gros chèque à la fin du mois. » Les propos tenus par le président Jean-Louis Campora, au mois de janvier, hantent le camp d'entraînement de La Turbie. Non sans effet. Le toujours mystique Claude Puel explique : « Depuis, on a retrouvé une âme. » Et lui, la foi.

L'heure est donc à la mobilisation sur le Rocher. L'ASM, huitième

tardent à s'adapter mais ça devrait aller la saison prochaine. On ne peut pas comparer Porato à Barthez, le meilleur gardien du monde ; pas plus que Dabo [prête au club italien de Vicence] à Lamouchi, le boss par excellence », enchaîne Henri Biancheri.

A l'époque du titre, il y a douze mois déjà, Monaco avait fini avec sept points d'avance sur le Paris-

Saint-Germain. « Cette année, nous avons la dix-septième défense du championnat ! », tonne Henri Biancheri. « Je n'étais pas d'accord sur tous les transferts, dit-il. Et, aujourd'hui, alors que les intérêts économiques sont supérieurs aux challenges sportifs, on ne fait pas le poids en France. » Pêle-mêle, il fustige l'inflation galopante et « la lutte impossible avec les grandes multinationales étrangères », avant de regretter les dérivés révélés par « l'affaire Contreras », le défenseur chilien de l'ASM au faux pasport italien : « On a été grugés dans cette histoire mais notre président a su trancher tout de suite. »

« Notre » président, « nos » princes : Henri Biancheri est un sujet fidèle, qui a bien noté que le prince Albert a demandé, à quelques jours de la finale, « plus de vigilance en matière de recrutement » avant de préciser qu'une « défaite face à Lyon entraînerait des conséquences au sein du club ». A soixante-neuf ans, Henri Biancheri achève sa quarante-quatrième année à l'ASM. Claude Puel, lui, en est à sa vingt-cinquième saison. Un duo dévoué, qu'une rumeur annonce pourtant en sur-sis. On parle avec insistance des arrivées prochaines de Charles Biétry, directeur des sports de France Télévision, et d'Elie Baup, entraîneur des Girondins de Bordeaux.

Agacé, Henri Biancheri lâche : « Si on ne veut plus de moi, ce n'est pas un problème, je peux rebondir ailleurs. » Claude Puel, toujours sur la défensive, dit : « L'avenir, il n'en sera question qu'après la finale. » Pour qu'il soit radieux, il semblerait que la victoire soit obligatoire. Le problème, c'est que Lyon, en mal de titres depuis 1973 et une victoire en Coupe de France, a le même objectif.

Etienne Labrunie

L'ex-« Barjot » Alain Portes a conduit ses handballeuses vers le haut niveau européen

Nîmes dispute la finale de la Challenge Cup

NÎMES

de notre envoyé spécial

« C'est le fruit d'un travail de fond. » Le coup de chapeau est signé Philippe Bana, le directeur technique national du handball. Il salue la conquête par l'équipe féminine du Handball Cercle de Nîmes (HBCN) d'une place en finale de la Challenge Cup. Samedi 5 mai, les Gardoises iront affronter les Croates de Split chez elles, en match aller de cette compétition européenne (l'ancienne Coupe des villes) qui est au handball à peu près ce qu'est la Coupe de l'UEFA au football : elle réunit les clubs ayant fini aux places d'honneur des championnats nationaux. Le match retour aura lieu dimanche 13 mai à Nîmes.

Cela fait huit ans qu'une équipe féminine française de handball n'avait plus disputé de finale de Coupe d'Europe – il s'agissait alors de Dijon. « La Challenge Cup, ce n'est pas la plus grande, c'est certain, mais il y a quand même un titre à la sortie », explique Olivier Gebelin, le président d'un club nîmois voué exclusivement au handball féminin (280 licenciées), qui fêtera ses trente ans d'existence en novembre. « A Nîmes, la figure de proue, c'est Alain Portes », assure Philippe Bana. Figure de proue, Alain Portes l'est à double titre. Ce Stévo de naissance, installé à Nîmes depuis vingt ans, a su, en tant qu'entraîneur, conduire les filles du HBCN vers les sommets européens, alors qu'elles n'en sont qu'à leur cinquième saison au sein de l'Elite nationale. Il fut aussi un joueur-phare – ailier et capitaine – de l'USAM, le club masculin local, avec lequel il fut quatre fois champion de France, trois fois vainqueur de la Coupe de France, et participa à quarante-quatre matches européens.

« Il a été un des initiateurs des Barjots », rappelle Philippe Bana. « Barjots », c'était le surnom donné par Daniel Costantini, le sélectionneur national, aux joueurs de l'équipe de France qui décrochèrent le bronze aux Jeux olympiques de Barcelone, en 1992, puis l'argent au Mondial 1993, avant de se parer d'or au Mondial 1995. « J'ai joué dix ans en équipe de France, j'ai arrêté après Barcelone, j'avais trente et un ans », indique Alain Portes, qui, après avoir évolué jusqu'en 1994 comme joueur à Nîmes, a enchaîné sur la fonction d'entraîneur.

« Je suis sensible à tout ce qui est transmission d'apprentissages, c'est ma formation de professeur d'édu-

cation physique », déclare l'ancien international, qui a répondu, au début de la saison 1995-1996, à l'appel du HBCN, dont l'équipe première accédait à l'élite. Hormis une « rechute » à l'échelon inférieur en 1996-1997, ponctuée par une place de premières en championnat de France de D2 – leur seul titre –, les Nîmoises se sont depuis lors maintenues dans le groupe de tête de l'Elite nationale. « Cela fait trois ans que nous sommes engagés dans une compétition européenne », note Alain Portes. En 1999, le HBCN s'était hissé en demi-finale de la Coupe des villes, s'inclinant face aux Néerlandaises de Nieuwegein.

MANQUE DE MOYENS

Se déclarant « chanceux » de disposer d'un groupe de filles dont le handball n'est pas la profession mais qui a « adhéré » à ses « principes : solidarité, prime au collectif, travail, rigueur », l'entraîneur nîmois ne masque pas son irritation devant le manque de reconnaissance et de moyens du handball féminin. « On est dans un schéma dont il faut sortir », confirme Olivier Gebelin, qui, tout en pointant le rapport de « un à trois » en matière de subventions publiques entre garçons de l'USAM (qui jouent en D2) et filles du HBCN (1,6 million de francs exceptionnellement cette année, pour un budget de 2,9 millions), indique qu'il a remis aux éducatrices un projet de « structuration » du club.

« Je ne me bats pas pour que mes filles aient 40 000 francs par mois, mais pour améliorer leurs conditions de fonctionnement et mettre des cadres compétents à tous les niveaux », explique le président du HBCN, selon qui « la nature » de la réponse des collectivités publiques « conditionnera notre investissement à Alain et à moi ». « Je suis au bout du rouleau », concède Alain Portes, qui dirige par ailleurs le service des sports du conseil général du Gard. « Si je n'arrive pas à semi-professionnaliser ma fonction d'entraîneur, je ne pourrai pas continuer », affirme-t-il, se déclarant « de plus en plus frustré de ne pas avoir suffisamment de temps » pour « combler certaines lacunes comme entraîneur ».

Arrêter, Alain Portes n'y songe cependant pas vraiment. Parce qu'il ne peut « pas vivre sans le handball ». Aller ailleurs ? Il avoue avoir « parfois envie d'autres horizons ». Mais, corrige-t-il aussitôt, « c'est ici que j'ai envie de faire les choses ». En commençant par décrocher un titre européen à domicile le 13 mai ? « Il faudra déjà ne pas avoir dilapidé nos chances à l'aller », lâche-t-il.

Philippe Le Cœur

Mickaël Dieu, un convive à l'Open de France de golf

Le jeune Français, invité par un des sponsors de l'épreuve, a réussi à se mêler à l'élite

LYON

de notre envoyé spécial

Lundi 30 avril, en fin d'après-midi, ils étaient deux golfeurs assis à s'entraîner encore et déjà sur le practice du Golf Club de Lyon, en vue de l'Open de France. L'un avait demandé à l'autre la permission de s'exercer à ses côtés. Mickaël Dieu s'adressait à un des héros de la mythologie golfique, Severiano Ballesteros. Pour le Français, c'est la première participation à une épreuve du Tour européen. L'Espagnol ne les compte plus depuis longtemps, il n'est même pas sûr qu'il sache qu'il en

joie, il omettait de demander à quel sponsor – le règlement autorise les donateurs d'une épreuve du circuit à attribuer huit invitations – exprimer sa reconnaissance.

Mickaël Dieu n'appartient à aucune des treize catégories officielles de joueurs, déterminées en fonction de leurs résultats, qui donnent accès au circuit. Mais une invitation ne s'obtient pas sur simple présentation d'une carte de visite. Il faut avoir donné des preuves de son talent. La performance de Mickaël Dieu eut lieu au début du mois d'avril, sur le golf de Pont-Royal, près de Marseille, où avait

Quelques jours avant sa victoire à Pont-Royal, il était au Canada, où il disputait le circuit national. Auparavant, il était encore plus loin, en Amérique du Sud, où il participait aussi à ce circuit récemment créé. A l'origine, ce globe-trotteur se destinait au tennis. Ce n'est qu'à quinze ans qu'il commenta le golf : c'est la révélation. Il passe cinq ans en équipe de France amateur, au cours desquels il emporte une dizaine de succès, dont un titre de champion de France en 1993.

Mais, contrairement à la plupart des golfeurs de sa génération, il se refuse à passer professionnel. Il opte pour des études qui ne l'éloignent pas de sa passion, celles de directeur de golf. Il exerce ses nouvelles compétences à la Réunion, au golf du Bassin bleu, où, pendant trois ans, il emmagasine une précieuse expérience professionnelle, mais au prix d'une surcharge de travail qu'il est trop jeune pour assumer. Fin 1999, il vend tous ses biens et part tenter sa chance sur le circuit français. L'expérience, peu concluante, le pousse à s'expatrier.

SIGNES DE FÉBRILITÉ

Jeudi soir, à l'issue du premier tour, Mickaël Dieu avait fait le plus dur, malgré une modeste 87^e place, à un coup au-dessus du par : rentrer dans le tournoi. Ce ne fut pas sans peine. Le départ, prévu aux aurores, était repoussé de quatre heures pour permettre au parcours d'absorber les pluies torrentielles de la nuit. Une fois au départ, Carole, sa cadette, qui est aussi sa compagne, se voyait interdire l'usage d'un chariot pour traîner les clubs, et partait en catastrophe chercher un sac adapté à ses frères épaulés. Alors qu'elle tardait à revenir, l'arbitre menaçait Mickaël Dieu d'une amende pour dépassement horaire. Au cinquième trou, il montrait un nouveau signe de fébrilité en oubliant un club...

lieu le Memorial Richard Olalain, épreuve du circuit français : Mickaël Dieu emportait le succès qu'il était venu chercher.

Aussi sûr de son désir que de sa capacité à le réaliser, il annonçait déjà cette victoire au soir de la première journée : il savait qu'elle lui vaudrait peut-être de se trouver pour le golf de La Villette-d'Anthon, à 7 h 40, le jeudi 3 mai, jour de ses vingt-huit ans, pour prendre le départ de l'Open de France.

Mickaël Dieu revient de loin.

est à quarante-huit victoires, le record sur le circuit, dont quatre à l'Open de France. La discussion s'engage, le courant passe : « Rien que pour ça, je ne serai pas venu pour rien. »

Lundi en fin d'après-midi, Mickaël Dieu était aux anges. S'il n'avait plus besoin de se pincer pour croire en son bonheur, il ne pouvait encore dire à qui il le devait. C'est par la Fédération française de golf qu'il a appris sa sélection la semaine dernière. Tout à sa

Le Monde de l'éducation

numéro de mai

30 F / 4,57 €

Dossier spécial :
le privé
mérite-t-il son succès ?

- Entretien avec Boris Cyrulnik
- Collège : la réforme expliquée
- Débat : que faire de l'ENA ?
- Littérature : un enseignement hautement idéologique
- Le cirque : nouvelle option au bac...

Le magazine des enseignants qui avancent

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME** : l'Italien Marco Pantani ne décolère pas depuis l'annonce, le 2 mai, de son éviction du Tour de France 2001. Dans un entretien accordé à *L'Equipe* du vendredi 4 mai, le vainqueur du Tour 1998 a parlé d'« abus de pouvoir » et a interpellé Jean-Marie Leblanc, le directeur de l'épreuve. « Mais qui il est ? Qu'il fasse bien attention au Tour », a-t-il lancé avant d'appeler à ce qui ressemble à un boycottage : « Demain, nous pouvons décider, nous tous, d'aller courir ailleurs. »

■ **FOOTBALL** : l'AS Saint-Etienne devait officialiser, samedi 5 mai, la venue d'Alain Michel, entraîneur de Grenoble, leader du championnat de National, à la tête de l'équipe pour la saison 2001-2002. Son arrivée s'accompagnera du retour de Christian Larière, ancien directeur de la formation stéphanoise, parti à Lausanne, à la direction technique générale. Ils succéderont au duo d'entraîneurs composé par Rudy Garcia et Jean-Guy Walemme.

■ **L'équipe de France des moins de seize ans** s'est qualifiée pour la finale des Championnats d'Europe en battant 4-0 l'Angleterre, jeudi 3 mai. En finale, elle affrontera l'Espagne, dimanche, à Sunderland (Angleterre).

Le futur vu d'Hyères

Du 27 au 30 avril, Hyères a accueilli le Festival international des arts de la mode. En seize ans, la manifestation s'est imposée comme tremplin pour les jeunes stylistes et les photographes

RENDEZ-VOUS obligé des faiseurs de tendances, Hyères voit débarquer chaque année des floppées de rédactrices de mode, de stylistes, de photographes et d'agents au moment du Festival international des arts de la mode. Ici, les « modeux » détendus ont leurs habitudes : petit déjeuner prolongé à l'Hôtel Provençal sur la presqu'île de Giens, sieste au Coco Beach de Saint-Tropez l'après-midi, fin de soirée à danser sur un remix de Fré-

« En photographie, le circuit va beaucoup plus vite, il n'y a pas les mêmes contraintes de production que pour le vêtement »

déric Sanchez dans le jardin de la Villa Noailles... Mais si Hyères est devenu le camp de vacances de la mode, où il est de bon ton d'afficher ses mocassins Miu Miu sans chaussettes, son tee-shirt customisé « Imitation of Christ » ou un vêtement du lauréat de l'édition précédente, le but de la rencontre est la découverte de jeunes stylistes et de photographes venus présenter leurs premiers travaux.

Créée en 1986 par Jean-Pierre Blanc, un Hyérois alors étudiant en école de commerce, la manifestation patronnée par la Fédération française de la couture et du prêt à porter des créateurs de mode accueille aujourd'hui 800 personnes et a révélé des gens comme Viktor & Rolf, Gaspard Yurkievich et, plus récemment, Alexandre & Matthieu. Confidentiel à ses débuts, ce festival fonctionne aujourd'hui avec un budget de 2,3 millions de francs, composé à parts égales de financements publics et privés (500 000 francs de la municipalité d'Hyères, 300 000 francs du groupe LVMH, 300 000 francs de L'Oréal, etc.). Sélectionnés parmi une centaine de candidats, douze stylistes encore étudiants ou fraîchement diplômés ont ainsi présenté une collection de dix modèles à un jury de professionnels.

Entre les Cosette couture du Japonais Sadaharu Hoshino, tenues laborieuses très inspirées par Comme des garçons, les serveurs endimanchés du Hollandais Corne Gabriëls, le bestiaire de Catherine Gratton ou les ensembles badigeonnés au Stabulo Boss de Charles Anastase et Ann Asland, les travaux sont plus ou moins bien maîtrisés, mais ont le mérite de multiplier les points de vue sur le vêtement. Les grands inspirateurs sont cette année Bernhard Willhelm et les créatrices de Bless - d'ailleurs membres du jury -, avec leurs silhouettes enfantines et vives, ponctuées de références aux années 1980.



Corps à corps

Pour la carte blanche que lui a accordée le Festival d'Hyères, le créateur Jean Colonna a choisi de collaborer avec le photographe Jeff Burton, connu pour ses séries réalisées sur des tournages de films pornos dans les villas cossues de Los Angeles. Loin du « porno chic » banalisé dans l'imagerie de mode, Jeff Burton montre la peau avec une certaine tendresse, saisit le corps par fragments dans ce diaporama de 25 minutes accompagné par les sonorités cristallines d'une chanson de Golden Palominos. « Aujourd'hui, on montre du cul pour vendre de la couture, mais avec beaucoup de froideur », remarque Jean Colonna, qui a préféré explorer sans détours « la sexualité, le respect, la poésie, l'amour ».

Des corps enlacés, aperçus dans le reflet d'une baie vitrée, les collines d'Hollywood aux premières lueurs de l'aube, un dos surgissant d'un massif de fleurs : les images s'enchaînent sans voyeurisme. Le vêtement intervient par endroits, pantalon de cuir sur les chevilles ou voile pailleté frissonnant sur la peau. « Ce ne sont pas des photos de mode. Aucun acteur n'a posé. Il ne s'agissait pas de respecter le vêtement en tant que pièce de créateur. Si le pantalon est roulé en boule dans un coin, ce n'est pas un effet de style, c'est sa place. »

PACIFIC COMPAGNIE LE TECK EN DIRECT

Mobilier de jardin en teck
Sièges et canapés en racine de jacinthe d'eau
Meubles et objets de Chine, d'Inde et d'Indonésie

20 bis, av. Mac-Mahon 75017 Paris
Tél : 01 44 09 85 55 Fax : 01 44 09 03 37
www.pacific-compagnie.com - info@pacific-compagnie.com
Livraison France et étranger



Modèle en patchwork de soie de Christian Wynants, Grand Prix du Festival d'Hyères 2001.

Plus qu'une créativité débridée, le jury a récompensé la grande rigueur d'exécution et la grâce fragile des tenues du Belge Christian Wynants, diplômé en juin 2000 de la prestigieuse Académie d'Anvers. « J'ai apprécié la féminité et la fraîcheur de ses silhouettes. Son travail est consistant et juste », explique Ralph Tolédano, PDG de Chloé, séduit par « le degré de maturité de ces gens très jeunes ». Inspirées par les courbes du coquillage, les robes aux accents 1920 de ce jeune homme de vingt-trois ans caressent le corps et célèbrent le mouvement dans un patchwork savant de tissus fleuris, de cuir parcouru d'arabesques et de lainages. Partenaires de l'événement, les Galeries Lafayette et le grand magasin new-yorkais Henri Bendel devraient distribuer sa collection et prendre en charge la production de ses défilés pendant au moins deux saisons. Mais Christian Wynants, qui vient d'être engagé comme assistant chez Dries Van Noten, a encore du mal à envisager la commercialisation de cette collection de fin d'études, réalisée avec des tissus chinés aux puces. Couronnés par le Prix de la collection mixte, les Russes Nina & Donis, trente-trois ans, ont déjà à leur actif cinq collections, dont quatre présentées à Moscou et une à la Fashion Week de Londres.

Puisées dans l'imagerie constructiviste, les lignes sont précises et la palette de couleurs limitée (rouge, blanc, noir, vert). Les chemises aux manches retroussées, les pantalons de travail et les fichus noués sur la tête revisitent au goût du jour les tenues des travailleurs des kolkhozes. Brodée sur une chemise blanche ou éclatée sur une tunique écossaise, l'étoile rouge est traitée « d'un point de vue esthétique et non comme un symbole politique » par les créateurs qui ont su se dégager d'une approche trop littérale des panoplies soviétiques. « Je n'ai pas peur de la saleté, je ne crée pas des costumes, mais des vêtements confortables qu'on peut porter partout », précise l'Allemande de vingt-six ans Stephanie Oberg, Prix spécial du jury, qui propose une ligne résolument commerciale avec jupe de velours noir, pantalon de survêtement, sweat-shirt en molleton rebrodé porté avec des baskets ou des chaussons de danse.

Si le Festival d'Hyères ne donne pas lieu à l'attribution d'une bourse, le propos est plutôt de susciter des échanges avec d'autres stylistes, des agents, des bureaux d'achat et des industriels, particulièrement nombreux pour cette édition 2001, marquée par l'organisation de « rencontres européennes du textile-habillement ». Président de la Fédération française de la couture et du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, Didier Grumbach espère ainsi faire d'Hyères « le Davos de la mode », en convoquant un parterre d'industriels italiens et français sur des thé-



PHOTOS GAUTHIER GAILLET

mes comme « la distribution et ses nouvelles perspectives » ou « la valorisation de l'innovation ».

Depuis 1996, le festival décerne également un Prix de la jeune photographie de mode, attribué cette année à l'Américaine Martha Camarillo, trente-deux ans, et aux français Sophie Dubosc et Luc Arasse. « En photographie, le circuit va beaucoup plus vite, il n'y a pas les mêmes contraintes de production que pour le vêtement », affirme Jean-Pierre Blanc, qui note une présence croissante d'un public spécialisé (galeristes, agences, directeurs artistiques) et la reconnaissance rapide des photographes, comme Cédric Buchet, exposé en 1999 et auteur de la campagne Prada de



De gauche à droite, une silhouette des stylistes Charles Anastase et Ann Asland. Prix de la collection mixte, les Russes Nina & Donis multiplient les références au constructivisme. Robe rebrodée de l'Allemande Stephanie Oberg.

l'été 2000. « Parmi les soixante-dix dossiers que nous recevons, nous choisissons des gens de talent qui ont des choses à dire, mais pas forcément dans le domaine de la mode », explique Michel Mallard, directeur artistique de la section photo du festival, qui agence les images dans le décor cubiste de la Villa Noailles, conçue par Mallet-Stevens. Pour Christian Caujolle,

directeur de l'agence Vu et l'un des jurés de cette édition avec Terry Jones, d'ID, et le galeriste Emmanuel Perrotin, « aujourd'hui, ce n'est pas la photographie appliquée à une discipline qui est intéressante. L'émergence de journaux qui font dialoguer la mode avec l'art contemporain entraîne la valorisation d'autres points de vue visuels sur la mode, pour se situer en rupture avec les féminins. Le vêtement n'est pas l'objet central, mais un prétexte à l'image ».

Anne-Laure Quilleriet

★ La Villa Noailles accueille jusqu'au 10 juin l'exposition Smile-ID, à l'occasion des vingt ans du magazine anglais, ainsi que les photographies de Vava Ribeiro (lauréat du festival en 2000), Javier Valhonorat et les créations des jeunes stylistes en compétition.

Pour son travail autour de la ville d'Hyères, Eric Nehr a photographié le 54^e régiment d'artillerie. Restituant le camouflage dans son contexte initial, l'exposition invite à réfléchir sur la surexploitation des attributs militaires dans la mode. Tour des Tempeliers, jusqu'au 10 juin.

Renseignements : 04-94-65-22-72, et sur Internet : www.festival-hyeres.com.

L'ATELIER de la PERLE
Création de Bijoux

Votre Perle de TAHITI offerte
A partir de 600 Frs d'achat.

SHOW-ROOM PRIVÉ
Ouvertures exceptionnelles
Samedis 12,19,26 et
jeudi 24 Mai de 12h00 à 18h30

37, rue La Fayette
PARIS 9^{ème}
2^{ème} étage cde porte B1682
Tél. : 01.53.25.17.17

Pendentif à partir de 590 F



ROLAND GERBER

Jupe « petit déjeuner » et pull en soie, de Catherine Gratton, étudiante en cinquième année à La Cambre de Bruxelles.

Pluie sur l'Est

SAMEDI. Une dépression centrée sur la Suisse dirige un flux de nord. Le temps sera perturbé sur la moitié est du pays avec des pluies parfois soutenues. Plus à l'ouest, l'anticyclone situé sur le proche Atlantique favorisera le retour de quelques éclaircies. Les températures seront un peu fraîches pour la saison.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. Malgré les passages nuageux, ces régions profiteront de quelques apparitions du soleil. L'après-midi, de rares averses isolées pourront se produire près des côtes. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 11 et 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel sera partagé entre nuages et belles périodes ensoleillées. De rares averses pourront se produire près des côtes. Les températures maximales seront comprises entre 11 et 14 degrés.

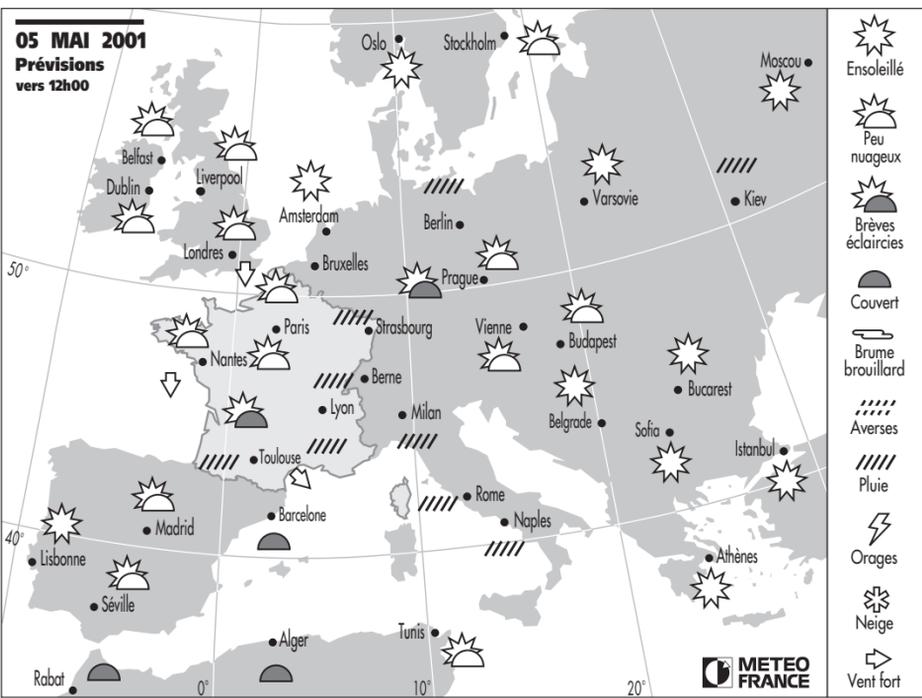
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La

journée sera maussade avec des pluies parfois assez soutenues. Les températures atteindront 11 ou 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Sur Midi-Pyrénées, le ciel sera très nuageux avec de faibles précipitations. Sur les autres régions, nuages et éclaircies se partageront le ciel, mais quelques averses ne sont pas à exclure. Les températures de l'après-midi seront comprises entre 12 et 16 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. La journée sera médiocre avec un ciel couvert accompagné de pluies parfois soutenues. Il neigera au-dessus de 2 000 mètres. Les températures maximales iront de 10 à 14 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le ciel sera très nuageux. Quelques ondées se produiront parfois un caractère orageux sur la Côte d'Azur et la Corse. Les températures seront comprises entre 13 et 17 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

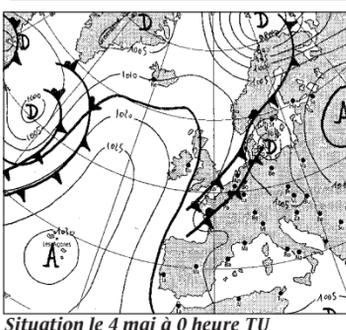
SUISSE. La région du Léman propose aux visiteurs le « Regional Pass », un titre de transport permettant de circuler en bateau, autobus et télécabine. Vendu 150 CHF (environ 225 €) pour 3 jours consécutifs, on peut y ajouter, à la carte et à prix réduit, une ou plusieurs journées, jusqu'à une semaine au total. La carte junior (six à seize ans) coûte 20 CHF (30 €). Une brochure, « Les Voies du rêve », diffusée gratuitement par l'Office du tourisme du Canton de Vaud, propose les bonnes pistes pour explorer la région. Renseignements au 00-41-21-613-26-26 et via Internet (www.region-du-lemman.ch).

ISLANDE. Promotion spéciale du voyageur Comptoir d'Islande (tél. : 01-53-10-21-50) qui, avec la compagnie Icelandair, propose en mai, de Paris, plusieurs week-ends à Reykjavik, à partir de 2 970 F (454 €) par personne, prix comprenant l'avion, les transferts et 3 nuits en chambre double dans une guesthouse.

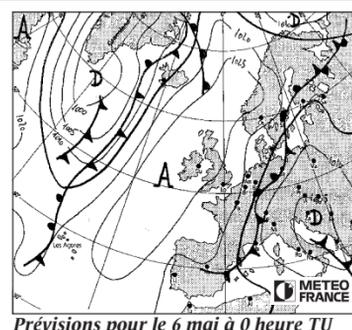
PRÉVISIONS POUR LE 05 MAI 2001

VILLE PAR VILLE, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.	
FRANCE métropole	
AJACCIO	10/17 P
BIARRITZ	9/13 P
BORDEAUX	8/14 N
BOURGES	6/12 N
BREST	8/12 N
CAEN	6/11 N
CHERBOURG	7/10 N
CLERMONT-F.	8/10 P
DIJON	8/11 P
GRENOBLE	10/13 P
LILLE	5/11 N
LIMOGES	5/10 N
LYON	9/12 P
MARSEILLE	10/16 P
NANCY	8/12 P
NANTES	5/14 N
NICE	13/15 P
PARIS	6/13 N
PAU	7/10 P
PERPIGNAN	13/16 C
RENNES	5/13 N
ST-ETIENNE	7/12 P
STRASBOURG	10/12 P
TOULOUSE	9/13 P
TOURS	5/13 N
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	24/30 S
FORT-DE-FR.	24/28 S
NOUMEA	20/25 S

PAPETE	24/29 P	KIEV	12/18 P	VENISE	14/23 S	LE CAIRE	24/40 S
POINTE-A-PIT.	23/30 S	LISBONNE	11/18 S	LISBONNE	13/21 S	NAIROBI	17/23 C
ST-DENIS-RÉ.	24/30 S	LIVERPOOL	5/12 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	12/18 P
EUROPE		LONDRES	3/12 S	BRASILIA	19/29 S	RABAT	12/18 C
AMSTERDAM	4/11 S	LUXEMBOURG	6/11 C	BUENOS AIR.	5/18 S	TUNIS	13/21 S
ATHENES	16/24 S	MADRID	6/16 S	CARACAS	23/27 S	ASIE-OCEANIE	
BARCELONE	10/17 C	MILAN	14/20 P	CHICAGO	8/17 S	BANGKOK	24/33 C
BELFAST	6/14 S	MOSCOW	9/20 S	LOS ANGELES	17/21 S	BEYROUTH	19/26 S
BELGRADE	15/24 S	MUNICH	10/19 C	MEXICO	11/26 C	BOMBAY	26/31 S
BERLIN	7/12 P	NAPLES	14/17 P	MONTREAL	7/15 S	DJAKARTA	28/31 S
BERNE	8/12 C	OSLO	0/11 S	NEW YORK	16/21 S	DUBAI	25/38 C
BRUXELLES	3/12 S	PALMA DE M.	9/18 S	SAN FRANCIS.	11/17 S	HANOI	23/29 C
BUCAREST	9/24 S	PRAGUE	10/18 S	SANTIAGO/CHI	7/22 C	HONGKONG	25/28 C
BUDAPEST	15/21 S	ROME	12/16 P	TORONTO	9/17 S	JERUSALEM	16/33 S
COPENHAGUE	5/11 C	SEVILLE	9/22 S	WASHINGTON	13/21 S	NEW DEHLI	27/44 S
DUBLIN	4/15 S	ST-PETERSB.	12/23 S	AFRIQUE		PEKIN	11/24 S
FRANCFORT	9/15 C	STOCKHOLM	5/12 S	ALGER	9/19 C	SEOUL	14/24 S
GENEVE	9/13 C	STOCKHOLM	5/12 S	DAKAR	21/25 C	SINGAPOUR	26/31 C
HELSINKI	10/14 S	TENERIFE	18/22 S	VARSOVIE	11/22 S	SYDNEY	13/18 P
ISTANBUL	13/20 S	VARSOVIE	11/22 S	KINSHASA	21/31 C	TOKYO	14/16 C



Situation le 4 mai à 0 heure TU



Prévisions pour le 5 mai à 0 heure TU

TENDANCES

Le didgeridoo, l'instrument qui fait vibrer la corde ethnique

C'EST BIZARRE, un didgeridoo. Cela ressemble à une longue trompe de bois, évidée en son milieu. Le joueur est assis, l'instrument placé devant lui – en faire reposer l'extrémité sur le bout de son pied est du meilleur effet – et il plaque sa bouche contre l'ouverture, garnie de cire, gonflant et dégonflant ses joues. Plus surprenant encore est la sonorité qui s'en dégage. On dirait un peu celle d'une guimbarde, mais en plus profond, plus élastique. Elle peut aussi se transformer en concert de grenouilles ou en bariolage ralenti.

Du didgeridoo, les meilleurs pratiquants font sortir de drôles de rythmes circulaires, avec des pleins et des déliés, des vibrations de basses, des cris d'oiseau. Les joueurs des rues et des couloirs du métro (l'endroit est parfait pour la réverbération sonore) provoquent des attroupements. Très demandé, il se donne en spectacle accompagné de percussions et se glisse dans les univers musicaux les plus divers : percussions, rock, funk, « fusion », voire heavy-metal. Ceux qui se sont intéressés aux Jeux olympiques de Sydney n'ont pas pu échapper aux fantasques variations de cet instrument traditionnel des

Aborigènes australiens devenu la bande sonore presque officielle de la compétition. Le didgeridoo, popularisé par le groupe Jamiroquai, ajoute du supplément d'âme aux musiques en quête de racines tribales et inspire les amateurs de rythmes « authentiques ». Des jeunes gens « cool », ce qui ne veut pas dire « baba cool » comme leurs parents et aînés. Nuance. Ceux-là grattaient des guitares et tapinaient des percussions. La nouvelle génération, quant à elle, s'époumone dans un objet qui symbolise un peuple opprimé pour en extraire d'étranges sonorités aux accents écolos.

DEUX MYTHES FONDATEURS

« Instrument de musique le plus vieux du monde, le didgeridoo exprime une volonté de redécouvrir les sources de l'humanité », insiste Igor Bourdeau, directeur de la péniche Le Délic qui fait salle comble tous les vendredis avec ses soirées-concert « Australian Wave » (40 F, 6,15 €), quai Saint-Bernard, à Paris. « Au début, la clientèle était composée de 18-25 ans. Maintenant, elle s'est élargie mais ce sont toujours des gens qui, pour simplifier, aiment la nature, les voyages,

manger végétarien, bio ou exotique. » L'enseignante Milonga, spécialisée dans la musique et dont le premier magasin s'est ouvert à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), a pris soin d'ouvrir un rayon tout entier consacré à la mouvance « ethnique » avec des instruments d'origine africaine, océanienne, latino-américaine ou celte. « Avec le didgeridoo, nous sommes en plein trip "retour aux sources", relève Catherine Bonal, chargée de la communication des magasins Paul Beuscher. Il n'est pas nécessaire de se soumettre à un répertoire particulier, la technique se transmet oralement, la sonorité ne rappelle rien de connu et elle incite à jouer en groupe plutôt qu'isolé. Que demander de plus ? »

Apparu il y a quarante mille ou soixante mille ans (les avis divergent) pour accompagner danses et rites aborigènes, cet instrument légendaire propose, au choix, deux mythes fondateurs. Le premier raconte que l'un des Grands Ancêtres, ajoutant du bois dans le feu, remarqua qu'une bûche était grignotée en son milieu par des termites. Il souffla à l'intérieur, émettant un son vibrant qui expédia les bestioles dans le ciel nocturne où elles formèrent les étoiles et la

Voie lactée. L'autre parle d'un jeune guerrier jeté au fond d'un puits et qui, pour attirer l'attention, se résolut à appeler au secours en soufflant dans son pénis... Ses congénères trouvèrent l'idée fort intéressante mais décidèrent de l'imiter en utilisant un autre instrument.

TECHNIQUE DE LA CORNEMUSE

Dans la tradition aborigène, le didgeridoo est un tronc d'eucalyptus de 1,50 mètre à 2 mètres de long dont le centre a été évidé par le travail des termites. En pratique, la plupart des modèles diffusés dans le commerce sont importés d'Indonésie, d'Afrique ou de Chine. Ils sont creusés dans du bois d'ébène et, plus fréquemment encore, dans du bambou. On s'en procure à partir de 150 F (23 €) et jusqu'à plus de 1 000 F (150 € et plus). C'est là que les difficultés commencent. Un didgeridoo, c'est un gros bâton avec, au bout, une ouverture de quatre à six centimètres de diamètre dans laquelle il faut, grosso modo, souffler en gardant les lèvres serrées. Le néophyte n'en sort que des borborygmes sourds dont la durée égale très exactement sa capacité à demeu-

rer en apnée. Seule la maîtrise de la délicate et ancestrale technique du souffle continu, qui permet d'émettre un débit d'air constant pour ne pas interrompre le son, ouvre aux initiés les secrets de l'instrument. D'après ce que l'on a pu comprendre, le principe est le même que celui de la cornemuse. Il faut gonfler et dégonfler ses joues et utiliser cette réserve d'air lorsque l'on inspire par le nez. Un conseil : s'entraîner en soufflant avec une paille dans un verre d'eau.

Après avoir crachoté des heures durant dans un gros tuyau, le joueur maîtrise enfin le fameux bourdon, rythme de base sur lequel on superpose un thème en jouant avec la position de la langue et en comprimant le diaphragme tel un ventriquoque. Les babines dans la cire, marmotner « waka, waka » pour le son grave puis tousser des « doo » pour le son aigu. Ou quelque chose comme ça. Les croisés de la culture aborigène sont intarissables sur les richesses de l'instrument. Australien d'origine malaise et grand ambassadeur du didgeridoo dans le monde, Philip Peris est capable de se lancer dans des digressions sonores imitant le cri du dingo ou de la bale-

ne. Egalement disponibles, le son d'un boomerang tournant dans les airs (« flop, flop, flop ») ou d'un kangourou bondissant (« boing, boing, boing »).

Le didgeridoo ne s'improvise pas. Steve, dix-neuf ans, en fait l'expérience. « Je voulais jouer d'un instrument mais sans devoir me prendre la tête avec trois ans de solfège. J'adore le son du didgeridoo et, apparemment, cela n'avait pas l'air trop difficile. Grosse erreur ! Il faut recueillir les précieux conseils d'un maître et s'astreindre à quelques cours. » Dans la réalité, le didgeridoo rejoint la plupart du temps rapidement un coin de la chambre ou de la salle à manger où cet énigmatique objet, beau comme un bâton de plume africain, apporte une petite touche « ethnique ».

Aux amateurs de bizarreries sonores qui souhaiteraient un avant-goût de cet instrument, on peut toujours conseiller un tube de PVC gris d'une section de 5 centimètres environ et de 1,52 mètre. Il paraît que l'on en peut en sortir les mêmes vibrantes mélodies que d'un tronc d'eucalyptus percé par des termites australiennes.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 106

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. C'est au second tour qu'elle prend toute son importance. - II. Dépouillé et traîné par Achille. Sortis. - III. Travaillent pour travailler plus tard. A notre portée. - IV. N'est pas la bienvenue au poulailler. Participation aux frais. - V. Blondes dans les pubs anglais. Laisse sa trace sur le tableau. - VI. D'un pied à l'autre. Avancer en levant un pied devant l'autre. - VII. Préposition. En fin de courrier. Note sur le manuscrit. - VIII. Sorties du che-

min. - IX. Couverture sociale. Permet d'acquiescer le précédent. Club de foot. - X. Personnel. Travail au corps.

VERTICALEMENT

1. Ça va déjà mieux en lui parlant. - 2. Récupérés indûment. Laisse le choix. - 3. Passées de l'église au petit écran. Base de calcul. - 4. Supporte tout le monde sans difficulté. Vent arrière. - 5. Plus il est serré, plus il est fort. Le premier à voir le soleil. - 6. Chenapan. Met les hommes

d'action en actions. - 7. Ile. Vous mettez dans de beaux draps. - 8. Mauvais fond. Redressés. - 9. Engagé à respecter les lois. - 10. A la sortie de Paris. Apporte images et sons au foyer. - 11. Brutalisse. Sœur du Soleil et de la Lune. - 12. Inaccessible aux non-initiés.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 105

Horizontalement

I. Préretraites. - II. Limule. Blanc. - III. Ava. Unicorn. - IV. Caisson. Taon. - V. Elle. Rut. Uia. - VI. Mi. Dessouder. - VII. Etaux. Aune. - VIII. Néri. Abri. OS. - IX. Drille. Lit. - X. Soues. Eteule.

Verticalement

1. Placements. - 2. Rivalité. - 3. E-mail. Ardu. - 4. Ru. Séduire. - 5. Elus. Ex. Is. - 6. Ténors. Al. - 7. Inusable. - 8. Abc. Touret. - 9. Ilot. Uni. - 10. Taraudé. Lu. - 11. Ennoie. Oil. - 12. Scénariste.

PHILATÉLIE

L'eau, richesse naturelle

THÈME commun à l'Association des opérateurs postaux européens (PostEurop), l'eau fait l'objet d'un nouveau timbre, à 3 francs (0,46 euro), en vente dans tous les bureaux de poste le mercredi 9 mai.

L'eau avait fait l'objet d'un timbre en 1981, à l'issue d'un concours de dessins d'élèves de classes de CM2 à la 5^e, remporté par Virginie Saura, douze ans, premier timbre français dessiné par un enfant. En 1969 était paru une vignette postale sur la Charte européenne de l'eau, texte publié à l'initiative du Conseil de l'Europe en 1968.

Enfin, Le pont du Gard (1929), Evian (1957), Vittel (1963), les Europa de 1978 consacrés aux fontaines des innocents et du parc floral à Paris (1978), Vichy (1981), le thermalisme (1988), l'anniversaire de l'accord RAMOGE (1996) et bien d'autres timbres renvoient à cette thématique de l'eau. Le timbre, au



format vertical 22 x 36 mm, dessiné par Elisabeth Maupin, mis en page par Jean-Paul Cousin, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante. La vente anticipée « premier jour » se déroulera le 8 mai, à Strasbourg (Bas-Rhin), au Parlement européen, allée du Printemps ; à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) à la salle Pergola, place Maurice-Ravel (oblitération sans mention « premier jour »).

EN FILIGRANE

VENTES. Atout Phil (Paris, tél. : 01-40-16-91-57) clôture sa 29^e vente sur offres le 11 mai. Des coussinets d'impression en bloc de quatre (n° 52, 53 et 56) démarrent à 1 000 F (152 €). Parmi les variétés, il faut compter 10 000 F (1 524 €) pour le 5 F Marianne de Gandon non dentelé tenant à normal (n° 719A) et 4 000 F (609,80 €) pour le récent 3 F De la Gaulle à la France sans la couleur violette. La dernière circulaire de vente de La Poste aux lettres (Vincent Pothion, 01-47-70-74-57) disperse 937 lots, dont des marques postales de Dordogne, du Gers, des Landes, du Lot. Une petite poste de banlieue, Chasselay, 25 mm à sec, pour la place Bellecour à Lyon, non signalée par des catalogues, est proposée à 3 700 F (564,06 €).

DECARIS. L'Association philatélique sottervillaise rend hommage à Albert Decaris (1901-1988), natif de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime). L'exposition à l'hôtel de ville réunit gravures, aquarelles, ouvrages illustrés et ses 606 timbres (souvenirs philatéliques : Apsad, BP 3, 76301 Sotteville-lès-Rouen Cedex. Tél. : 02-35-72-71-67).

ASTÉRIX. La Poste a mis en vente le 1^{er} mars deux nouvelles séries de prêts-à-poster Astérix composées, pour la première, de cinq enveloppes (30 F, 4,57 €) et d'une enveloppe avec carte et vignettes autocollantes pour la seconde (14 F, 2,13 €).

Pierre Jullien

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde
PRESIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : DOMINIQUE ALDUY
DIRECTEUR GÉNÉRAL : STÉPHANE CORRE
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

DISPARITION

Evgueni Malinin

« Poète du piano »

EVGUENI MALININ, pianiste et pédagogue russe, est mort, dans la nuit du 5 au 6 avril, en Allemagne. Il était âgé de soixante-dix ans.

Né le 8 novembre 1930, à Moscou, Evgueni Malinin montre des dons si évidents pour la musique qu'il est admis à l'âge de quatre ans à la renommée Ecole centrale de musique de la capitale de l'Union soviétique. Il entre ensuite au Conservatoire Tchaïkovski, où il devient l'élève de Heinrich Neuhaus (1888-1964), célèbre pédagogue, qui a formé de nombreux pianistes dont Emil Gilels, Sviatoslav Richter, Vladimir Kraïnev et Radu Lupu.

Les débuts de la carrière d'Evgueni Malinin sont particulièrement brillants : Premier Prix au Concours de Budapest, en 1949, prix au Concours Chopin de Varsovie et au Concours Long-Thibaud en 1953. A Paris, il est légitimement acclamé par le public et couvert de louanges par la critique.

Malinin donne alors de nombreux récitals et concerts et devient l'assistant de Neuhaus à partir de 1957. Il accède lui-même au rang de professeur en titre, en 1972. Dès lors, il formera de nombreux pianistes originaires des

pays du bloc soviétique et de nombreux étrangers qui avaient choisi le Conservatoire Tchaïkovski pour leur cycle de perfectionnement.

UN PROFESSEUR QUI JOUE

Engagé dans l'enseignement, Evgueni Malinin avait peu à peu mis sa carrière de soliste entre parenthèses. Il a enseigné un peu partout, et notamment en France, à Paris, à Tours, au Festival en Cévennes et en Allemagne. Des artistes qui l'ont connu disent que la mort de Heinrich Neuhaus l'avait si profondément affecté qu'il s'était soudain senti perdu, privé du soutien humain et artistique qui lui était nécessaire pour continuer à avancer dans la carrière, raison pour laquelle il s'était moins produit en public. Malinin jouait encore, mais il était davantage un professeur qui joue qu'un pianiste qui enseigne. Ses doigts n'étaient pas d'une sûreté irréprochable, mais, certains grands soirs, passait dans son jeu l'essentiel de la musique, cette sonorité profonde, lumineuse qui l'avait, dans ses jeunes années conquérantes, fait appeler « le poète du piano ».

Alain Lompech

NOMINATIONS

RECHERCHE

Ketty Schwartz a été nommée directrice de la recherche, lors du conseil des ministres du mercredi 2 mai. Elle succède au géophysicien Vincent Courtillot, qui occupait ce poste depuis décembre 1998. Cette nomination met à l'honneur non seulement les sciences de la vie et de la recherche médicale, mais aussi une femme, selon la volonté du ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwarzenberg.

[Née le 29 novembre 1937 à Boulogne-Billancourt, Ketty Schwartz est pharmacien-

ne, docteur d'Etat ès sciences naturelles, directrice de recherche au CNRS. Elle dirige l'Unité de recherche 523 à l'Inserm, spécialisée dans la génétique, la physiopathologie et la thérapie des affections des muscles squelettiques et cardiaque. Présidente du conseil scientifique de l'Association française contre les myopathies (AFM) et directrice générale de la section européenne de la Société internationale pour la recherche cardiologique, Ketty Schwartz est par ailleurs membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, du Conseil scientifique de la culture et de l'information scientifique et technique et des musées, du Comité consultatif national d'éthique, ainsi que du conseil scientifique du programme GenHom-
me.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 3 mai sont publiés :

● **Europe** : une ordonnance prise pour l'application du règlement relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté et modifiant les règles d'assujettissement des revenus d'activité et de remplacement à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

● **Médicaments vétérinaires** : une ordonnance portant transposition de directives relatives aux médicaments vétérinaires en ce qui concerne la délivrance au détail de certains médicaments vétérinaires antiparasitaires.

● **Associations** : un décret fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations.

● **Santé** : un arrêté modifiant l'arrêté du 19 mars 1990 fixant la liste des produits, articles, objets et appareils que les pharmaciens sont autorisés à conseiller, à dispenser et à vendre dans leur officine.

Au *Journal officiel* du vendredi 4 mai sont publiés :

● **Environnement** : une loi relative à la répression des rejets polluants des navires.

● **Agriculture** : un décret relatif à la date de dépôt des déclarations de surfaces pour l'année 2001.

● **AOC** : un décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée Coteaux du Vendômois.

● **Santé** : un arrêté modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux ;

une décision levant la suspension de mise sur le marché et d'utilisation des prothèses mammaires internes préremplies de gel de silicone fabriquées par la société Poly Implants Prothèses.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Odile BUREL et **Olivier SPINELLI**, avec **Arthur**, ont la joie d'annoncer la naissance de

Ondine,

il y a deux mois jour pour jour aux Lilas.

Décès

– Mme Christa Cadou, son épouse, Ses enfants, petits-enfants, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques CADOU,

entomologiste, ancien directeur de recherches au Cirad, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 2 mai 2001, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, à Saint-Jean-de-Monts.

4, rue du Calvaire, 44000 Nantes.

– Bernard Fournier, président du conseil d'administration du groupe EDHEC, Et les membres du conseil d'administration,

Olivier Oger, directeur général du groupe EDHEC, Et l'ensemble du personnel, Christophe Roquilly, responsable du département sciences juridiques,

Et le corps professoral, Les étudiants des programmes du groupe EDHEC.

Ainsi que l'ensemble des diplômés, ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Paul CAILLOUX,

professeur et responsable de la majeure au département sciences juridiques,

survenu brutalement le 29 avril 2001, dans sa quarante-septième année.

Ils présentent toutes leurs condoléances à sa famille et à ses amis.

Un hommage lui sera rendu lors d'une cérémonie religieuse sur le campus de Lille du groupe EDHEC, le lundi 14 mai, à 17 heures.

– Mme Marie-Claire Doignon, Ses fils François, Philippe et Pierre, Ses belles-filles, Ses petits-enfants, Les familles Doignon et Surault, ont la douleur d'annoncer le décès de

Dr Jean DOIGNON,

professeur honoraire à l'université Victor-Segalen - Bordeaux-II,

décédé à Bordeaux, le 25 avril 2001, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Château-d'Oléron (Charente-Maritime), le samedi 28 avril.

– Marie-Hélène Fousnaquer, sa femme, Ses enfants, Ses petits-enfants, font part de la mort de

Etienne FOUSNAQUER,

le 30 avril 2001, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Jardin aux Fontaines, 9, rue de Nazareth, 34090 Montpellier.

– Soizic Lorvellec, son épouse, Erwan et Sophie, Jean-Marie et Cécilia, Gaëlle et Benjamin, ses enfants, Lucie, Tangui, Adrien et Hoël, ses petits-enfants, Madeleine Lorvellec, sa mère, Alice Lanoë, sa belle-mère, Et toute la famille, ont l'immense chagrin de faire part du décès de

M. Louis LORVELLEC,

professeur à l'université de Nantes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 7 mai 2001, à 10 heures, en l'église Saint-Félix, à Nantes.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour le développement des études des leucémies et des maladies du sang (ADELMAS), 7, rue Alfred-de-Musset, 44000 Nantes.

Ni visites ni condoléances.

– M. Gérard Mégie, président du CNRS, Mme Geneviève Berger, directrice générale du CNRS, Mme Jacqueline Godet, directrice du département des sciences de la vie du CNRS,

Le personnel de l'Institut de biotechnologie en immunoanalyse et pharmacologie de Montpellier, ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 30 avril 2001, de

Jean-Claude MANI,

directeur de recherche au CNRS.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et lui présentent leurs plus sincères condoléances.

– Micheline, son épouse, Les familles Oliviero, Mahoux, ont la douleur de faire part du décès de

Christian OLIVIERO,

survenu dans sa soixante-deuxième année, à Versailles, le 1^{er} mai 2001.

La bénédiction a eu lieu le vendredi 4 mai, à 10 heures, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, 17, rue Albert-Joly, à Versailles.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Behdjat et Safi Asfia, Amir Rouhi, Ali, Leyla et Hossein Rouhi, Safoura, Jean-Marie et Mariame Clément, Safa, Jacques et Yveline Farahmand, Et tous leurs proches, ont l'immense douleur de faire part du décès de

Safieh ROUHI,

leur fille, épouse, mère, sœur, belle-sœur et tante,

survenu à Téhéran, le samedi 21 avril 2001.

Safoura et Jean-Marie Clément, 25, rue Gay-Lussac, 75005 Paris.

– Paris. Nouméa. Rabat. Papeete.

M. et Mme Michel Roussin, Mme Yveline Robaux, M. et Mme Paul Arnoux, M. et Mme Dominique André, M. et Mme Guy Jahan de Lestang, M. et Mme Daniel Savin,

leurs enfants et petits-enfants, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Jean SAVIN,

née Sylvia TONIETTI,

survenu le 2 mai 2001.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 4 mai, en l'église Notre-Dame-d'Afrique, à Carnoux-en-Provence.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondepub.fr

– Le directeur, Les enseignants, Et le personnel administratif de l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT), université Paris-III - Sorbonne nouvelle, L'Association des amis de l'ESIT, L'Association du prix Danica Seleskovitch, L'Association des anciens élèves de l'ESIT, ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Mlle Danica SELESKOVITCH,

interprète de conférence, ancien secrétaire exécutif de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), ancien directeur de l'ESIT, professeur émérite à l'université Paris-III - Sorbonne nouvelle,

survenu le 17 avril 2001.

– Anne-Camille Souris, Marie-Aline Pons, Et toute la famille, font part du décès de

M. Yvon SOURIS,

survenu le 29 avril 2001, à l'âge de soixante-sept ans, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 9 mai, à 10 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, suivie de la crémation.

6, rue du Forez, 75003 Paris.

Elle a subi un malheur insensé, une injustice insensée...

Ma fille,

Sylvie-Anne VANHOVE,

est morte près de moi, à Paris (hôpital de la Pitié-Salpêtrière) le 23 avril 2001. Elle avait quarante ans. Douleuruse, elle l'a été jusqu'à la fin, dans son corps, dans son cœur, dans son esprit.

Ceux qui l'ont accompagnée dans sa détresse, et entourée pour la dernière fois, ont partagé le poids de la révolte, de l'impuissance, du silence et des larmes.

Sylvie-Anne a rejoint dans la tombe sa petite

Marion,

au cimetière nouveau de Malo-les-Bains (Nord).

Toutes les deux m'habitent pour toujours.

F. Vanhove, 1, rue Louis-Vanraet, 59240 Dunkerque (Malo).

– M. et Mme Jacques Weiller, son frère et sa belle-sœur, Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Denyse WEILLER,

professeur de philosophie et de psychologie,

survenu à Paris, le 24 avril 2001, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité familiale, au cimetière parisien de Bagneux, le jeudi 3 mai.

– Gilbert Kirscher, professeur émérite de l'université Lille-III, a la tristesse de faire part, comme elle l'avait souhaité, du décès de

Denyse WEILLER,

professeur de philosophie,

au nom de ses anciens élèves.

Ils s'associent au deuil de sa famille et gardent sa mémoire vivante.

Soutenances de thèse

– M. A. Panéro soutiendra, le mercredi 9 mai 2001, une thèse intitulée : « **Intuition et espace chez Bergson** » à l'université Paris-Sorbonne, salle des Actes, à 14 heures, 1, rue Victor-Cousin, Paris-5^e.

SOUTENANCES DE THÈSE

85 F TTC - 12,96 € la ligne

Tarif étudiants année 2001

souhaitez
la fête des mères
le 27 mai
dans le carnet



tarif: 85 F TTC la ligne

tel: 01 42 17 39 80

tel 01 42 17 29 94

fax: 01 42 17 21 36

MAI 2001

LE MONDE
diplomatique

DOSSIER :
LA PIEUVRE
PUBLICITAIRE

Par Ignacio Ramonet, Marie Bénilde, François Brune, Valérie Brunetière, Tom Frank et Dan Schiller

et aussi :

Les sectes, cheval de Troie des Etats-Unis en Europe ; La stratégie israélienne empêtrée ; La Russie en quête d'un nouveau rôle ; En finir, une fois pour toutes, avec le développement ; Arrière-pensées dans la lutte anticorruption ; « Eloge de l'amour » selon Jean-Luc Godard ; Conflits autour de la méningite en Afrique ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

MENSUEL • N° 292 • MAI 2001

Le Monde de l'éducation

ENTRETIEN
Boris Cyrulnik : Soigner l'enfant victime

COLLÈGE
Bien comprendre la réforme

Documentalistes : **les oubliés de l'école**

● IRLANDE DU NORD : CES ÉLÈVES QUI REFUSENT LA HAINE
● LE CIRQUE PASSÉ LE BAC

DOSSIER
Le privé
mérite-t-il son succès ?

VIENT DE PARAÎTRE

FESTIVAL Depuis le 21 avril et jusqu'au 29 juin se tiennent à Moscou les III^{es} Olympiades de théâtre et le IV^e Festival Tchekhov. ● APRÈS les manifestations en demi-teinte des deux premi-

ères éditions, à Delphes (Grèce) en 1995 et à Shizuoka (Japon) en 1999, la ville du Bolchoï entend prouver qu'elle demeure une grande puissance théâtrale. ● POUR VALÉRY CHADRINE,

directeur des III^{es} Olympiades, le théâtre reste élitiste, et cela même en Russie. Il explique au Monde qu'ils ont « voulu que les Olympiades touchent toutes les couches de la population, en

travaillant dans toutes les directions », tout en laissant une porte grande ouverte à la jeune génération. ● LE PROLIXE dramaturge Nikolai Koliada, auteur, à quarante ans, de

soixante-dix pièces, puise son inspiration chez les marginaux : « J'aime les paumés. La tradition de la littérature russe n'est-elle pas dans la défense des humiliés et des offensés ? »

Moscou déroule le tapis rouge aux III^{es} Olympiades de théâtre

Associée au IV^e Festival Tchekhov, cette manifestation internationale accueille durant soixante-dix jours plus de cent trente compagnies. Conférences et ateliers complètent une programmation très riche qui veut prouver que la Russie se place au sommet des arts de la scène et de la rue

MOSCOU

de notre envoyé spécial

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » L'appel reste gravé sur un bloc de granit fiché sur la rive sud de la place des Théâtres à Moscou, face au « grand » Bolchoï et au « petit » Maly. En émerge un Marx au visage de pope que les jeunes Russes montés sur roulettes ne s'attardent plus à identifier. Au soir du 21 avril, pour l'ouverture des III^{es} Olympiades de théâtre et du IV^e Festival Tchekhov, une montgolfière d'un rouge fort soviétique, en forme de tasse haute de quatre étages, renvoie le monument dans un autre siècle. Elle vante le café en poudre qui patronne les manifestations, distribue sa substance aux entractes et lance ses missionnaires délivrer le message du bonheur instantané.

Sur l'autre rive, un tapis rouge pousse vers le Théâtre Maly, enturbanné de cotillons, un aréopage sagement séparé du peuple par ce qu'il faut de miliciens et de barrières métalliques. La tribune se congratule devant un parterre de caméras nerveuses. S'y succèdent : l'omniprésent Iouri Loujkov, maire de Moscou ; Mikhaïl Chvydkoï, ministre de la culture, ci-devant critique de théâtre ; et le metteur en scène nippon Tadashi Suzuki, représentant les Olympiades. Les propos sont ponctués par les tambourinaires de Transe-Express, dont les brandebourgs éveillent quelques sarcasmes antinapoléoniens. Les petits soldats français n'en sont pas moins livrés à la joie des foules par une grue géante, à hauteur du quadrige du Bolchoï.

GRANDE PUISSANCE THÉÂTRALE

À Delphes, en 1995, les I^{es} Olympiades de théâtre étaient passées inaperçues. Les dernières, à Shizuoka, en 1999, n'avaient remué que le lointain. Rien de tel à Moscou, où elles sont associées au Festival Tchekhov par l'entrepreneuse Confédération internationale des théâtres et ouvrent à soixante-dix jours d'une programmation sans équivalent dans le monde. Il faut deux cent cinquante pages serrées pour répertorier tout ce qui approchera la Moskova : de Peter Stein à Luca Ronconi, de Kama Ginkas à Lev Dodine, de Heiner Goebbels à Romeo Castellucci, des chevaux de Bartabas aux percussions de Strasbourg, des chanteurs de gorge aux chorales orthodoxes, du théâtre de rue aux ensembles de samba. Et



Les tambourinaires de Transe-Express, lors de l'ouverture officielle des III^{es} Olympiades de théâtre, à Moscou, devant le Bolchoï, sur la place des Théâtres.

des conférences et ateliers où se croiseront Brook, Lupa et tant d'autres. Assez pour s'ouvrir à un « théâtre pour tous » pas toujours compatible avec un prix des places allant de 30 à 1 000 roubles (de 1,16 € à 38,77 €), quand un chercheur (service public) gagne 3 000 roubles par mois.

Moscou entend manifester aux yeux des siens et du monde qu'elle demeure une grande puissance théâtrale. Une affaire d'Etat. Au plus haut niveau. Après l'habile Iouri Loujkov - « Quand vous n'arrivez pas à résoudre un problème au travail, venez au théâtre, vous y trouverez la solution » -, c'est Vladimiroutine en personne qui invitait au Kremlin quelques metteurs en scène russes et étrangers. Declan Donnellan, Jacques Lassalle, Iouri Lioubimov, Tadashi Suzuki, Anatoli Vassiliev et l'infatigable Bob Wilson (qui devait faire l'aller-retour à Moscou pour cette simple rencontre) se retrouvaient sinon séduits, du moins ébranlés par une heure et quart de débat sur la formation théâtrale des jeunes et la question de la violence. Il avait été recommandé de laisser les questions politiques au vestiaire.

Les Olympiades s'étaient ouvertes avec *Arlecchino, servitore di due*

padroni, par le Piccolo de Milan, version Strehler. Une manière de saluer l'idée de répertoire chère à la Russie, lutte d'une mise en scène avec le temps sous le contrôle de son auteur, ou, comme ici, de ses assistants et d'une troupe pratiquement inchangée autour de son pivot, le septuagénaire Ferruccio

Soleri. Après quarante ans de vie commune avec Arlequin, il paraît avoir encore gagné en pugnacité. Personne ne se préoccupe plus de savoir si le petit homme bondissant parle vénitien, italien ou russe. Chacun a compris qu'il ne veut pas de maître, mais simplement « être compris ». Les larmes sont versées

TROIS QUESTIONS À...

VALÉRY CHADRINE

1 Vous êtes directeur des III^{es} Olympiades, et vous présidez aux destinées de la Confédération internationale des théâtres, à l'origine du Festival Tchekhov. Depuis quand existe la Confédération ?

Elle a succédé à l'Union des gens de théâtre de l'URSS en 1986. Elle rassemble les Unions artistiques des théâtres des ex-républiques soviétiques. Ses activités ont été recentrées autour du Festival international Tchekhov, un enfant de la perestroïka, fondé en 1992, dans l'une des pires périodes de la Russie. On nous disait alors pourquoi faire un festival ? Vous êtes fous ! Nous pensions d'autant plus qu'il fallait avancer que c'était une période de stagnation dans le théâ-

tre. Par ailleurs, la Confédération se manifeste aussi dans la production, avec le *Boris Godounov* de Declan Donnellan ou le *Hamlet* de Peter Stein par exemple.

2 Les grands noms du théâtre russe sont présents, mais où est la jeune génération ?

Il y a une dizaine de ses représentants dans le programme dirigé par Alexei Kazantsev du 4 au 25 juin. Nous avons participé à la production de leurs mises en scène. Nous sommes dans une période transitoire où on sent poindre une nouvelle génération. Les Olympiades devraient l'aider à se manifester. Par les rencontres avec les maîtres comme Stein, Bondy, Wilson, Suzuki... ou par le programme expérimental. Ainsi, les Russes peuvent voir le meilleur de la production mondiale chez eux.

à la communauté des humbles, aux efforts incessants et vains pour s'élever à coups de cabrioles et de supercheres. Communion, effusion.

PEPSI-MOLOSSOL

Le lendemain, escale à Lioubimovka. Ce village, frôlé par la mégapole moscovite, abrite ce qui fut résidence d'été de Stanislavski. Bois de bouleaux, rivière, et pavillon de bois tourné datant de 1882, où la Confédération internationale des théâtres organise des stages de formation. L'été 1902, Tchekhov y est l'hôte du maître du Théâtre d'art. Il est « ébloui ». Tout lui est calme, santé, chaleur. Il y mûrit *La Cerisaie*, pêche jusqu'à cinq fois par jour et se régale de soupe de perches. Dans cette « terre sacrée », la confédération a souhaité faire renaître une cerisaie. Les Donnellan, Fomenko, Lassalle, Suzuki, relayés par des comédiens-jardiniers, se passent les jeunes pousses et jouent de la bêche. Une fanfare entonne la valse préférée de Tchekhov. On arrose abondamment, avant d'attaquer la vodka-saucisson et le Pepsi-molossol. Effusion, communion.

Que serait le théâtre russe sans fenêtre ouverte sur la campagne ? Valéry Fokine, dans son nouveau Centre Meyerhold, au cinquième étage d'un immeuble style international qui n'attend plus que ses commerces et ses bureaux (*Le Monde* du 20 avril), aligne en ordre de bataille oignons, citrouilles,

piments, maïs, tournesols, plantes médicinales un peu plus gros et un peu plus colorés que nature pour *L'Amour du Vieux Monde*. Du fond de son Oural, le dramaturge Nikolai Koliada a repris le Gogol des contes ukrainiens dans un langage tendre et fantasque, inhabituel chez lui. Un filage permet d'entrevoir un couple de paysans (Lia Akhedjakova et Bogdan Stoutka) sous le regard de l'auteur du *Revisor* (Igor Yasoulovitch). Trois grands acteurs sous un soleil d'été, et la mort qui s'approche sur la pointe des pieds.

Au Lenkom (contraction de Kom-somol et de léniniste), c'est un autre Gogol qui s'affiche avec *Mystification*, une adaptation (Nina Sadour) contemporaine des *Ames mortes*, mise en scène par le vétéran Marc Zakharov. Tchitchikov, l'inquietant collecteur de serfs, est tiré d'une gondole vénitienne pour reprendre sa mission au profit de quelque banque. En réalité, il est au service d'un kitsch nouveau riche, où se reconnaît pleinement le public. Acteurs « populaires » qui ne se risquent pas à parler autrement que de face, dans un déluge de décors où s'affiche la dépense ; seins nus qui s'envolent vers les cintres, avec quelques ritournelles poussées au grand air : ce qu'on appelle un succès - ou un repos-soir.

Les premiers pas des Olympiades-Festival Tchekhov s'achevaient par la création du *Roman théâtral*, de Boulgakov, à la Taganka. Iouri Lioubimov fait éclater gaiement le narrateur-auteur en trois personnages. Face à eux, Stanislavski, qui avait su capter les sarcasmes de Boulgakov, a pour alter ego en piteries Demirovitch-Dantchenko. Pour chacun, il faut compter avec le grand absent-présent du roman : Staline. Le moustachu mène sa sarabande destructrice, pipe au bec, caracolant sur le destrier-prison de tous les tsars. Des chœurs soviétiques précèdent un chat nonchalant et décidé qui vient, en acteur consommé, lacérer le rideau de scène frappé de la mouette du Théâtre d'art. Jovial et inspiré, l'octogénaire Lioubimov en profite pour passer en revue l'histoire théâtrale de la Taganka. De quoi faire rimer résistance et jouvence.

J.-L. P.

Propos recueillis par Jean-Louis Perrier

★ Renseignements et programme : www.chekhovfest.ru/

Nikolai Koliada, l'oreille de la rue

À PEINE CONNU en France, Nikolai Koliada est, à quarante-trois ans, l'un des auteurs contemporains les plus joués de Russie. Pas une semaine sans l'une de ses

PORTRAIT

A 15 ans, il découvre la ville avec la scène, à l'École de théâtre de Iekaterinbourg

soixante-dix pièces à l'affiche à Moscou. Le prochain Festival d'Avignon devrait présenter l'une des plus connues, *La Polonoise d'Oginsky*, dans une mise en scène de Lisa Wurmser ; et les Olympiades donnent *L'Amour du Vieux Monde*, mis en scène par Valéry Fokine. Une commande de l'interprète principale, Lia Akhedjakova, inspirée à l'auteur par la vie toute de labeur de ses parents.

Famille « très simple » dira-t-il : père chauffeur et mère ouvrière dans un chantier. À la campagne, par-delà l'Oural, le gamin vit le nez collé à la télé et rêve d'une vie d'artiste, cousue de paillettes et de billets de banque. À quinze ans, il intègre l'École de théâtre de Iekaterinbourg (ex-Sverdlovsk). Découvre la ville avec la scène. « Dès le premier jour, j'ai aimé le théâtre. Et je n'ai jamais cessé de

l'aimer. Dans son entier. J'ai travaillé comme gardien, comme éclairagiste. Je connais tout de l'intérieur. Cela facilite l'écriture. » En premier lieu, il sera comédien. Le Théâtre académique de drame de Iekaterinbourg lui offre quelques grands rôles chez Gogol, Boulgakov...

En 1983, il est renvoyé pour alcoolisme. Une « tragédie heureuse », estime-t-il après-coup. Il n'a que le théâtre dans sa vie. Ne sait rien faire d'autre. Dans un sursaut, l'acteur cherche une sortie, et la trouve dans l'écriture. Après trois ans d'efforts, il porte sa première pièce, *Le Jeu aux gages*, au théâtre d'où il a été chassé. Elle va y être montée aussitôt. Son paysage d'indigents, d'alcooliques, de prostituées et de petits malfrats est dans l'air de la glasnost. Une preuve : presque simultanément, quatre-vingt-dix théâtres du pays le font entrer au répertoire.

« J'AIME LES PAUMÉS »

Il ne cessera plus d'écrire. Sur les marginaux. « Depuis mes premières pièces, je suis critiqué pour ne m'intéresser qu'à eux et pas aux intellectuels et aux gens soi-disant normaux. J'aime les paumés. La tradition de la littérature russe n'est-elle pas dans la défense des humiliés et des offensés ? » Chez eux, il va chercher une langue difficile. A

manier. À traduire. « De mon rez-de-chaussée, je vois la queue des gens qui ramènent les bouteilles d'alcool vides pour toucher la consigne. Il suffit de les écouter. Être dramaturge, c'est être d'abord une oreille. Transcrire la grande langue russe qui s'exprime au quotidien. »

Il s'agace qu'on lui parle encore d'homosexualité. Pourtant, avec *Le Lance-pierres*, il a été l'un des premiers à la mettre en scène. Il se souvient 1989 : « J'étais dans l'avion pour Moscou, la pièce dans ma valise. Je regardais par le hublot en me disant : je transporte une bombe, et aucun passager ne le sait ! » Il redescend sur terre lorsqu'il dépose sa « bombe » devant les théâtres : « On voulait me tuer. On me disait : quelle horreur ! on ne peut pas jouer ça sur une scène russe ! » Plus clairvoyante, la romancière Ludmilla Oulitskaïa l'appelle : « Maintenant, tu peux mourir, parce que la principale pièce de ta vie, tu l'as écrite. »

Le Lance-pierres sera créé à San Diego (Etats-Unis), en Italie et dans l'Europe du Nord, avant Moscou, où Roman Viktuk la met en scène. Sans trop de remous. Nikolai Koliada a séjourné en Allemagne et suivi les mises en scène de ses pièces en Europe. Mais ne lâche pas Iekaterinbourg : « Il y a une vraie vie culturelle dans ma vil-

le. Beaucoup de théâtres, de bons acteurs, d'excellents auteurs. C'est plus simple, plus honnête. Les Moscovites sont devenus un peu fous : dans leurs yeux, on voit des dollars. Les gens de l'Oural vivent, boivent, travaillent, se marient, se battent. Ils sont normaux. »

SIX PIÈCES PAR AN

Il écrit, sans relâche. Et fait ses comptes : il lui faut six pièces par an pour payer son appartement, aider ses parents, restés au village, et éditer à ses frais les livres de ses élèves. Car s'il joue plus que jamais (il est « celui qui mélange les poisons » dans sa dernière pièce, adaptée de *Roméo et Juliette*) et met en scène, il enseigne aussi la dramaturgie à l'Institut d'études théâtrales de Iekaterinbourg à vingt et un élèves, dont deux ont obtenu des bourses pour travailler au Royal Court de Londres.

Cela lui laisse le temps de produire une émission de télé sur les créateurs de sa région et diriger la revue littéraire *Oural*, qui connaît, grâce à lui, un renouveau après quarante-trois ans d'existence. Son nom, connu de toutes les Russies, lui permet de payer les auteurs. Et préparer pour l'an prochain un numéro sur la littérature française contemporaine.

J.-L. P.

KEITH JARRETT
GARY PEACOCK
JACK DEJOHNETTE

18 JUILLET
20h30
Palais des Congrès de Paris

Locations : Palais des Congrès (01 40 68 00 05), Fnac, Virgin Megastore, Ticketnet (0 825 346 346 - 0.96 Frama), France Billet (0 892 63 3622 - 2.21 Frama), www.gdp.fr

3615 Palais (2.21 Frama), www.fnac.com, www.ticketnet.fr

SCoPE France LE FIGARO Mezzo

fonds soutien subventionné par le Palais de Paris

Frais échantillons d'Avalanches

Le groupe australien publie son premier album, « *Since I Left You* », mosaïque de neuf cents samples d'une grande cohérence mélodique

COINCÉ entre tentation paresseuse et obligation légale, l'art du sampling se contente trop souvent d'un ou deux clips d'œil facilitant l'accroche affective et commerciale d'un morceau. Avec la démesure cataclysmique d'obsédés du collage, les Avalanches balaient toute retenue pour œuvrer dans la luxuriance pléthorique des citations. Patchwork frénétique et réjouissant, *Since I Left You*, premier album de ce sextette australien, s'amuse à (re) créer en toute liberté et ravive le potentiel révolutionnaire de l'échantillonnage.

Dans la seconde moitié des années 1970, les premiers DJ du hip-hop, s'inspirant de leurs homologues jamaïcains, transformeront, en pionniers, platines et microsillons en outils de création. Break, rythmes et bouts de vocaux sont repérés sur des disques qu'on enchaîne, répète et entremêle pour composer la bande-son qui servira au rappeur. Amplifiée par la commercialisation des premiers samplers au milieu des années 1980 – permettant de dupliquer, de rejouer, d'assembler et de remodeler tout type de son –, cette réappropriation sauvage va engendrer une culture du recyclage entre hommage et subversion.

Avec la house, ce processus se transformera en une course ludique à l'efficacité. Le but : trouver dans des disques, de préférence inconnus, les trois secondes de

décalage excentrique qui mettront les danseurs à genoux. Le jeu peut avoir ses travers. La frontière est parfois mince entre des trouvailles titillant subtilement la mémoire collective et l'utilisation purement mercantile d'une référence connue de tous.

Pour les plus créatifs, pourtant, cette ère de l'emprunt est aussi celle du grand brassage et de la réconciliation des genres. Avant de fonder, à Melbourne, leur gang d'échantillonneurs fous, Robbie Chater et Darren Seltmann ont tâté des conventions rock, pour finalement conclure que la vitalité punk s'exprimait désormais plus librement dans le « cut-up » que dans les guitares électriques. Symbole de plaisir et de création sans entrave, le sampler ouvre des horizons infinis à qui veut les conquérir. Les Beastie Boys – punk-rockers new-yorkais mués en stars blanches du hip-hop le plus inventif – ont pu servir de modèle. Particulièrement avec leur deuxième album, l'audacieux et incompris *Paul's Boutique*, capharnaüm surréaliste de citations.

La variété des possibilités d'échantillonnages étant proportionnelle à la dimension de la collection de disques, la formation des Avalanches aura d'abord été la collision de six énormes discothèques, constituées par une quête éfrénée de vinyles chez tous les disquaires, solderies, marchés aux

puces des antipodes. Pari : tout disquer, surtout le plus improbable (du cours d'aérobic en hébreu au conte pour enfant), contient quelques secondes d'illuminations.

On connaît d'autres fouineurs-collecteurs obsessionnels, pour d'autres résultats. L'éclectisme de Norman Cook, par exemple, alias Fatboy Slim, se concentre essentiellement sur l'efficacité des breaks et des couleurs primaires. Coldcut, pionniers britanniques du sampling, brasse les références sans vraiment se préoccuper des harmonies. Daft Punk, dans son dernier album, *Discovery*, se joue de la variété des styles comme d'autant de madeleines trempées dans le patrimoine adolescent. La force inédite des Avalanches est de donner une cohérence structurelle et mélodique à leur incroyable mosaïque, sans céder aux effets nostalgiques.

MÉTIER À TISSER DU SON

On note ici où l'utilisation de vrais instruments (basse, claviers, batterie), mais l'essentiel de *Since I Left You* n'est constitué que d'un enchevêtrement d'échantillons. Dans le livret de l'album, le groupe liste une partie de ces emprunts, les plus reconnaissables (*Holiday*, de Madonna, *Stool Pigeon*, de Kid Creole & The Coconuts, *Midnight Voyage*, des Mamas & the Papas), histoire de ne pas multiplier les procès. Déjà impressionnante, cette



DE LAUREN SAUNDERS

Le sextette australien The Avalanche balaie toute retenue pour œuvrer dans la luxuriance pléthorique des citations.

masse n'est rien en comparaison des neuf cents samples revendiqués (mais aussi triturés, détournés, remodelés) par les Australiens. Comme si cette foisonnante matière première était avalée par un métier à tisser du son, ces collages et superpositions deviennent une trame dans laquelle se mêlent inextricablement funk, rock, rap, pop, disco, opéra, easy listening, chanson, musique concrète, jingles, dialogues de films, thèmes de western, hennissements de chevaux.

Cette surabondance devrait logiquement sombrer dans l'indigestion. Les dix-huit titres de cet album émerveillent en fait par leur fraîcheur. Sur cette structure mou-

vante aux ondolements psychédélics s'agrègent une écriture et de véritables mélodies. Portée par une sensualité rare et le piquant de voix (ou touches vocales) souvent féminines, cette débauche s'épanouit avec une légèreté euphorique. La chanson-titre – et épouse-toutant single –, les délicieuses synopses de *Electricity*, *A Different Feeling* ou *Flight Tonight*, les paysages gazoillants de *Two Hearts in Time* inventent le post-modernisme à des danses espiègles et créatives.

Stéphane Davet

★ **The Avalanches**, *Since I Left You*, 1 CD XL/Delabel. Distribué par Virgin.

SÉLECTION DISQUES

ROBIN HOOD

Elizabeth ballade settings
Paul O'Dette (luth, orpharion et sistre)

Triomphe de l'anonymat. Dans ce délicat programme éлизабэтайн, le luthiste canadien Paul O'Dette n'a retenu que deux pièces de Rosseter, deux de Philips, six de Byrd (transcriptions du clavier pour le luth très en vogue alors) ; les quatorze autres échappent à toute attribution, marque d'une pérennité incertaine ou, à l'inverse, si évidente qu'elle dispensait d'une précision élémentaire. Exit Dowland, donc. C'est la figure populaire de Robin Hood et ses suggestions oniriques qui donnent la coloration d'un récital précieux où la virtuosité de l'artiste s'efface devant son captivant sens de la nuance, une fraîcheur et une grâce qui doivent beaucoup au jeu sur les trois instruments retenus : outre un luth à six cordes et un sistre, les cordes métalliques de l'orpharion font merveille (mémorable *Trenchmore*).

Philippe-Jean Catinchi

★ 1 CD Harmonia Mundi HMU 907 265.

GIUSEPPE VERDI

Requiem
Renée Fleming (soprano), Olga Borodina (mezzo-soprano), Andrea Bocelli (ténor), Ildebrando d'Arcangelo (basse), Chœurs et Orchestre du Kirov, Valery Gergiev (direction).

Quel enregistrement ! Direction ultrapersonnelle, habitée à l'extrême, ménageant des contrastes incroyables, des nuances à couper le souffle et pourtant, jamais vulgaires, jamais bêtement spectaculaires. On pourra trouver les Chœurs du Kirov moins beaux d'intonation que ceux réunis autour de Claudio Abbado, lors du concert anniversaire de la mort de Verdi à Berlin (dont l'enregistrement, chez EMI, devrait paraître sous peu), mais l'équipe de solistes est ici infiniment meilleure : Renée Fleming crémeuse et sensuelle, Olga Borodina sans pathos inutile, Ildebrando d'Arcangelo, jeune basse digne

nous changeant des barbons souvent engagés pour cette partie. Il n'y a qu'un « hic » : la présence d'Andrea Bocelli, incompréhensible, sinon à la lumière d'un marketing à courte vue. La voix est nasale, dotée d'une seule couleur, d'une seule nuance, entre *mezzo-forte* et *forte*, d'une ligne vocale peu soutenue et courte de souffle. On se demande comment Gergiev a pu accepter cela et faire bonne figure quand ce ténor de variété marque ce *Requiem* d'une tache indélébile.

Renaud Machart

★ 2 CD Philips classics 468 079-2.

ANTON BRUCKNER

Messe en ré mineur, Motets
Luba Orgonasova (soprano), Bernarda Fink (mezzo-soprano), Christophe Prégardien (ténor), Eike Wilim Schulte (basse), MonteVerdi Choir, Wiener Philharmoniker, John Eliot Gardiner (direction).

Gardiner, on ne s'en étonnera pas, dirige clairement Anton Bruckner, valorisant la polyphonie, la clarté des lignes de cette musique. Dans la *Messe en ré mineur*, les sonorités fluides de l'Orchestre philharmonique de Vienne sont idéales de douceur, de lumière, de clarté : le mystère de cette musique, souvent douloureuse et comme prostrée, n'en est que plus vif. La présence du MonteVerdi Choir, en effectif pourtant restreint, est déterminante. Le parfait équilibre entre la clarté de la découpe des phrasés et le moelleux d'un son quasi organistique est admirable. Pas de tics néo-baroques, mais une capacité – toute britannique – à rendre un unisson quasi magique, comme la phrase qui conclut le motet à cappella *Os Justi*.

R. Ma.

★ 1 CD Deutsche Grammophon 459 674-2.

FLORENT BOFFARD

Claude Debussy : 12 Etudes – Béla Bartók : 3 Etudes op. 18.
Florent Boffard (piano).

On connaît surtout Florent Boffard (né en 1964) pour son activité

(de 1988 à 1999) au sein de l'Ensemble intercontemporain (EIC). Certains diront qu'il n'est donc pas étonnant que « son » Debussy soit plus cérébral que sensuel... Pourtant, l'interprétation de cet élève d'Yvonne Loriod n'est jamais mécanique et traduit, en bien des endroits, la flamboyance du texte. Point d'impressionnisme ici, du moins dans l'acception vulgarisée du terme en musique, mais un rayonnement tout à fait solaire et une plasticité de bon aloi (par exemple, avec le relief des quarts, dans *l'Etude n° 3*) qui transcendent les pages aux allures de scherzo (*Etudes n° 7 et 9*). Le motorisme tentaculaire et le brassage synthétique de Bartók s'imposent avec une aisance telle que l'on attend maintenant Florent Boffard dans les *Etudes* de Ligeti où s'est déjà illustré Pierre-Laurent Aimard, un autre jeune « ancien de l'EIC ».

Pierre Gervasoni

★ 1 CD « Les Nouveaux Interprètes »
Radio-France/Harmonia Mundi HMN 911733.

MARILYN CRISPELL

Selected Works 1983-1986 (1)
Amaryllis (2)

D'abord perçue dans une filiation stylistique avec Cecil Taylor, par sa manière de mener un flux torrentiel, exploratoire de l'ensemble du clavier, avec des motifs répétitifs poussés jusqu'à l'épuisement, la pianiste américaine Marilyn Crispell a peu à peu inséré l'espace, une gestuelle moins tendue, la part de silence et d'attente que sa personnalité secrète, timide recèle. Une réédition et un nouvel album permettent de « résumer » ce parcours. Dans sa collection « Golden Years » – le free et les musiques improvisées ont aussi leur âge d'or mythifié –, la compagnie britannique Leo Records réédite trois albums vinyls en un double CD. Soit *Rhythms Hung in Undrawn Sky*, superbe opus en solo paru en 1983 ; *And Your Ivory Voice Sings* (1985), duo avec le batteur Doug James qui contient trois dédicaces éclairantes, l'une à la chanteuse Jeanne Lee, voix de rêve et de grâce, l'autre à Cecil Taylor bien sûr et enfin la troisième à John Coltrane au travers d'une reprise apaisée du thème *After the Rain* – Coltrane qui sera d'ailleurs en 1987 le sujet d'un autre solo de la pianiste ; et enfin, *Quartet Improvisations* (1987), notamment avec le violoncelliste Didier Petit, qui par moment laisse entendre les impasses du genre après une vingtaine d'années de rendez-vous en haut du tas de sable.

Dans son nouvel enregistrement, *Amaryllis*, en trio avec le contrebassiste Gary Peacock et le batteur Paul Motian, Crispell, en complète communion, lyrique, romantique sans pathos, approfondit son désir d'une clarté mélodique et harmonique, sans pour autant mettre

de côté son approche complexe du clavier. Peacock et Motian jouent l'effacement, la suspension, la délicatesse. Il y a dans cette musique tout le mystère et la beauté d'une goutte d'eau qui tombe avec une lenteur infinie d'une feuille.

Sylvain Siclier

★ (1) 1 double CD GY 11/12-Leo Records, distribué par Orkhestra International ; (2) 1 CD ECM 1742, distribué par Universal Music.

DIDO

No Angel

Enregistré en 1999, *No Angel* a profité de l'effet Eminem, le rappeur américain qui a samplé l'extrait d'un titre, *Thank You*, pour nourrir *Stan the Flasher*. Depuis, l'album – et non le single, ce qui est très étonnant – ne décolle plus des premières places du hit-parade. Dido, née à Londres il y a trente ans, a dans la voix des pointes irlandaises (Sinead O'Connor, The Cranberries) et des langueurs proches de l'Anglo-Nigérienne Sade. La critique de rock Greil Marcus remarque sur le site Salon.com que *Thank You* « commence dans les clubs londoniens pour se terminer sur la plage d'Ipanema » – la fille à la gueule de bois. Très vite pourtant, ces belles mélodies s'effilochent, se perdent en brume. Mais rien n'y fait : en la plaçant en tête d'une affreuse histoire, Eminem le mauvais garçon en a fait un ange de beauté. « *Un ange de la mort* », dit Greil Marcus.

Véronique Mortaigne

★ 1 CD BMG 74321-802682.

MANITOBA

Start Breaking my Heart

Le sigle « electronica » désigne la veine des bidouilleurs de machines qui ont choisi d'oublier la danse au profit de recherches plus cérébrales. L'expérimentation abstraite s'y fait parfois complaisante. Sous le patronage de Leaf, un des labels anglais les plus exigeants du genre, le Canadien Dan Snaith, unique pilote de Manitoba, concilie équations mathématiques et émotions à fleur de peau. Avec une grande subtilité, l'électronicien procède par couches. Une démarche qui rapproche le jeune homme de « groupes » comme Plaid ou Blackdog. On perçoit d'abord le crépitement feutré d'un ordinateur, comme si des insectes (*bugs*, en anglais) s'étaient infiltrés dans les circuits intégrés. Sur ces grésillements, qui font office de rythmique déstructurée, lève le murmure engourdi d'une mélodie jouée par un clavier qui pourrait être un jouet d'enfant. D'une lumineuse légèreté, ces motifs sont complétés ou perturbés par un sobre dosage de samples d'instruments flirtant avec le (free) jazz. L'intimisme de ces sensations aériennes autant qu'aquatiques est mis au service d'une intrigante beauté. Stéphane Davet

★ 1 CD Leaf BAY16CD. Distribué par La Baleine.

LOUIS CHÉDID

Bouc-Bel-Air

Avec sa sérénité tranquille et têtue, le style Chédid s'est épanoui dans les années Mitterrand – en 1981, sortait *Ainsi soit-il*, empreint d'une douceur française très campagnarde, puis, en 1985, *Anne, ma sœur Anne*, qui demeure un hymne anti-extrémisme et pro-intégration. Près de trente ans après ses débuts phonographiques (*Balbutiements*, en 1973) et en pleine ère néolibérale, Louis Chédid revient à des confessions plus intimes, abandonnant au passage – ou presque – les poncifs de son précédent album, *Répondez-moi* (1997). L'auteur-compositeur se dégage de ses obligations de bonté morale pour assumer son rôle humain, avec ses brisures, ses faiblesses, ses doutes. *Chaque jour est une vie*, chanson qui ouvre l'album, redonne le ton qu'on aime chez Louis Chédid : de la nonchalance (le chant) et du punch (les arrangements, ici soutenus par David Whitekar pour les cordes, une partie de la section rythmique de Yousou N'Dour, le musicien électronique Alex Gopher, M, le fils...). *Triste et malheureux comme la pierre*, *Les Gens*, *Libre comme l'air* déroulent le fil des impressions intimes de ce garçon toujours jeune, né en Egypte, parfois pontifiant, mais au parfum singulier.

V. Mo.

★ 1 CD Atmosphériques 2397-2.

Distribué par Tréma.

MADAGASCAR

L'île où les ancêtres sont rois

Il est des disques qui font voyager sans même que l'imagination soit mise à contribution. Les images ne s'imposent pas, elles sont là, immédiatement palpables à travers ce que l'on entend. Le bruissement de la vie autour d'un lac la nuit, un pousse-pousse sur une route humide, des comptines où virevoltent des rires d'enfants, les cuivres d'une fanfare, un accordéon jouant une musique de possession, les voix des comédiens et chanteurs de Hira Gasy, opéra populaire né il y a plusieurs siècles sur les hauts plateaux de la Grande Ile (la quatrième du monde). Bienvenue à Madagascar. L'invitation au voyage proposée par cet album est un guide très sûr conçu comme un reportage sonore (accompagné d'un livret idéal qui n'oublie ni l'histoire, ni les proverbes, ni le renvoi sur d'autres pistes écrites ou enregistrées). Il met en scène des musiciens, anonymes ou célèbres (Rakoto Frah, chanteur et joueur de flûte *sodina*, Bekamby, qui s'accompagne au *marovany* – cithare sur caisse), des instruments emblématiques de l'île (la harpe *valiha*), du chant à cappella (chant funèbre de style *beko*), sans oublier les bruits, les sons du quotidien de ceux qui y vivent. La prise de son est remarquable de présence et de justesse. Patrick Labesse

★ 1 CD Rym Musique-Buda

Musique 197305-2. Distribué par Universal Music.

DÉPÊCHES

■ **MEILLEURES VENTES** : au classement de la semaine du 22 au 28 avril (Top IFOP-Tite Live diffusé par le SNEP), la chanteuse britannique Dido est toujours en tête avec *No Angel*, album enregistré en 1999 et disponible depuis peu en France. Mais l'Américaine Janet Jackson pourrait lui ravir cette place en entrant directement au deuxième rang avec *All for You*. *Chambre avec vue*, d'Henri Salvador, remonte de la neuvième à la sixième place. Quant à Yann Tiersen, ses deux albums sont en bonne posture : au neuvième rang figure la musique écrite pour le film *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, de Jean-Pierre Jeunet, et au seizième rang se trouve *L'Absenté*, album porté par le succès des concerts du chanteur et multi-instrumentiste.

■ **ROCK** : le groupe américain R.E.M., dont le nouvel album *Reveal* (Warner Bros) devrait paraître le 15 mai, jouera au Studio 105 de la Maison de Radio-France, samedi 7 mai à partir de 20 h 30. Ce concert, ouvert au public sur invitation, sera retransmis en direct par France Inter. Par ailleurs, le guitariste du groupe, Peter Buck, vient de présenter ses excuses devant un tribunal londonien qui le jugeait pour s'être montré violent sous l'emprise de l'alcool lors d'un vol de British Airways entre Seattle et Londres, samedi 21 avril. Le groupe vient de participer au concert hommage à Nelson Mandela à Trafalgar Square, le 29 avril.

■ **Le groupe britannique Skunk Anansie** vient d'annoncer, d'un commun accord, sa décision de se séparer. Fondé en 1994 et mené par la chanteuse au crâne rasé Skin et par le guitariste Ace, le groupe avait enregistré trois albums vendus à ce jour à 4 millions d'exemplaires.

■ **JAZZ** : la collection **Black and Blue (Night and Day)** réédite trois albums des saxophonistes ténors Arnett Cobb, Buddy Tate et Illinois Jacquet, enregistrés à Paris dans les années 1970. Chacun de ces CD contient un ou plusieurs inédits. Après des années 1960 perturbées par les séquelles d'un accident de voiture, le Texan Arnett Cobb, surnommé « *The Wild Man of the Tenor Sax* », fit son retour avec l'album *Jumpin' at the Woodside*. Egalement texan, Buddy Tate s'exprime ici au sein d'un septette. Louisianais, Illinois Jacquet est accompagné sur *God Bless my Solo* par le pianiste Hank Jones.

■ **RÉCOMPENSES** : les **World Music Awards, organisés, mardi 1^{er} mai**, au Sporting d'été de Monte-Carlo, ont été l'occasion de remettre des récompenses à Lara Fabian, Rod Stewart, Carlos Santana, Ricky Martin et Eminem. Le chanteur écossais Rod Stewart a obtenu une récompense de platine pour l'ensemble de sa carrière. La chanteuse Lara Fabian a été distinguée comme « meilleure artiste féminine du Benelux ». Le guitariste Carlos Santana a été élu « meilleur artiste rock ». Ricky Martin a été primé dans trois catégories : meilleures ventes masculines pop, dance et latino. Le rappeur américain Eminem, très controversé en raison de ses paroles machistes et homophobes, a remporté le prix du « meilleur artiste rap ». Les bénéficiaires de cette manifestation sont intégralement reversés à l'association Monaco aide et présence pour l'enfance défavorisée des continents les plus pauvres. Plus d'un million de personnes avaient payé 2 000 francs (305 euros) pour assister à cette soirée de gala.

9 & 10 Mai > 20h30

Salle Cortot 78, rue Cardinet 75017 Paris
M Maltesherbes

Pascal Gallois > basson

ouvre son Salon de musique avec
Nicholas Isherwood > baryton
et l'Ensemble ALTERNANCE.

2 concerts
György Kurtág

pour son 75^e anniversaire

Mark André

Philippe Schœller
avec le soutien de
Adami
FCM
Spedidam
Sacem
France Musiques

Stockhausen

Loc. > FNAC

Infos > www.basson.com

Musset

Les Caprices de Marianne
Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée

mise en scène Philip Boulay



27 avril - 20 mai

Théâtre de Gennevilliers 01 41 32 26 26

A l'Opéra-Bastille, José Martinez mène en maître le bizarre Nosferatu de Jean-Claude Gallotta

Le chorégraphe, connu pour ses mises en scène ambiguës, crée un vampire éperdu et doux

NOSFERATU, de Jean-Claude Gallotta (assisté de Mathilde Altaraz), par le Ballet de l'Opéra de Paris. Pascal Dusapin (musique, dirigée par Bernhard Kontarsky). Daniel Jeanneteau (scénographie). Claude-Henri Buffard (codramaturge). Olivier Bériot (costumes). Dominique Bruguère (lumière).

OPÉRA-BASTILLE, le 2 mai 2001, à 19 h 30. Les 6, 12, 15, 18 et 21 mai, à 19 h 30. Place de la Bastille, Paris-11^e. M^o Bastille. De 45 F à 260 F (de 6,86 € à 39,64 €). Tél. : 08-36-69-78-68.

Saluons en priorité la performance de José Martinez. On adore son Nosferatu, claudicant, éperdu et doux. Il cherche ses proies comme un jeune chat une souris, croquerait volontiers aussi du jeune garçon, le sang frais n'a pas de sexe après tout. Tandis qu'une partie du Ballet de l'Opéra de Paris dans *Le Parc* d'Angelin Preljocaj et *La Bayadère*, dans la version de Noureiev, à San Francisco et à Los Angeles, le chorégraphe Jean-Claude Gallotta dispose de l'immense plateau de l'Opéra-Bastille pour sa création *Nosferatu* et des trente-six danseurs qu'il a choisis. Pour la deuxième fois, Brigitte Lef-

vre, directrice de la danse, fait confiance à l'artiste : en 1995, elle lui avait demandé de remonter sa pièce culte *Ulysse* (datant de 1984), prototype d'une danse lumineuse et abstraite. Il revient aujourd'hui avec un *Nosferatu* qui se veut le « négatif d'*Ulysse* » : à savoir une pièce dramatique et expressionniste. Le ballet blanc et le ballet noir. Mais une seule et même griffe : le style Gallotta.

Jamais les danseurs ne nous ont paru aussi vivants. Habillés de vêtements de la vie quotidienne, dans des tonalités de gris, marron et bleu, on voit vraiment leurs corps, leurs cheveux (surtout pour les filles), leurs visages. Car le chorégraphe n'a pas voulu d'un Nosferatu au visage émacié et blanc, avec canines en avant, et ombres portées effrayantes. Gallotta, le cinéophile, a essayé plutôt de retrouver une atmosphère, des lumières, pour faire vivre le trouble ambivalent qui s'empare des hommes face au danger.

Le décor de Daniel Jeanneteau plante une gigantesque *no man's land* souterrain, constitué de béton et de poutres, éclairé *a giorno* par un immense cratère qui pourrait évoquer celui d'une centrale nucléaire. Quand la musique de *Extenso* de Pascal Dusapin commence, Nosferatu arrive au loin. Avec de grands mouve-

ments de jambes, il traverse en tournoyant l'espace, marquant de sa patte folle, son territoire. Des jeunes filles - cours après moi que je t'attrape - envahissent le plateau. Une plus blonde, plus innocente, attire le beau vampire. Ils s'allongent tête-bêche. En tout bien, tout honneur.

FAIRE PEUR, EN S'AMUSANT

C'est tout l'art de ce *Nosferatu* : jouer à faire peur, mais en s'amusant. Nosferatu prend parfois des airs faunesques, coursant la nymphe. Du pur Gallotta qui renvoie au *Daphnis* et *Chloé* de ses débuts (1982). La pièce est construite en quatre mouvements qui suivent les partitions de Dusapin : non seulement *Extenso*, mais aussi *Watt*, *Celo* et *Apex*, toutes musiques écrites entre 1993 et 1996. Bien qu'elles n'aient pas été composées exprès pour le ballet, elles concourent à modeler l'action. Chaque mouvement est séparé par un long silence pendant lequel filles, ou garçons, développent les gestes d'un art martial silencieux et ralenti. L'action progresse par duos qui se détachent, s'entremêlent, avant de se fondre dans le groupe général. Jeux sur le double : chacun à son tour est proie et chasseur. Gallotta aime les chassés-croisés, la dévoration amoureuse.

Et surtout il ne manque pas d'audace : ne craignant pas, par exemple, dans le troisième mouvement, de chorégraphier de très longs solos ou duos. Et s'il est clair qu'il n'utilise pas toutes les possibilités physiques dont sont capables les danseurs - il n'a jamais prétendu dominer le vocabulaire classique - il a su en poète leur faire comprendre sa vision de Nosferatu. On sent chaque interprète davantage porté par son rôle que par la virtuosité des pas à exécuter... Parfois pourtant le rythme s'enfoncé. Notamment sur le trombone solo épauant de la musique de *Watt*. D'une proie à l'autre, la répétition des mêmes figures dilue l'attention. Et Nosferatu se met à errer en pure perte. Des moments creux qui aspirent de la force à l'œuvre.

Mais Jean-Claude Gallotta a toujours été le chorégraphe de l'ambigu, du sucré-salé. Sa nouvelle création n'échappe pas à la dialectique : dramatique et joyeuse, comme si le *Nosferatu* du cinéaste Murnau flirtait comme un puceau avec la jeunesse de *West Side Story*. La vie combat le cerueil. La messe noire s'éclate en sara-bande. Ce Nosferatu-là, c'est Jean-Claude Gallotta, profondément pessimiste, profondément optimiste.

Dominique Fréret

Musique Oblique rend un pénétrant hommage à Olivier Greif

HOMMAGE À OLIVIER GREIF. Benjamin Britten : *Suite n° 3 op. 87 pour violoncelle*. Dimitri Chostakovitch : *Trio op. 67*. Olivier Greif : *Chants de l'âme*. Elizabeth Laurence (mezzo-soprano), Nicolas Dautricourt (violin), Diana Ligeti (violoncelle), Maria Beloousova (piano). Salle Cortot, le 3 mai.

Britten, Chostakovitch, Greif... Trois points de suspension dans le

discours progressiste du XX^e siècle musical. Trois créateurs suspendus entre tradition et modernité que l'Ensemble Oblique, toujours prêt à fréquenter les chemins de traverse, a eu raison de réunir pour un hommage au moins connu d'entre eux. Né en 1950, Olivier Greif est mort subitement devant son piano le 13 mai 2000 - l'association vouée au compositeur présentera au conservatoire de Saint-Cloud, le jour anniversaire de sa disparition, un pro-

gramme commémoratif, dont le détail est accessible sur le site olivier-greif.com/. On avait eu la révélation de sa musique, il y a environ deux ans, lors d'un concert-lecture organisé à l'Espace Kiron. Olivier Greif avait alors confié au public son désir d'être considéré « plus comme une personne sensible que comme un musicien » et avait souligné que ses œuvres aspiraient à restituer « l'état de voyance ou de stupeur ressenti dans le spectacle de la vie. Voyance

et stupeur figurent également au rayon expressif de la *Suite n° 3* pour violoncelle de Benjamin Britten. Cette page sombre, écrite en 1971 pour Mstislav Rostropovitch, semble un enchaînement d'adieux plus (*Marche, Dialogue*) ou moins (*Chant, Barcarolle*) consentis. Malgré quelques écarts de justesse (en particulier pour les octaves de l'*Introduction plaintive*), Diana Ligeti en donne une belle interprétation, qui culmine dans la dialectique de l'écartèlement. Entre chant désespéré et coup d'éclat de desperado. Entre un *Récitatif* qui balance littéralement (mouvement pendulaire sur le mode lyrique) vers le fantastique et une *Passacaille* finale qui se prolonge à l'évidence dans l'au-delà avec trois thèmes folkloriques russes et une mélodie de requiem.

Conçu durant l'été 1944 dans l'esprit d'un Tombeau destiné à un ami, le *Trio op. 67* de Chostakovitch débute dans les limbes éthérés où s'achève la *Troisième Suite* de Britten. Le violon et le violoncelle en descendent comme un ange à deux têtes, déchu et en passe de se poser sur le marbre froid d'un piano désincarné. Cette œuvre cyclique, dont chaque mouvement évolue dans le registre étroit qui sépare le sourire du rictus, est exécutée avec une rare homogénéité par les membres de l'Ensemble Oblique. Si les *Chants de l'âme*, composés par Olivier Greif en deux phases (1979, 1994-95), se placent d'emblée dans la descendance de Chostakovitch avec le chromatisme d'outre-tombe de leurs premières mesures, ils n'évoquent pas que Britten sur le plan vocal.

Articulé autour du thème de la mort, ce cycle de neuf mélodies sur des textes anglais (en majorité de l'époque élisabéthaine) rappelle aussi les meilleures contributions d'Aaron Copland ou de Samuel Barber. Toutefois, les influences sont parfaitement assimilées au profit d'un langage personnel et complexe, notamment dans le traitement d'une tonalité tour à tour malmennée, choyée, répudiée puis de nouveau chérie. Ces *Vanités* remarquablement brossées ne se contentent pas d'une interrogation symbolique mais vont jusqu'au bout d'un questionnement qui fait tressaillir. La musique d'Olivier Greif devient alors renversante. Qu'il procède par soulèvements de matière (*The Tiger*), par secousses sismiques (*Death be no proud*) ou par enfoncement du clou (*Mortification*), Olivier Greif entend toujours une sorte de déséquilibre de l'action originelle dans des compositions qui recèlent une part d'exorcisme. Alliée au sens dramatique de la pianiste Maria Beloousova, la richesse d'émission d'Elizabeth Laurence détermine une interprétation si pénétrante que l'on se dit à la fin de chaque mélodie qu'il s'agit assurément de la plus belle du cycle !

Pierre Gervasoni

SORTIR

PARIS

Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le Vieux-Port

Dans *Pourquoi j'ai jeté ma grand-mère dans le Vieux-Port*, Serge Valletti raconte son enfance marseillaise. Il ne destinait pas au théâtre ce livre (publié aux éditions de l'Atalante) plein d'histoires, d'odeurs, de cris, de folies et de rires. Mais le comédien Marc Betton s'est emparé de cette parole de conteur pour en donner une lecture - au Petit-Odéon, en 2000 -, et ça a fait mouche. Voilà donc Serge Valletti à l'affiche de Chaillot, dans une représentation à deux voix : Marc Betton et sa fille Céline. Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16^e. M^o Trocadéro. Jusqu'au 3 juin. 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 heures, le dimanche ; relâche lundi. Tél. : 01-53-65-30-00. De 70 F (tarif jeune) à 120 F ; 50 F (tarif unique) le jeudi.

1962

Ariane Mnouchkine et son Théâtre du Soleil invitent la compagnie Théâtre Italique avec *1962*, du romancier algérien Mohamed Kacini. La pièce met en scène un homme, Gharid, et une femme, Nadia, qui se retrouvent trente-cinq ans après de l'histoire de l'Algérie les a séparées. « J'ai voulu sortir de la solitude du roman, de cette parole de l'auteur absent au lecteur

invisible (...). Pour que l'Algérie retrouve, le temps d'une représentation, une autre voix que celle du drame », dit Mohamed Kacini, qui est mis en scène par Valérie Grail. Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12^e. M^o Château-de-Vincennes. Jusqu'au 3 juin. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-43-74-24-08. De 50 F (scolaires) à 110 F ; tarif unique, le jeudi (70 F).

Critique

d'architecture
L'Equerre et le Compas, tribune mensuelle et publique des critiques d'architecture animée par François Chaslin, réunira Marie-Jeanne-Dumont, Frédéric Edelmann, Françoise Fromont, Jean-Claude Garcia Francis Rambert, Philippe Trétiac. Au programme, outre la nouvelle installation des collections d'architecture à Beaubourg, la chancellerie d'Axel Schultes à Berlin, le Zénith de Rouen de Bernard Tschumi, le projet de Coop Himmelblau pour Lyon-Confluences, les projets de Massimiliano Fuksas pour Vienne et d'Odile Decq pour Rome... Cette tribune sera retransmise, le 9 mai à 9 heures, sur France-Culture. Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4^e. M^o Rambuteau. 19 heures, le 4 mai. Tél. : 01-44-78-12-33. Entrée libre.

(Publicité)

ODÉON
THÉÂTRE DE L'EUROPE
27 AVRIL - 1^{er} JUIN 2001

L'Avare
de MOLIÈRE
mise en scène
ROGER PLANCHON
avec Anémone, Elisabeta Arosio, Denis Bénoïet, Farouk Bermouga, Thomas Cousseau, Paolo Graziosi, Jean-Christophe Hembert, Claude Lévy, Roger Planchon, Alexia Portat, Veronique Sacri, Frédéric Sorba

LOCATION → 01 44 41 36 36 • FNAC-Agences
www.theatre-odeon.fr

Photo Christian Garnier - D.R.

France Inter

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Le Secret derrière la porte (1984) ; *Permanent Vacation* (1981), salle 1. *Ghost Dog, la voie du samouraï* (1999) ; *Mystery Train* (1989) ; *Down by Law* (1985), salle 2. *Le Champo*, 51, rue des Ecoles, Paris-5^e. M^o Odéon. A partir de minuit, le 5 mai. 3 films au choix suivis d'un petit déjeuner. Tél. : 01-43-54-51-60. 90 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Imi Knoebel : Kuckucke
Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyre, Paris-3^e. M^o Filles-du-Calvaire. Du 5 mai au 16 juin. Tél. : 01-42-72-99-00. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12h30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12h30 à 16 heures, le dimanche.
Orchestre national d'Ile-de-France
Pécou : *Mouez ar mor, voix marines*. Ensemble Zellig, Olivier Dejours (direction).
Cirque d'hiver Bouglione, 110, rue Amelot, Paris-11^e. M^o Filles-du-Calvaire. 14 h 30 et 16 heures, le 5 mai. Tél. : 01-43-68-76-00. De 30 F à 60 F.
Orchestre philharmonique de Radio-France
Œuvres de Bon, Ratiu, Mestral. Kasushi Ono (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16^e. M^o Passy. 18 heures, le 5 mai. Tél. : 01-56-40-15-16. 50 F.
Michel Gaillier, Ricardo del Fra Duo
La Fenêtre, 77, rue de Charonne, Paris-11^e. M^o Charonne. 15 h 30, le 5 mai. Tél. : 01-40-09-70-40. 50 F.
Lidia Borda
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. 16 h 30, le 5 mai ; 15 heures, le 6 mai. Tél. : 01-44-84-44-84. 95 F.
Pablo Mainetti Quinteto, Nestor Marconi Trio

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. 20 heures, le 5 mai. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.

Bal Tango

Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. 22 h 30, le 5 mai. Tél. : 01-44-84-44-84. 95 F.

REGIONS

Jeune mai du théâtre
Festival de théâtre d'enfants. Valenciennes (Nord). Collectif théâtral du Hainaut-Jeune Théâtre international, 2, rue Salle-le-Comte. Du 5 mai au 9 juin, dans plusieurs villes du Nord avec des horaires différents selon les lieux. Tél. : 03-27-32-23-00. Spectacles gratuits.

Le Songe d'une nuit d'été (en lituanien stf) de William Shakespeare, mise en scène d'Oskaras Korsunovas.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). Théâtre de la Manufacture, 10, rue Baron-Louis. 20 h 30, les 7, 8 et 9 mai. Tél. : 03-83-37-42-42. 50 F.

Comment j'ai mangé du chien de et avec Evgueni Grichkovets, avec Evgueni Grichkovets.

Nancy-Haut-du-Lièvre (Meurthe-et-Moselle). Salle Gentilly-4 Lires 12, rue du Capitaine-Guymer. 21 heures, le 7. Tél. : 03-83-37-57-10. Entrée libre.

Frank II Louise
Saint-Etienne (Loire). Palais des spectacles, boulevard Jules-Janin (Parc des expositions). 20 h 30, le 6 mai. Tél. : 04-77-49-47-80. 50 F.

Orchestre philharmonique d'Israël
Œuvres de Ravel, Mahler. Lorin Maazel (direction).

Dijon (Côte-d'Or). Auditorium, 11, boulevard de Verdun. 16 heures, le 6 mai. Tél. : 03-80-44-80-93. De 240 F à 300 F.

Les Pêcheurs de perles
de Bizet. Chœur et Orchestre de l'Opéra de Marseille, Patrick Fournillier (direction), Christiane Issartel (mise en scène).

Marseille (Bouches-du-Rhône). Opéra, 2, rue Molière. 14 heures, le 6 mai. Tél. : 04-91-55-11-10. De 55 F à 345 F.

Otello
de Verdi. Chœurs des Opéras de Montpellier et de l'Opéra de Nice, Orchestre national de Montpellier, Friedemann Layer (direction), Gian Carlo del Monaco (mise en scène).

Montpellier (Hérault). Opéra Berlioz-le Corum, esplanade Charles-de-Gaulle. 15 heures, le 6 mai ; 20 heures, les 9 et 12 mai. Tél. : 04-67-60-19-99. De 90 F à 305 F.

Die Tote Stadt
de Korngold. Chœur d'enfants, Chœur de l'Opéra national du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Jan Latham-Koenig (direction), Inga Levant (mise en scène).

Mulhouse (Haut-Rhin). La Filature, 20, allée Nathan-Katz. 15 heures, le 6 mai. Tél. : 03-89-36-28-28. De 120 F à 220 F.

"Little Senegal" n'en finit plus de grandir

LITTLE SENEGAL

UN FILM DE RACHID BOUHAREB
avec SOTIGUI KOUYATE • SHARON HOPE • ROSCHDY ZEM

www.littlesenegal.com

AFRICA

EN VUE

■ A propos de l'astronome israélien qui mangera kasher en orbite, le rabbin américain **Yossie Denburg** a déclaré : « *Un petit pas pour le colonel Ramon, un grand pas pour les juifs du monde entier.* »

■ Pendant que **Traian Basescu**, maire de Bucarest, part en chasse contre les chiens errants qui mordent les passants, **Shintaro Ishihara**, gouverneur de Tokyo, déclare la guerre aux corbeaux qui attaquent les chiens dans les rues.

■ Les spécialistes de la brigade canine italienne ont sauvé *in extremis* une conductrice accidentée, perdant son sang sur l'autoroute de Bologne, défendue par son fidèle pitbull qui empêchait les secours d'approcher.

■ « *Il devrait y avoir auparavant un profond débat d'éthique* », admet **Irving Weissman**, professeur à l'université Stanford aux Etats-Unis, prêt à greffer des cellules humaines sur des cerveaux de souris.

■ L'hôpital Saint George de Sydney soigne actuellement un homme atteint d'une méningite après avoir mangé une limace pour gagner un pari.

■ L'assurance médicale des employés municipaux de San Francisco remboursera les opérations pour changer de sexe : 37 000 dollars dans un sens, 77 000 dans l'autre.

■ Les censeurs saoudiens qui ont interdit 200 000 sites « *contraires à la morale et à l'islam* », s'affairent sur la Toile pour en supprimer 200 000 de plus.

■ Un instituteur grippé d'une école primaire du canton de Dongkou en Chine, sur le point d'empoisonner son dixième élève avec des bonbons à la mort-aux-rats, obéissait à des voix : « *Tu dois en supprimer douze pour guérir.* »

■ Un ouvrier boulanger et une étudiante en arts, satanistes connus à Lézat-sur-Lèze, interpellés, mercredi 25 avril, pour avoir brisé des vases et des croix dans trois cimetières ariégeois, dormaient dans un lit à baldaquin entouré de fil de fer barbelé.

■ Le père d'un petit garçon assassiné à Bangui a arraché sous la torture les aveux d'un vieil homme soupçonné de sorcellerie : « *J'ai ôté le cœur de l'enfant pour le placer à l'intérieur d'un arbre au milieu d'un champ.* »

■ Avant que le chef d'orchestre **Giuseppe Sinopoli** ne s'écroule victime d'un infarctus vendredi 20 avril en plein concert à Berlin, l'Autrichien **Felix Mottl** et l'Allemand **Joseph Keilberth** étaient morts la baguette à la main - l'un en 1911 l'autre en 1968 -, tous deux à Munich, tous deux pendant le deuxième acte de « *Tristan et Isolde* ».

Christian Colombani

Parlez, Elkabbach !

par Luc Rosenzweig

NOUS AVONS, pour notre part, abandonné définitivement M6 et ses lofteurs à leurs aventures internes et externes, en attendant que de nouvelles déclinaisons du « concept » viennent à nouveau titiller notre capacité d'indignation.

Nous nous sommes ainsi retrouvé dans la très probable minorité des téléspectateurs ayant choisi de passer une soirée avec feu François Mitterrand, conversant à l'Élysée avec Jean-Pierre Elkabbach. Et, au risque de froisser la modestie, vraie ou fausse, de l'actuel président de la chaîne Public Sénat, il convient de remarquer que la parole de celui qui pose les questions hors champ avait autant d'intérêt que les réponses du président de la République.

La période où ce premier volet des cinq entretiens a été réalisé s'étend de mars à mai 1993. Les deux événements marquants sont la débâcle de la gauche aux

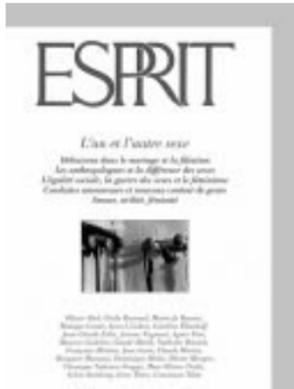
POUR TENTER de saisir « *ce qui change dans la parenté, l'alliance et la filiation, dans la division sociale des tâches, dans les conduites amoureuses et les identifications sexuées* », la revue *Esprit*, dans son numéro de mars-avril, a mobilisé vingt-trois sociologues, politologues, anthropologues, philosophes, historiens et psychanalystes. Intitulé « *L'un et l'autre sexe* », ce numéro double, conçu par la sociologue Irène Théry, tente de « *penser la relation entre les sexes* » à partir d'une vingtaine d'articles, abordant aussi bien l'histoire française et américaine du féminisme que les contradictions actuelles du féminisme, entre universalisme et différencialisme ; les liens entre sexualité et christianisme ; l'état du débat psychanalytique français

DANS LA PRESSE

LE NOUVEL OBSERVATEUR

Jacques Julliard

■ Baiseront-ils ? C'est apparemment la seule question que pose « *Loft Story* ». (...) Alerté par la rumeur, je m'apprêtais à un exercice d'indignation. Expérience faite, je dois me contenter d'un protocole de consternation. (...) A l'opposé du théâtre, qui privilégie les situations extrêmes et le dépassement de soi-même, fût-ce par le bas, la télé de consommation courante exalte en chacun de nous sa propre médiocrité, sa veulerie, son affaissement sur soi-même. (...) C'est en cela que « *Loft story* » est une étape supplémentaire dans cette tyrannie de l'insigni-



autour de l'évolution de la famille, de la différence des sexes, de l'homosexualité ; ou encore la solitude

fiance que les nouvelles élites, celles de la communication, infligent au peuple tout entier.

LE POINT

Claude Imbert

■ Chez Mitterrand, c'est toujours l'athlète de pouvoir que fêtent ses amis. (...) L'œuvre, elle, passe à l'as. Le roman efface le bilan. (...) Mai 81, Mitterrand conquiert la France à l'aide d'une potion magique, le programme commun de l'alliance socialo-communiste. (...) Deux ans plus tard, l'illusion s'effondre. (...) Machiavel maquille l'évidence. Pour flatter l'électeur, il accentue l'assistance exorbitante de l'Etat-providence. Et sacrilège pour finir les avantages acquis. Avec pour conséquence d'endor-

L'un et l'autre sexe

La revue « *Esprit* » propose un ambitieux dossier sur les changements en cours dans les conduites amoureuses, la famille et la filiation

des trentenaires à partir des séries télévisées « *Ally Mc Beal* », « *Sex and the City* » et « *Friends* », qui mettent en scène « *l'impossibilité de sortir de la communauté amicale pour créer une histoire à deux* ».

Françoise Héritier, anthropologue, professeur au Collège de France, évoque la « *valeur différentielle des sexes, place différente qui est faite universellement aux deux sexes sur une table des valeurs, et signe la dominance du principe masculin sur le principe féminin* » : « *Le rapport homme/femme est construit sur le même modèle que le rapport parents/enfants, que le rapport aîné/cadet, et plus généralement que le rapport antérieur/postérieur.* » Une hiérarchisation des sexes qui est, selon l'anthropologue, « *la conséquence*

directe du fait que les hommes considèrent les femmes comme une « *ressource* » qui leur appartient pour se reproduire ». Quelques pages plus loin, les sociologues Jeanne Fagnani, Margaret Maruani, Dominique Méda et Claude Martin conversent sur les liens entre vie privée et vie professionnelle. Rejetent le terme de « *conciliation* », qui ne semble s'appliquer qu'aux femmes.

CONNAISSANCE DES ORIGINES

Regrettent que l'entreprise ne participe pas encore à la disparition des inégalités, mais continue de les créer. Et se demandent si les femmes adopteront le modèle masculin de définition quasi exclusive de soi par le travail, ou « *parviendront à diffuser dans l'ensemble de*

la société une capacité à se définir de manière plurielle ».

Tout aussi passionnant, l'appel à la reconnaissance de la pluriparentalité lancé par l'anthropologue et historienne Agnès Fine. Filiation et parentalité sont désormais distinctes, observe-t-elle.

Les familles recomposées après divorce, toujours plus nombreuses, font apparaître « *plusieurs sortes de parents sociaux qui s'ajoutent aux parents de sang* ». Un droit à la connaissance des origines émerge pour les enfants adoptés ou nés par procréation médicalement assistée. Et les coparentalités homosexuelles se développent - avec un couple de parents biologiques, composé d'une mère lesbienne et d'un père gay, et leurs partenaires respectifs. Autant de coparents sans statut, sans existence juridique. « *L'approche anthropologique permet de comprendre en quoi ces pluriparentalités entrent en contradiction avec les fondements de notre système de filiation, et d'expliquer ainsi les difficultés particulières de nos sociétés à intégrer des mutations aussi importantes* », écrit Agnès Fine.

Ces pluriparentalités posent le problème de la définition même de la catégorie de parent, note-t-elle. « *Qui est parent ? Celui qui donne ses gènes ou celui qui donne naissance ? Celui qui prend soin de l'enfant et l'élève ? Celui qui lui donne son nom et lui transmet ses biens ? Autant de composantes de la parentalité qui se recouvraient jusqu'à une date récente dans nos sociétés.* »

Pascal Krémer

www.canalsports.com

Argent, caprices et sexe... ou les dessous du sport racontés par les sportifs eux-mêmes



dessous du sport », Pierre Fulla articule systématiquement ses questions autour du triptyque argent, caprices et sexe. Qu'il parle à David Douillet, au perchiste Pierre Galfone, à l'escrimeuse Sophie Pichot ou au tennisman Guillermo Villas, il traque toujours l'anecdote, cherchant

obstinément à percer le secret de leurs revenus ou de leur vie sexuelle pendant les compétitions et les déplacements. Gênés, la plupart des sportifs rient et éludent les réponses, mais quelques-uns se livrent, ou parlent des autres : Mansour Barahmi raconte avoir vu André Agassi

donner une claque à un chauffeur qui lui refusait le volant, et se souvient qu'Anna Kournikova jouait déjà les stars à douze ans.

David Douillet préfère parler argent : « *A côté d'Anelka, je suis un RMiste, mais à côté d'un vrai RMiste, j'ai de la chance.* » Guillermo Villas ne fait pas de manières : « *Le problème, c'est comment gérer cette quantité de femmes qui viennent pour rester avec nous. Mais je préfère qu'elles soient là plutôt que le contraire.* » M. Decourtive assume la trivialité de certaines questions : « *Là où il y a Internet et sport, il y a forcément sexe.* » D'ailleurs, la rubrique la plus fréquentée du site est Canal Interdits, qui n'a pas grand-chose à voir avec le sport, puisqu'elle diffuse une dizaine d'entretiens d'actrices porno réalisés pendant le dernier Salon de la vidéo hot. M. Decourtive affirme cependant que les interviews traitant de la santé des sportifs ou de leurs problèmes de reconversion sont également très consultées.

Géraldine Faes

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HTC}/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

Le Monde

A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées

LCI

Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10

Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10

Le lundi à 11 h 10

Le Grand Jury

RTL-LCI

Le dimanche à 18 h 30

La rumeur du monde

FRANCE-CULTURE

Le samedi à 12 heures

Libertés de presse

FRANCE-CULTURE

Le troisième dimanche

de chaque mois à 16 heures

A la « une » du Monde

RFI

Du lundi au vendredi

à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

La « une » du Monde

BFM

Du lundi au vendredi

à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40

Le samedi

13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

VENDREDI 4 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Révolution, ceux qui attendent le grand soir. **Forum**

23.00 Le Polar et la Télévision. **Forum**

MAGAZINES

19.00 Nulle part ailleurs. Invités : REM. **Canal +**

19.00 Tracks. No Respect : Squatters. Tribal : Génération Seattle. Dream : Tuxedmoon. Vibrations : Terrorisme chic. Live : Ozomatli. **Arte**

20.45 Thalassa. Escale en Galice. **France 3**

21.00 L'Art de la magie. Avec Stéphane Alzaris ; Gérard Majax ; Carlos Cardoso ; Chantal et Jan Madd ; Georges Proust. **Forum**

21.00 Recto Verso. Invité : M. **Paris Première**

21.00 Top bab. Invité : Bill Wyman. **Canal Jimmy**

23.00 Si j'ose écrire. Invités : Issa Aït Belizé ; Ivan Alechine ; Daniel De Bruycker. **RTBF 1**

23.15 Sans aucun doute. **TF 1**

23.25 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. A bas le rodéo. **Arte**

20.30 L'Inde fantôme. [1/7]. Réflexions sur un voyage. **Planète**

20.35 Les Mystères de la Bible. Paul, l'apôtre. **La Chaîne Histoire**

Le Monde TELEVISION

Canal +

13.45 Profils paysans

Depuis 1998, Depardon filme à sa manière les paysans vivant dans une dizaine de fermes de moyenne montagne restées à l'écart de la modernisation, en Lozère, Haute-Loire, Ardèche et Haute-Saône. Ces hommes et ces femmes, vieux ou plus très jeunes à l'exception d'un couple de repreneurs, exploitants ou retraités, sont les personnages de *L'Approche*, le volet inaugural d'un travail cinématographique

20.50 Passé sous silence. Un mensonge d'Etat. **Odyssée**

21.20 Les Mystères de l'Histoire. Sacco et Vanzetti. **La Chaîne Histoire**

21.45 Les Elections américaines. [1/2]. De Washington à CNN. **Odyssée**

21.55 Harry Houdini ou la magie de l'évasion. **Planète**

22.00 Le Luron et les hommes politiques. **Paris Première**

22.05 Les Grandes Batailles. La bataille de La Nouvelle-Orléans. **Chaîne Histoire**

22.15 Grand format. Le Monde selon Zhouzhou. Chaque vie a sa dignité. **Arte**

22.30 François Mitterrand, conversations avec un président. [2/5]. Le procès Bousquet n'aura pas lieu. **France 2**

22.40 Les Elections américaines. [2/2]. Mr vice-président. **Odyssée**

23.45 Le Silence des anges. **Mezzo**

SPORTS EN DIRECT

18.00 Football. Coupe du monde 2002. Éliminatoires zone Afrique : Algérie - Maroc. **Eurosport**

20.00 Hockey sur glace. Championnats du monde : 2^e groupe A - 3^e groupe D. **Pathé Sport**

DANSE

21.00 Les Grands Pas de deus. *Le Corsaire*, avec Margot Fonteyn et Rudolf Nouriev ; *Spring Waters*, avec Maria Bilova et Léonide Nikonov ; *Le Prince des pagodes*, avec Darcey Bussell et Jonathan Cope ;

que intitulé « Profils paysans », qui doit s'étendre sur dix ans et comporter trois films. Il y a quelque chose de la beauté austère des tableaux de Le Nain dans ces longs plans fixes superbement cadrés. *L'Approche* restitue la présence physique, le rythme et la gestuelle de ces paysans, mais il manque leur regard sur le monde, au-delà de la cuisine et de la cour de ferme. Depardon tient à cette image brute et aux silences du temps de l'approche, au risque de tomber dans le cliché « dernier des Mohicans ».

Roméo et Juliette, avec Alessandra Ferri et Wayne Eagling ; etc. **Mezzo**

MUSIQUE

21.00 Nice Jazz Festival 2000. (programme B). Avec Stefano Di Battista, saxophone ; Flavio Boltrò, trompette ; Eric Legnini, piano ; Rosario Bonaccorso, contrebasse ; Benjamin Henocq, batterie. **Muzzik**

22.50 Blondie. Glasgow 1979. **Canal Jimmy**

22.55 Moussorgski. *Tableaux d'une Exposition*. Philadelphie, en 1978. Par l'Orchestre de Philadelphie, dir. Eugène Ormandy. **Mezzo**

23.40 Jazz à Vienne 1998. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.45 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Michel Favart. [1/4]. **Arte**

20.45 Attirance fatale. Daniel Raskov. **RTL 9**

21.05 La Face cachée de la lune. Josep Lluís Comeron. **Festival**

22.30 La Course en fête. Daniel Losset. **Festival**

23.30 Suspects en série. Robert Angelo. **France 2**

SÉRIES

20.45 P.J. Strip-tease. **France 2**

20.50 Stargate SG-1. Terre brûlée. Sous la glace. **M 6**

21.30 Les Enquêtes d'Eloïse Rome. Mort à répétition. **France 2**

Ciné Classics

20.30 Récit d'un propriétaire. Avec Tadeko Ikeda, son collaborateur des années 1930, Ozu écrit en douze jours le scénario de ce film destiné, selon un thème de l'après-guerre, à attirer l'attention sur les orphelins sans foyer des grandes villes. En soixante-douze minutes, Ozu avait réalisé une œuvre très belle, très émouvante, sur les liens du cœur au sein de la misère, empreinte d'un humanisme à la John Ford. En v.o.

FILMS

18.35 Native Land. Leo Hurwitz et Paul Strand (EU, 1942, v.o., 85 min). **Ciné Classics**

20.30 Récit d'un propriétaire. Yasujiro Ozu (Japon, 1947, v.o., 75 min). **Ciné Classics**

21.00 On achève bien les chevaux. Sydney Pollack (Etats-Unis, 1969, 120 min). **Cinéféz**



21.00 Eve. Joseph L. Mankiewicz. Avec Anne Baxter, George Sanders (EU, 1950, v.o., 135 min). **Cinétoile**

21.00 Qui ? Leonard Keigel (France - Italie, 1970, 75 min). **Ciné Cinémas 2**

21.45 La Harpe de Birmanie. Kon Ichikawa (Japon, 1956, v.o., 115 min). **Ciné Classics**

22.25 Stargate. La Porte des étoiles. Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, 120 min). **TSR**

22.45 Une femme cherche son destin. Irving Rapper (Etats-Unis, 1942, v.o., 115 min). **TCM**

23.00 Affliction. Paul Schrader (Etats-Unis, 1997, v.o., 115 min). **Ciné Cinémas 1**

23.00 Police. Maurice Pialat (France, 1985, 115 min). **Cinéféz**

23.15 Boule de feu. Howard Hawks (Etats-Unis, 1941, v.o., 110 min). **Cinétoile**

23.50 Gorilles dans la brume. Michael Apted (Etats-Unis, 1988, 130 min). **Ciné Cinémas 2**

0.40 Juarez et Maximilien. William Dieterle (Etats-Unis, 1939, v.o., 140 min). **TCM**

1.00 Gadjó dilo. Tony Gatilif (France, 1997, 100 min). **Arte**

13.15 Affliction. Paul Schrader (Etats-Unis, 1997, v.o., 110 min). **Ciné Cinémas 1**

14.30 Le Cri de la victoire. Raoul Walsh (Etats-Unis, 1955, 150 min). **TCM**



16.40 Le Démon des armes. Joseph H Lewis. Avec Peggy Cummins, John Dall (Etats-Unis, 1950, v.o., 90 min). **Ciné Classics**

17.00 Quo vadis ? Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1951, 170 min). **TCM**



23.00 Faster Pussycat, Kill ! Kill ! Russ Meyer. Avec Tura Satana, Haji (Etats-Unis, 1966, v.o., 90 min). **Ciné Classics**

23.00 Gorilles dans la brume. Michael Apted (Etats-Unis, 1988, v.o., 125 min). **Ciné Cinémas 1**

23.05 La Comtesse noire. Jess Franco (France, 1973, 100 min). **Cinéféz**

23.10 Sergent York. Howard Hawks (Etats-Unis, 1941, v.o., 130 min). **Cinétoile**

0.20 La Grande Illusion. Jean Renoir (Fr., 1937, 115 min). **Arte**

0.30 La Harpe de Birmanie. Kon Ichikawa (Japon, 1956, v.o., 115 min). **Ciné Classics**

1.05 L'important c'est d'aimer. Andrzej Zulawski (Fr. - It. - All., 1974, 115 min). **Ciné Cinémas 2**

1.20 Adieu ma jolie. Dick Richards (Etats-Unis, 1975, 90 min). **Cinétoile**

1.35 Scènes de crimes. Frédéric Schoendoerffer (France, 2000, 100 min). **Canal + Vert**

2.00 Voyage au-delà des vivants. Gottfried Reinhardt (Etats-Unis, 1954, 110 min). **TCM**

2.20 Qui ? Leonard Keigel (France - Italie, 1970, 75 min). **Ciné Cinémas 3**

2.50 Que la fête commence. Bertrand Tavernier (France, 1974, 115 min). **Cinétoile**

3.00 Working Girl. Mike Nichols (Etats-Unis, 1988, 105 min). **Ciné Cinémas 2**

3.35 Jessie. Raoul Ruiz (Grande-Bretagne, 1999, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**

3.50 Pas de lauriers pour les tueurs. Mark Robson (Etats-Unis, 1963, 150 min). **TCM**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Sunset Beach. 18.20 et 1.40 Exclusif. 19.00 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo, Trafic info. 20.55 Drôles de petits champions. 23.15 Sans aucun doute. 1.00 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

17.35 Viper. 18.25 Un agent très secret. 19.10 Qui est qui ? 19.50 Un gars, une fille. 20.00 et 1.05 Journal, Météo. 20.45 Une soirée, deux polars. 20.50 P.J. Strip-tease. 21.30 Les Enquêtes d'Eloïse Rome. Mort à répétition. 22.30 François Mitterrand. Conversations avec un président. [2/5]. Le procès Bousquet n'aura pas lieu. 23.30 Suspects en série. Téléfilm. Robert Angelo. 1.25 Mezzo l'info. 1.35 Commissaire de choc. Meurtres cinq étoiles.

FRANCE 3

17.50 C'est pas sorcier. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.10 Tout le sport. 20.20 Tous égaux. 20.45 Thalassa. Escale en Galice. 22.05 Faut pas rêver. 23.00 Météo, Soir 3. 23.25 On ne peut pas plaire à tout le monde. 1.10 Toute la musique qu'ils aiment.

CANAL +

17.30 Micrô ciné. En clair jusqu'à 20.35 18.00 Dieu, le Diable et Bob. 18.25 Nulle part ailleurs. 20.35 Allons au cinéma ce week-end. 21.00 Cube. Film. Vincenzo Natali. 22.30 Mickey les yeux bleus. Film. Kelly Makin. 0.15 Le Monte-Charge. Film. Marcel Bluwal. 1.40 Le Libertin. Film. Gabriel Aghion.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 MacGyver. 14.50 Alerte à Malibu. 15.40 Flipper. 16.35 Will & Grace. 17.10 Dawson. 18.00 Sous le soleil. 19.00 et 20.50 Qui veut gagner des millions ? 20.00 Journal, Tiercé, Météo. 21.50 Drôle de zapping. 0.10 Dernier rendez-vous. Téléfilm. Sam Irvin. 1.50 TF 1 nuit.

FRANCE 2

13.45 Savoir plus santé. 14.40 Des cochons pas comme les autres. 15.35 Tiercé. 15.50 Nouvelle vie, nouvelle donne. Téléfilm. Francesco Massaro. [1 et 2/2]. 18.55 et 1.55 Union libre. 19.56 et 20.45 Tirage du Loto. 20.00 et 1.30 Journal, Météo. 20.50 Le Plus Grand Cabaret du monde. 23.10 Tout le monde en parle.

FRANCE 3

13.30 C'est mon choix pour le week-end. 14.50 Côté jardins. 15.25 Côté maison. 15.55 La Vie d'ici. 18.10 Expression directe. 18.15 Un livre, un jour. 18.20 Questions pour un champion. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.15 Tout le sport. 20.25 Mezrahi et ses amis. 20.40 Football. Coupe de la Ligue. Lyon - Monaco. En direct du stade de France. 23.00 Météo, Soir 3. 23.25 La Première Fois. 0.20 Les Envahisseurs. La tornade. 1.10 Saga-Cités. 1.35 Sorties de nuit.

CANAL +

14.00 Rugby. Super 12. 15.35 Eddy Time. 16.50 Laurence de la Ferrière, seule en Antarctique. 17.45 Un séjour en enfer. Téléfilm. Michael Tuchner. En clair jusqu'à 20.40 19.20 Les Titres du journal. 19.30 Les Simpson. 19.55 + de zapping. 20.40 Samedi comédie. La Cape et l'Épée. 21.00 H. Une histoire de président. 21.25 Mes pires potes. A cause d'une allumette. 21.50 Le Monde des ténébres. [5]. L'avocat du diable. 22.35 Ben Harper, Live in Paris. 23.20 Samedi sport. 0.00 Le Journal du hard. 0.15 Les Douze Coups de minuit. Film. Marc Dorcel.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

19.00 Tracks. 19.45 Météo, Arte info. 20.15 360°, le reportage GEO. 20.45 Les Alsaciens ou les Deux Mathilde. Téléfilm. Michel Favart. [1/4]. 22.15 Grand format. Le Monde selon Zhouzhou. Chaque vie a sa dignité. 23.10 L'île du Diable. Film. Fridrik Thor Fridriksson (v.o.). 0.50 Le Dessous des cartes. 1.00 Gadjó dilo. Film. Tony Gatilif.

M 6

17.15 Highlander. 18.15 et 0.15 Loft Story. 18.55 Buffy contre les vampires. 19.50 I-minute. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Une nounou d'enfer. 20.40 Décochages info. 20.45 Les Aventures du vendredi. Stargate SG-1. 20.50 Terre brûlée. 21.45 Sous la glace. 22.35 Sliders, les mondes parallèles. 22.40 Un monde d'alien. 23.30 Un monde de brume. 0.55 The Practice. Instinct de survie.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black & Blue. 21.30 Cultures d'Islam. Averroès logicien. 22.12 Multipistes. 22.30 Surpris par la nuit. 0.05 Du jour au lendemain. Eva Almassy (Comme deux cerises). 0.40 Chansons dans la nuit. 1.00 Les Nuits (rediff.).

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de Berlin, dir. Michael Gielen. Œuvres de Reger, Mahler, Birtwistle. 22.30 Alla breve. Œuvres de Escaich, par le Quatuor Ysaÿe. 22.45 Jazz-club. Le trio de Nathalie Loriers. RADIO CLASSIQUE 20.40 Les Rendez-vous du soir. La famille Erddý. Œuvres de Mozart, Haydn, Prokofiev, Beethoven. 22.50 Les Rendez-vous du soir (suite). Chants arabo-andalous. Par l'Orchestre Chabab-al-Andalous de Rabat, Mohamed Bajeddoub, voix.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : La torture dans la République. Invités : Pierre Vidal-Naquet, Mohammed Harbi et François Maspéro. **LCI**

21.00 La Musique, les mots et l'émotion. **Forum**

22.00 Les Services Secrets soviétiques. **Forum**

23.00 La Malbouffe. **Forum**

MAGAZINES

13.05 Un monde de brutes ? **Canal +**

13.30 C'est mon choix pour le week-end. **France 3**

13.45 Savoir plus santé. Les allergies en questions. **France 2**

14.15 Bouillon de culture. Révélations sur Malraux, Mauriac et Céline. Invités : Olivier Todd ; Paul Nothomb ; Lucienne Sinzelle ; Véronique Robert ; Jean Mauriac. **TV 5**

18.00 Courts particuliers. Audrey Tautou. **Paris Première**

18.15 Ce qui fait débat. Les nouveaux rois du monde. Invités : Jean-Marie Messier ; José Bové ; le professeur Luc Montagnier ; Jean-Marie Pelt ; Maria Nowak ; Pascal Nègre ; Pascal Thomas ; Annick Coupet ; Gérard Mermet ; Bernard Brunhes. **TV 5**

18.55 Union libre. Invitée : Lääm. **France 2**

19.00 Histoire parallèle. Semaine du 5 mai 1951 : Le Portugal : Salazar, et après ? Invité : Mario Soares. **Arte**

20.25 Le Club. Sandrine Bonnaire. **Ciné Classics**

21.05 Thalassa. Quand la mer monte. Invité : Jean-Louis Etienne. **TV 5**

22.25 La Route. Invités : Pierre Palmade et Maxime Le Forestier. **Canal Jimmy**

23.10 Tout le monde en parle. **France 2**

23.10 Top bab. Invité : Bill Wyman. **Canal Jimmy**

1.10 Saga-Cités. Au Net, citoyens ! **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.15 John Dos Passos. [1/3]. **Histoire**

17.30 Les Mystères de l'Histoire. Le monstre du Loch Ness. **La Chaîne Histoire**

17.40 Gaïa. Gérer le delta intérieur du Niger. **La Cinquième**

17.40 Les Réalitateurs. [1/2]. Shekhar Kapur. **CinéCinéma**

17.45 Chroniques de la jungle perdue. [5/6]. Les prisonniers. **TSR**

18.15 Les Mystères de la Bible. Paul, l'apôtre. **La Chaîne Histoire**

18.40 Hongkong avant la rétrocession. **Planète**

Le Monde TELEVISION

RTL

14.00 Samedi, tous les goûts sont permis
 Cette émission, programmée de 14 heures à 16 h 30, s'intéresse à l'actualité culturelle française, tous genres confondus : du Festival breton de la coquille Saint-Jacques à un concert dans une abbaye picarde, en passant par le dernier roman historique paru. Isabelle Quenin, rédactrice en chef de ce magazine, s'est entourée d'Elisabeth Quin, de Philippe Delaroche et, bien sûr, de Rémo Forlani.

19.20 Henri Cartier-Bresson, point d'interrogation. **Odyssée**

19.30 Enigmes et tragédies maritimes. La bataille de Dunkerque. **La Chaîne Histoire**

20.15 Architectures. La Caisse d'épargne de Vienne. **Arte**

20.15 Biographie. Jacqueline Kennedy Onassis, une femme d'exception. **La Chaîne Histoire**

20.30 Les Croisades. [1/4]. La croix et la bannière. **Planète**

21.00 Biographie. Oliver Cromwell, le puritain. **La Chaîne Histoire**

21.25 EChroniques d'Hollywood. Les grands détectives. **Histoire**

22.00 La Guerre des cancers. [1/4]. Inconscients du danger. **Histoire**

22.25 Les Tigres avec Bob Hoskins. **Disney Channel**

22.30 Le Sanctuaire des guerriers d'argile. **La Chaîne Histoire**

23.15 Les Brûlures de l'Histoire. Printemps de Prague. **Chaîne Histoire**

23.25 La Première Fois. [2/4]. L'épreuve du feu. **France 3**

23.45 Thomas Jefferson. [2/2]. **Histoire**

0.30 Télé notre histoire. Jean Cosmos. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

15.00 Golf. Circuit européen. Open de France (3^e jour). **Canal + vert**

Pour la France

par Pierre Georges

S'IL ARRIVE aux généraux de mourir dans leur lit, il peut aussi se faire que des tortionnaires meurent dans leur livre. Et ce n'est pas autrement, comme le testament d'un mort-vivant ou plutôt d'une âme morte, que l'on a reçu les deux pleines pages, publiées dans *Le Monde*, des mémoires et récits d'Algérie du général Aussaresses.

Ces extraits n'étaient pas tout le livre. Mais tout le livre, disent ceux qui l'ont lu, est conforme à ces extraits. Un récit minutieux, détaillé, effrayant, des abominations commises au nom de la guerre, de la contre-terreur opposée à la terreur, de la torture abjecte coursant l'attentat aveugle, de l'exécution sommaire pour toute forme de procès et du massacre comme mode de répression. Sale guerre pour sale guerre, sang pour sang, mort pour mort, meurtre pour meurtre, inhumain pour inhumain.

Un insupportable récit donc, écrit en lettres de sang et d'autant plus insupportable que précis, sans haine ni remords, presque jubilatoire, de cette jubilation du devoir de terreur et de tortures accompli. Un demi-siècle après, un vieux général, car l'armée le fit bien général après l'avoir fait tortionnaire, un vieux soldat de la pire des ombres se retourne vers son pays et son passé. Sans un regret. Sans l'apparence de ces tourments d'âme que l'on prête ordinairement aux vieillards rangeant leur vie pour inventaire. Sans même l'esquisse d'un doute qui fait qu'à le lire on ne doute pas soi-même : si c'était à refaire, le général Aussaresses se referait l'exécuteur des inhumaines œuvres.

Pour la France ! Il le dit lui-même et le répète constam-

ment. Il n'y eut d'autre idéologie que la France, d'autre devoir que celui de servir son pays. A sa manière et à son poste de « chef d'orchestre de la contre-terreur ». Tortures ? Pour la France ! Exécutions ? Pour la France ! Pendaions, supplices, interrogatoires, liquidations ? Pour la France !

Paul Aussaresses fut tout cela. Un résistant français. Un soldat français. Un officier français. Un agent secret français. Un tortionnaire français. Un bourreau français. Un général français. Pour la France ! « J'avais souvent pensé que je serai torturé un jour. Mais je n'avais jamais imaginé la situation inverse : torturer des gens ».

L'imagination peut venir très vite aux hommes de devoir, même d'un devoir dévoyé. Et l'atroce efficacité, la plus féroce efficacité avec. Pour sa part, cet agent abominable qu'il y prit, sans plaisir probablement, sans honte affichée non plus – « J'étais indifférent, il fallait le tuer c'est tout et je l'ai fait », Paul Aussaresses reste sans doute convaincu qu'il gagna la bataille d'Alger. Pour la France !

Et c'est bien ici, justement, au-delà de ce récit qu'il faut prendre ce livre pour ce qu'il est : non pas l'autojustification cynique, glaçante d'un préposé aux abominations. Non pas des Mémoires de torture comme il en fut de guerre. Mais une sorte de témoignage à charge du bourreau contre son propre pays, sa propre armée, son propre gouvernement de l'époque.

Crimes de guerre, crimes contre l'humanité ? Ce n'est à nous d'en décider. Crimes d'un homme qui dit l'indicible, parce qu'il commit l'indicible. Au nom d'un pays officiellement coupable de l'avoir voulu, su et tu.

Des chercheurs ont isolé des cellules souches chez la souris

DES CHERCHEURS ont, pour la première fois, réussi à isoler de « vraies » cellules souches multipotentes à partir de la moelle osseuse de souris adultes. Leur travail, publié dans le numéro du 4 mai de la revue scientifique américaine *Cell*, ouvre la porte à la possibilité de trouver chez la personne malade elle-même les cellules capables d'être utilisées pour la soigner. Cette découverte permettrait ainsi d'éviter les problèmes éthiques liés à l'utilisation des cellules embryonnaires, jusqu'à présent les seules connues pour offrir la possibilité de se transformer en tous types de tissus.

Les cellules souches ont pour propriété commune de pouvoir se diviser à l'infini à l'identique. Puis, sous l'influence de facteurs biologiques et chimiques, de se transformer en cellules spécialisées. Mais, jusqu'à présent, les cellules souches isolées de tissus adultes n'avaient pas démontré leur capacité de se spécialiser dans de nombreux tissus, ce qui faisait privilégier l'étude des cellules embryonnaires pour mettre au point les traitements fondés sur la thérapie cellulaire.

Elisabeth Bursaux

Les cellules souches adultes de la moelle osseuse sont utilisées depuis longtemps, bien que leur purification soit très difficile. Capables de se multiplier et de se différencier dans les diverses lignées de cellules sanguines, elles sont largement utilisées dans les greffes de moelle pour traiter les leucémies. « Le travail publié aujourd'hui est le premier à démontrer l'existence dans la moelle de cellules capables de reconstituer complètement toutes les lignées sanguines, mais aussi de donner naissance à des cellules dans n'importe quel organe », explique le docteur Laure Coulombel, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

« Le gros progrès décrit ici est de montrer qu'une seule cellule est capable de proliférer et de donner naissance à des cellules spécialisées dans de multiples fonctions. » En effet, des cellules issues de cette cellule unique transplantée chez la souris sont devenues des cellules pulmonaires, hépatiques, gastriques ou de la peau.

Avec trois pays du Golfe, la France assure plus de 38 % de ses exportations d'armes

Entre 1991 et 1999, Paris a reçu au total pour 334 milliards de francs de commandes d'armements

DURANT la décennie 90, quatre Etats – les Emirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Pakistan et Qatar –, ont été les meilleurs clients de l'industrie française de l'armement, loin devant le cinquième et premier pays européen, le Royaume-Uni. Ce constat figure dans un document que le ministère français de la défense vient de remettre au Parlement. C'est la première fois que, de manière aussi officielle, un gouvernement français donne autant de détails, sur une aussi longue période, à propos de son commerce de matériels militaires, quitte à agacer une clientèle qui, en temps normal, n'apprécie pas que ses transactions soient ainsi révélées.

Entre 1991 et 1999, dernière année pour disposer de statistiques complètes, la France a reçu pour 334 milliards de francs (51 milliards d'euros) de commandes d'armements à l'exportation, exprimées en valeur constante pour 264,2 milliards de francs (40,3 milliards d'euros) à l'étranger. Entre les prises de

commandes et les livraisons effectuées, il peut s'être écoulé cinq à six ans pour les matériels les plus lourds et souvent les plus complexes.

Le niveau annuel moyen des commandes reçues par la France représente, selon le document, entre 12 % et 15 % du marché mondial de l'armement. Par rapport à la décennie 80, il est en diminution du fait que de nombreux Etats acheteurs ont restreint leurs transactions, à la suite des « effets conjugués du second choc pétrolier et de la crise de la dette ».

Avec un montant global de 63,6 milliards de francs (9,3 milliards d'euros) entre 1991 et 1999, les Emirats arabes unis arrivent en tête des pays ayant passé commande à la France. Suivent l'Arabie saoudite, avec 53,2 milliards de francs (8,1 milliards d'euros), puis, loin derrière, le Pakistan, avec 13,3 milliards de francs (2 milliards d'euros) et Qatar, avec 12,8 milliards de francs (1,95 milliard d'euros). Les trois Etats du Golfe ont donc assuré, à eux seuls, plus de 38 % du commerce fran-

çais à l'exportation. Au cinquième rang, la Grande-Bretagne a commandé pour 12,4 milliards de francs (1,9 milliard d'euros), et elle devance bien des partenaires européens de la France, parmi lesquels l'Allemagne, avec 8,3 milliards de francs (1,27 milliard d'euros), et, à parité, la Turquie et la Grèce – deux pays de l'OTAN qui se surveillent mutuellement –, avec quelque 7,2 milliards de francs (soit 1,1 milliard d'euros) chacun.

FORTE IMPLANTATION

« L'Europe et l'Asie, est-il noté dans le rapport, constituent deux régions légèrement sous-représentées, au profit du Proche-Orient », en raison d'une forte implantation des Américains dans ces deux régions.

Le document remis au Parlement fait état, d'autre part, des cessions d'armes de la France à l'étranger, qu'elles aient été gratuites ou onéreuses. Ainsi, en 1999, la France a livré, à titre gratuit, des armes légères et de petits calibres à la Macédoine (il s'agit de missiles antichars Milan destinés à l'in-

fanterie) et au Maroc (des mitrailleuses de calibre 50). Des équipements plus lourds, mais non précisés, ont été cédés à l'Allemagne, à Djibouti, à la Macédoine, à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, à la Tunisie et au Yémen. Il pourrait s'agir de matériels devenus sans emploi ou en voie de retrait dans l'arsenal français comme, par exemple, des automitrailleuses légères à la Tunisie et au Yémen.

Enfin, vingt-huit pays non identifiés dans le document, dont la moitié sont en Afrique, se sont vu opposer des refus de vente. Les équipements en cause sont très divers : canons, roquettes, moteurs pour missiles de croisière, fusils de précision, munitions de petit calibre ou sonars de sous-marins. Mais, la plupart du temps, et la demande est significative, les refus portent sur des matériels de vision nocturne, les plus aptes à permettre des combats de rue ou une répression de troubles intérieurs.

Jacques Isnard

Air Liquide

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

3 MAI 2001

Des positions renforcées sur des secteurs porteurs

CROISSANCE DU DIVIDENDE : + 27%

"Jouant pleinement son rôle de leader mondial des gaz industriels et médicaux, et fort de la dynamique de l'année 2000, Air Liquide entend accélérer le développement de tous ses secteurs, notamment les plus porteurs, et se développer en phase avec les grandes tendances de notre société. Ce sont entre autres : l'électronique et le rôle de plus en plus prépondérant des semi-conducteurs dans notre vie quotidienne, la grande industrie avec la place importante de l'hydrogène, vecteur d'énergie propre, la sécurité alimentaire et la

santé avec la croissance des soins à domicile, autant d'enjeux majeurs de la décennie. Nous sommes désormais, aux côtés de nos clients, un partenaire industriel, aux compétences uniques, apporteur de solutions innovantes et créatrices de valeur. Appuyés sur ces tendances, nos objectifs ambitieux nous permettent d'apporter aux actionnaires d'Air Liquide des perspectives de croissance soutenue de leurs résultats, de leurs dividendes et de leur capital."

Alain Joly, Président d'Air Liquide

FORTE PROGRESSION DU DIVIDENDE : +27%

Lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2001, les actionnaires représentant plus de 34 % des droits de vote, et qui étaient présents ou représentés, ont adopté la totalité des résolutions proposées. **Le dividende, payable le 10 mai 2001, a été porté à 3 euros (soit 19,68 francs).** Conformément aux statuts, les actions inscrites au nominatif sans interruption depuis le 31 décembre 1998 jusqu'à la date de paiement du dividende recevront un dividende majoré de 10%. Compte tenu de l'attribution d'une action gratuite en juin 2000, et du dividende majoré, le montant des dividendes distribués est en croissance de 27,1% par rapport à 1999 et de 37,3% sur les deux dernières années.

- Spécialiste mondial des gaz industriels et médicaux
- Inventeur de solutions et de services à haute valeur ajoutée
- Plus d'1 million de clients dans plus de 60 pays
- Un chiffre d'affaires de 8,1 milliards d'euros en 2000
- 30 300 collaborateurs

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- 14 mai 2001 : réunion d'information des actionnaires à Toulouse.
- 22 mai 2001 : réunion d'information des actionnaires à Nice
- 30 mai 2001 : réunion d'information des actionnaires à Nancy
- 31 juillet 2001 : chiffre d'affaires du 2e trimestre 2001
- 29 août 2001 : résultat semestriel
- 30 octobre 2001 : chiffre d'affaires du 3e trimestre 2001

Service actionnaires

Air Liquide
75, Quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07

N° Vert 0 800 16 61 79

AIR LIQUIDE
www.airliquide.com

Les taux d'herbicides et de pesticides augmentent dans les eaux de plusieurs régions

JEAN GLAVANY, ministre de l'agriculture, a décidé jeudi 3 mai de saisir la commission d'étude sur la toxicité à propos d'informations concordantes qui lui sont parvenues, faisant apparaître des augmentations voire des dépassements significatifs des taux d'herbicides et de pesticides dans les eaux souterraines et de surface. C'est l'atrazine (qui fait partie de la famille des triazines) qui est particulièrement visée. Les experts scientifiques devront rendre un avis dans un délai d'un mois sur la dangerosité de ces produits, les risques pour la santé publique et l'éventuelle opportunité d'en limiter l'usage. Ces produits phytosanitaires sont utilisés par les agriculteurs, notamment dans la culture du maïs, mais aussi par des collectivités locales ou des entreprises pour désherber des parcelles. Des préfets avaient déjà dû interdire la consommation d'eau dans certaines communes au cours de l'été 2000 et à nouveau en mars. Les zones les plus critiques sont le Sud-Ouest, le Grand Ouest et certaines parties du Bassin parisien.